6
38-b

6 — 10 b 44

45. A. 16.

LETTRES

DE MONSIEUR

ANTOINE ARNAULD

DOCTEUR DE SORBONNE.

TOME III.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A NANCY,

Aux depens de JOSEPH NICOLAI.

MDCCXXVII.

TABLE
DES
LETTRES
Contenues en ce Volume.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

LETTRE CLII. *A M. de Harlai Archev. de Paris. Sur diverſes choſes qui ſe faiſoient au préjudice de la Paix de l'Egliſe.* 1.

LETTRE CLIII. *Au même. Il ſe plaint d'un Predicateur Jeſuite, qui le calomnioit dans ſes ſermons.* 6.

LETTRE CLIV. *A M. le Camus Ev. de Grenoble. Sur l'uſure.* 8

LETTRE CLV. *Au Prince Erneſt Landgrave de Heſſe-Rhinfelts. Il le remercie de lui avoir envoié un livre qu'il avoit compoſé, & il lui propoſe de faire écrire ſur les perſecutions que ſouffrent ceux qui s'élevent contre les erreurs populaires.* 14.

LETTRE CLVI. *Sur l'affaire de M. Feydeau, relegué par une lettre de cachet.* 16.

LETTRE CLVII. *A M. Brouſſe. Sur l'obligation qu'ont les Eccleſiaſtiques de donner leur ſuperflu aux pauvres.* 18.

LETTRE CLVIII. *Au Cardinal Patron, Neveu du Pape Clement X. Il le re-*

LETTRE
mercie de ſa protection, & le prie de vouloir bien remettre au Pape, la lettre & les livres qu'il lui adreſſoit. 22.
LETTRE CLIX. *A la Mere Abeſſe de S. Dizier. Il lui donne des avis par raport au gouvernement de ſon Abaie.* 24.
LETTRE CLX. *A deux Religieux. Sur ce qu'il avoit contribué à ce que les differens des Religieuſes de S. Dizier fuſſent jugés, ſelon que l'Abeſſe le demandoit, par M. l'Evêque de Chaalons.* 26.
LETTRE CLXI. *A M. des Touches. Sur la mort de M. de la Houſſaie.* 34.
LETTRE CLXII. *Sur le même ſujet.* 41.
LETTRE CLXIII. *A Mad. la Preſidente le Coigneux. Sur le mariage de Madame Angran avec M. le Marquis de Roucy, auquel on trouvoit fort à redire dans le monde.* 43.
LETTRE CLXIV. *A M. le Cardinal Bona, qui lui avoit envoié ſon ouvrage de la Liturgie.* 82.
LETTRE CLXV. *A M. de Nointel. Pour lui recommander un de ſes amis.* 85.
LETTRE CLXVI. *Au même. Sur le même ſujet.* 87.
LETTRE CLXVII. *Au même. Pour le remercier de lui avoir envoié des atteſta-*

teſtations de la creance des Orientaux ſur l'Euchariſtie, & pour lui recommander ſon ſecretaire. 88.

LETTRE CLXVIII. *A M. le Cardinal de Rets. Sur l'abdication qu'il avoit voulu faire du Cardinalat.* 90.

LETTRE CLXIX. *A M. des Lions. Reflexions ſur le Decret de Clement IX. contre le Rituel d'Alet.* 92.

LETTRE CLXX. *A M. le Card. d'Eſtrées. Sur l'election d'Innocent XI.* 98.

LETTRE CLXXI. *A M. de Pomponne. Pour repondre à celle qu'il lui avoit écrit de la part du Roi au ſujet d'une lettre au Pape que M. Nicole avoit dreſſée à la priere de MM. les Evêques de S. Pons & d'Arras.* 102.

LETTRE CLXXII. *A M. le Cardinal Cibo. Il ſe juſtifie ſur la publication qui s'étoit faite à ſon inſeu de la lettre que cette Eminence lui avoit écrite de la part du Pape.* 108.

LETTRE CLXXIII. *A M. l'Evêque de Caſtorie. Pour lui recommander M. Prunſterer converti à la Religion Catholique.* 130.

LETTRE CLXXIV. *A Mad. de Fontpertuis, pour l'engager à prévenir une perſonne pour qui elle avoit de la froideur.* 132.

LETTRE CLXXV. *A la même. Sur le mê-*

même sujet. 133.

LETTRE CLXXVI. *A la même. Il s'excuse de ne lui avoir point écrit sa maladie ; il lui parle de la disposition où doivent être les malades & les personnes qui leur sont unies.* 135.

REQUETE *au Roi. Pour demander permission de repondre au livre de M. Mallet contre la version de Mons.* 140.

LETTRE CLXXVII. *A M. de Pomponne. Sur les calomnies dont on s'efforçoit de prevenir l'esprit du Roi contre lui.* 164.

LETTRE CLXXVIII. *Au Roi. Sur le même sujet.* 172.

LETTRE CLXXIX. *A Mad. de Fontpertuis. Sur les maladies & la bonne maniere de se mortifier.* 183.

LETTRE CLXXX. *A la même. Sur le même sujet.* 185.

LETTRE CLXXXI. *A la même. Il lui recommande de mettre toute son affection en Dieu.* 186.

LETTRE CLXXXII. *A M. l'Archevêque de Paris. Il rend raison de sa retraite, à quoi ses ennemis l'avoient obligé par les mauvais offices qu'ils lui rendoient auprès du Roi.* 188.

LETTRE CLXXXIII. *A M. le Chancelier. Sur le même sujet que la precedente.* 197.

LET-

LETTRE CLCXXXIV. *A M. de Pomponne. Sur ſa retraite.* 203.

LETTRE CLXXXV. *A M. Nicole. Sur l'éloignement qu'il avoit de s'engager de nouveau à écrire ſur les affaires de l'Egliſe.* 204.

LETTRE CLXXXVI. *A Mad. de Lesdiguieres, ſur la mort de M. le Cardinal de Rets ſon Oncle.* 211.

LETTRE CLXXXVII. *A la Mere de Fargis Abeſſe de Port-Roial. Sur le même ſujet.* 213.

LETTRE CLXXXVIII. *Au Pape Innocent XI. Sur ſon exaltation au Pontificat : il lui preſente les derniers vol. de la Perpetuité de la Foi.* 216.

LETTRE CLXXXIX. *Au Cardinal Cibo. Il le felicite ſur le choix que le Pape avoit fait de S. E. pour ſon premier Miniſtre ; & lui envoie les ouvrages de Port-Roial contre les Calviniſtes.* 219.

REPONSE *du Cardinal Cibo à la lettre precedente.* 221.

LETTRE CXC. *Au Pape Innocent XI. Il lui rend raiſon de ſa conduite. Il lui fait un detail des maux de l'Egliſe de France, en le ſuppliant d'y apporter remede.* 225.

LETTRE *de M. Favoriti. Il mande à M. Arnauld qu'il a lu au Pape la let-*

tre precedente. 239.

LETTRE CXCI. *A M. de Pont-Chateau. Pour juſtifier M. Nicole de quelques plaintes que l'on faiſoit de lui.* 241.

LETTRE CXCII. *A la Mere de Fargis. Sur les obligations des Grands.* 243.

LETTRE CXCIII. *Au P. Queſnel. Sur les livres contre M. Mallet & ſur quelques ſentimens du P. Mallebranche.* 245.

LETTRE CXCIV. *Au même. Avec une Diſſertation pour la juſtification de certains termes que le monde eſtime durs dans les Ecrits.* 247.

LETTRE CXCV. *A la Mere Angelique de S. Jean. Il repond à la demande qu'elle lui avoit faite ſur une Abeſſe qu'on vouloit donner à Port-Roial contre l'avis des Religieuſes.* 293.

LETTRE CXCVI. *A Madame de Fontpertuis. Sur ſa maladie & les mauvais traitemens de Port-Roial.* 299.

LETTRE CXCVII. *A Madame la Ducheſſe de Lesdiguieres. Sur la mort de Monſ. ſon Mari.* 301.

LETTRE CXCVIII. *A M. de Pont-Chateau. Sur ſon voiage & le ſejour qu'il alloit faire en Hollande.* 306.

LETTRE CXCIX. *Au même. Sur la conduite qu'il devoit tenir dans l'état d'agitation où il ſe trouvoit.* 309.

LET-

LETTRE CC. *A M. le Roi Abé de Haute-Fontaine. Il lui conſeille de ſe demettre de ſon Abaie.* 312.

LETTRE CCI. *A la Mere Angelique de S. Jean. Il lui parle de la maladie, du zèle & de la maniere de vivre de M. l'Evêque de Caſtorie; des Miſſions étrangeres & de la mort de M. Thaumas.* 316.

LETTRE CCII. *A Mad. Champagne. Pour la conſoler de la mort de ſon mari & d'une fille unique.* 320.

LETTRE CCIII. *A M. de Nointel. Pour le conſoler de ſa diſgrace.* 324.

LETTRE CCIV. *A Mademoiſelle Jupine. Du bonheur des ſouffrances.* 327.

LETTRE CCV. *A M. Dodart. Sur le ſilence des Evêques dans les affaires de la Regale, & ſur les moiens que l'on emploioit pour convertir les Huguenots.* 333.

LETTRE CCVI. *A la Mere Angelique de S. Jean. Sur la retenue que doivent avoir les gens d'Egliſe à parler & à écrire des affaires d'Etat; qu'ils doivent ordinairement ſe borner aux affaires de l'Egliſe.* 337.

LETTRE CCVII. *A la même. Sur quelques Remontrances qu'il avoit faites à ſon Neveu. Sur un Bref du Pape, & ſur l'Ecrit de M. le Fevre contre le Renverſement de la Morale.* 342.

LETTRE CCVIII. *Sur ce qu'on vouloit l'engager d'écrire à M. l'Archevêque de Paris.* 343.

LETTRE CCIX. *A M. l'Archevêque de Reims. Sur le livre de l'Apologie pour les Catholiques qui avoit été saisi.* 347.

LETTRE CCX. *A la Mere Angelique de S. Jean. Sur l'Apologie des Catholiques, la mort d'une personne, & la tranquillité où il se trouvoit.* 351.

LETTRE CCXI. *Au P. Quesnel. Sur differens Ecrits.* 354.

LETTRE CCXII. *A M. du Vaucel nommé à Rome Valoni. Sur l'accommodement qui se negocioit alors; les suites de la saisie de l'Apologie pour les Catholiques; & une pretendue prohibition des sept points publiés dans les Païs-bas.* 357.

LETTRE CCXIII. *Au même. Sur l'emprisonnement de quelques personnes, l'Apologie pour les Catholiques, les sept points publiés dans les Pais-bas, & les 4. Articles du Clergé.* 366.

LETTRE CCXIV. *Au même. Sur la sortie de M. Chertemps de la Bastille, les menaces qu'on lui faisoit à lui même, & sur l'Ecrit intitulé* Antigraphum. 375.

LETTRE CCXV. *Au même. Sur la mort de M. Favoriti & le nom de Janseniste.* 378.

LET-

LETTRE CCXVI. *Au même. Sur les sept points qui avoient été prohibés par le S. Office.* 380.

LETTRE CCXVII. *Au même. Des perquisitions que l'on faisoit de lui. Du P. du Breuil, & de la conduite de l'Oratoire à son égard. De l'Inscription du College des Jesuites. D'un fanatique qui étoit venu en Sorbonne. De quelques livres de M. Bossuet Evêque de Meaux; & de M. de Pont-Chateau.* 387.

LETTRE CCXVIII. *A M. l'Evêque de Castorie. Dessein d'une Remontrance au Roi.* 392.

LETTRE CCXIX. *Au même. Pour repondre à quelques difficultés que ce Prelat lui avoit proposées.* 395.

LETTRE CCXX. *A M. l'Archev. de Reims. Sur l'Apologie pour les Catholiques.* 399.

LETTRE CCXXI. *A M. du Vaucel. De l'opinion des Ultramontains sur l'Infaillibilité du Pape. Des biens que faisoient à Louvain MM. Viane & Huygens.* 407.

LETTRE CCXXII. *Au même. Sur la Remontrance au Roi.* 415.

LETTRE CCXXIII. *Au Prince Ernest, Landgrave de Hesse-Rhinfelds. Il le remercie de la reception honorable qu'il avoit faite à M. du Vaucel lorsqu'il alloit*

loit à Rome. Il lui parle de ſon Apologie pour les Catholiques. 422.

LETTRE CCXXIV. A M. du Vaucel. Il lui parle de la Remontrance, de ſes ſentimens ſur l'infaillibilité du Pape, & des 4. articles du Clergé. 427.

LETTRE CCXXV. A M. Dodart. Sur la ſuppreſſion de l'Année Chrétienne. 432.

LETTRE CCXXVI. A M. du Vaucel. Il lui parle des Remontrances; du Prince de Rhinfelds; des 4. Articles du Clergé; de quelques Sermons de Jeſuites; de l'Univerſité de Louvain, & d'une lettre de Douai au Roi ſur les 4. articles du Clergé. 435.

LETTRE CCXXVII. A MM. le Recteur & les Docteurs de l'Univerſité de Douai. Sur leur lettre au Roi touchant les 4. articles du Clergé. 441.

PROJET de Reponſe à la lettre du P. Jobert Jeſuite pour le Prince Erneſt de Heſſe-Rhinfelds; ſur la protection qu'il accordoit à ceux que l'on decrioit ſous le nom de Janſeniſte. 448.

LETTRE CCXXVIII. A Madame de Fontpertuis. En la conſolant ſur ſa maladie, il lui donne des regles de conduite ſur ſes abſtinences & ſes auſterités indiſcretes. 464.

LETTRE CCXXIX. A la même. Sur ſa

ſa rechute ; la perte que feroient ſes amis, ſi Dieu la retiroit du monde ; & ſur les études de M. ſon Fils. 467.

LETTRE CCXXX. *A M. du Vaucel. Il lui parle de deux livres, l'un intitulé,* le Triomphe de la doctrine chrétienne; *& l'autre,* le Calviniſme & le Papiſme mis en paralelle. 469.

LETTRE CCXXXI. *Au même. Sur la guere dont on étoit menacé ; la nomination de l'Electeur de Cologne à un quatrieme Evêché ; ce qu'il devoit repondre aux invitations du Prince de Rhinsfelds ; quelques theſes de Rome ; quelques miracles qui s'y étoient faits, & de ceux de Port-Roial.* 477.

LETTRE CCXXXII. *A M. Pirot. Pour l'engager à faire cenſurer en Sorbonne le livre de la Devotion de la Vierge du P. Craſſet, dont le Miniſtre Jurieu abuſoit.* 479.

LETTRE CCXXXIII. *A M. du Vaucel. Sur la ſimonie & quelques Decrets d'une Congregation des Jeſuites.* 481.

LETTRE CCXXXIV. *A Madame de Fontpertuis. Sur un Projet de lettre au Roi, pour le deſabuſer au ſujet du Janſeniſme.* 487.

LETTRE CCXXXV. *A M. du Vaucel, Il lui parle d'une aſſemblée de Sorbonne*

au ſujet d'une propoſition de l'Archevêque de Strigonie ; des peines qu'on ſuſcitoit aux Docteurs de Louvain, des Theſes ſoutenues par les Jeſuites ; du jugement de M. de Meaux touchant l'Amor pœnitens, *& de quelques livres de Calviniſtes.* 493.

LETTRE CCXXXVI. *Au même. Sur la condamnation de quelques livres faite par les Congregations de Rome.* 504.

LETTRE CCXXXVII. *Au même. De quelques retranchemens faits dans une de ſes lettres, ſans avoir eu intention de diſſimuler. Des ſept points mis à l'Index. Du livre de Gonzales. De celui de l'Abé Grady. Des Theſes de M. Huygens. De la Philoſophie de M. Deſcartes.* 507.

LETTRE CCXXXVIII. *Au même. De la conduite de M. Flemal, Paſteur de Braine-Salleu.* 515.

LETTRE CCXXXIX. *A M. l'Evêque de Caſtorie. Jugement ſur le livre des Devoirs de la vie Monaſtique, & ſur le* Summa Chriſtiana Merbeſii. 523.

LETTRE CCXL. *Au même. Sur le même ſujet.* 525.

LETTRE CCXLI. *A M. du Vaucel. Sur le changement fait aux Remontrances, auſquelles on donnoit le nom de Juſtification.*

tion. 529.
LETTRE CCXLII. *Au même. Sur la mort de Reine; de l'Abaie de S. Cyran, & de celle du Tard.* 534.
LETTRE CCXLIII. *A Mademoiſelle de Vertus. Pour la remercier de ſa generoſité.* 538.
LETTRE CCXLIV. *A M. du Vaucel. Sur une lettre de M. Naveus; l'Extrait de la Theſe qui lui avoit été envoié; la crainte d'une guere prochaine; & le ſilence de ceux qui aprochoient le Roi.* 539.
LETTRE CCXLV. *Au même. D'une cabale contre M. Huygens; de l'Etat deplorable du Dioceſe de Liege; de quelques Reponſes ſur la matiere de la grace; des livres que l'on peut conſeiller à un Eccleſiaſtique.* 543.
LETTRE CCXLVI. *Au même. Sur quelques affaires de Louvain; la condamnation des 4. articles & les ſept points.* 547.
LETTRE CCXLVII. *A M. Doaart. Sur le Catechiſme hiſtorique de M. Fleuri.* 552.
LETTRE CCXLVIII. *A M. Nicole. Sur le ſiſteme du P. Mallebranche.* 556.
LETTRE *de M. le Cardinal Cibo à M. Arnauld.* 560.
LETTRE *de M. l'Evêque de Caſtorie à M.*

M. de Pont-Chateau. Il parle de M. Arnauld qui étoit alors en Hollande. 562.

ELOGE FUNEBRE *de M. Arnauld d'Andilli fait par M. Arnauld son frere à Port-Roial des Champs le 27. septembre 1674.* 563.

LETTRES

DE

M. ANTOINE ARNAULD,

DOCTEUR DE SORBONNE.

BIBLIOTECA ROMANA VITTORIO EMANUELE

LETTRE CLII.

A M. DE HARLAI, *Archevêque de Paris. Sur diverſes choſes qui ſe faiſoient au préjudice de la paix de l'Egliſe.*

J'Obéis, Monſeigneur, à l'ordre que vous m'avez donné la derniere fois que j'eus l'honneur de vous voir, de vous rendre compte de tout ce que j'apprendrois que l'on feroit au préjudice de la paix, à l'affermiſſement de laquelle je ſuis témoin que vous avez travaillé avec tant de zele, pour ôter tout ce qui pouroit être une occaſion de renouveller les diſputes.

Vous pouvez, Monſeigneur, vous ſouvenir de ce que je vous dis de M. Chamillard le jeune. Il n'y a rien de plus certain que le ſujet de la plainte que je vous en fis, & j'en eus encore hier une nouvelle aſſurance, car il n'oſeroit nier qu'il n'ait donné à des jeunes filles un papier qui a pour titre : *Les maximes du Janſeniſme recueillies de l'information faite contre l'Abé de S. Cyran*, qui eſt un recueil d'impoſtures qui a été refuté il y a plus de trente ans par un livre imprimé qui eſt demeuré ſans replique *, & qu'il ne le leur ait donné dans le deſſein de les perſuader que le Janſeniſme étoit une ſecte ſubſiſtante, qui tenoit effectivement toutes les hereſies de cet extrait, comme qu'il n'y a plus d'Egliſe, que le Concile de Trente n'eſt pas un Concile œcumenique, que le Pape n'eſt pas Chef de l'Egliſe &c. J'avoue, Monſeigneur, que je ne comprens pas comment un Docteur qui fait profeſſion de piété, ſe croit en état de dire tous les jours la Meſſe en calomniant ſon prochan d'une maniere ſi inexcuſable, & c'eſt plus ſon interêt que le nôtre qui m'a porté à vous en faire des plaintes, dans l'eſperance que votre juſtice & votre charité vous engageroient à lui faire connoître ſa faute, & l'obligation

* L'Apologie pour M. de S. Cyran.

tion qu'il a de la réparer par le desaveu de ces calomnies, sans quoi, comme dit un ancien auteur, S. Pierre même n'a pas reçu le pouvoir de lui en donner l'absolution.

On sait aussi qu'il a menacé de refuser l'absolution à des personnes qui se confessoient à lui, parce qu'elles lisoient le livre *De la Frequente Communion*, & qu'il les a contraintes par ce refus, de lui promettre de ne le plus lire. Et vous jugez sans doute, Monseigneur, que c'est un renversement manifeste de l'ordre & de la discipline de l'Eglise, & un abus visible du ministere des clefs, qu'un particulier comme M. Chamillard ait pretendu avoir droit de défendre aux fideles sous peine d'être exclus de l'absolution, la lecture d'un ouvrage approuvé par tant d'Evêques, & auquel tout le credit de ceux qui l'ont combattu avec tant de passion, n'a jamais pu faire donner la moindre atteinte.

Il n'y a rien non plus, Monseigneur, de plus certain, que ce que je vous ai dit d'un Pere de la Doctrine Chrétienne de la maison de S. Charles, nommé le P. Ricard. Il y a environ 6. semaines, qu'un Dimanche après vespres faisant le grand Catheciſme dans leur Eglise, il dit en propres termes : *Que les Jansenistes*

ſoûtenoient que tout ce qui ſe faiſoit, lorſqu'on eſt en état de peché, étoit peché. En quoi ſans doute il ne peut être excuſé d'avoir commis deux grands excès : l'un d'abuſer de la chaire pour entretenir le peuple dans cette fauſſe opinion, qu'il y a une ſecte d'heretiques dont il ſe faut garder, en contrevenant ainſi formellement à l'ordre du Roi, qui a défendu expreſſément de ſe ſervir de ces noms de ſecte & de parti : l'autre en imputant très fauſſement à ceux qu'il a marquez par ce nom, une erreur damnable que l'on a refutée par pluſieurs ouvrages, & entr'autres dans le dernier chapitre de la Frequente Communion. On a fait avertir charitablement ce Pere de cet excès, on lui a marqué les endroits où cette calomnie étoit refutée ; & cependant, on n'a pas oui dire qu'il en ait fait aucune réparation, quoi qu'il continue de dire la Meſſe & d'adminiſtrer les ſacremens.

Il y a encore une autre choſe, Monſeigneur, dont je vous dois rendre compte, quoique je n'en ſois pas tout à fait ſi aſſuré. C'eſt qu'au lieu que vous avez eu la bonté de me témoigner, que vous n'aviez jamais cru que nous euſſions aucune part à ces libelles ſcandaleux que l'on fait courir, & que le

Roi

Roi ne nous en imputoit rien, on m'a dit que M. l'Abé du Pleſſis * votre Grand Vicaire, faiſoit entendre tout le contraire à pluſieurs perſonnes, en les aſſurant, que vous aviez fait de grandes plaintes contre nous ſur le ſujet de ces libelles, & que le Roi en étoit demeuré étrangement irrité contre tous ceux qu'on tâche toujours de rendre odieux par des noms de ſecte & de parti. Je ne ſuis pas en peine, Monſeigneur, de la choſe en elle même, ne pouvant pas douter que tout cela ne ſoit faux après ce que vous m'avez fait la grace de me dire d'une maniere ſi pleine de bonté & d'affection. Mais cela n'empêche pas que de ſemblables diſcours ne nous faſſent beaucoup de tort, s'il eſt vrai qu'une perſonne de la qualité de M. l'Abé du Pleſſis les ait tenus, parce qu'on a de la peine à croire qu'il ne ſoit pas bien informé de ce qu'il dit, & que rien ne nous expoſe plus aux médiſances des perſonnes prévenues ou paſſionnées contre nous, que l'opinion qu'on entretient par là dans le monde, que le Roi n'eſt pas ſatisfait de notre conduite.

* M. de la Brunetiere, qui eſt mort Evêque de Saintes.

LETTRE CLIII.

A M. DE HARLAI, *Archevêque de Paris. Il ſe plaint d'un Prédicateur Jeſuite qui le calomnioit dans ſes ſermons.*

MONSEIGNEUR

VOilà la copie de la lettre que vous m'avez donné ordre de vous envoier, & ſur laquelle vous avez eu la bonté de me promettre de parler au Roi. S. M. eſt trop juſte pour ne pas reconnoître qu'il ſeroit contraire à l'équité naturelle de nous ôter la liberté de nous défendre contre ceux qui nous déchireroient auſſi publiquement & auſſi outrageuſement qu'a fait ce Jeſuite. Et ainſi S. M. comprendra ſans peine, que ce ſeroit donner lieu à renouveller les conteſtations paſſées, que de ne pas reprimer de ſi grands emportemens. Elle y eſt particulierement intereſſée, puisque c'eſt faire injure à S. M. que de violer d'une maniere ſi inſolente les ordres qu'elle a donnez pour l'affermiſſement de la paix qu'elle a ſi glorieuſement procurée à l'Egliſe de France. Mais de plus, Monſeigneur, vous jugerez que m'aiant fait

paſſer

paſſer pour heretique publiquement & devant tout un peuple, il ne ſuffit pas pour me reſtituer l'honneur qu'il m'a voulu ravir, & pour effacer les méchantes impreſſions qui en peuvent être demeurées dans l'eſprit d'un grand nombre de perſonnes, qui prennent pour vrai tout ce qui ſe dit dans la chaire de vérité, de donner ordre qu'il ne commette plus à l'avenir de ſemblables excès. On ne guerit pas un homme à qui on a fait de cruelles bleſſures, en ne lui en faiſant pas de nouvelles ; & la reſtitution de l'honneur n'étant pas moins de droit naturel que celle de l'argent, ſi on veut aider ce Pere à obtenir de Dieu le pardon d'une calomnie ſi ſcandaleuſe, on ne voit pas, Monſeigneur, qu'on le puiſſe diſpenſer d'une réparation proportionnée & auſſi publique que la diffamation l'a été. Et cela paroît d'autant plus juſte que ce n'eſt pas la premiére fois qu'il a fait ſervir la chaire à me noircir & à me traitter d'heretique. Il a fait la même choſe les trois années dernieres à Iſſoudun, à Amiens, & à Soiſſons, & il ſemble, Monſeigneur, qu'il ſeroit un peu étrange qu'après tout cela pour toute punition de tant d'excès, il en fût quitte pour une remontrance d'être plus ſage à l'avenir, qu'on lui fera en parti-

culier & dont il gardera bien de ſe vanter.

LETTRE CLIV.

Juin 1673. *A M.* LE CAMUS, *Evêque de Grenoble, ſur l'uſure.*

POur ce qui regarde l'uſure, j'avoue qu'à ne conſulter que la raiſon, il n'eſt pas aiſé de trouver des raiſons convaincantes qui faſſent voir qu'elle eſt abſolument condamnable dans les circonſtances que vous marquez.

Mais ſi on s'arrêtoit à cela, & qu'on n'eût point plus d'égard à la tradition & à l'autorité de l'Egliſe qu'à la raiſon naturelle, il y a bien d'autres choſes que l'on ſeroit tenté de tolérer, pour le plus grand bien qu'il ſemble qu'il en arriveroit, ſi on les pouvoit ſouffrir. Il n'y a rien, par exemple, qui empêche plus la converſion de la plûpart des nations Infidelles, que de ce qu'on ne peut les admettre au batême qu'en les obligeant de quitter toutes leurs femmes à l'exception d'une ſeule. Cependant il n'eſt pas aiſé de prouver que la polygamie ſoit contre le droit naturel, & S. Auguſtin ſemble enſeigner manifeſtement le contraire. Il n'eſt point évident que les Pa-

Patriarches & tous les autres Juifs n'aient eu plusieurs femmes que par un dispense de Dieu ; & à ne s'arrêter qu'aux seules paroles de l'Evangile, sans y joindre la doctrine des Peres, on ne convaincroit pas aisément un homme qui soutiendroit que J. C. n'a point défendu absolument la polygamie. Et ainsi c'est principalement la tradition & l'autorité de l'Eglise qui fait qu'il n'y a personne qui fut assez hardi pour admettre au batême un Roi de la Chine qui ne voudroit se faire Chrétien qu'à condition qu'on lui laisseroit toutes ses femmes. C'est par-là même que je juge de l'usure. Je n'examine point si les raisons que les Théologiens apportent pour faire voir qu'elle est contraire au droit naturel, sont convaincantes. Je la vois condamnée par tous les Peres ; par un grand nombre de Conciles ; par tous les Papes qui ont été consultez sur cette matiere, & ensuite par tous les Théologiens qui sont en quelque reputation de piété & de suffisance. Cela me suffit pour la condamner, sans écouter toutes les raisons vraisemblables que je vois bien qu'on peut alleguer pour l'exempter de peché, quand elle ne paroît pas blesser la charité. Je considere de plus que ce que dit David, qu'une condition pour entrer au ciel est

de n'avoir point donné ſon argent à uſure, & ce que dit Ezechiel contre ceux *qui accipiunt ſuper abundantiam*, a toujours été expliqué par l'Egliſe comme obligeant tous les Chrétiens. Il ſuffit de voir ce qu'en dit le I. Concile de Carthage au Canon 17, où marquant de quelle maniére on doit punir les Eccleſiaſtiques qui prêteroient à uſure, il dit d'eux qu'ils ont oublié cette parole de l'Ecriture: *Qui non dedit pecuniam ſuam ad uſuram*; à quoi il faut joindre le 13 Canon du premier Concile de Carthage ſous Gratus, qui fait voir trois choſes.

La 1. qu'on ne peut point alleguer la défenſe faite aux Clercs de ne point prêter à uſure pour une preuve qu'on le permettoit aux laïques. Car il paroît par ce Concile, qu'on ne le défendoit particulierement aux Clercs que parce qu'ils étoient plus ſous la main de l'Egliſe, & qu'elle veilloit davantage à les tenir dans la diſcipline; mais qu'on regardoit cela comme devant être condamné dans tous les Chrétiens.

La 2. que c'eſt ſur l'Ecriture qui ne regarde pas plus les Clercs que les laïques, que l'Egliſe fondoit la condamnation de l'uſure.

La 3. que cette condamnation de l'uſure

furé par l'Ecriture ne paroiſſoit pas à l'ancienne Egliſe une choſe douteuſe, mais très claire. On voit tout cela dans ce Canon: *Abundantius Epiſcopus Adrumetinus dixit: In noſtro Concilio ſtatutum eſt ut non liceat clericis fœnerari. Quòd ſi & ſanctitati tuæ & huic Concilio videatur, præſenti placito deſignetur. Gratus Epiſcopus dixit. Novellæ ſuggeſtiones quæ vel obſcuræ ſunt vel ſub genere latent, inſpectæ à nobis, formam accipient. Cæterum de quibus* APERTISSIME *divina Scriptura ſanxit, non differenda ſententia eſt, ſed potiùs exequenda: proinde quod in laicis reprehenditur, id multo magis in Clericis oportet prædamnari. Univerſi dixerunt: Nemo contra Prophetas, nemo contra Evangelia facit ſine periculo.*

Puis donc que nous devons expliquer l'Ecriture Sainte par la Tradition, quand l'uſure ne ſeroit pas défendue par le droit naturel, nous avons ſujet de croire qu'elle l'eſt par le droit divin poſitif, puiſque la Tradition nous enſeigne que l'Egliſe a cru qu'elle eſt condamnée par les Prophetes & par l'Evangile.

Le conſentement unanime de tous les Théologiens me paroît auſſi fort conſiderable dans cette matiere; car il eſt certain qu'ils ont trouvé dans l'Egliſe ce qu'ils ont enſeigné, que l'uſure étoit

mauvaiſe, & que tout ce qu'on leur peut attribuer eſt d'avoir tâché d'appuier ce ſentiment par des raiſons naturelles, que l'on pourroit croire n'être pas ſuffiſantes pour l'établiſſement de cette opinion, ſi on n'avoit que cela. Mais comme ce ne ſont point ces preuves, qui les ont fait entrer dans ce ſentiment; mais que c'eſt à cauſe qu'ils y étoient, qu'ils ont cherché des preuves pour l'appuier, quand on ne ſeroit pas perſuadé de leurs raiſons, on les peut toujours regarder comme témoins de la doctrine de l'Egliſe dans leur tems, qui avoit reçu de ſes Peres ce qu'elle croioit ſur ce point de morale.

On doit dire de même des Decrétales. Les Papes n'ont fait qu'y confirmer ce qu'ils ont trouvé établi dans l'Egliſe par les Peres & par les Théologiens. Elles ont de plus force de loix aiant été reçues généralement dans toute l'Egliſe. On eſt donc obligé maintenant de regler ſur cela la conduite des Chrétiens.

Enfin les Ordonnances de nos Rois ont reglé les choſes conformement à tout ce que nous venons de dire, & on n'en trouvera aucune qui permette ce qui eſt paſſé en uſage dans votre Province.

Cependant c'eſt à ces loix, ſur tout lors-

lorsqu'elles ſe trouvent conformes aux canons, qu'on doit ſe conformer dans les choſes temporelles & dans la juſte poſſeſſion des biens, ſans s'arrêter à un uſage abuſif dans lequel il eſt viſible qu'on élude la loi, quoi que cet uſage ſoit toléré par des Parlemens qui n'ont point d'autorité de pouvoir changer les loix de l'état, mais ſeulement de les faire obſerver.

Voilà, Monſeigneur, ce qui me détermineroit, ſi j'étois en votre place, à travailler de tout mon pouvoir pour reformer la coutume des prêts uſuraires, & pour introduire en leur place les rentes conſtituées, comme on fait dans tout le reſſort de Paris. Ce parti eſt au moins certainement le plus ſûr. Et ainſi quand il y auroit des doutes, il faudroit toujours ſuivre la regle, *In dubiis tutior pars eligenda.*

LETTRE CLV.

17 Janv. 1674.

Au PRINCE ERNEST *Landgrave de Heſſe-Rhinfels. Il le remercie de lui avoir envoié un livre qu'il avoit compoſé, & il lui propoſe de faire écrire ſur les perſecutions que ſouffrent ceux qui s'élevent contre les erreurs populaires.*

MONSEIGNEUR

APrès avoir prié Dieu qu'au renouvellement de cette année il verſe de nouvelles graces ſur V. A. S. & ſur toute ſon illuſtre famille, elle trouvera bon que nous l'aſſurions auſſi du renouvellement de nos reſpects, & de la joie que nous avons eue de recevoir pour un nouveau témoignage de ſon ſouvenir, un écrit auſſi édifiant (*a*), qu'eſt celui qu'elle nous a fait l'honneur de nous envoier. Nous en avions déja oui parler, & on nous avoit mandé de Flandres qu'il y fai-

(*a*) Ce livre eſt le *Verus, ſincerus & diſcretus catholicus contractus*, compoſé par ce Prince Allemand. C'eſt un in 4. de 150. pages dabord imprimé en Allemand en 1666. & dont on imprima un Abregé en la même Langue en 1673. & enfin en Latin.

faiſoit beaucoup de bruit, mais nous ne l'avions pas encore veu. Il étoit digne de la piété de V. A.S. & du zele qu'elle a pour la beauté de l'épouſe du fils de Dieu, que ces ſuperſtitions defigurent, de le faire imprimer dans ſes états. Mais je ne ſai s'il ne ſeroit point encore digne de ce même zele, ſi V. A. S. a quelque ami à Rome, de lui écrire avec un peu de force, afin de faire entendre aux Meſſieurs de ce Pais-là, que la perſécution, que l'on fait quelque fois à ceux qui parlent avec liberté contre ces erreurs populaires, eſt une des choſes qui nuiſent le plus à l'Egliſe, & qui mettent le plus d'obſtacle à la converſion des proteſtans, parce que cela les confirme dans les fauſſes idées que leurs miniſtres leur donnent de notre foi. Cette remontrance très juſte en elle même, ne peut être mieux reçue que de la part de V. A. S. parce qu'aiant quitté l'hereſie pour retourner à l'Egliſe, & étant environnée des Proteſtants avec lesquels elle converſe tous les jours, elle peut mieux ſavoir que perſonne ce qui ſert à les affermir dans leur ſeparation, & ce qui ſerviroit au contraire à leur faire paroitre la doctrine de l'Egliſe plus favorable. C'eſt une vue que j'ai cru pouvoir propoſer à V. A. S. elle en fera

ra ce qu'elle jugera à propos, &c. Je ſuis &c.

LETTRE CLVI.

12 Février 1674.

A M. * *Sur l'affaire de M. Feydeau Docteur de Sorbonne & Théologal de Beauvais, relegué par une Lettre de Cachet.*

Extremis malis extrema remedia.

JE vous avois mandé, ce me ſemble, dès le commencement de cette tempête, que le Prelat devoit venir en Cour pour l'appaiſer. Il ne l'a pas fait. Il n'y a plus rien à eſperer pour ce qui eſt de remettre les choſes dans l'état où elles étoient avant la Lettre de Cachet. Car on ne recule point en ce païs là. Mais c'eſt au Prelat à voir s'il peut conſentir à une ſi étrange oppreſſion de l'Egliſe: or c'eſt y conſentir que de ne pas faire connoître que l'on ſent la plaie qu'elle reçoit, en parlant ouvertement & avec une vigueur épiſcopale contre ceux qui la mettent dans les fers. Un ennemi déclaré fait moins de mal qu'un ennemi couvert. Tant qu'un ſeul homme parlera au Roi des affaires de l'Egliſe, & qu'il lui fera entendre les choſes, comme il

M. de Harlai Archevêque de Paris.

il lui plaît, les Evêques doivent s'attendre que l'autorité que Dieu leur a donnée, ſera aſſervie à ſes caprices. Il faut que quelqu'un ſe ſacrifie pour la liberté commune. Jamais occaſion n'en a été ſi belle que celle-ci, parce que jamais on n'a rien fait qui ait moins d'ombre de juſtice. Mais ſi on prenoit ce parti (ce que je ne crois pas que l'on faſſe) il n'y auroit point de meſures à garder. Il faudroit parler avec une force terrible du tiran de l'Egliſe tant au Roi, qu'à lui-même. Il faudroit lui dire nettement, qu'il n'a que faire de remettre tout ſur le Roi, qu'on ſait très-bien que le Roi n'eſt animé contre les prétendus Janſeniſtes, que depuis ſes audiances des ſamedis; qu'il étoit auparavant très ſatisfait de la paix; qu'on ſera obligé d'avertir tous les Evêques de la maniere inouie, dont il porte le Roi à traiter l'Epiſcopat; que le Roi d'Angleterre qui ſe dit Chef de l'Egliſe d'Angleterre ne traite pas ſi ſervilement cette Egliſe, que lui Evêque porte le Roi à traiter celle de France; qu'on ſe plaindra au Pape de cette horrible oppreſſion de la liberté eccleſiaſtique; & qu'on lui fera ſavoir la vie & les mœurs de l'auteur de ces conſeils violens. Il eſt certain que ſi on lui parloit avec cette force, il ſe trouve-

roit

roit bien embaraſſé, & il ſe pourroit bien repentir d'avoir porté les choſes à une ſi grande extremité. Car où en eſt l'Egliſe, ſi un Roi Chrétien prétend avoir droit de dire à un Evêque : je veux que vous depoſſediez un Theologal très-canoniquement pourvû, & que vous en choiſiſſiez un autre qui me ſoit agréable; c'eſt-à-dire, qu'il faudra doresnavant que les Evêques aient l'agrément du Roi pour choiſir ceux à qui ils confieront le miniſtere de la parole de Dieu. Y eut-il jamais une plus honteuſe ſervitude ? Si les Evêques la ſoufrent, il faudra dire d'eux ce que la lacheté des Senateurs de Rome, fit dire à Tibere : *O homines ad ſervitutem paratos.* Tout cela peut-être vous paſſera pour un zele trop emporté.

LETTRE CLVII.

A M. BROUSSE. *Sur l'obligation qu'ont les Eccleſiaſtiques de donner leur ſuperflu aux Pauvres.*

JE ne puis, Monſieur, réſiſter au mouvement que Dieu m'a donné de vous parler d'une peine que j'ai eu depuis quelque tems, & que la mort ſi promte de notre bon ami Monſieur de

la

la Lane m'a encore augmenté. Je ſerois bien ingrat ſi je n'étois point touché du zele ſi conſtant que vous avez fait paroître non ſeulement pour la vérité en général, mais auſſi pour ma perſonne en particulier. Mais ma reconnoiſſance ne ſeroit pas telle que Dieu la demande, ſi elle n'étoit conforme aux devoirs eſſentiels de l'amitié Chrétienne, dont le principal eſt que les amis s'entr'aident les uns les autres dans la ſeule & unique affaire que nous avons dans le monde, qui eſt d'aſſurer notre ſalut. C'eſt ce qui m'oblige, Monſieur, de vous déclarer la peine que j'ai eue, lorsque j'ai apris que vous étiez plus riche qu'un Eccleſiaſtique ne le devroit être ſelon les regles de la conſcience, par leſquelles Dieu nous jugera. Vous avez toujours fait profeſſion de ſuivre la morale de l'Evangile & de ne vous point arrêter aux relâchemens pernicieux des nouveaux Caſuiſtes; & vous ne pouvez pas ignorer que, ſelon l'eſprit de Evangile, la doctrine des Peres & les regles des Canons, les biens d'Egliſe ſont le patrimoine des Pauvres, & qu'ainſi on leur ravit par une cruauté ſacrilege, ce ſont les paroles de S. Bernard, tout ce que les miniſtres de l'Egliſe qui ne ſont que les diſpenſateurs & non pas les maîtres &

les

les poſſeſſeurs de ces biens, ſe retiennent outre le vivre & le vêtement. Les Caſuiſtes même les plus relâchez n'ont oſé aller plus loin, que d'exempter de l'obligation de reſtituer ce qu'on avoit conſumé inutilement de ces biens ; mais ils ont toujours avoué en même tems, qu'il y a péché mortel à ne point emploier en de bonnes œuvres tout ce qui en reſte après en avoir pris ſon entretien.

Et ainſi, Monſieur, je ne vois point ſur quoi un Eccleſiaſtique qui amaſſe des biens conſiderables des revenus de ſes benefices ou des retributions de ſes ſermons, peut aſſurer ſa conſcience, puiſque les auteurs mêmes qui ont le plus travaillé à favoriſer la cupidité des hommes, ont été contraints de reconnoître qu'il eſt en état de péché mortel de retenir pour ſoi, ce qu'au moins par un droit indiſpenſable de la charité, il étoit obligé de donner aux pauvres. Or qu'importe à un homme ſi le peché pour lequel Dieu la condamnera, eſt contre la charité ou la juſtice. Je ſai bien qu'il n'y a que trop de gens que ſe ſont enrichis du bien de l'Egliſe, à qui l'on n'en fait point de ſcrupule ; mais voudriés-vous fonder votre repos ſur cela ? La foule de ceux qui ſe perdent, conſolera-t-elle ceux qui ſont de ce nombre ?

Je

Je viens de rencontrer par hasard un passage du Cardinal Bellarmin, dans les avis qu'il donne à son neveu, qui me paroît capable de reveiller les plus endormis : *Si quis velit in tuto salutem suam collocare, is omnino debet certam veritatem iniquirere, & non respicere quid multi hoc tempore dicant aut faciant : si rei certitudo non possit ad liquidum apparere, debet omnino tutiorem partem sequi, & nulla ratione, nullius imperio, nulla utilitate temporali proposita ad minus tutam partem declinare; agitur enim de summa re cum de æternâ salute tractatur, & facillimum est conscientiam erroneam exemplo aliorum induere, & commodè, conscientia non remordente, ad eum locum descendere, ubi vermis non moritur & ignis non extinguitur.*

Je crois, Monsieur, ne vous avoir rien dit en tout cela, que de tout à fait indubitable. Que si néanmoins vous croiez que je me trompe ou dans le fait ou dans le droit, il me semble que la moindre chose que vous êtes obligé de faire. est d'exposer sincerement l'état de votre bien & de consulter des gens pieux & savans, pour savoir ce que vous devez faire pour vous mettre en état de comparoître devant Dieu avec la confiance que doivent avoir en sa misericorde tous ceux qui on travaillé serieusement à se con-

BIBLIOTECA NAZ. R. A. VITTORIO EMANUELE

conformer aux regles de ſon Evangile, pour ſe mettre à couvert de cette parole terrible du grand Apôtre: *Horrendum eſt incidere in manus Dei viventis.* Voilà, Monſieur, ce que je me ſuis ſenti preſſé de vous dire. Je ne vous en fais point d'excuſe, parce que je ne doute point que vous ne le preniez pour une des plus grandes marques de la charité que j'ai pour vous, qui me fait être parfaitement votre très-humble & très-obeiſſant ſerviteur.

LETTRE CLVIII.

* Le Cardinal Altieri.

Au CARDINAL PATRON*, *Neveu du Pape* CLEMENT X. *Il le remercie de ſa protection, & le prie de vouloir bien remettre au Pape la Lettre & les livres qu'il lui adreſſoit.*

MONSEIGNEUR

QUelque deſſein que Dieu m'ait donné de me produire de moi-même le moins que je puis, je n'ai pu apprendre tant de témoignages ſi obligeans de l'extrême bonté de Votre Eminence envers moi, & des bons offices qu'il lui a plu de me rendre auprès de ſa Sainte-

cité *, ſans me croire indiſpenſablement engagé à lui en témoigner ma reconnoiſſance. Ce ne peut être, Monſeigneur, qu'un effet du zéle que Dieu a donné à Votre Eminence, pour les interêts de la Religion, qui l'a portée à vouloir bien parmi ſes grandes & continuelles occupations, donner tous les jours quelque tems à la lecture de ce qu'on a fait pour la défenſe de l'Egliſe. Et c'eſt au même zéle ſi ſaint & ſi louable que l'on doit attribuer de ce que S. S. daigne ſe faire lire un de ces ouvrages, & qu'elle a même témoigné à un de mes amis, qu'elle ne ſeroit pas fâchée d'avoir ceux qui ont été faits avant ſon Pontificat. J'ai pris, Monſeigneur, ce ſouhait de S. S. pour un commandement dont elle me faiſoit la grace de m'honorer, & auquel ce m'étoit un bonheur extrême d'obéir. Et ne pouvant pas le faire par un entremetteur plus favorable que Votre Eminence, j'ai cru qu'elle n'auroit pas desagréable que je lui adreſſaſſe la lettre que je me ſuis donné l'honneur d'écrire à ſa Sainteté, pour lui être un témoignage de ma très-humble reconnoiſſance & de ma parfaite vénération; & que je la priaſſe auſſi de lui préſenter les livres auxquels je la ſupplie de vouloir donner ſa benediction Apoſtolique, afin que les

graces

* Clement X. Voiez la Lettre d'un François P. 347. du Vol. 2. de la Juſtification.

graces qui en découlent, les rendent plus efficaces pour la converſion de ceux que le ſchiſme & l'héréſie tiennent ſéparez de l'unité du corps de J. C. hors laquelle il n'y a point de ſalut. Je prie Dieu, Monſeigneur, qu'il la conſerve longtems pour le bien de ſon Egliſe, & qu'il donne à Votre Eminence les graces dont elle a beſoin pour l'aider à la bien conduire. Ce ſont les vœux continuels de celui qui s'oſe dire avec un profond reſpect.

LETTRE CLIX.

4. Sept. 1671. *A la* MERE ABESSE DE SAINT DIZIER. *Il lui donne des avis par rapport au gouvernement de ſon Abaies.*

NOus ſaurons par nos amis qui vous vont voir, quel ordre vous avez mis dans votre maiſon; & ſi vous avez diſtingué les heures de l'office, comme on en étoit convenu. C'eſt une des principales partie de la regularité. Mais tout cela n'eſt rien ſans la piété interieure & ſolide qui doit être le fondement de toute votre reforme, & dont l'édification ſera le plus puiſſant moien pour faire rentrer vos Sœurs en elles mêmes. Car ce n'eſt rien de jeûner, de veiller, de

de travailler, ſi on ne fait tout cela par l'eſprit de Dieu, qui eſt un eſprit de charité & d'humilité, qui ne mépriſe point les exercices exterieurs, mais qui ne s'en éleve point, les regardant comme fort peu de choſe, quoique neceſſaires pour la conſervation du bon ordre dans les maiſons Religieuſes, & pour accoûtumer la chair à être aſſujettie à l'eſprit. Prenez garde ſur tout de ne pas regarder vos Sœurs les plus déreglées avec un eſprit de Phariſiennes. Regardez en elles ce que vous feriez, ſi Dieu ne vous avoit pas fait miſéricorde. Gémiſſez pour vous & pour elles, étant peut-être plus coupable qu'elles, parce que vous avez plus reçû. Travaillez à les gagner à Dieu plus par votre exemple que par vos paroles. Evitez d'entrer jamais avec elles en des conteſtations qui leur puiſſent faire croire que vous conſervez quelque aigreur contre elles. Si vous étes quelquefois obligée d'uſer de correction ou de reprimande, qu'il y paroiſſe toujours de la charité & de la bonté, & que vous puiſſiez au moins vous rendre ce témoignage, que c'eſt l'affection que vous avez pour elles qui vous fait agir. Aſſurez-vous, mes Sœurs, que ſi vous tenez cette conduite, & que vous mettiez toute votre

confiance en Dieu, il bénira une entrepriſe auſſi ſainte qu'eſt celle de retablir la ſainteté religieuſe dans une maiſon qui lui eſt conſacrée depuis ſi longtems.

LETTRE CLX.

A DEUX RELIGIEUX. *Sur ce qu'il avoit contribué à ce que les differens des Religieuſes de S. Dizier fuſſent jugez, ſelon que l'Abeſſe le demandoit, par M. l'Evêque de Châlons.*

MES REVERENDS PERES

JE ne vous ſaurois dire par quelle rencontre il eſt arrivé que je n'ai lu que très tard la premiere lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Et comme je penſois à y faire réponſe, j'ai reçu la ſeconde, par laquelle vous me temoignez être fort ſurpris de l'Arrêt que vous ſuppoſez que j'ai obtenu en faveur de Madame de S. Dizier. Toute la part que j'y ai eue, eſt que j'ai appuié auprès de M. de Pompone la demande qu'elle lui a faite d'être jugée par M. de Châlons. Mais je vous avoue que je ſuis extrêmement ſurpris de votre ſurpriſe, & de ce que vous entreprenez

prenez de me perſuader, que c'eſt avoir mis un obſtacle à la paix de cette maiſon, & s'oppoſer aux juſtes deſſeins de ceux qui n'ont eu pour fin que la gloire de Dieu, d'en faire terminer les differens par un Prelat ſi ſage, ſi éclairé, & ſi rempli de zele & de charité pour le bien des ames. Eſt-il poſſible, mes Reverends Peres, que vous aiez pu vous étonner & regarder comme une mauvaiſe action dont vous ne m'avez pas cru capable, que j'aie trouvé bon que l'on commît à un Evêque d'un ſi grand mérite, & qui a autant de lumiere que de piété, le jugement d'une affaire qui regarde un Monaſtere de Religieuſes de ſon Dioceſe, & qui n'eſt proprement que la ſuite de celle qu'il a déjà terminée avec tant de connoiſſance de cauſe, en faiſant ceſſer le ſcandale de cette maiſon par la punition de celles qui l'entretenoient, & qui s'étoient rendues dignes d'être traitées avec bien plus de ſéverité, par l'attentat qu'elles avoient commis contre leur Abeſſe & deux Religieuſes de qualité qu'elle avoit fait venir dans ſa maiſon pour la reformer.

Mais ſi on vous en croit, mes Peres, les choſes ſont bien changées de face depuis ce tems-là. Les coupables d'alors ſont devenues innocentes ; & c'eſt ſur

leur temoignage comme fort digne d'être conſideré, que l'on décrie leur Abeſſe & les deux autres Religieuſes qu'elles avoient traitées avec tant d'outrage. Le juge même vous eſt ſuſpect. Il ne peut que tout gâter dans cette maiſon, qui naturellement lui devroit être ſoumiſe, s'il y a encore de l'autorité; & vous trouvez fort étrange que j'aie contribué à la lui faire donner; mais vous vous conſolez en prophetiſant que l'Arrêt qui lui donne pouvoir de juger de vos Ordonnances conjointement avec M. de Cîteaux *ne ſera que comme une nuée qui ſe diſſipera en faveur de ceux qui n'ont pour fin que la ſeule gloire de Dieu*, c'eſt-à-dire, de vous, mes Reverends Peres. Pour moi je ne fais point le Prophete. Je laiſſe à Dieu la connoiſſance de l'avenir. Je me conduis dans le preſent par la vue de la charité & de la prudence chrétienne. L'une veut que l'on juge en bien plutôt qu'en mal, & me défend de prendre des Religieuſes élevées dans la crainte de Dieu dès leur enfance, pour des perſonnes qui n'auroient non plus de religion que des paiennes; (c'eſt l'idée que vous en donnez) & l'autre me porte dans les jugemens oppoſez que font de la même affaire un Evêque dont la piété & la ſuffiſance me ſont connues de-

depuis quarante ans, (pour ne pas dire qu'elles le ſont de toute la France) & deux Religieux que je ne connois point, à prendre plutôt le parti de l'Evêque qui ne déſaprouve pas la conduite d'une Abeſſe, que celui de ces deux Religieux qui en parlent avec tant d'emportement qu'ils rendent fort ſuſpect tout ce qu'ils en diſent. C'eſt tout ce qu'on peut faire de plus ſage dans les choſes qu'on ne peut ſavoir par ſoi-même, de pancher plutôt du coté de la plus grande autorité.

C'eſt pourquoi vous ne pouviez rien faire qui fut plus capable de m'empêcher d'ajouter foi aux invectives de votre premiere lettre, que de reconnoître comme vous faites dans celle-ci, *Que M. de Châlons eſt prévenu pour la conduite de l'Abeſſe, & qu'il vous l'a temoigné à vous-mêmes.* Ce m'en eſt aſſez, mes Peres, pour ne la pas croire ſi méchante que vous la faites, & pour me ſavoir bon gré d'avoir contribué à faire qu'un Prélat d'une ſi grande vertu s'inſtruiſît de cette affaire, & diſſipât par ſa lumiere les nuages dont elle a été obſcurcie. Je le crois trop homme de bien pour être capable de favoriſer perſonne aux dépens de la vérité & de la juſtice; & c'eſt, je ne vous le diſſimule point, le

deſir qu'a temoigné Madame de S. Dizier, de vouloir être jugée par lui, qui a commencé à me faire avoir aſſez bonne opinion de ſa conduite, nonobſtant les bruits déſavantageux que l'on faiſoit courir contre elle. Car je n'ai pu m'imaginer que ſi elle eut été auſſi dereglée qu'on la faiſoit, elle eût voulu être examinée par un juge ſi clairvoiant & ſi ennemi du déſordre. Ainſi, bien loin de m'oppoſer à ce qu'elle ſouhaitoit d'avoir M. de Châlons pour juge, je me ſuis emploié très volontiers à le lui faire donner.

Il y a deux autres choſes qui ont encore beaucoup contribué à m'empêcher de croire tout le mal qu'on diſoit d'elle. L'une eſt la malice qu'on a de lui faire un crime de la bonne intelligence avec laquelle elle a vêcu avec ſa Sœur & l'ancienne Abeſſe, afin que le temoignage qu'elles euſſent pu rendre en ſa faveur, ne fut pas conſideré. On a traité de cabale cette union ſi néceſſaire pour le bon gouvernement de la maiſon, & qu'on ne pouvoit trop louer; & on a cru qu'il ſuffiroit pour la rendre odieuſe de les appeller les trois Abeſſes qui n'en ſont qu'une. Mais, pour ne parler que de l'ancienne Abeſſe, elle a laiſſé une ſi bonne opinion d'elle à Port-Roial, &

dans

dans l'eſprit de tous ceux qui l'ont connue, particulierement lorſqu'elle étoit à Paris, que rien ne rend plus incroiable ce que l'on dit de celle qui lui a ſuccedé, *Que c'eſt une fille ſans religion*; que de dire en même tems, qu'elle eſt parfaitement unie avec celle qui l'a choiſie pour être Abeſſe après elle par un mouvement de conſcience, & qui ne pourroit être que dans la douleur ſi elle étoit convaincue qu'elle ſe ſeroit dépouillée pour ne mettre en ſa place qu'une fille ſans vertu, & qui ne feroit rien qui vaille. L'autre choſe, qui m'a rendu ſuſpectes ces invectives emportées, eſt le témoignage que m'a rendu de ſa conduite une Demoiſelle de Paris qui a certainement bon ſens, & qui paroît avoir de la piété. Elle a demeuré deux mois au-dedans du Monaſtere, dans le deſſein d'examiner ce qui s'y paſſoit, pour juger de là ſi elle y engageroit ou n'y engageroit pas ſes filles. On découvre bien des choſes dans un ſéjour de deux mois au dedans d'un Monaſtere, ſur tout quand on n'y eſt que dans le deſſein de juger de la conduite qu'on y tient, & de la regularité qui s'y obſerve. Cependant elle m'a aſſuré qu'elle n'y avoit rien vu dont elle n'ait été ſatisfaite; & en effet elle y a fait prendre l'habit à ſes fil-

les. On dira que c'eſt que l'Abeſſe a fait l'hypocrite pendant ces deux mois; mais on a bien de la peine à ſoutenir ſi long-tems un perſonnage emprunté. Quand il faut être toujours en maſque expoſé aux yeux de ceux qui nous voient à toute heure, il eſt preſque impoſſible qu'on ne ſe demente ſouvent, & qu'on ne ſe trouve ſans y penſer dans ſon naturel. Je n'ai plus qu'un mot à vous dire, mes Reverends Peres, ſur ce que vous dites de la paix, en deux ou trois endroits de votre lettre. Rien n'eſt plus déſirable que la paix; mais c'eſt un mot dont on abuſe étrangement. Ce n'eſt pas mettre la paix dans un Monaſtere que d'ôter aux Superieures l'autorité de reprimer leurs inferieurs, lorſqu'elles ſont déreglées. Cependant il paroît que c'eſt l'idée que vous avez de ce mot de *paix*, car vous dites: *Qu'elle eſt ſortie de cette Maiſon depuis l'entrée de cette Abeſſe.* Vous croiez donc qu'elle y étoit avant ſon entrée; & par conſequent vous prenez pour *paix* la conſpiration dans le mal de neuf ou dix Religieuſes ennemies de toute regularité, & qui aiant ſecoué le joug de leur Abeſſe & de deux Religieuſes réformées qu'elle avoit fait venir dans la Maiſon pour la remettre dans la regle, ne penſoient qu'à boire, à manger,

ger, à rire & ſe divertir, aiant auſſi peu de crainte de Dieu que s'il n'y en avoit point eu. Voilà ce que ces bonnes filles vous ont fait prendre pour une paix que cette nouvelle Abeſſe eſt venue troubler. Et il eſt bien certain qu'à moins que Dieu ne les ait bien converties, elles ne ſe trouveront jamais en paix ni contentes, qu'on ne les ait remiſes en cet état.

Voilà, mes Reverends Peres, ce que j'ai cru devoir repondre à vos deux lettres. Je ne conclus pas de là que Madame de S. Dizier ſoit ſans faute, & qu'elle ait tout ce qui ſeroit à deſirer pour être une parfaite Abeſſe. J'en conclus ſeulement, que je n'ai pas lieu de croire tout le mal qu'on dit d'elle, & que j'ai très bien fait de m'en rapporter au jugement qu'en rendra M. de Châlons. C'eſt par où j'ai commencé, c'eſt par où je finis. Je ſuis, mes Reverends Peres, votre &c.

LETTRE CLXI.

16 Decembre 1674.

A M. DES TOUCHES. *Sur la mort de M. de la Houſſaie.*

JE vous demande pardon, Monſieur, ſi je ne ſuis pas le premier qui vous apprens la triſte nouvelle de la mort de M. votre neveu. L'accablement où je me ſuis trouvé depuis, a été cauſe de ce retardement; mais je veux en recompenſe vous faire part de ce qui vous peut plus conſoler dans cette affliction, en vous rendant compte des graces ſingulieres que Dieu lui a faites, qui ne permettent pas de douter que Dieu ne lui ait fait miſericorde.

Il y avoit pluſieurs années qu'il ſoupiroit après la retraite, & qu'il ne demeuroit qu'avec peine dans les emplois qui l'attachoient au monde. Il y avoit même un peu d'excès dans ce deſir, parce qu'il étoit trop découragé de la vie qu'il menoit, & trop perſuadé qu'il n'y pouvoit faire ſon ſalut.

Etant tombé malade, il y a environ ſix mois, il déſira de me parler, & me pria de me charger de ſa conſcience, ſouhaitant de me faire une confeſſion générale de toute ſa vie. Il me parla dès cette

cette premiere fois d'une maniere si touchante que je n'avois garde de lui refuser l'assistance qu'il me demandoit. Mais je ne voulus rien faire qu'on n'en eût demandé la permission à M. le Curé de S. André, qui l'accorda très volontiers. Sa difficulté de parler a été cause qu'il a été très longtems à achever sa confession. Je l'allois voir tous les jours, & il ne pouvoit parler qu'environ un quart d'heure. Mais il examinoit sa conscience avec tant d'exactitude & une si grande droiture, que je n'en sortois jamais qu'avec une édification merveilleuse. Il avoit si peur d'avoir fait des fautes dans l'exercice de sa charge, qu'il me proposa 9. ou 10. cas à consulter, où il craignoit être obligé à quelque restitution. Mais les aiant examinées par sa permission avec des personnes très intelligentes & exactes, nous ne trouvâmes point qu'il y fût obligé en aucune sorte. Les dispositions que Dieu avoit mises dans son cœur, outre une fort grande douleur de ses pechez, étoient principalement une humilité très profonde qui le portoit à s'estimer beaucoup plus criminel qu'il n'étoit en effet, comme il l'a même témoigné par son testament, & une parfaite soumission à la volonté de Dieu pour la vie & pour la mort, accompa-

gnée d'une ferme resolution de quitter sa charge pour ne plus vivre que pour Dieu seul s'il lui redonnoit la santé. Et comme Madame sa femme étoit autant que lui dans cette même pensée, on ne peut pas douter qu'ils n'eussent executé ce dessein. Environ au bout de deux mois sa confession étant achevée, dans l'appréhension que donnerent les Médecins du danger qu'il ne mourut tout d'un coup si le crachement de sang revenoit, je crus le devoir disposer à recevoir la sainte Communion. Il reçut avec grande joie la proposition que je lui en fis; mais en témoignant néanmoins apprehender que ce ne fut trop tôt, & qu'il ne fût pas assez bien préparé. Mais sur ce qu'on lui dit que craignoient les Medecins, il se rendit, & communia pour la premiere fois vers la fin du mois d'Aout. Je ne me souviens pas bien quel jour ce fut. Depuis ce tems-là je ne l'ai plus vu que de deux jours l'un, & sa vie étoit si reglée, & si entremêlé d'exercices de pieté, qu'il n'avoit rien à me dire de sa conscience, & ainsi notre entretien se passoit à lui parler sur quelque chose de l'Evangile que je lui lisois, & qu'il écoutoit avec une attention & une devotion merveilleuse.

Sur la fin du mois de Novembre il com-

commença à être plus mal, & les Medecins n'en eſperoient plus rien. C'eſt ce qui fit penſer à le communier de nouveau. Je lui en parlai le 1. de Decembre. Il reçut cette nouvelle non ſeulement avec ſa tranquillité ordinaire; mais avec un grand deſir d'aller à Dieu, ſi c'étoit ſa volonté, & il regardoit comme une ſinguliere grace de pouvoir communier, quoique ſon humilité fut ſi grande, que s'en eſtimant indigne il n'oſoit le demander. On prit jour au Mercredi ſuivant à une heure après minuit. Je vins dès le ſoir & je couchai chez lui. Il ne pouvoit parler qu'avec difficulté, ni même s'appliquer beaucoup, deſorte qu'on ne lui pouvoit parler que par intervalle. Il étoit fort aiſe qu'on lui parlât de la grande miſericorde de Dieu, parce que le grand ſentiment qu'il avoit de ſon indignité, avoit beſoin d'être temperé par une grande confiance en la bonté de notre Seigneur: & il me témoignoit beaucoup de reconnoiſſance, quand je lui diſois quelque choſe de touchant qui lui en pouvoit donner. Aiant paſſé cette journée auprès de lui, j'y retournai le Vendredi après-diné, & le Samedi matin; & ne croiant pas qu'il fut ſi mal, je penſois n'y aller que le Lundi; mais on me

vint querir le Dimanche matin, parce qu'il étoit beaucoup empiré, & je lui parlai de recevoir l'extrême-onction ce matin là même; de quoi il fut fort aise, & il écouta avec beaucoup de devotion l'explication que lui fit M. de Sainte Beuve qui se trouva là, de tout ce qui se fait dans ce Sacrement. Je m'imaginois qu'il seroit assez à tems de le communier en viatique le lendemain matin, (parce que le Mercredi d'auparavant il avoit communié à jeun) mais son oppression augmentant on vit bien qu'il pourroit n'aller pas jusques là. Ainsi on envoia dire à M. le Curé qu'on le prioit de le venir communier sur le soir; & il avança même un peu le tems qu'on avoit pris, en priant deux ou trois fois qu'on se hâtât, parce qu'il sentoit bien qu'il empiroit. Il reçut donc l'Eucharistie sur les 4. heures avec sa devotion ordinaire qui étoit plus interieure qu'exterieure, parce qu'il ne parloit point, ne le pouvant faire qu'avec beaucoup de peine. Après qu'on eut reporté notre Seigneur, ses enfans qu'il n'avoit point vu qu'une fois pendant sa maladie, parce qu'on craignoit que cela ne l'attendrît trop, s'approcherent de son lit pour recevoir sa benediction, qu'il leur donna sans en paroître émû, étant déja comme

me mort à toutes choſes par la diſpoſition de ſon cœur : car pour l'eſprit il l'avoit auſſi preſent que jamais.

Ne pouvant parler il me pria de leur dire, ce qu'il leur auroit voulu dire lui-même, ce que je fis. Sur les ſix heures ; comme il baiſſoit, il témoigna qu'il ſeroit bien aiſe qu'on lui dit les prieres de l'agonie. Mais comme cela n'alloit pas ſi vîte, on ne les acheva pas, & comme on penſa que cela pourroit durer juſques au matin, une partie de ceux qui étoient auprès de lui allerent manger un morceau, comme il fit lui-même, aiant pris un peu de jus de viande, & une rôtie au ſucre. Mais on nous vint quérir bientôt après, ne pouvant plus du tout parler, quoiqu'il entendit bien ce qu'on lui diſoit, & environ un quart d'heure après il rendit l'eſprit à Dieu, n'aiant été ſans connoiſſance avant que de mourir, qu'environ l'eſpace d'un *miſerere*. Je ne vous dis rien en tout cela de Madame ſa femme. Tout ce que vous pouvez vous imaginer de vertu & de pieté dans une femme chrétienne, elle la fait paroître en cette rencontre : & quoique ſa douleur ſoit extrême, elle eſt accompagnée d'une admirable ſoumiſſion aux ordres de Dieu. J'ai cru, Monſieur, que ces particularitez pourroient

ſervir

ſervir à vous conſoler, comme en effet il n'y a rien qui en ſoit plus capable, quand on regarde comme vous faites les choſes en Dieu. Jamais perſonne n'a été plus regretté ni plus univerſellement eſtimé. Ses pauvres enfans ſont bien à plaindre : mais ce leur eſt un grand avantage, que toutes les perſonnes que Dieu leur laiſſe n'ont que le même but qu'auroit eu leur Pere de les élever dans ſa crainte. C'eſt à quoi, Monſieur, il y a déjà long-tems que votre charité s'emploie ; & cette perte fera ſans doute que vous vous y appliquerez encore davantage. Je voudrois être aſſez heureux que d'y pouvoir contribuer quelque choſe. Vous pouvez vous aſſurer que je le ferai toujours de très grand cœur, m'y trouvant engagé par tant de conſidérations, qui m'obligent de regarder comme une faveur particuliere de Dieu, la liaiſon ſainte que Dieu a miſe entre nous.

LETTRE CLXII.

Sur la mort de M. de la Houſſaie.

VOus apprendrez ſans doute par beaucoup de lettres la mort de M. de la Houſſaie. Il avoit commencé à baiſſer beaucoup au commencement de la ſemaine; ce qui fut cauſe que l'on penſa à le communier. Et comme il l'avoit déjà fait une fois en viatique, il le fit à jeun à une heure après minuit, il y a aujourd'hui huit jours. Il demeura enſuite preſque au même état; mais le Samedi s'étant trouvé plus mal, on m'envoia querir Dimanche au matin, & il témoigna deſirer beaucoup de recevoir l'Extrême onction. J'approuvai fort ſon deſſein, & lui dit que cela n'empêcheroit pas qu'il ne communiât encore en viatique le lendemain matin. On envoia donc querir l'Extrême onction, & il la reçut ſur les dix heures avec toute la même application que s'il eût été en pleine ſanté.

Mais comme on vit qu'il empiroit, & qu'il s'en appercevoit bien lui-même, on penſa à le communier en viatique ſur le ſoir. Se ſentant affoibli & plus oppreſſé qu'à l'ordinaire, il pria qu'on ſe hatât, &

& auſſi-tôt après vêpres on lui apporta le S. Sacrement, qu'il reçut avec une joie & une devotion merveilleuſe, & il donna enſuite ſa benediction à ſes enfans. Sur les ſix heures ſon oppreſſion augmenta, & il pria qu'on lui dit les prieres de l'agonie, ce que l'on fit.

Il ne mourut pas ſi tôt, mais ſeulement ſur les huit heures & demie dans la plus grande paix & la plus grande tranquillité que l'on puiſſe s'imaginer. J'ai cru que vous ſeriez bien aiſe de ſavoir ce petit détail. Pour ſes diſpoſitions, elles ont été les mêmes dans toute ſa maladie qui a été de ſix mois; un parfait détachement de toutes choſes; une ſoumiſſion entiere à la volonté de Dieu, la vie & la mort lui étant indiferentes, & ne penſant à la vie que pour ſe conſacrer entierement à Dieu, & que pour ne la paſſer que dans la retraite & les bonnes œuvres; une humilité prodigieuſe qu'il ne s'eſt pû même empêcher de témoigner par ſon teſtament où il ſe repréſente comme le plus grand pecheur du monde.

Vous pouvez, ſans que je vous le diſe, vous imaginer quelle eſt la deſolation de toute ſa famille; mais vous auriez de la peine à comprendre combien il eſt regretté generalement de tout le monde.

LET-

LETTRE CLXIII.

A MAD. LA PRESIDENTE LE COIGNEUX. *Sur le mariage de Mad. A. avec M. le Marquis de R. auquel on trouvoit fort à redire dans le monde.* Le 2. Fevrier 1675.

JE m'étois quaſi réſolu, Madame, de ne point repondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour ne point m'expoſer à des conteſtations qui me font toujours beaucoup de peine; mais comme il y a d'autres perſonnes que je n'ai point conſulté, qui ſe mêlent de regler ma conſcience, & qui ne ſe contentent pas de me donner des conſeils que je crois très oppoſez à l'eſprit du Chriſtianiſme; mais les exécutent par avance, en donnant parole pour moi, ſans en avoir aucune charge, que je ferai ou ne ferai pas telle ou telle choſe, parce qu'ils s'imaginent qu'il y va de mon honneur d'en aſſurer le monde: je me ſens obligé de m'ouvrir plus que je n'aurois fait ſans cela, & de dire mes penſées ſur les avis qu'on me donne d'une maniere ſi déciſive, afin que le monde ne ſoit pas trompé, s'il me voit faire quelque jour ce qu'on lui auroit fait enten-

entendre, que je ne ferai jamais. C'eſt ce JAMAIS, Madame, qui fait toute la queſtion. Car s'il ne s'agiſſoit que de ſe conduire avec prudence, de chercher des temperamens & de prendre des meſures pour ne faire rien de mal à propos, je n'y aurois aucune peine, & j'écouterois toujours ſur cela toutes les perſonnes éclairées. Mais que l'on me preſcrive comme une loi inviolable, que je me dois reſoudre à ne voir jamais cette perſonne, que je la dois oublier entierement, & que cela eſt néceſſaire afin que le monde voie que non ſeulement je n'ai point de part à ce qu'elle a fait, mais que je l'ai en horreur; c'eſt, Madame, je vous l'avoue, ce qui me revolte & ce qui me paroit ſi contraire à ce que Jeſus Chriſt nous a appris dans ſon Evangile, que je ne me croirois pas en état de dire la Meſſe, ſi j'étois dans cette diſpoſition.

Je ne ſuis point d'humeur, Madame, à me paier d'autoritez ſans raiſon, ou plutôt à me paier de l'autorité des hommes dans les choſes qui doivent être reglées par l'autorité divine, comme eſt la conduite d'un Chrétien & d'un Prêtre. Jeſus Chriſt nous aſſure dans l'Evangile, qu'il eſt notre ſeul & unique maître; & c'eſt à lui que le Pere nous ren-

renvoie en nous commandant de l'écouter. Voions ce qu'il nous enſeigne ſur ce ſujet tant par ſes paroles que par ſon exemple. On ne trouve dans l'Evangile que des invitations aux pecheurs de venir à lui. Ceux qui ſont le plus accablez du poids de leurs pechez, & de leur miſere, ſont ceux qu'il appelle avec plus de tendreſſe & plus d'amour. Une des marques que les Prophetes avoient donné pour reconnoître le Meſſie, eſt qu'il ne briſeroit point le roſeau caſſé, & qu'il n'acheveroit point d'éteindre la méche qui fume encore. Il declare lui-même qu'il eſt venu pour les pecheurs, & non pour les juſtes; & il nous fait voir dans la parabole de l'enfant prodigue une image ſi tendre de ſon amour envers les pecheurs qui retournent à lui après les plus grands égaremens, qu'il faut avoir le cœur de pierre pour n'en être point touché. Trouvera-t-on en tout cela, & en une infinité d'autres choſes ſemblables, qu'il ſeroit inutile de rapporter, quelque fondement au conſeil que l'on me donne, ou plutôt à la loi que l'on m'impoſe de ne voir jamais cette perſonne.

On en trouvera peut-être quelque ombre dans l'eſprit des Phariſiens qui vouloient impoſer à Jeſus Chriſt une loi ſemblable de ne point voir les pecheurs,

& qui ne pouvoient comprendre comment il ſouffroit qu'une femme de mauvaiſe vie l'eût abordé ; mais je ne vois pas de quelle ſorte on pourroit s'imaginer l'avoir trouvé dans celui de Jeſus-Chriſt.

On me dira ſans doute (car je ne veux rien diſſimuler) que cette douceur envers les pecheurs, que notre Seigneur nous a tant recommandée, n'empêche pas qu'on ne ſoit quelquefois obligé d'uſer envers eux d'une ſeverité ſalutaire, en leur refuſant au-dehors les marques de la charité qu'on ne laiſſe pas de leur conſerver dans le cœur : qu'on imite en cela Jeſus-Chriſt, qui parût dabord rebuter la Chananée juſques à la traiter de chienne ; & que l'on ſe conforme à l'eſprit des Apôtres qui ont défendu aux fideles toute communication avec certains pecheurs, ce que l'Egliſe obſerve encore envers ceux qu'elle excommunie; qu'ainſi on a pû de même, ſans rien faire de contraire à l'eſprit de Jeſus-Chriſt, ni aux devoirs de la charité, me porter à oublier entierement cette perſonne, & à ne la voir jamais. Voilà tout ce qu'on peut dire ſur cela de plus raiſonnable; mais afin de juger s'il l'eſt en effet, il faut voir ſi les exemples dont on voudroit appuier le conſeil que l'on me donne ont lieu en cette rencontre ; & s'ils prouvent ce que l'on prétend. Il

Il eſt vrai que Jeſus-Chriſt rebuta la Chananée ; mais la raiſon qu'il en rendit, eſt qu'il n'étoit envoié qu'aux brebis perdues de la maiſon d'Iſraël. Celle dont il s'agit n'eſt-elle point de ces brebis ? Eſt-elle étrangere du peuple de Dieu? Et ſi ce qu'elle a fait, la doit faire regarder comme une brebis perdue, eſt-ce une raiſon de l'abandonner pour jamais, & n'en eſt-ce pas plutôt une de l'aller chercher, à l'exemple du bon Paſteur, qui en laiſſe quatre-vingt-dix-neuf pour en aller chercher une qui s'étoit perdue, & la raporter ſur ſes épaules? Mais toute étrangere que fût cette pauvre Chananée, la conduite que Jeſus-Chriſt tint envers elle, a-t-elle quelque raport à celle que l'on voudroit que je tinſſe avec cette perſonne? La chaſſa-t-il de devant lui pour ne la plus jamais voir, qui eſt ce qu'on pretend que je dois faire? Bien loin de cela, il ne la rebute en apparence que pour lui faire plus ſentir le beſoin qu'elle avoit de lui, que pour l'exciter davantage à implorer ſon ſecours. Il ne la traitte de chienne, que pour la faire devenir enfant par le mérite de ſon humilité, & la rendre capable de manger le pain qu'on ne doit donner qu'aux enfans, au lieu des miettes dont elle ſe contentoit. Peut-on preſcrire

ſcrire à ceux qui conduiſent les ames, un plus excellent modele que celui-là, & peut-on trouver à redire qu'ils s'efforcent de s'y conformer?

L'exemple des Apôtres n'eſt pas plus propre à établir la prétention qu'on a. Il eſt vrai que ſaint Paul ordonne aux Corinthiens, que ſi quelqu'un d'entre les freres étoit fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médiſant, ou ivrogne, ou raviſſeur du bien d'autrui, ils ne mangeaſſent pas même avec lui. Mais je ne vois pas que cette perſonne puiſſe être miſe au rang de ceux que l'Apôtre veut que l'on traite de cette maniére, ſi ce n'eſt par les Montaniſtes qui condamnoient les ſecondes nopces, comme une impureté, & une fornication tolerée par les loix humaines.

On ne lui appliquera pas non plus ce que le même ſaint Paul ordonne touchant les hérétiques; qu'il les faut éviter après les avoir avertis une ou deux fois, parce qu'ils ſont pervertis, & qu'ils pechent étant condamnez par leur propre jugement; & cela même eſt bien different de ce que l'on me preſcrit: car il veut qu'on les ait averti auparavant une ou deux fois, ſuppoſant qu'ils pourroient ſe rendre à ces avertiſſemens, & qu'ainſi on ne ſeroit pas obligé de les éviter. Mais

ici,

ici, comme ſi cette perſonne étoit non ſeulement hérétique, mais qu'elle le fût d'une certaine maniere ſi maligne & ſi incurable, qu'il fût impoſſible qu'elle en revint, on veut que ſans obſerver cette précaution ordonnée par ſaint Paul, de l'avertir une ou deux fois, je rompe tout d'un coup avec elle, à ne la revoir jamais.

On ne trouvera pas plus ſon compte dans l'ordre que donne ſaint Jean à une ſainte Dame, de ne pas recevoir dans ſa maiſon, & même de ne pas ſaluer ceux qu'il appelle des Antechriſts & des Seducteurs qui corrompoient la doctrine de l'Incarnation ; quelqu'affreuſe idée que vous aiez de ſon action, jusqu'à dire que depuis un ſiecle il ne s'eſt rien fait de ſi extraordinaire, cela ne va pas ſans doute à la mettre jusques au nombre de ces Antechriſts dont parle cet Apôtre ; & je ne penſe pas non plus que vous la vouliez comprendre dans ce que dit Jeſus-Chriſt, Si quelqu'un ne veut pas écouter l'Egliſe, qu'il vous ſoit comme un paien & un publicain.

Rien ſans doute ne lui convient moins que cela, puisqu'elle n'a rien fait, qui n'ait eu l'approbation de l'Egliſe, & qu'elle a même cette conſolation, que pendant que tant de perſonnes qui ne ſont

point ſes juges, ſe mêlent de la juger, & de la condamner avec des emportemens incroiables, celui qui eſt chargé de ſon ame, & que ſa qualité de Paſteur oblige d'en repondre à Dieu, eſt ſatisfait de ſa conduite, & qu'écrivant une lettre ſur ſon ſujet, il la finit en ces termes, *Je crois qu'ils vivront l'un & l'autre en très bons chrétiens, comme ils ont fait jusques ici.*

Mais permettez moi, Madame, de paſſer plus avant, & de vous dire que quand ſon prétendu crime auroit merité les anathêmes de l'Egliſe, & que toute communication ſeroit interdite avec elle, comme elle l'eſt avec les excommuniez, ils ne s'enſuivroit pas que je fuſſe obligé de ne la plus voir. Car tous les Théologiens demeurent d'accord qu'il y a des exceptions à cette défenſe générale, & que la premiere & la plus conſidérable eſt, qu'il eſt permis de leur parler des choſes de leur ſalut; à quoi ſaint Thomas ajoute, qu'on peut auſſi y mêler d'autres diſcours, afin que la familiarité qu'on a avec eux, leur faſſe mieux recevoir ce qu'on leur dit pour les faire rentrer dans leur devoir.

Or c'eſt de quoi il s'agit, ſi je dois reſiſter à toutes les inſtances qu'elle me feroit pour me porter à me charger de nou-

nouveau de ſa conſcience & l'aider à ſe ſauver ; & ainſi quand elle ſeroit tombée, ce qu'à Dieu ne plaiſe, dans les plus horribles desordres, & qu'on l'auroit retranché du troupeau de Jeſus-Chriſt comme une brebi infectée de peſte, afin qu'elle ne gatât pas les autres, il ne s'enſuivroit pas, ſelon les regles de l'Egliſe, que lui étant ce que je lui ſuis depuis ſi longtems, je ne la duſſe pas voir ; & c'eſt au contraire ce qui m'obligeroit davantage à la voir, pour travailler à la tirer d'un ſi miſérable état.

Vous voiez donc, Madame, que quand cette perſonne ſeroit mille fois plus noire qu'on ne la fait, il n'y a rien dans les regles de notre conduite que Jeſus-Chriſt & les Apôtres nous ont laiſſées, qui puiſſe appuier la neceſſité que vous m'impoſez de l'oublier entierement, & de ne la revoir jamais. Il eſt vrai auſſi que ce n'eſt pas par là que vous le prenez, & que vous ne m'alleguez que des conſidérations humaines priſes des circonſtances de cette affaire, que vous croiez être ſuffiſantes pour m'y obliger. On les peut reduire à trois, dont la premiere eſt le fondement des deux autres.

Car vous me faites premierement remarquer, que comme elle eſt ma paren-

te & de mes amies, ce qu'elle a fait, donne lieu à des diſcours fort desagréables; d'où vous concluez dans la ſuite que je dois rompre avec elle, & ne la revoir jamais. Ajoutez, s'il vous plaît, qu'outre qu'elle eſt ma parente & de mes amies, c'eſt encore l'une des perſonnes du monde, à qui j'ai le plus d'obligation, m'aiant recu chez elle dans les tems les plus fâcheux, avec une bonté & une généroſité qui n'ont gueres d'exemple; & de là, vous me permettrez de tirer une concluſion toute contraire à la vôtre, qui eſt que n'y aiant aucune loi de Dieu qui m'oblige de rompre avec elle, comme je vous l'ai fait voir, je ſerois le plus lâche & le plus ingrat de tous les hommes, ſi pour avoir donné lieu à quelques diſcours desagréables que l'on fait de moi, je n'oubliois pas ſeulement toutes les obligations que je lui ai, mais que je priſſe moi-même cette reſolution barbare & inhumaine, de la traiter comme ma plus grande ennemie, en déclarant publiquement que je ne la verrai jamais. Car que pourroient faire de pis des particuliers contre ceux qu'ils haïroient le plus, que de rompre avec eux d'une maniere ſi publique & ſi offenſante. Mais afin, Madame, que vous ſachiez combien c'eſt perdre ſa peine, que de me donner de

tels

tels conſeils, il faut que je vous decouvre mon cœur, & que je vous laiſſe enſuite juger vous même, s'il y a de l'apparence que je puiſſe jamais entrer dans ce que l'on me propoſe.

Je ne ſai, Madame, s'il y a beaucoup de gens qui ſoient plus ſenſibles que moi à l'amitié & à la reconnoiſſance : je ne prétens pas que ce ſoit vertu; ce n'eſt peut-être qu'un peu de cœur, & de naturel. Mais il eſt certain qu'on ne ſauroit m'aimer que je n'aime, ni m'obliger, que je n'en ſois reconnoiſſant d'une maniere non commune. Ce n'eſt pas que je ſois de ceux qui ont tant de paroles pour temoigner leur affection & leur gratitude, j'en ai toujours plus dans le cœur, qu'il n'en paroît au dehors. J'ai même un éloignement naturel de tout ce qui a l'air de compliment ; c'eſt un langage que je n'ai jamais bien apris, & je ne ſai ordinairement que répondre à ceux qu'on me fait ; mais Dieu qui voit le fonds de mon ame, ſait que j'aime bien ce que j'aime, que j'aime conſtamment ceux que j'ai une fois aimés, que je ne ſuis point ingrat envers ceux qui m'ont rendu quelque ſervice, & que ſi je ne puis faire autre choſe, je ſuis au moins dans une diſpoſition continuelle & ſincere de leur en temoigner ma réconnoiſſance.

Cette attache à mes amis, & à ceux à qui j'ai obligation, produit en moi deux ou trois ſortes d'inclinations.

L'une eſt d'avoir bonne opinion d'eux, de ne croire pas facilement qu'ils manquent aux devoirs de l'amitié, & d'interpreter toujours le plus favorablement que je puis, ce qu'ils font à mon égard.

L'autre eſt, que quand je ſuis forcé de ne le pas approuver, & que je m'en trouve choqué, cela ne va jamais juſques à être tenté de leur en vouloir du mal, & de ne les plus tenir pour mes amis.

A quoi, Madame, je puis ajouter que les plus grandes peines que j'aie jamais eu en ma vie, n'ont point été les perſecutions de mes ennemis, ni leurs injures & leurs calomnies; mais les violences que j'ai été contraint de me faire, quand les mouvemens de ma conſcience n'ont pû s'accorder avec les ſentimens de mes amis, & qu'il auroit fallu agir contre mes lumieres pour me rendre à ce qu'ils deſiroient de moi. Cela n'eſt pas arrivé ſouvent, parce que Dieu m'a fait la grace d'avoir des amis fort éclairez; mais cela n'a pas laiſſé d'arriver quelque fois, & Dieu ſait, Madame, ce que j'ai ſouffert alors par le dechirement

rement de mon cœur, qui ſe trouvoit partagé entre le deſir de ne leur point déplaire, & la neceſſité de ne point manquer à ce que je croiois être de mon devoir.

C'eſt l'état où je ſuis preſentement; car les mêmes principes de reconnoiſſance & d'amitié qui me feroient ſouhaiter de me pouvoir rendre à ce que vous me conſeillez, me le rendent impoſſible; parce que je ne le pourois faire ſans y manquer d'une maniere qui me ſeroit plus inſuportable, en ce qu'elle me paroît tout à fait injuſte; & que tant s'en faut que votre ſeconde raiſon me faſſe voir que j'ai droit de ne m'y pas arrêter, que c'eſt par la même que je me tiens plus obligé d'y avoir égard.

Car vous dites, Madame, que ce qui me doit porter à ne la revoir jamais, eſt qu'elle s'eſt rendue indigne de cette grace, non qu'elle ait rien fait que l'Egliſe ne permette; mais parce qu'à mon égard elle a manqué à ce qu'elle me devoit d'une maniere ſi extraordinaire, que je ne la dois point voir quelqu'inſtance qu'elle puiſſe faire.

Je ne veux point, Madame, entrer dans l'examen de la grandeur de l'offenſe que vous ſuppoſez que j'en aie reçu, cela nous meneroit trop loin, & n'eſt

point néceſſaire pour juger ſi la concluſion que vous en tirez, eſt bonne ou mauvaiſe. Souvenez vous ſeulement de ce que je vous ai déja dit, que je ne ſuis pas d'humeur à me tenir fort offenſé de ce que me font mes amis, & qu'ainſi ces ſortes de raiſons ne ſont gueres capables de m'ébranler, quand il s'agit de me porter à rompre avec eux.

Mais ſupoſons que l'offenſe qu'elle m'a faite en ſe remariant ſans m'en demander avis, ſoit ſi grande, & ſi extraordinaire qu'il vous plaira, comment ne voiez-vous pas, Madame, que ce que vous me propoſez comme un avis de conſcience, eſt juſtement le renverſement de l'Evangile? Car il faut conſiderer deux ſortes d'offenſes; celles que l'on fait à Dieu, & celles que l'on nous fait à nous mêmes. Si nous ſommes vraiment chrétiens, nous devons être fortement touchez des premieres, & ne l'être point des dernieres. C'eſt l'exemple que nous a donné Jeſus-Chriſt. Il a témoigné une patience toute divine dans ſes propres injures, jusques à ſe ſaouler d'opprobres, comme dit l'Ecriture; mais au regard de celles que l'on faiſoit à ſon Pére, telle qu'étoit la prophanation du temple, il s'eſt armé d'un zèle brulant, & d'une ſainte colére pour les vanger; &

c'eſt

c'eſt ici tout le contraire. On n'y trouve point de crime contre Dieu, ni d'infraction des loix de l'Egliſe qui doive allumer mon zele, car on demeure d'accord qu'il ne s'y eſt rien fait que l'Egliſe ne permette; mais on y trouve un grand mépris qu'on a fait de moi, & qu'on y a manqué d'une maniere tout à fait extraordinaire, à ce que l'on me devoit; & on conclut de là, que je m'en dois vanger impitoiablement, en la regardant comme indigne de me voir jamais, quelque inſtance qu'elle puiſſe faire, pour obtenir de moi cette grace. En verité, Madame, vous n'y auriez pas bien penſé, & pour peu que vous y faſſiez de reflexion, vous reconnoîtrez-vous même que ſi j'étois dans la diſpoſition où vous voudriez que je fuſſe, il n'y a point de prêtre éclairé qui me put donner l'abſolution tant que j'y demeurerois. Ce ſont les premiers élemens de la religion chrétienne, & il ſeroit inutile de s'y arrêter davantage. Je vous ſuplie ſeulement, Madame, de ſonger un peu avec quel front je pourois preſſer les autres de ſe reconcilier avec ceux qui les auroient offenſé, ſe j'ôtois moi même toute eſperance de la reconciliation à une perſonne qui eſt ma parente, qui eſt mon amie, & qui m'a rendu de très grands ſervices; à

cauſe ſeulement qu'elle auroit manqué une fois à me rendre ce qu'elle me doit.

Mais avec quelle juſtice pouvois-je prendre cette reſolution inflexible de ne la point voir, quelqu'inſtance qu'elle en puiſſe faire? C'eſt une des premiéres loix de la nature, de ne condamner perſonne ſans l'ouir, ſur tout quand il demande à être entendu. C'eſt ce qu'on ne refuſeroit pas à un Turc qui voudroit être ouï avant qu'on le condamnât. Comment donc pourois-je ſans une injuſtice manifeſte refuſer de voir une perſonne qui ſachant bien que je n'ai pas approuvé ce qu'elle a fait, voudroit m'en rendre raiſon, & me faire voir que ſi elle a commis une faute, elle n'eſt pas ſi grande que l'on s'imagine?

Que ſi l'on paſſe de ces devoirs communs de l'humanité à ceux qui ſont attachez à l'emploi des prêtres, qui ſont appellez à la conduite des ames, on verra bien mieux combien cette loi, qu'on me voudroit impoſer, y ſeroit contraire. Il n'y a plus alors lieu d'alleguer qu'elles ſe ſont rendues indignes qu'on les aſſiſte, leurs beſoins les en rendant dignes, quelque indignes qu'elles en fuſſent par elles-mêmes; & comme ſouvent plus elles ſe ſont rendues indignes de l'aſſiſtance des Mi-

Miniſtres de Jeſus-Chriſt, plus elles en ont de beſoin, on peut dire que leur indignité n'eſt pas une raiſon qui doive faire qu'on les abandonne, mais que c'en eſt une au contraire qui doit porter à les ſecourir avec plus de charité & plus d'application.

C'eſt ce que leur a enſeigné par ſon exemple le ſouverain Paſteur, ſur le modele duquel ils ſont obligez de ſe former, comme étant les Vicaires de ſon amour, auſſi bien que de ſa puiſſance ſacerdotale. Les hommes ne s'étoient-ils point rendus indignes, par leur desobeiſſance & par une infinité de crimes qu'ils avoient ajouté au péché commun, que le Fils de Dieu vint lui même vers eux pour les racheter & les reconcilier à Dieu ſon Pere? Les Anges auroient-ils dû le diſſuader de ce deſſein en lui repreſentant que de ſi miſérables creatures étoient indignes qu'il l'expoſât pour elles à de ſi étranges rabaiſſemens. Ceux qui le crucifioient avec tant de cruauté, après avoir reçu tant de biens de lui, ne s'étoient-ils point rendus indignes qu'il ſongeât plus à eux? Cette raiſon l'a-t-elle empêché de commencer par eux ſon office de mediateur des hommes envers Dieu, le priant de leur pardonner un ſi grand crime? On en peut dire autant de

saint Pierre. C'étoit assurément se rendre bien indigne de l'amour que son maître avoit pour lui, que de le renoncer par trois fois avec exécration; & cependant Jesus-Christ le favorise d'une apparition particuliere, après qu'il fut ressuscité, & continua à le traitter comme le Chef des Apôtres.

Les saints ont agi par le même esprit. On sait l'exemple de saint Jean l'Evangeliste. Un jeune homme élevé par un Apôtre s'étoit bien rendu indigne que cet Apôtre pensât plus à lui en se faisant chef de voleurs. Il y pensa néanmoins, & sans attendre qu'il se reconnût, il alla lui-même le chercher, & le retirer du milieu de ses desordres.

Le solitaire Abraham n'en fit pas moins pour sa Niéce, quelque indigne qu'elle se fut rendue de voir son saint Oncle par sa chute honteuse dans le desorde même, & par la vie débordée qu'elle avoit menée depuis.

Vous voiez donc que ce n'est pas une raison à proposer à un Prêtre, pour ne voir jamais une personne qui peut avoir besoin de son assistance, que de lui dire qu'elle s'est rendue indigne de cette grace; si Dieu l'y engage, il ne la lui peut refuser. La maladie n'est pas une raison à un medecin de ne pas voir un mala-

malade qui le demande; il n'auroit que faire de lui s'il ſe portoit bien. Ce qui fait l'indignité à l'égard des ames, eſt leur maladie même; c'eſt donc cela même qui fait que les medecins ſpirituels ne les doivent pas abandonner. Vous ne pretendez, Madame, que cette perſonne eſt indigne qu'on la voie, que parce que vous trouvez qu'elle a fait une grande faute; ſi cela eſt, c'eſt ce qui oblige davantage ceux qui ont été une fois chargés de ſon ame d'en avoir pitié, & d'être toujours prêts à l'aider à s'en relever.

Saint Jean dit que l'amour de Dieu ne demeure point en celui qui voiant ſon Frere en neceſſité lui ferme ſon cœur & ſes entrailles. Cela n'eſt-il vrai que des neceſſitez corporelles? Les ſpirituelles ne ſont-elles point plus conſiderables? Et cette parole ſi terrible des ſaints Peres: *Si non paviſti, occidiſti*; Vous avez tué celui que vous n'avez pas nourri, n'eſt-elle à craindre qu'au regard de la nourriture du corps, & ne l'eſt-elle pas encore davantage au regard de celle de l'ame? Il eſt vrai que cela n'a pas lieu quand une perſonne s'eſt miſe en un tel état qu'on ne la peut plus ſervir. C'eſt la ſeule excuſe legitime que pourroit alleguer celui qui refuſeroit d'aſſiſter une ame dont il

auroit été chargé par l'ordre de la providence, mais ſe rencontre-t-elle ici? L'état où s'eſt miſe cette perſonne, eſt-ce un état de damnation dont il ſoit impoſſible de la retirer. C'eſt ce qui ne ſe pourroit pretendre ſans hereſie. On me dira peut-être que je la ſervirai davantage en ne la voiant point, parce que cela la fera rentrer en elle même, & reconnoître la grandeur de ſa faute. Mais premiérement il faudroit ſavoir de ceux qui parlent ainſi, quel droit on a de lui faire un crime, de ce qui n'eſt défendu par aucune loi ni de Dieu, ni de Egliſe, contre la parole de ſaint Paul, qu'il n'y a point de péché où il n'y a point de loi violée; & de plus la conduitte que j'ai tenu envers elle jusques ici, eſt plus que ſuffiſante pour ce que l'on deſire obtenir par là, puisqu'elle n'ignore pas que je n'aie été extremement touché de ce qu'elle a fait. Mais je ne conçois pas ce que l'on peut attendre de bon de cette entiére rupture, que l'on voudroit que je fiſſe avec elle, en lui déclarant que je ne la verrai jamais; & pour moi je vois plus clair que le jour, qu'elle ne pourroit produire que de très mauvais effets, dont j'aurois ſujet d'apprehender que Dieu ne me demandât compte, comme au contraire j'en vois de très bons à eſpérer de la ma-

maniere dont on ſe peut ſervir de ſon humiliation même, pour la faire marcher dans la voie de Dieu avec plus de fidélité, & plus de perfection.

Je veux bien, Madame, vous marquer en peu de mots les uns & les autres. Les mauvais qu'il y a lieu de craindre d'une entiere rupture, ſont que l'injuſtice & la dureté avec leſquelles elle croira qu'on la traite, ſont capables de lui cauſer ou un abattement extreme & une triſteſſe exceſſive, ou une aigreur mortelle contre les perſonnes qu'elle s'imaginera m'avoir donné ce conſeil; ce qui iroit bien loin, puiſqu'elle en pourroit ſoupçonner avec raiſon tous mes amis, à moins que de la ſuppoſer tout à fait ſainte, ce qui eſt bien contraire à l'idée qu'on s'en forme preſentement; il eſt ſans doute que l'une ou l'autre de ces deux diſpoſitions, & même l'une & l'autre, doivent être l'effet naturel d'une rupture ſi offenſante.

Or ne fera-t-on point de conſcience de cauſer ſans neceſſité, de telles plaies dans une ame que Jeſus-Chriſt a rachetée de ſon ſang? Il ſemble qu'il n'y ait qu'une ſorte de tentation au monde; l'on crie, & avec raiſon, contre l'immodeſtie des femmes, parce qu'elles peuvent être à ceux qui les voient un ſujet de tentation, contre

la

la chaſteté; & on n'aura point de ſcrupule d'être une occaſion à des ames foibles de s'accabler ſous le poids d'une triſteſſe mortelle, qui leur fera perdre tout le goût de la piété, ou de s'empoiſonner par des mouvemens de haine, dont elles ne reviendront peut-être jamais. Saint Paul étoit bien éloigné de cette dureté, & de cette negligence pour le ſalut de ſes Freres. Si en mangeant de quelque choſe, dit-il, vous attriſtez votre Frere, dès lors vous ne vous conduiſez plus par la charité: ne faites pas perir par votre manger celui pour qui Jeſus-Chriſt eſt mort. Il croit donc qu'en attriſtant ſon Frere on le peut faire perir, & il nous conjure d'y prendre garde par deux raiſons qui nous doivent bien toucher; l'une, qu'agir de la ſorte, & ne nous pas mettre en peine ſi notre Frere eſt attriſté de ce que nous lui faiſons, c'eſt ne nous pas conduire ſelon la charité; l'autre, que c'eſt faire injure au ſang de Jeſus-Chriſt en faiſant périr celui pour qui il eſt mort. Que l'on faſſe ſi peu d'état que l'on voudra de ce danger, pour moi il me ſuffit que je croie que je m'y expoſerois en agiſſant comme on voudroit que je fiſſe, pour n'en vouloir pas prendre le hazard.

Je vois encore par un autre endroit de cet Apotre, combien la veritable charité

a de ſoins d'épargner aux ames ces excès de triſteſſe qui les pourroient accabler. Si jamais on a eu droit d'uſer d'une juſte ſéverité, ç'a été envers celui qui avoit deshonoré l'Egliſe naiſſante par une impureté qui auroit fait honte à des paiens. Cependant après que ce grand pécheur eut été quelque tems en pénitence, ſaint Paul veut qu'on uſe d'indulgence envers lui, & qu'on le conſole, de peur, dit-il, qu'il ne ſoit accablé par un excès de triſteſſe; à quoi il ajoute dans la ſuitte, afin que Satan n'emporte rien ſur nous; car nous n'ignorons pas ſes penſées & ſes artifices. Puis donc qu'un des artifices de Satan, eſt de ravir des ames à Jeſus-Chriſt en les plongeant dans la triſteſſe, on me pardonnera bien ſi j'évite de faire une choſe qui lui pouroit donner ſujet d'uſer de cet artifice pour perdre une ame dont j'ai tant d'interêts de procurer le ſalut; & il me ſemble, Madame, que ce qui lui eſt arrivé, ne m'en ôte pas le moien, & n'empêche point qu'il n'y ait beaucoup de bien à eſperer d'une conduite oppoſée à celle qu'on voudroit que je tinſe. Il y a des ames qui ont de la peine à s'ouvrir à d'autres qu'à ceux à qui elles ont confiance depuis longtems, & il eſt bien difficile de les bien ſervir en ne les connoiſſant que ſuperficiellement. C'eſt un

effet

effet ordinaire de l'humiliation de nous diſpoſer à ſouffrir qu'on nous parle plus fortement de nos imperfections, & qu'on nous preſſe de pratiquer avec plus de fidelité les moiens propres pour en ſortir. Un nouvel engagement ſe pouroit faire à de nouvelles conditions, de veiller plus ſur ſoi même, de mortifier davantage ſes paſſions, & de travailler avec plus de ferveur à s'avancer dans la piété. C'eſt encore un bien conſidérable, que de remettre l'union dans une famille diviſée ; je puis dire que perſonne n'y eſt plus propre que moi ; mais comment y pourrois-je travailler étant toujours brouillé avec celle qu'il faudroit reconcilier avec les autres? Je puis auſſi n'être pas inutile aux enfans qui ont toujours croiance en moi ; mais comment les ſervir étant reſolu de ne voir jamais la mere ; & ſerois-je propre à leur inſpirer le reſpect & l'affection qu'ils lui doivent, ma conduite envers elle ne pouvant que leur en donner une très-mauvaiſe opinion? Mais j'ai peur, Madame, que tout ce que j'ai dit jusques ici, ne ſerve de rien, parce qu'on m'opoſera qu'il eſt vrai qu'ordinairement tout cela eſt veritable ; mais qu'il y a ici une circonſtance, qui doit faire avoir d'autres penſées, qui eſt l'obligation indiſpenſable que j'ai de conſerver ma reputa-

putation, ce qu'on prétend que je ne puis faire que par le moien que l'on propoſe.

C'eſt, Madame, votre troiſiéme raiſon à qui vous donnez toute la force qu'elle peut avoir. Il ſeroit fâcheux, dites-vous, que l'on pût vous ſoupçonner d'avoir conſenti à une ſi folle affaire, & ſi vous voiez cette perſonne dans quelque tems, on ne manqueroit pas de le dire, & d'y ajouter tant d'autres ſottiſes, qu'il faut, autant que vous pouvez, qu'il paroiſſe toujours que vous avez de l'horreur pour cette affaire.

C'eſt donc ce qu'il faut examiner, ſi n'y aiant point de raiſons, ni de la part de la perſonne de cette Dame, ni de la part de la mienne, (laiſſant à part le bruit que ce mariage a fait) qui ne m'obligeât plutôt, ſelon l'eſprit de Dieu, à ne la point abandonner, qu'à rompre avec elle; la ſeule conſidération de ce bruit m'oblige à le faire, parce que mon honneur, & ma reputation s'y trouvent intereſſez. Or il me ſemble qu'avant toutes choſes, il eſt bon de remarquer que le mot d'*honneur* eſt équivoque; car il ſe prend quelquefois pour le devoir, comme il ſe voit pas ces vers de Monſieur de Pibrac.

Aime

Aime l'honneur plus que ta propre vie ;
J'entens l'honneur qui conſiſte au devoir,
Que rendre on doit, ſelon l'humain pouvoir,
A Dieu, au Roi, aux Loix, à la patrie.

Et quelquefois pour la bonne opinion que les hommes ont de nous : & ce qui eſt bien à conſiderer, eſt qu'il ſe rencontre ſouvent, que ces deux ſortes d'honneur ſont tellement oppoſez, qu'on ne peut conſerver l'un ſans perdre l'autre, comme il arriva à Suzanne, qui ſe trouvant dans cette extremité d'être deshonorée devant les hommes par la calomnie des vieillards, ſi elle ne ſe deshonoroit elle-même devant Dieu en conſentant à leurs mauvais deſirs, reſolut de perdre plutôt la derniere ſorte d'honneur, qui eſt la reputation, que la premiére qui conſiſtoit en ce qu'elle devoit à Dieu.

Il eſt donc certain que la conſervation de ſon honneur pris au premier ſens, eſt d'une obligation indiſpenſable, parce qu'il n'eſt jamais permis de manquer à ſon devoir. Il eſt vrai auſſi qu'il faut conſerver ſon honneur pris au dernier ſens, autant qu'on le peut, parce que c'eſt être cruel envers ſoi-même, dit ſaint Auguſtin, que de negliger ſa reputation ; mais

je

je ſoutiens que cela a des bornes, & que ce ſeroit une erreur pernicieuſe que de prétendre qu'il n'y eût rien qu'on ne dût faire pour cela. Cependant c'eſt à quoi tend tout ceci. On voudroit qu'un prêtre fut tellement amoureux de ſon honneur, que ce fût la ſouveraine regle de ſes actions. On voudroit qu'il s'en fît une idole à laquelle il ſacrifiât tous les devoirs de l'humanité, de la parenté, de l'amitié, de la gratitude. On voudroit que tout cedât à cette raiſon, On dira de vous telle & telle choſe, ſi vous ne faites ce que toutes vos lumieres vous font croire être entiérement oppoſé à la charité & à la juſtice; il faut donc que vous le faſſiez. Il me ſouvient que dans un écrit contre la Comedie, on repreſente comme un ſentiment horrible celui d'un Gentil-homme qui ſe vouloit battre en duel contre ſon ami, parce qu'on le croioit auteur d'une choſe dont il le jugeoit lui-même innocent : ce que Corneille exprime en ces vers.

C'eſt peu pour négliger un devoir ſi puiſſant
Que mon cœur en ſecret vous déclare innocent;
A l'erreur du public c'eſt peu qu'il ſe refuſe;

Vous

Vous êtes criminel tant que l'on vous accuſe,
Telle eſt de mon honneur l'impitoiable loi.

N'y a-t-il pas ici quelque choſe de ſemblable ? Car ne faudroit-il pas que diſſe à cette perſonne, pour lui parler ſincerement : Je ne ſuis pas perſuadé que vous aiez merité que je rompe entiérement avec vous ; mais le monde tiendra de moi des diſcours desagréables, ſi je ne le fais : il faut donc que je le faſſe.

Telle eſt de mon honneur l'impitoiable loi.

J'ai cru qu'il me ſuffiſoit de déclarer que je n'ai point ſû le deſſein que vous aviez ; mais on me ſoupçonnera de l'avoir ſu ſi je vous vois : il faut donc que je ne vous voie jamais.

Telle eſt de mon honneur l'impitoiable loi.

Et ainſi toute ma juſtification ſera renfermée dans ce vers barbare, qu'on n'auroit pas ſouffert ſur le Theatre d'Athenes. Mais à Dieu ne plaiſe que je ſois jamais poſſedé d'une ſi furieuſe paſſion de mon propre honneur. J'ai appris de l'Apôtre que les Miniſtres Evangeliques doivent ſe reſoudre de ſervir Jeſus-Chriſt

per infamiam & bonam famam, par la bonne & la mauvaiſe renommée. J'ai déclaré que je n'avois point de part à ce mariage, & qu'il m'avoit cauſé beaucoup de douleur. Si les hommes s'en contentent, à la bonne heure, ma reputation ne ſera point intereſſée, & ainſi je ſervirai Dieu *per bonam famam*. Mais s'ils ſont aſſez injuſtes pour ne s'en pas contenter; s'ils veulent outre cela que je renonce cette perſonne, que je la lapide, que je l'abime, & que je la traite d'une maniere que je ne crois pas permiſe à l'égard du plus grand de mes ennemis, en lui déclarant que je ne la verrai jamais; c'eſt aſſurément ce que je ne ferai pas. Qu'il en arrive ce qui pourra, que ma reputation en ſouffre, quand je devrois être l'objet des plus ſanglantes railleries, je rendrai juſtice à qui je la dois, & je tacherai à ſervir Dieu, *etiam per infamiam*.

Vous croiez peut-être, Madame, que je me fais un grand effort pour ne point appréhender ce qui vous paroit ſi terrible, & pour me mettre au-deſſus de ces diſcours déſagreables qui vous font tant de peine par l'affection que vous avez pour moi; mais je vous proteſte que non. Je ſuis accoutumé depuis longtems à en entendre bien d'autres. On

m'a déchiré par cent libelles comme un héresiarque pire que Luther & Calvin. On m'a dit que je ne devois proposer mes nouveautez que la corde au col, afin que l'on m'étranglât aussi-tôt, si elles n'étoient pas approuvées. On a demandé ma tête aux puissances, & on leur a représenté qu'elles devoient se servir de l'épée que Dieu leur a mise entre les mains pour exterminer ce prétendu Chef des heretiques, Arnauldistes, Cyraniſtes, Jansenistes. On m'a fait un des principaux auteurs d'une assemblée tenue à Bourg-fontaine pour ruiner la Religion, quoiqu'on eût si mal ajusté cette imposture, qu'il se trouvoit que je n'avois que neuf ou dix ans au tems qu'on disoit que s'étoit tenue cette assemblée; & enfin on a prétendu avoir des preuves convaincantes par le témoignage de deux Sorciers convertis, que j'allois au Sabat, & que j'y haranguois à merveilles, sur les moiens de détruire l'Egliſe, jusques à me faire admirer des Diables mêmes. Après cela quelque tendre que j'eusse pû être dabord aux piqueures de la médisance, n'y aurois-je pas dû être endurci? Mais, à vous dire le vrai, ce n'est pas cela seul qui me rend si peu sensible à ces discours désagreables que l'on fait de moi. C'est qu'en

qu'en vérité, Madame, quand je les conſidere de ſang froid, je me voudrois du mal à moi-même ſi je criois de ſi peu de choſe, & ſi j'en étois ſi effraié, comme me pouvant faire beaucoup de tort.

Car ſi on y prend bien garde, on trouvera que les gens du monde ne parlent de moi en cette rencontre d'une maniere qui mortifie mes amis, qu'à cauſe de la fauſſe idée qu'ils ſe forment des perſonnes qui font profeſſion de piété, & ſur tout des directeurs à qui l'on attribue quelque lumiere & quelque zele pour le ſervice des ames. Autant qu'ils ſont larges pour eux ; & qu'il n'y a point de relâchement, pour ne rien dire de pis, qu'ils ne ſe permettent ; autant ſont-ils étroits pour les autres : & ſemblables à ces Phariſiens dont Jeſus-Chriſt dit, qu'ils lioient des fardeaux péſans & inſupportables, & qu'ils les mettoient ſur les épaules des hommes ; mais que pour eux, ils n'auroient pas voulu les remuer du bout du doigt : il n'y a point de quartier avec eux, tout ou rien, on n'eſt point dévot à leur mode, ſi on n'eſt impeccable & exempt de tout défaut. On n'eſt point directeur tel qu'ils voudroient que l'on fut pour être dans leur approbation, ſi on

n'eſt infaillible dans ſa conduite, c'eſt-à-dire, ſi on n'a un don tout particulier de faire marcher ſi droit dans la voie du Ciel toutes les ames que l'on conduit, que jamais aucune ne s'en détourne. Que ſi on n'eſt pas toujours ſi heureux, & qu'il arrive quelque apparence de chute à une perſonne dirigée par un homme de quelque reputation, on doit s'attendre qu'ils en prendront un grand ſujet de ſcandale, & qu'ils ſe vangeront par des diſcours très déſobligeants, d'avoir été trompez dans la trop bonne opinion qu'ils avoient conçue de ce directeur.

Voilà juſtement, Madame, ce qui eſt arrivé; mais je ne vois pas quel ſi grand mal on en doit craindre pour moi. Car cette perte de ma reputation qui vous allarme ſi fort, n'aboutira qu'à corriger la trop bonne opinion qu'ils avoient priſes de moi, & à me faire deſcendre de ce haut point d'élevation, où leur fantaiſie m'avoit guindé pour me remettre dans mon aſſiette naturelle. Ils ne s'imagineront plus que je doive rendre ſaints tous ceux qui auront de la confiance en moi. Ils me reduiront au nombre des directeurs du commun, qu'on ne rend point reſponſables de beaucoup plus grandes chutes des perſonnes qu'ils conduiſent. Je vous aſſu-

re,

re, Madame, que je croirai qu'en cela ils me traiteront avec juſtice, & que rien au monde ne me ſera plus facile à ſupporter. Ceux qui me connoiſſent plus particulierement, ſavent que je ſouffre avec plus de peine les louanges exceſſives que les injures; & que je ſuis plus confus & plus interdit des unes, que je ne ſuis touché des autres. Ce n'eſt pas que je ſois humble, mais c'eſt qu'il me fâche qu'on me prenne pour un autre, & que je crains que ceux qui ne m'aimeroient qu'en ſuppoſant en moi des qualitez que je n'ai point, venant à ſe detromper, ne ceſſaſſent auſſi de m'aimer.

Je pourrois, Madame, vous en dire preſqu'autant de ce grand bruit qu'on a fait contre la perſonne, lequel on veut faire retomber ſur moi. Il eſt aiſé d'y remarquer le génie des gens du monde, qui ne content pour rien les plus grands déſordres dans ceux qui ſont du monde, & qui déchirent impitoiablement les perſonnes de piété, pour peu de ſujet qu'ils en aient. Cette femme eſt une libertine, qui n'a ni pudeur, ni religion, qui ruine ſon mari par ſon jeu & ſon luxe, & le deshonnore par ſes galanteries; cela n'eſt rien, perſonne n'en fait de bruit. Cette veuve qui faiſoit

profeſſion de piété, s'eſt remariée; tout eſt perdu, c'eſt la plus ridicule, & la plus extravagante folie qui fut jamais. Et pourquoi cela? Qu'y a-t'il en cela de ſi criminel? C'eſt qu'on ne s'y étoit pas attendu; la ſurpriſe en fait tout le crime: on s'y accoûtumera, on ceſſera d'en être ſurpris, & il n'y aura plus de crime.

J'ai fait une autre reflexion ſur cela, qui n'eſt pas moins véritable. Je ſuis aſſuré que ſi chaque perſonne s'étoit contentée de juger cette action en ſon particulier & ſelon l'idée qu'il en a, pluſieurs n'y auroient guere trouvé à redire; & ceux qui l'auroient le plus improuvée, l'auroient fait pourtant d'une maniere aſſez molle, & infiniment éloignée des clameurs qu'on en fait. D'où eſt donc venu ce déchainement ſi terrible? Car il faut avouer qu'il a été grand. C'eſt que chacun a regardé, non ſimplement ce qu'il en devoit penſer ſelon les regles de la vérité, mais ce qu'en penſeroient les autres, ſelon l'effet ordinaire que ces ſortes de ſurpriſes cauſent dans le monde. Et ainſi ce qui s'eſt préſenté à l'eſprit de chacun, n'eſt point l'idée ſimple de la choſe telle qu'elle eſt en elle-même, mais une idée groſſiere & compoſée de toutes les idées déſavantageuſes qu'on s'eſt aiſé-

ſément figuré, que la malignité ordinaire des hommes en feroit former à preſque tous ceux qui en entendroient parler. Voilà l'origine de ce grand bruit, auquel il ne faut pas s'étonner que des perſonnes dailleurs très moderées ſe ſoient laiſſé emporter, parce qu'il eſt difficile dans ces rencontres de ne pas ſuivre le torrent, ſur tout quand on ne peut pas nier qu'il n'y ait quelque choſe dans une action generalement improuvée, qui a au moins l'apparence d'un manquement de vertu, quand les hommes n'auroient pas droit de la condamner de peché.

Et une preuve qu'il y a en cela plus d'emportement que de raiſon, c'eſt qu'on en parle avec tant d'excès, & d'une maniere ſi peu conforme aux impreſſions ordinaires que les objets font ſur nous, qu'on y remarque plutôt, ſi on y prend garde de près, les mouvemens convulſifs d'un eſprit qui n'eſt pas à ſoi, que les mouvemens naturels d'une ame tranquille.

Car ſi vous prenez la peine, Madame, d'étudier un peu ce qui ſe paſſe en vous-même, vous m'avouerez que les choſes extraordinaires cauſent de l'étonnement & de la ſurpriſe; que celles qu'on ne peut conſiderer que comme de

triſtes effets de la foibleſſe humaine, cauſent de la pitié & font trembler pour ſoi-même, ſi on a de la charité & de l'humilité; & qu'il n'y a que les pechez de malice & les grands crimes, qui nous cauſent de l'horreur.

Cependant on ne ſe contente pas que regardant cette action comme extraordinaire, j'en aie témoigné de la ſurpriſe; que la regardant comme une foibleſſe, j'en aie témoigné de la douleur; on veut encore que j'en aie de l'horreur, quoiqu'on ne puiſſe ſans héréſie y trouver de crime; & on juge cela ſi néceſſaire, qu'on ne craint point de me dire que pour conſerver ma reputation, *Il faut qu'il paroiſſe toujours que j'ai de l'horreur pour cette affaire.* Si cela eſt, ma reputation eſt perdue ſans reſſource; car je ne ſuis point reſolu d'emploier pour la conſerver, une auſſi lâche diſſimulation que ſeroit celle de faire paroître que j'ai de l'horreur d'une choſe qui m'a affligé pour beaucoup de raiſons; mais que je n'ai jamais crû être de nature à me devoir donner de l'horreur.

Je ne trouve pas moins les marques d'un langage de paſſion, & non de raiſon, dans les mots de folle & de folie qu'on emploie ſi ſouvent dans cette affaire. On auroit ſans doute été plus retenu,

tenu, ſi on avoit fait plus d'attention à ce que dit Jeſus-Chriſt dans l'Evangile, *que celui qui appelle ſon frere fol, mérite d'être condamné au feu d'enfer.* Mais il me ſemble ſur tout que c'eſt une étrange hyperbole de dire, comme ont fait des perſonnes dailleurs fort vertueuſes, que c'eſt la plus ridicule & la plus extravagante folie qui fut jamais. Qu'il ſeroit à deſirer que cela fût ! Que le monde ſeroit ſage, s'il ne s'y faiſoit point de plus grande folie ! Que l'Egliſe ſeroit floriſſante, ſi elle n'avoit point d'autres déſordres à pleurer que les foibleſſes de quelques veuves, qui n'auroient pas eu la force ou la volonté de demeurer dans un état que S. Paul leur a permis de quitter quand elles voudroient, en ſe contentant de leur dire qu'elles ſeroient plus heureuſes d'y demeurer !

Mais oſerois-je, Madame, vous dire une parole qui me fait trembler. Si c'eſt une folie à une veuve d'avoir trompé l'attente publique en ſe remariant lorſqu'on s'y attendoit le moins (car dans la vérité ce n'eſt que cela qui a cauſé ce grand vacarme) quoiqu'elle le pût faire ſans peché ; n'eſt-ce point une grande folie de ſe mettre au hazard de beaucoup offenſer Dieu, par l'autorité qu'on ſe

donne de juger & de condamner ſi durement celle qu'aucune loi ne condamne, contre ce que nous ordonne ſi expreſſément J. C. de ne point juger pour n'être point jugé, de ne point condamner pour n'être point condamné; & de ne point craindre ce reproche de l'Apotre: *Qui êtes-vous qui oſez ainſi juger la ſervante d'autrui; ſi elle tombe, ou ſi elle demeure ferme, cela regarde ſon maître: mais elle demeurera ferme, parce que Dieu eſt tout-puiſſant pour l'affermir.* Car ce que veut dire l'Apôtre par ces paroles, ſelon la remarque de S. Auguſtin, eſt que quand une choſe n'eſt point mauvaiſe d'elle-même, & qu'elle peut être bien ou mal faite, ſelon les diſpoſitions interieures de celui qui la fait, il ne nous eſt pas permis d'aller fouiller dans ſon cœur pour le juger ſelon nos imaginations, & nos conjectures. Or c'eſt le cas préſent, puiſqu'une veuve qui ſe remarie ne faiſant rien que la loi de Dieu ne lui ait permis; nous ne la ſaurions juger que ſur les bonnes ou mauvaiſes raiſons qu'elle a eu de le faire: & c'eſt ce que S. Paul nous défend, parce que ces raiſons dépendant des diſpoſitions de ſon ame, & des ſecrets de ſon cœur, c'eſt une temerité injurieuſe à Dieu, que de les vouloir penetrer.

Mais

Mais ce n'eſt pas, Madame, à quoi je m'arrête, car vous avez pû voir par tout ce que j'ai dit juſques ici, que je ne fonde point la difficulté que je trouve à ſuivre le conſeil que vous me donnez, ſur la juſtification du mariage que l'on condamne ſi aigrement. Je le laiſſe pour ce qu'il eſt, Dieu en jugera. Je me reduis uniquement à ce point, que ce que vous me propoſez de rompre entierement avec elle, & de me reſoudre à ne la voir jamais, ne me paroît ni honnête, ni chrétien; & qu'ainſi il me ſeroit impoſſible de prendre cette reſolution, quand toute la terre me le diroit, tant que je n'aurai point d'autres lumieres que celles que j'ai maintenant. Mais je vous repete encore ce que je vous ai dit dès le commencement, que pour ce qui eſt du tems, des manieres, & des meſures que la prudence voudroit que l'on prît, je ne me ſuis encore déterminé à rien, & que je ſuis prêt d'écouter tout ce que les perſonnes ſages auront la bonté de me conſeiller là-deſſus.

Et pour vous dire le vrai, je crois que ce tempérament met tout le monde d'accord. Car je ſuis aſſuré que quand cette premiere émotion ſera paſſée, & que les parens de ſon premier mari, qui ont le plus fait de bruit, recommence-

ront à la voir comme auparavant : on ne ſe mettra plus en peine, ſi je la vois ou non, on oubliera en quelque ſorte ce qui s'eſt paſſé; & ſi, comme je l'eſpere, on ne voit rien que de chrétien & de pieux dans ſa conduite, bien loin de continuer à être acharné contre elle, on aura plutôt quelque regret de l'avoir traité ſi durement.

LETTRE CLXIV.

A M. LE CARDINAL BONA, *qui lui avoit fait preſent de ſon ouvrage de la Liturgie.*

MONSEIGNEUR

Vers 1675. QUoique j'eſtime infiniment l'honneur que m'a fait V. E. de me faire preſent de ſon livre, je n'ai pas dû en être ſurpris. Cette faveur a été précedée de tant d'autres que j'ai pu y prétendre quelque droit, par cette raiſon, que les perſonnes génereuſes s'impoſent à elles-mêmes une eſpece d'obligation de donner en toutes les rencontres de nouvelles preuves de bonté à ceux à qui ils ont commencé de témoigner de la bienveillance. Mais je ſuis bien mortifié, Monſeigneur, de n'avoir pu encore jouir

jouir d'un auſſi agréable entretien que celui que me fournira la lecture de tant de recherches de l'antiquité chrétienne, touchant le plus ſaint de nos myſteres. On ne peut rien attendre que de fort achevé d'une étude ſi conſommée, d'un jugement ſi exact, d'un eſprit ſi éclairé & d'une piété ſi ſolide. Et plut à Dieu que ſa providence diſpoſât les choſes de telle ſorte, que tant de grandes parties fuſſent emploiées encore plus utilement pour le bien géneral de toute l'Egliſe! Quelle joie pour tous ceux qui aiment, véritablement la beauté de la maiſon de Dieu, qui ne conſiſte pas dans l'éclat d'une magnificence humaine, mais dans l'établiſſement d'une ſainte diſcipline, qui contribue à mettre les Chrétiens dans un état digne de ce nom! Que l'on mourreroit content ſi l'on voioit un homme plein de ces penſées, & capable de les executer, aſſis ſur la chaire de S. Pierre, pour n'en point tirer d'autre avantage que d'être véritablement & par l'eſprit d'une humilité ſincere, & non ſeulement par un titre dont la vanité ſe flatte, le ſerviteur effectif des ſerviteurs de Dieu! Car tout eſt compris dans cette parole bien entendue, & il eſt bien à craindre que ce ne ſoit l'arrêt de la condamnation de la plûpart de ceux qui

ſe contentent de ſe faire honneur de ce nom, ſans ſe mettre en peine de remplir les devoirs auxquels il engage. Mais nous avons bien ſujet d'apprehender que nos pechez ne nous rendent indignes d'un ſi grand bonheur, & que nous n'éprouvions dans ce ſiécle malheureux, la vérité de ce que dit S. Gregoire, que Dieu punit ſouvent les pechez des peuples en permettant qu'on leur donne pour paſteurs des perſonnes incapables de les bien conduire. Je ne ſai, Monſeigneur, comment je me ſuis engagé dans ce diſcours. C'eſt qu'on a de la peine à reſiſter à la douceur que l'on reſſent de s'entretenir dans la penſée de ce que l'on ſouhaite avec d'autant plus d'ardeur qu'on oſe moins l'eſperer. Mais V. E. ne me doit point ſavoir gré de ce deſir, puiſque c'eſt ſi peu Elle que je regarde en cela, que je reconnois qu'on ne peut gueres faire de ſouhaits moins obligeans pour ceux qui connoiſſent le peril de ces grandes élevations, & à qui la foi n'y fait enviſager qu'un engagement terrible à une ſainteté proportionnée à la plus ſainte dignité qui ſoit parmi les hommes. J'eſpere, Monſeigneur, vous envoier bien-tôt un nouveau livre contre la morale des Calviniſtes*; & c'eſt l'empreſſement où je me ſuis trou-

*L'impiété de la morale des Calviniſtes.

vé

vé pour l'achever joint à quelques indiſpoſitions qui m'a empêché juſqu'ici de penſer à autre choſe. Souffrez, Monſeigneur, que je l'offre à V. E. comme un témoignage de la véneration que j'ai pour ſon mérite, & du profond reſpect avec lequel je ſuis &c.

LETTRE CLXV.

A M. DE NOINTEL. *Pour lui recommander un de ſes amis.* 1 Mai 1675.

JE ſuis bien aiſe, Monſieur, qu'il ſe trouve une occaſion de renouveller notre commerce, & qui vous donne en même tems un ſujet d'exercer votre generoſité. Le fils de Madame Angran, qui a l'honneur de vous appartenir, étant allé à Rome pour l'année ſainte, & aiant ſû que M. de Moroſini devoit partir après l'Aſcenſion pour Conſtantinople en qualité d'Ambaſſadeur de la Republique, l'envie lui a pris de ſe ſervir de cette occaſion pour faire un voiage, où il aura le bien de profiter de vos lumieres, & de voir mieux toutes choſes ſous votre protection. Il a toujours eu grande inclination pour les lettres & pour les ſciences, & il s'eſt extrêmement fait depuis qu'il eſt parti de Paris, s'étant

accoutumé à écrire avec bien de l'eſprit & du jugement. Mais il a fait ſur tout paroître autant de ſageſſe que de piété dans le changement de Madame ſa mere, qui s'eſt remariée contre l'attente de tout le monde, par un certain engagement qu'il ſeroit trop long de vous expliquer. La maniere dont il a pris cela, en aiant reçu la nouvelle lorſqu'il étoit encore à Rome, a été ſi honnête & ſi chrétienne, que tous ceux qui l'ont ſû, & principalement Monſieur le Cardinal d'Eſtrées, en ont conçu de lui une eſtime très-particuliere. Vous ſavez, Monſieur, qu'il a été élevé auprès de moi, & que beaucoup de conſiderations m'obligent de le regarder comme mon fils. C'eſt pourquoi j'aurai la même reconnoiſſance de toutes les faveurs qu'il recevra de vous, que ſi vous me les aviez faites à moi-même, & je vous en ſerai infiniment obligé. J'ai fait mettre entre les mains de Me. Mare deux livres nouveaux contre les heretiques, afin qu'elle cherche quelque voie pour vous les envoier. On continue par l'un à faire voir l'impieté de leur morale: & l'autre eſt touchant la créance des Grecs ſur l'Euchariſtie, que votre zele & vos ſoins ont mis dans un ſi grand jour, qu'il n'y a plus que des aveugles volontaires

taires qui puiſſent en douter. Je ſuis &c.

LETTRE CLXVI.

A M. DE NOINTEL. *Sur le même ſujet.* 23. Aout 1675.

N'Aiant point encore reçu de nouvelles de M. Angran depuis qu'il eſt parti de Veniſe pour Conſtantinople: je ne ſai s'il y eſt arrivé, & s'il vous a rendu la lettre que j'ai eu l'hpnneur de vous écrire. Nous aurons, Monſieur, bien de la joie qu'il ſe forme quelque tems auprès de vous, & qu'il s'inſtruiſe de ce que l'on peut apprendre dans la Capitale d'un ſi grand Empire. Mais nous ne pouvons approuver que l'ardeur de voiager le faſſe aller plus loin, & nous vous ſupplions, Monſieur, de le détourner de cette penſée s'il l'avoit. Il eſt tems qu'il revienne en France pour penſer à ſon établiſſement, & ſe diſpoſer à prendre un état fixe. Y étant, il poura épargner quelque choſe de ſon revenu, au lieu qu'il eſt à craindre qu'il ne diminue ſon fond par la dépenſe des voiages. Vous nous obligerez donc, Monſieur, de le porter à s'en retourner bien-tôt, & à ne ſe point engager dans

dans le voiage de la Terre ſainte, qui n'eſt point ſans peril, & où il n'y a rien à apprendre qu'on ne puiſſe ſavoir par des livres très exacts. Il n'y a rien de nouveau pour les affaires de l'Egliſe, & pour celles du monde nous n'en ſavons rien qui ne vous ſoit mandé par beaucoup d'autres perſonnes. Je ſuis &c.

LETTRE CLXVII.

25. Octobre 1675.

A M. DE NOINTEL. *Pour le remercier de lui avoir envoié des atteſtations de la créance des Orientaux ſur l'Euchariſtie, & pour lui recommander ſon Secretaire.*

COmme vous êtes toujours bien-faiſant, je vous ſuis toujours redevable, & je n'ai point d'autre occaſion de vous écrire, que la neceſſité où je me trouve de vous remercier des obligations que je vous ai. La maniere dont vous avez traité M. Angran, & dont vous m'en écrivez, me met, Monſieur, hors d'état de vous en pouvoir témoigner aſſez ma reconnoiſſance. Vous avez accompagné tout cela de la continuation de vos ſoins pour faire triompher la foi de l'Egliſe des impoſtures des héréti-

ques,

ques, & les 4. nouvelles atteſtations que vous avez pris la peine de nous envoier, acheveront de convaincre tout le monde de leur mauvaiſe foi, quand ils oſent aſſûrer que les Chrétiens d'Orient ne ſont pas du même ſentiment que nous touchant l'Euchariſtie. Je ne reſſens pas moins ces ſervices que vous rendez à la Religion, que s'ils me regardoient en particulier, puiſqu'en effet ils nous touchent un peu plus que le commun des Catholiques, en ce que nous avons ſervi d'occaſion à votre zele. C'eſt ce même amour de la Religion qui vous porte à vous emploier avec tant de ſoin à faire rendre aux Catholiques l'Egliſe du S. Sepulchre. Sur quoi, Monſieur, vous me permettrez de vous dire que ſi cette affaire pouvoit réuſſir, ce vous ſeroit une occaſion favorable d'envoier en France votre premier Secretaire pour en porter la nouvelle au Roi. Car quoique vous ne ſoiez pas content de ſa conduite, je ne doute point que vous n'aiez aſſez de bonté pour vouloir bien qu'il ſe retire d'auprès de vous d'une maniere qui ne puiſſe pas lui faire tort, ni lui ôter le moien de faire quelque choſe dans le monde. Il ſeroit néceſſaire pour cela que vous lui donnaſſiez quelque commiſ-

miſſion ou quelque meſſage, ou au moins quelque recommendation qui couvrît un peu ſa retraite. C'eſt ce que j'attends, Monſieur, de l'affection que vous m'avez toujours témoignée, & je vous aſſûre que je vous en ſerai très-obligé, n'aiant gueres de plus grand ami que M. Dodard ſon beau-frere, qui m'a prié de vous le recommander. Je ſuis &c.

LETTRE CLXVIII.

A M. LE CARDINAL DE RETZ.
Sur l'abdication qu'il avoit voulu faire du Cardinalat.

9. Aout 1675. QUoiqu'il n'ait pas plu au Pape ni au College des Cardinaux d'accepter votre abdication, je ſuis tellement perſuadé qu'elle a été reçue dans le Ciel; que je ferois conſcience de vous traiter autrement que comme n'étant plus revêtu d'une dignité que Dieu vous a fait juger être un obſtacle à votre ſalut, pour les raiſons que vous avez expoſées à ſa Sainteté, & que je ne doute point qui ne vous aient fait reſſentir l'accablement du poids dont vous vous étes déchargé, d'une maniere beaucoup plus terrible que vous n'avez oſé l'exprimer. C'eſt pourquoi

quoi je ne saurois appréhender que vous repreniez jamais ce que vous avez quitté par un motif si chrétien, quelque résistance qu'y puissent apporter ceux qui ne s'opposent à un dessein qui a rejoui les Anges, que parce qu'ils craignent qu'on ne leur applique un exemple qui les condamne. Et je me tiens sur tout assuré que quelque commandement que l'on vous fît de sortir de votre solitude, pour aller prendre part à une action qui est d'ordinaire d'autant plus profane & plus criminelle qu'elle devroit être plus sainte, vous prendrez tout ce qu'on vous en poura dire pour une tentation si visible & si grossiere, que vous n'aurez pas de peine à y resister. C'est de quoi je pense que vos amis peuvent assurer tout le monde sans craindre d'y être trompez. Mais j'ose dire que tout cela est encore fort peu de chose, puisqu'il n'est besoin que d'un courage humain pour ne pas reculer après une déclaration aussi éclatante qu'a été la vôtre. Il faut donc prier Dieu que ce soit sa grace qui non seulement vous maintienne dans l'état où elle vous a mis; mais qui vous fasse gouter les douceurs que doit ressentir une ame, qui a sujet de croire que Dieu veut rompre les liens de ses pechez pour

Le Conclave.

la

la faire jouir de la liberté des enfans de Dieu. Il n'y a peut-être point de lieu au monde où l'on faſſe plus de prieres pour cela que celui* d'où vous eſt envoiée la perſonne qui vous rendra cette lettre; & je m'eſtimerai bien heureux, ſi les miennes y peuvent ajoûter quelque choſe; puiſqu'on ne peut pas être à vous avec plus de ſincerité & plus de reſpect, &, ſi je l'oſe dire, avec plus de tendreſſe, que votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur.

* Port-Roial.

LETTRE CLXIX.

A M. DES LIONS, *Docteur de Sorbonne & Doyen de Senlis* (*a*). *Reflexions ſur le Decret de Clement XI. contre le Rituel d'Alet.*

CE même Prêtre de Marſeille qui inquiete les Eccleſiaſtiques de votre Seminaire, m'eſt venu voir, & m'a propoſé les mêmes objections contre le Rituel d'Alet. Cette

(*a*) La date de la Lettre n'étoit pas marquée; mais elle paroît avoir été écrite en 1677. M. de Toulon aiant condamné alors le Rituel, ſur quoi il y eut des lettres écrites par lui & par M. de S. Pons, un des Approbateurs de ce Rituel, qui ont été imprimées.

Cette prétendue cenſure* n'étant que générale, comment y peut-on répondre que par des raiſons génerales? Car comment M. d'Alet & ceux qui ont de l'eſtime pour ſon Rituel, peuvent-ils convaincre ces Cenſeurs de Rome qu'ils ont eu tort de trouver des erreurs dans telles & telles propoſitions, puiſqu'ils ſe ſont contentez de dire en l'air, qu'il y a dans ce Rituel des propoſitions erronées, ſans oſer en marquer aucune en particulier? On eſt donc réduit de combattre cette cenſure par des raiſons génerales: & il n'y en eut jamais contre qui on en ait pu apporter de ſi fortes.

* Il entend le Decret de Clement IX. contre ce Rituel.

1. Tous les Théologiens demeurent d'accord qu'on n'eſt pas obligé d'avoir égard à un Decret qui contient une *erreur intolérable.* Or c'en eſt une qui renverſe l'Epiſcopat & l'équité naturelle, que de condamner un livre fait par un ſaint Evêque pour l'inſtruction des Eccleſiaſtiques de ſon Dioceſe, ſans lui avoir fait aucunes plaintes de ce qu'il y pouvoit avoir à redire dans ce Livre, ſans l'avoir exhorté à corriger lui-même ce qu'on prétendoit n'être pas bien. On demeure d'accord qu'on ne peut pas excommunier légitimement un pecheur public, ſans lui avoir fait auparavant trois monitions canoniques. N'eſt-ce pas une

ne eſpece d'excommunication, que d'ôter à un Evêque la créance qu'il doit avoir parmi tous ceux que J. C. a ſoumis à ſa conduite? c'eſt donc violer manifeſtement l'équité naturelle, que de lui avoir fait un tel outrage, ſans avoir tenté auparavant ſi on ne pouvoit point remedier au prétendu mal de ce Rituel par des voies plus douces.

2. C'eſt une erreur intolérable, que d'avoir voulu diffamer un auſſi ſaint Evêque que celui-là, par des reproches vagues d'erreur & de mauvaiſe doctrine, qui lui ôtent également le moien, & de ſe juſtifier, s'il eſt innocent; & de ſe corriger, s'il eſt coupable en quelque choſe. Rien n'eſt plus contraire à l'eſprit de J. C. qu'un procedé ſi déraiſonnable. Chaque Evêque tient la place de J. C. dans ſon Egliſe. Les peuples ſont obligez de les écouter comme le Sauveur même: ce qu'il a dit des Apôtres s'entendant auſſi de leurs Succeſſeurs: *Qui vos audit, me audit.* On ne peut donc défendre de les écouter, à ceux à qui Dieu même commande de le faire, ſans marquer au moins les crimes ou les erreurs qui leur ont fait perdre le pouvoir qu'ils ont de droit divin, de ſe faire écouter par ceux dont ils doivent rendre compte à Dieu.

3.

3. Rien n'eſt plus défendu aux miniſtres de J. C. que la domination. Jeſus-Chriſt dit expreſſément en parlant à ſes Apôtres: *Reges gentium dominantur eorum: vos autem non ſic.* S. Pierre: *Non dominantes in cleris;* & S. Paul: *Non dominamur fidei veſtræ.* Or y eut-il jamais une domination plus inſupportable & plus odieuſe, que de traiter non de ſimples fideles, mais les ſucceſſeurs des Apôtres, comme on a fait par ce Bref? Peut-on plus dominer dans le Clergé, que de commander à tous les Eccleſiaſtiques d'Alet de mettre au feu le livre de leur S. Paſteur, qui ne leur avoit paru rempli que de très ſaintes maximes, ſans leur dire pourquoi? Peut-on plus dominer ſur la foi d'un Evêque, que de lui dire, comme font en effet ces cenſeurs de Rome: Nous voulons que vous croiez qu'il y a des erreurs dans votre livre, ſans qu'il nous plaiſe de vous dire où elles ſont, ni quelles elles ſont?

3. Rien n'eſt plus capable de jetter les Eccleſiaſtiques & les peuples dans l'erreur, que cette cenſure génerale du Rituel d'Alet. Car on ne peut nier qu'il n'y ait un grand nombre de maximes ſeveres, mais très véritables touchant la pénitence, la vocation aux Ordres,

dres, la réſidence, la pluralité des benefices, la pureté avec laquelle on y doit entrer, l'éloignement de toute avarice dans l'adminiſtration des biens de l'Egliſe, & le compte terrible qu'on aura à en rendre à Dieu. Il eſt de plus manifeſte que d'une part il y a ſur ces mêmes matieres quantité de très méchantes opinions des nouveaux Caſuiſtes, & que de l'autre la corruption naturelle donne à une infinité de gens une grande pente à ſuivre des relâchemens qui les flattent, plutôt que des véritez qui les condamnent. Voiant donc un Decret de Rome qui condamne ce livre, qui contient tant de choſes oppoſées à leurs déreglemens, quel ſujet n'en peuvent-ils point prendre de ſe confirmer dans leurs méchans ſentimens, & de prendre pour des doctrines erronées que ce Bref cenſure, les maximes les plus ſaintes qui ſe trouveront contraires à leur cupidité?

5. La maniere horrible & tout-à-fait indigne dont un des plus ſaints Evêques de ce dernier ſiecle eſt traité dans ce Decret, eſt un étrange préjugé de l'injuſtice de la cenſure dans le fond, parce que c'eſt une preuve ſenſible, que c'eſt la paſſion & non la raiſon qui a préſidé dans ce jugement. On cenſure tous les jours à Rome de très méchans li-

livres. On y a censuré celui d'*Amadeus Guimenius* *, où il est dit que la sodomie est un moindre péché qu'un larcin de 4. ou 5. Pistoles. Cependant on se contente d'interdire la lecture de ces livres abominables. Mais pour le rituel d'Alet, qui passe en France pour un des ouvrages les plus édifians qui se soient faits en ce tems ici, la fureur des ennemis de ce saint Prélat n'a point été satisfaite, qu'ils n'aient fait ordonner qu'on le bruleroit avec la derniere ignominie. Peut-on avoir un peu de zele pour la dignité sacrée des Evêques, & n'être pas touché d'indignation de la voir si cruellement outragée?

* Autrement le P. Moia, Jesuite Espagnol.

6. Vingt-neuf Evêques ont approuvé le Rituel, & leur approbation a été imprimée dans une édition qui s'en est faite à Louvain depuis ce Decret de Rome. Y a-t-il un homme de bon sens qui ne préfere le jugement de ces Prélats à celui de sept ou huit Consulteurs, dont la plupart entendent fort peu la langue dans laquelle ce livre est écrit, & qu'on peut aisément croire avoir suivi l'impression de la Cour de Rome, qui étoit en ce tems très disposée à faire piece à M. d'Alet, parce qu'il n'avoit pas voulu exécuter la Bulle d'Alexandre VII. pour la signature du formulaire, sans distinguer les diver-

ſes ſoumiſſions dues au droit & au fait. Car il faut remarquer que ce Decret a été rendu avant la paix de l'Egliſe, lors qu'on avoit mis fort mal M. d'Alet dans l'eſprit des Romains, comme un Evêque qui n'avoit pas une obéiſſance aveugle pour tout ce qu'ordonnoit le Pape. Voilà la véritable cauſe de ce Decret, & on peut dire dans la vérité que ceux qui le relevent maintenant & le veulent faire valoir après tant de tems qu'il étoit demeuré dans l'oubli, ſont les vrais ennemis du S. Siege, qui ne ſe ſoucient pas de publier des choſes qui ne peuvent être que deſavantageuſes à un Pape qu'ils avoient ſurpris, pourvû qu'ils ſatisfaſſent leur paſſion.

LETTRE CLXX.

En 1677. *A M.* LE CARDINAL D'ESTREE'S.
Sur l'élection d'Innocent XI.

MONSEIGNEUR

ON ne ſauroit être vraiment chrétien ſans aimer l'Egliſe, qui eſt l'épouſe de Jeſus-Chriſt; & pour peu qu'on ait d'amour pour elle, on ne peut qu'on ne ſoit touché ſenſiblement du ſervice que Votre Eminence lui vient de ren-

rendre en travaillant avec tant de ſuccès à lui donner pour Chef un ſi ſaint Paſteur, dont il y a lieu d'attendre tout ce qu'un zele très ſage, & une piété très éclairée peuvent apporter de remede aux maux qui la defigurent, & aux ſcandales qui la font gémir. Ce qui augmente cette eſperance eſt le choix que l'on dit que S. S. a fait d'un des plus habiles & des plus pieux du ſacré College pour l'aider à porter le poids d'une charge ſi terrible, & pour partager des ſoins qui ſe doivent étendre ſur toute la terre, & embraſſer toutes les nations que Jeſus-Chriſt a acquiſes par ſon ſang. Il n'y a perſonne, Monſeigneur, qui ne beniſſe le ſacré College d'avoir fait un ſi digne choix; mais il y en a peu qui en ſachent l'importance, parce qu'il faut être plus éclairé que le commun du monde & plus pénétré de douleur de l'état déplorable où ſe trouve réduite preſentement la religion chrétienne, pour reconnoître à fond l'extrême neceſſité qu'a l'Egliſe d'un homme vraiment Apoſtolique qui ſoit aſſis ſur la chaire de S. Pierre, afin de pourvoir de là à tous ſes beſoins, de rallumer le feu d'une veritable & ſolide piété parmi les Catholiques, d'y faire honorer le merite & la vertu en ne ſouffrant pas qu'on la décrie par des accuſations ſans

preuves & des calomnies ſans fondement; d'y faire regner la charité & la paix, qui ſont le vrai caractere des diſciples de Jeſus-Chriſt; d'empêcher que les regles des mœurs ne ſoient corrumpuës par tant d'opinions licentieuſes dont on a flatté dans ces derniers tems la cupidité de homme; d'arrêter le débordement des vices par l'établiſſement d'une ſainte diſcipline; de bannir du ſanctuaire tout ce qui le deshonnore, & des Ordres religieux tout ce qui les a fait décheoir de leur ancienne pureté; de rappeller à l'unité du corps de Jeſus-Chriſt ceux que le ſchisme & l'héreſie en a miſerablement ſeparez; & enfin de faire annoncer l'Evangile d'une maniere digne de Dieu, comme parle S. Paul, aux peuples à qui Jeſus-Chriſt ne s'eſt pas encore fait connoître. Je ne parle point de la paix entre les Princes chrétiens, on ne doute point qu'étant le Pere commun de tous les fideles, il ne s'emploie de tout ſon pouvoir à la procurer; & on a ſujet de croire que la véneration qu'ils auront tous pour un merite ſi généralement reconnu, ne le porte à écouter favorablement les propoſitions qu'il leur en fera. Voilà, Monſeigneur, ce que les gens de bien eſperent d'un auſſi grand Pape qu'eſt celui que Dieu vient de nous donner; c'eſt à nous à ne nous

en

en pas rendre indignes, à ne pas éloigner par nos péchez ces disposítions d'amour & de bonté qu'une élection si canonique & si sainte, dont on ne doit pas douter qu'il ne soit l'auteur, nous fait voir qu'il a pour son Eglise, & à attirer par nos prieres les lumieres & les graces dont les plus grands hommes & les plus saints ont continuellement besoin pour faire les moindres choses qui regardent la gloire de Dieu, & à plus forte raison pour en accomplir de si grandes. Je crains, Monseigneur, que ce ne soit passer les bornes dans lesquelles la providence de Dieu semble m'avoir renfermé, que de ne me pas contenter moi-même de lui adresser mes vœux, & d'oser parler des desseins qu'il a pu avoir dans ce grand évenement, qui faisoit l'attente de toute l'Europe, que j'aurois peut-être mieux fait d'adorer dans le silence. Cependant m'étant laissé une fois aller au mouvement d'un zele, qui peut être mal reglé, je ne sais jusqu'où il pourra m'emporter à l'avenir. Mais il faut au moins que je me retienne pour le present, & que rentrant dans moi-même je m'estime heureux, si Votre Eminence trouve bon que je l'assure qu'on ne sauroit être avec plus de sincerité & plus de respect que je suis, &c.

LETTRE CLXXI.

A M. DE POMPONE. *Pour répondre à celle qu'il lui avoit écrite de la part du Roi, au ſujet d'une Lettre Latine au Pape * que M. Nicole avoit dreſſée à la priere de MM. les Evêques de S. Pons & d'Arras.*

* On peut voir cette lettre Tome II. des Lettres de M. Nicole édit. de Lille pag. 208.

J'Ai reçu, Monſieur, mon très-cher Neveu, avec un profond reſpect ce que vous me mandez de la part de Sa Majeſté. Ce m'a été une grande conſolation d'apprendre par ce qu'elle a eu la bonté de vous dire, qu'elle a été juſqu'ici contente de ma conduite. J'eſpere que cette derniere rencontre ne la fera pas changer de ſentiment, & ne lui donnera pas ſujet de me ſoupçonner d'avoir voulu renouveller les conteſtations que la paix qu'elle a procurée à l'Egliſe avec tant de zèle & de ſageſſe, avoit ſi heureuſement aſſoupies. Il n'y a rien certainement dont je ſois plus éloigné: mais je vous ſupplie d'aſſurer S. M, que nous n'avons pas eu la moindre penſée, ni mon ami ni moi, que la lettre dont S. M. a fait lire une partie dans ſon Conſeil, pût être priſe pour un renouvellement de ces conteſtations, ni qu'il n'y eut

eut rien en cela qui pût deplaire à S. M; & qu'ainſi mon ami étant prié d'y travailler, il l'a fait ſans aucun ſcrupule: car il ne nous eſt pas venu dans l'eſprit que S. M. pût trouver mauvais, que des Evêques qui ſont engagés par un devoir indiſpenſable de leur caractere, de maintenir la pureté de la Morale de J. C. contre des erreurs qu'on enſeigne dans leurs Dioceſes, & qui les aiant cenſurées, ont vû les auteurs de ces mauvaiſes maximes s'élever contre leurs cenſures par des réponſes publiques & imprimées ſous leurs noms, aient voulu avoir recours au S. Siege, comme on a fait ſouvent en de ſemblables occaſions; & que pour aller à la ſource du mal, ils aient cru devoir repreſenter à un Pape auſſi ſaint & auſſi éclairé que l'eſt celui-ci, les principes generaux de ces opinions dangereuſes, afin qu'il lui plût d'en juger.

Je vous avoue que bien loin d'appréhender qu'il n'y eut rien en cela qui pût bleſſer perſonne, il a cru que ç'auroit été manquer à Dieu, que de refuſer ce qu'on ſouhaittoit de lui en cette rencontre; & c'eſt toute la part que mon ami & moi avons dans cette affaire. Car pour ce qui eſt de faire ſigner cette lettre à des Evêques, c'eſt de quoi nous ne nous

ſommes mêlez en aucune ſorte. Mais ce qui nous a empêché de voir que cela pût renouveller les conteſtations, c'eſt que cette lettre ne devant pas être publiée, mais ſeulement envoiée au Pape, on n'en eût rien ſû auparavant que le Pape en eut jugé. Or ce jugement du Pape ne peut qu'appaiſer & non exciter les conteſtations, & il n'y a perſonne qui puiſſe moins en diſconvenir que ceux qui ont prétendu jusqu'à preſent ſe diſtinguer des autres par la profeſſion d'une obéiſſance aveugle pour le S. Siege. Deſorte que ce ne ſeroit pas les croire ſinceres, que de douter qu'ils n'euſſent reçu avec une entiere ſoumiſſion tout ce que le Pape eut déterminé ſur les points importants de la Morale chrétienne, enſuite de cette lettre. Et auſſi ç'étoit une voie ſure d'arrêter les conteſtations qu'on a ſur cela, puisqu'il n'y a pas lieu de croire que ceux qui ſollicitoient le S. Siege de juger de ces matieres, ne fuſſent pas auſſi dans la diſpoſition de déferer à ſon jugemenr.

Je doute qu'on ait envoié au Roi avec cette lettre, une liſte des propoſitions dont on vouloit demander la condamnation: parce qu'elles ont quelque choſe de ſi choquant & de ſi contraire, non ſeulement au ſalut des ames, mais auſſi

au

au bien des états & à la ſureté des particuliers, qu'en les voiant on n'auroit pas pû n'en être pas frappé, & ne pas ſouhaitter qu'elles ſoient ſi ſolemnellement condamnées, qu'aucun n'ait plus la hardieſſe de les ſoutenir.

Mais pour revenir à moi, je ne ſai ſi ce ne ſeroit point prendre trop de liberté de vous dire que S. M. pourroit être encore plus ſatisfaite de la parfaite obéiſſance que j'ai rendu à ſes ordres, & à la paſſion ſi louable qu'elle témoigne avoir de maintenir une paix ſi glorieuſe, ſi elle étoit informée des infractions continuelles qu'on y a fait de l'autre côté, & de la patience qu'il a fallu avoir pour ſouffrir, ſans ſe défendre, les diffamations & les médiſances publiques & particulieres, dont on n'a pas ceſſé de nous déchirer en nous traitant d'hérétiques & de rebelles au S. Siege ; & décriant tous les livres de piété auxquels on croit que nous avons part, comme dangereux & ſuſpects, quelque approuvés qu'ils fuſſent par les Evêques & les Docteurs.

Mais ce qui a fait voir plus que toute autre choſe combien la paſſion de nos ennemis eſt déraiſonnable, c'eſt qu'après avoir pris toujours pour le plus grand prétexte des calomnies qu'on a repandu contre nous, notre prétendue ſéparation

d'avec le S. Siege: quand on a vu cette médiſance détruite par les lettres d'un Pape dont la piété eſt ſi généralement reconnue, & que le zèle de S. M. pour la religion a tant contribué à mettre ſur le Siege de S. Pierre, on nous en fait un nouveau crime, & on a voulu faire paſſer le témoignage de ſa Sainteté pour un effet de cabales, & on a prétendu qu'il étoit important de rabattre par des humiliations & des mortifications, le triomphe que l'on ſuppoſoit fauſſement que nous faiſions de cette bonne volonté du Pape. Deſorte qu'à regarder les choſes humainement, notre condition eſt bien malheureuſe, puiſqu'il n'y a rien qu'on ne tire en venin contre nous. Car ſi l'on s'imagine, quoique ſans raiſon, qu'on eſt mal content de nous à Rome, nous ſommes des rebelles & des ſchiſmatiques, qui ne voulons point de Pape; & auſſitôt qu'il paroit qu'on y a de la bonté pour nous, nous meritons qu'on nous rabaiſſe & qu'on nous traite durement.

Je ſai bien que S. M. eſt trop juſte & trop équitable pour avoir ces penſées: mais il eſt certain qu'il y en a qui les ont, & on a ſujet de craindre qu'on ne tache de les lui imprimer. Nous eſperons néanmoins que le Roi diſſipera ces nuages par les lumieres de ſa ſageſſe, & qu'à

l'exem-

l'exemple de ces grands Princes dont il poſſede ſi éminemment les qualitez heroïques, & qui ont mis leur plus grande gloire à ne condamner perſonne ſans l'entendre, il voudra bien s'abbaiſſer jusqu'à nous faire ſavoir ce qui lui pourroit faire de la peine dans notre conduite, comme il a daigné faire dans cette rencontre. La maniere ſi bonne dont vous témoignez que S. M. a parlé de mon ami & de moi, me fait prendre cette confiance; car il paroît qu'elle n'a pas regardé cette lettre comme une choſe mauvaiſe en ſoi, & qui fut contraire au bien de l'Egliſe & de l'Etat; mais ſeulement qu'elle a appréhendé qu'elle ne fit revivre les diſputes paſſées. Je vous ai dit ce que j'en penſois; mais ſans préjudice de ce que pluſieurs autres plus éclairez que moi en pourront juger. Il me ſuffit que S. M. ſoit perſuadée de la ſincerité de mes intentions, & de la conſtance inébranlable de mon zèle pour ſon ſervice. Ce ſeroit peut-être manquer de reſpect, que de ſouhaitter qu'on lui pût faire lire une ſi longue lettre: vous lui en direz donc ce que vous jugerez à propos.

Je n'ai reçu votre derniere lettre que ce matin. Je n'avois pas compris jusques là que S. M. eut ſouhaittée que vous me fiſſiez ſavoir ce qu'elle vous avoit dit; &

ainſi dans le doute ſi elle agréeroit que je me juſtifiaſſe, je ſerois demeuré dans le ſilence, en laiſſant à Dieu de faire connoitre la droiture de mon cœur & l'extrême éloignement que j'ai de troubler l'Egliſe.

Je n'ai rien à vous dire davantage: des gens nourris dans l'obſcurité d'un cabinet connoiſſant peu le grand monde, & ne ſachant gueres faire leur cour. Mais je vous parle bonnement & ſans façon, parce que je remets à votre ſageſſe de faire de ceci tel uſage qu'il vous plaira.

LETTRE CLXXII.

A M. LE CARDINAL CIBO. *Il ſe juſtifie ſur la publication qui s'étoit faite à ſon inſçu de la Lettre que cette Eminence lui avoit écrite de la part du Pape.*

MONSEIGNEUR

LE profond reſpect que j'ai pour V. A. E. & la crainte de la détourner de ſes grandes & importantes occupations m'ont empêché jusques ici de lui rendre mes très-humbles actions de graces pour la lettre ſi obligeante & ſi pleine de bonté qu'elle a daigné m'écrire. Mais je n'oſe

n'oſe presque temoigner à V. A. E. combien j'en ai été touché, & la conſolation que j'ai reçue de la bonté extrême de ſa Sainteté en mon endroit, puisque j'apprens qu'on m'accuſe d'en avoir eu trop de ſentiment, & qu'on attribue à un mouvement de vanité de ce que j'ai ſouffert que cela fût ſû dans le monde. Rien ſans doute, Monſeigneur, ne me pouvoit être plus ſenſible que ce reproche. Nous perdons les graces de Dieu, & nous nous rendons indignes d'en plus recevoir, quand nous nous en élevons. Ne pourroit-on point dire quelque choſe de ſemblable des graces du Vicaire de J. C. & que je m'en ſerois rendu très indigne, ſi au lieu de recevoir avec reſpect la conſolation qn'il a bien voulu me donner, je m'en étois fait un ſujet de vanité. Auſſi eſt-il vrai, Monſeigneur, que ce n'eſt point moi, qui ai publié cette lettre, & que cela eſt arrivé par un accident contre lequel j'avois pris toutes les précautions que l'on pouvoit deſirer ſelon les regles les plus exactes de la prudence humaine.

Mais j'ajoûte, Monſeigneur, que quand j'aurois commis cette faute, je ſuis aſſuré que V. A. E. me la pardonneroit aiſément, & ne ſoupçonneroit point que je l'euſſe fait par vanité, ſi elle étoit infor-

mée de ce qui ſe paſſe ici. Car elle eſt trop éclairée pour croire que ce ſoit être vain que de vouloir paſſer pour catholique. Elle ſait au contraire que c'eſt en ce point plus qu'en tout autre qu'on ne peut douter de la verité de cette parole de S. Auguſtin : *Qui negligit famam, crudelis eſt*; que c'eſt être cruel, que de négliger ſa propre réputation en ſe contentant du ſeul témoignage de ſa conſcience. Elle ſait qu'il y a des calomnies que l'on peut ſouffrir en ſilence par une patience chrétienne; mais que les Peres nous enſeignent qu'il n'en eſt pas de même à l'egard de l'accuſation d'héréſie, & qu'on eſt obligé de la repouſſer. Et ſi cela eſt vrai au régard de tous les chrétiens, il l'eſt bien davantage au regard des miniſtres de l'Egliſe & de ceux qui peuvent y avoir quelque réputation de ſcience & de piété. Car comme leur chute, ſi elle étoit veritable, pourroit être un ſujet de tentation pour les foibles, comme dit Vincent de Lerins de celle de Tertullien, l'opinion de leur chute, quoique fauſſe, peut avoir de mauvais effets; & il eſt certain que les ennemis de l'Egliſe ne manquent pas de s'en prévaloir en repreſentant à ceux de leur communion, que des gens qui ont été nourris dans l'Egliſe Romaine, & qui s'y ſont diſtin-

distinguez par leur capacité, abandonnent sa doctrine en divers points, en ne se mettant pas en peine d'être traitez d'hérétiques par les autres Catholiques, qui n'ont pas tant de lumiere. On voit assez combien de tels discours fondez sur des bruits publics, qu'on n'auroit point eu soin de détruire, peuvent affermir dans l'héresie ceux qui y ont été élevez & qu'on tâche d'en retirer. Et enfin, V. A. E. peut aisément juger quel obstacle c'est à tout le fruit que peuvent faire des Prêtres & des Docteurs par leurs discours ou par leurs livres, ou par l'exemple de leur bonne vie, quand on les soupçonne d'être hérétiques, & qu'une infinité de personnes ou passionnées ou prévenues s'efforcent par toutes sortes de moiens de les faire passer pour tels. Il est donc impossible qu'elles ne concluent que dans une telle conjoncture, la charité qu'ils doivent avoir pour l'Eglise aussi bien que celle qu'ils doivent avoir pour eux-mêmes, les oblige indispensablement de ne rien omettre de tout ce qui peut détruire une calomnie si préjudiciable à leur honneur & au bien des ames, qu'ils doivent servir aux dépens de leur propre vie; & qu'ils pourroient être fort coupables devant Dieu, si lorsqu'il leur présente une occasion de se laver d'une tache

si

ſi honteuſe par un moien très facile & tout à fait proportionné à l'intelligence de tout le monde, ils négligeoient de s'en ſervir, comme s'il leur étoit indifferent de paſſer pour Catholiques ou pour hérétiques.

Il eſt ſans doute, Monſeigneur, que tout cela conſideré en général ne ſouffre aucune difficulté : or c'eſt préciſement l'état où je me ſuis trouvé quand V. A. E. m'a honoré de ſa lettre. Elle ne peut pas ſavoir juſqu'à quel point on s'eſt acharné à me décrier comme un hérétique, depuis que j'ai commencé à travailler pour l'Egliſe. Le livre de la Frequente Communion aprouvé par tant d'Evêques & tant de Docteurs, & contre lequel on a fait en vain tant d'efforts à Rome pour le faire cenſurer, m'a fait déchirer en pleine chaire comme pire que Luther & Calvin, & flétir par un grand nombre de libelles diffamatoires, comme auteur d'une nouvelle ſecte à laquelle ils donnoient le nom d'*Arnaudiſtes*, & qu'ils exhortoient les puiſſances d'exterminer par le glaive & par le feu. La bénédiction que Dieu a donnée à cet ouvrage (n'y aiant presque aucun Dioceſe en France où on n'en pratique les principales maximes, qui ne ſont autres que celles du grand S. Charles) n'a pas empêché

pêché que ceux qui s'en étoient dabord déclaré les ennemis, ne continuent à en traiter l'Auteur avec tous les outrages imaginables. Il n'y a que deux ou trois ans qu'un Capucin dit en prêchant, qu'on devoit avoir coupé le poing à celui qui l'a composé. On en a pris sujet en divers lieux en France & hors de France de me traiter publiquement d'hérétique. Il y en a eu d'assez emportez pour bruler ce livre dans des missions : & un Jesuite, nommé le P. Meynier, a eu la hardiesse d'imprimer un livre sous son nom avec ce titre scandaleux : *Port-Roial & Genève d'intelligence contre le S. Sacrement de l'autel.*

Les contestations sur la Grace ne m'ont pas fait traiter moins injustement, quoique ma conscience me rende ce témoignage, que je n'ai jamais tenu sur cette matiere que les sentimens de S. Augustin & de S. Thomas, que le Pape Alexandre VII. apelle *tutissima certissimaque dogmata.* Toute la France sait, Monseigneur, les pratiques & les violences qu'on a emploiées il y a plus de 20. ans pour faire censurer en Sorbonne une proposition que j'ai fait voir en divers écrits n'avoir pû être condamnée que par la plus grande injustice du monde : *Demonstravi enim, si verba spectes, veram,*

ram, Catholicam, Theologicam, Patrum & Scripturæ verbis expreſſam eſſe : ſi ſenſum, ad ipſa fidei fundamenta pertinere; quippe quæ nihil aliud contineret quàm capitale illud dogma contra Pelagianos definitum, SINE GRATIA EFFICACI NIHIL BENE FIERI, *ſive quod idem eſt apud Patres,* NIHIL BENE FIERI POSSE. *Neque enim iniquis illis cenſoribus jus fuit huic propoſitioni Epiſtolæ meæ in quâ dixi :* GRATIAM SINE QUA NIHIL POSSUMUS PETRO, CUM CHRISTUM NEGAVIT, DEFUISSE, *quæ ſunt ipſiſſima Sanctorum Chryſoſtomi & Auguſtini verba, aliam ſententiam affingere ab eâ quam in ſcriptis ante cenſuram editis expreſſeram :* DEFUISSE NIMIRUM PETRO GRATIAM EFFICACEM SINE QUA TENTATIO NUNQUAM VINCITUR, ET SINE QUA NON HABETUR EA POTESTAS, QUÆ COMPLECTITUR OMNIA AD AGENDUM NECESSARIA. Mais quelque manifeſtement injuſte que fût cette cenſure, & quoiqu'elle fût contredite par plus de 80. Docteurs, au lieu que la Sorbonne n'a point accoutumé d'en faire que d'un conſentement unanime ou presque unanime : comme on ne l'avoit entrepriſe que pour opprimer les per-

perſonnes, on l'a accompagnée de rigueurs inouies & tout à fait contraires aux uſages de la Faculté de Théologie. Car quoique ce ne ſoit point l'ordre que les Docteurs ſignent les cenſures, la faction qui dominoit dans ces aſſemblées, ordonna que tous ceux qui ne voudroient pas ſigner celle-ci, ſeroient exclus de la Faculté, & qu'on n'y entreroit point à l'avenir ſans l'avoir ſignée. Ce qui d'une part eſt tous les jours une occaſion de péché à beaucoup de jeunes gens, qui connoiſſant l'iniquité de cette cenſure, ne laiſſent pas de la ſigner contre leur conſcience, parcequ'ils veulent être docteurs; & de l'autre, a été cauſe que pluſieurs des plus habiles de ce corps ont mieux aimé en être retranchez que de prendre part à cette injuſtice. D'où il eſt arrivé que des Evêques d'une piété ſinguliere, qui étoient Docteurs de la Faculté, n'aiant point voulu ſouſcrire à cette cenſure, on les a retranchez après leur mort de la communion des prieres de la Faculté; en refuſant de faire pour eux le ſervice, qu'eux mêmes avoient fondé en paſſant Docteurs.

Tout cela eſt ſi inſoutenable & dans le fond & dans les manieres, que toutes les perſonnes intelligentes demeurent d'accord qu'on en verroit bien-tôt la fin, ſi on

on avoit la liberté de s'en plaindre devant quelque tribunal que ce ſoit, & ſi on vouloit même ſouffrir que la Sorbonne en deliberât preſentement. Mais le même credit d'une faction puiſſante, qui a fait faire cette cenſure, la fait ſubſiſter. Il eſt vrai qu'elle fait preſentement peu de tort à la verité à cauſe du mépris que l'on en fait; & qu'il n'y a que les perſonnes & la Sorbonne même qui en ſouffre par la diviſion & le ſchiſme qu'elle a cauſé dans ſon corps. J'aurois lieu de craindre que V. A. E. ne fût importunée de ce detail, ſi je n'étois perſuadé qu'aimant l'Egliſe autant qu'elle fait, & ſecondant avec tant de zèle les deſirs qu'a ſa Sainteté d'y retablir la paix, elle ne ſera pas fachée d'être informée au vrai de ce qui la trouble & d'en pouvoir informer le Pape; & j'ai cru que ce qui regarde cette cenſure, étoit le moins connu à Rome. Car on n'y peut pas ignorer ce qui eſt plus général, & s'étend à plus de perſonnes, qui eſt le ſpectre d'une héréſie imaginaire qu'on attribue à qui l'on veut, ſans qu'on veuille jamais ni marquer aucun mauvais dogme, en quoi il faudroit qu'elle conſiſtât, ni s'engager à juſtifier par la moindre preuve que ceux que l'on en accuſe, contrediſent en quelque choſe la foi

foi de l'Egliſe. On ſe contente de leur donner un nom de ſecte, ſans que perſonne puiſſe dire ce qu'on entend préciſément par ce nom. L'équité voudroit que l'on entendît par là ceux qui ſoutiennent les cinq propoſitions condamnées; mais on n'a garde de faire cette déclaration, parce que ceux que l'on veut rendre odieux par ce nom de ſecte, aiant déclaré une infinité de fois qu'ils condamnent très-ſincerement ces propoſitions, il eſt certain que ſi on attachoit cette notion au nom de Janſeniſtes, l'on n'en trouveroit point, & on en veut trouver pour bien des raiſons, que V. A. E. peut aiſément deviner.

Voici donc comme l'on s'y prend. Il y a des Théologiens, au nombre desquels on me met, qu'on a tâché depuis longtems de rendre coupables de cette héréſie. Mais, quoiqu'ils s'en ſoient parfaitement juſtifiez, & qu'ils aient rendu ſi bon compte de leurs ſentimens & de leur foi, que toutes ces conteſtations ont été heureuſement appaiſées par le Pape Clement IX. leurs ennemis, malgré les défenſes que le Roi très-chrétien fit alors de donner à perſonne des noms de parti, ſe ſont toujours opiniatrez à entretenir ce phantome d'une nouvelle héréſie, dont ils les faiſoient les chefs. Et c'eſt par là qu'ils

qu'ils ſe donnent la liberté de décrier par le nom de Janſeniſtes une infinité de perſonnes qui ne ſavent pas ſeulement de quoi il s'agiſſoit dans les diſputes ſur la grace. Ils ſupoſent comme une choſe indubitable qu'il y a dans l'Egliſe de nouveaux hérétiques, & que j'en ſuis un des principaux, & de là ils concluent qu'on doit tenir pour Janſeniſtes & pour ſuſpects dans la foi tous ceux qui ont une union particuliere avec moi; ceux même que je ne connois pas, mais qui ſont amis de mes amis; ceux qui témoignent de l'eſtime pour des livres de piété que l'on m'attribue ou à des perſonnes de ma connoiſſance, quoi qu'il n'y ſoit pas dit un ſeul mot des matieres conteſtées; ceux qui ont quelque zèle contre la morale relâchée, parce que c'eſt un des caracteres de ces prétendus Janſeniſtes de ne pas aimer ces relâchemens; ceux qui demandent ce que l'on entend par le nom de Janſeniſtes, quand on les preſſe de dire s'ils le ſont ou non, (car comme rien n'embaraſſe davantage les auteurs de ces bruits, que de les obliger de s'expliquer avant que de leur répondre, il leur plaît de ne point douter que ceux qui leur font cette queſtion, ne ſoient Janſeniſtes) & enfin tous ceux qui ne diſent point de mal de ceux qu'on décrie

décrie ſous ce nom, & qui ont de la peine de ces emportemens & de ces accuſations temeraires. Je crains, Monſeigneur, que V. A. E. n'ait de la peine à croire, que le bruit ſi repandu d'une grande ſecte n'ait pour fondement, que des choſes ſi déraiſonnables. Mais elle peut s'aſſurer qu'il n'y a rien de plus vrai, & elle trouvera bon que je lui en apporte deux exemples remarquables. Elle ſait ſans doute quelle eſt la piété de l'Abé de la Trappe, qu'on peut appeller le S. Bernard de ce ſiecle. Il eſt conſtant qu'avant ſa retraite il n'avoit pris aucune part à ces conteſtations, & la vie qu'il mene preſentement avec les ſaints Religieux de ce Monaſtere, qui ſe paſſe toute dans la retraite, dans le ſilence & dans le travail des mains, laiſſe encore moins lieu de ſoupçonner qu'il y en prenne maintenant aucune. Cependant il court une lettre d'un Eccleſiaſtique prévenu de ce phantome du Janſeniſme, où après avoir élevé jusqu'au ciel la ſainteté de ce Monaſtere, il déclare avec douleur qu'on ne peut s'empêcher de croire que ce ſaint Abé ne ſoit Janſeniſte ; & les raiſons qu'il apporte ſont, qu'il a reçu avec bonté ceux de ce parti qui l'étoient allé voir, qu'il a dans ſa bibliotheque tous les livres de piété qu'on leur attri-

attribue, & qu'il ne dit point de mal ni de leurs perſonnes, ni de leurs ouvrages.

L'autre exemple eſt d'un Abé de condition d'une fort grande piété, qui n'a nulle liaiſon avec nous, & qui en a aucontraire de fort étroites avec ceux qui nous ſont le plus oppoſez. L'Evêque d'Evreux, que l'on ſait être des plus emportez contre ce que l'on appelle Janſenisme, l'avoit demandé au Roi pour ſon Coadjuteur. Mais on le lui refuſa, parce que l'on crut à la Cour que cet Abé ne pouvoit être ſi homme de bien & ſi réformé, qu'il ne fût Janſeniſte. Je puis ajouter à cela, Monſeigneur, qu'il y a de jeunes Abez de condition qui ſont mes parens aſſez proches, & qui ont dailleurs beaucoup de mérite, qui n'oſent me venir voir, de peur que ce ne ſoit un obſtacle à leur fortune : tant on a pris à tâche de me decrier & de rendre ſuſpects tous ceux qui m'aprochent. V. A. E. ſera encore plus ſurpriſe quand elle ſaura que la paſſion qu'ont eu de certaines gens de me faire paſſer pour ennemi de l'Egliſe a été ſi avant, qu'il eſt incroiable que des chrétiens aient pû ſe porter à de ſi étranges excès. Un Avocat du Roi de Poitiers nommé Filleau, a publié il y a plus de vingt ans un

M. de Maupas.

livre

livre intitulé : *Relation juridique*, avec ſon nom à la tête. Il feint dans ce livre qu'il a appris d'un Eccleſiaſtique de condition qui paſſoit par Poitiers, une hiſtoire horrible, qui fait voir, dit-il, que la ſecte des Janſeniſtes eſt une cabale qui n'a qu'une fauſſe aparence de la piété qu'ils profeſſent; & qu'au lieu de les appeller Janſeniſtes, il faut les appeller DEÏSTES, c'eſt-à-dire, des perſonnes qui croient ſimplement qu'il y a un Dieu, mais ſans J. C. ſans ſes Sacremens, & ſans ſon Evangile. Cette prétendue hiſtoire eſt qu'en 1621. ou au commencement de 1622. il ſe fit à Bourg-fontaine une aſſemblée de pluſieurs perſonnes qu'il déſigne par les premieres lettres de leurs noms & ſurnoms, dans laquelle il prétend qu'ils formerent le deſſein abominable de ruiner l'Incarnation & tous les myſteres de la Religion chrétienne; mais par des moiens ſpécieux, dont on ne ſe pourroit pas douter. Il me donne une place honorable dans cette aſſemblée, qui auroit été de démons plutôt que d'hommes, ſi ce n'étoit une pure fable, ou plutôt une impoſture diabolique. Il me marque par les premieres lettres de mon nom & de mon ſurnom; il me fait prendre pour ma part dans ce deſſein auſſi exécrable

qu'imaginaire, le ſoin *d'attaquer les deux Sacremens les plus frequentez par les adultes, qui ſont ceux de la Penitence & de l'Euchariſtie*; & il dépeint enſuite mon livre de la Fréquente Communion comme entrepris ſur ce plan, en diſant: *Que le moien, que je m'étois propoſé pour y parvenir, avoit été de procurer l'éloignement de la Penitence & de la ſainte Communion, non en témoignant aucun deſſein de faire enſorte qu'ils fuſſent moins fréquentez, mais en en rendant la pratique ſi difficile, qu'ils reſtaſſent comme inacceſſibles, & que dans le non-uſage fondé ſur ces belles aparences, on en perdit peu à peu la foi.* Il ne m'auroit pas mieux marqué, quand au lieu de ces deux lettres (A. A.) il auroit mis tout du long (*Antoine Arnauld.*) Mais Dieu a permis que voulant rendre ſa fable plus croiable en en marquant le lieu & le tems, il ait dit que cela étoit arrivé en une année, qui n'étoit au plus que la dixieme de mon âge. Vous croiez ſans doute, Monſeigneur, que la calomnie ne pouvoit pas aller plus loin. Que dira donc V. A. E. quand elle ſaura qu'on a fait encore courir le bruit que des ſorciers convertis avoient aſſuré qu'ils m'avoient vû au Sabat, & que j'y avois

vois harangué ſi éloquemment contre la religion, que le diable en avoit été ravi ? Peut-on rien concevoir de plus horrible en matiere de calomnie ?

Je ne ſai néanmoins ſi V. A. E. ne trouvera point que l'animoſité de mes ennemis a encore plus éclaté dans la maniere dont ils m'ont traité, quand nous avons commencé à écrire, un de mes amis* & moi, contre l'héreſie Calvinienne. Car il a paru qu'elle étoit tellement la paſſion dominante de leur cœur, qu'elle a étouffé tous les ſentimens d'amour & de zèle qu'ils devoient avoir pour l'Egliſe. On ſait que le Miniſtre Claude aiant repondu au premier livre de la Perpetuité, qui a été l'ouverture de cette longue diſpute, d'une maniere aſſez ſpécieuſe ; mais qu'on a fait voir depuis n'avoir qu'une fauſſe lueur ſans aucune ſolidité, ils ne pûrent s'empêcher de temoigner de la joie de l'avantage qu'ils croioient qu'il avoit ſur moi ; qu'ils contribuerent à le faire venir à Paris ; qu'ils leverent par leur credit, l'obſtacle que les Magiſtrats avoient mis au débit de ſon livre ; qu'il ſe vendit publiquement par un libraire Catholique de leurs amis, comme un livre fait contre les Janſeniſtes ; que la reputation

* M. Nicole.

qu'il eut dabord, vint principalement de l'eſtime qu'ils en faiſoient en l'élevant beaucoup au-deſſus de ce qu'on avoit écrit contre eux; & que ce Miniſtre s'eſt vanté, qu'ils lui avoient donné des memoires contre moi, & que c'eſt ce qui l'avoit porté à me traiter d'homme ſuſpect dans mon parti même, & de deſavoué par mon Egliſe. Il eſt clair que ce ſont ces médiſances de mes ennemis qui ont donné la hardieſſe à ce Miniſtre de me reprocher par une horrible calomnie, *d'avoir du chagrin contre les principaux myſteres de la Religion Chrétienne*; qui ont fait qu'il a oſé me ſoupçonner de ne pas croire la Tranſubſtantiation, & d'en écrire ſeulement par politique & par une prudence de la chair & du ſang; qui lui font prendre ſujet de ce qu'on parle ſouvent contre les Calviniſtes, de confirmer ce même ſoupçon, *qu'on eſt d'intelligence avec eux* par l'infame comparaiſon d'une femme dereglée, qui affecte de parler contre celui qu'elle aime pour cacher ſa paſſion. Enfin tout nouvellement un Miniſtre de Xaintes, dans un livre fait contre moi, n'oſant plus dire que je les favoriſe, parce qu'ils ſentent trop l'effet des livres qu'on a fait contre eux, emploie pour me noircir les calomnies mêmes de mes adverſaires,

M. Merlat.

res, en m'accuſant comme eux, par une malice noire, de ne tenir pour le bon grain de l'Egliſe Romaine que les ſeuls Janſeniſtes, & me reprochant que tout ce que je fais contre les Proteſtans, eſt plutôt dans le deſſein de faire une nouvelle Egliſe & une nouvelle religion, que pour les attirer à l'Egliſe Catholique.

Ainſi, Monſeigneur, de quelque côté que je me tourne, & quoique je faſſe, le prétendu Janſeniſme eſt une occaſion de ruiner tout ce que je puis faire de bien, ſoit pour édifier les enfans de l'Egliſe, ſoit pour en confondre les ennemis. Je me trouve donc dans le cas où on eſt indiſpenſablement obligé de faire ce que l'on peut pour détruire une calomnie, qui nuit encore davantage à l'Egliſe & au prochain, qu'à nous-mêmes. Et cela étant, ne ſemble-t-il pas que Dieu m'en préſentant un moien ſi facile & ſi capable de détromper ceux qui ne ſe ſeroient laiſſé emporter à ce faux bruit, que par une crédulité ſans malice, j'étois obligé de m'en ſervir. Or c'eſt ſans doute ce qui convient parfaitement à la lettre dont V. A. E. m'a honoré. Je ne parle point de la maniere trop avantageuſe dont elle a daigné y parler de moi, &

de ce que j'ai tâché de faire pour la défenſe de l'Egliſe. Ce ne m'eſt qu'un ſujet de rougir, étant fort convaincu qu'il n'y a rien en tout cela qui ne ſoit au-deſſous du mediocre. Mais il ſuffit qu'il paroiſſe par cette lettre, qu'un Pape auſſi ſaint & auſſi éclairé qu'eſt celui que Dieu a donné à ſon Egliſe, bien loin de me regarder comme un des principaux chefs d'une prétendue ſecte d'héretiques, témoigne agréer que je prie Dieu pour lui, & ajoute même qu'il a de la confiance dans mes prieres, & qu'il me donne avec beaucoup d'affection (*peramanter*) ſa benediction apoſtolique, pour fermer la bouche à la calomnie, & confondre ceux qui ont entrepris de me rendre inutile à l'Egliſe, en portant, autant qu'ils peuvent, le monde à me fuir comme un héretique. Ne ſerois-je donc pas excuſable, quand ce ſeroit moi qui aurois publié cette lettre pour empêcher un auſſi grand mal qu'eſt celui que ſe font ceux qui jugent ſi criminellement de leur prochain, ſur les ſoupçons du monde les plus mal fondez? Et en effet on apprend de tous côtez, que c'eſt le bien qui eſt arrivé de cette publication qui s'eſt faite par une eſpece de hazard. Un très grand nombre de perſonnes qui s'étoient laiſſé prévenir

venir par de faux bruits, auxquels ils avoient ajouté foi trop legerement, ont reconnu leur erreur par la lecture de cette lettre, & ont beni Dieu de ce qu'il les en avoit retirez. Et ceux qui ont honte de ſe dédire, ſont contraints au moins de ſe taire, & n'oſent plus ſoutenir ce qu'ils aſſuroient auparavant avec tant de hardieſſe. Il y en a ſeulement un très petit nombre, dont l'animoſité s'eſt envenimée par ce qui la devoit guérir. Ils ont dit dabord que le bruit de cette lettre étoit une fauſſeté, & qu'il n'y avoit point d'aparence que le Pape m'eût fait écrire d'une maniere ſi avantageuſe. Ils ont aſſez long-tems amuſé le monde par le doute où ils l'ont mis, ſi ce n'étoit point une impoſture des Janſeniſtes: & ſi on n'eût fait voir la lettre à perſonne, ou à très peu de gens, on n'auroit ſu qu'en croire, & j'aurois couru fortune de paſſer pour un impoſteur. N'aiant pû tenir dans ce poſte; depuis que la lettre ſe fut repandue, ils ſe ſont aviſez de dire, que j'en avois retiré les véritables copies pour en laiſſer courir de fauſſes, dont on avoit retranché ce qui m'étoit déſavantageux; & ils aſſuroient qu'ils en avoient écrit à Rome, & qu'ils en ſauroient bien-tôt la vérité. Enfin ſoit

qu'en effet ils en euſſent reçu des nouvelles qui détruiſoient leurs vains ſoupçons, ſoit qu'ils aient vû qu'on s'en moquoit, ils n'ont plus oſé revoquer en doute la vérité de la lettre. Mais bien loin d'en laiſſer conclure qu'on pourroit bien ſe tromper en prenant pour des héretiques ceux que le Pape reconnoiſſoit pour de très-bons Catholiques, ils ont emploié tout leur credit à perſuader aux puiſſances, qu'on les devoit plus humilier & plus maltraiter qu'à l'ordinaire, pour empêcher qu'ils ne s'élevaſſent par l'avantage qu'ils vouloient tirer de ces lettres. Et c'eſt dans cette vue qu'ils ont eux-mêmes repandu par tout, celle que V. A. E. m'a fait l'honneur de m'écrire, & qu'ils ont écrit de tous côtez que j'en faiſois de grands triomphes, afin que s'il ne leur étoit plus ſi facile de me faire paſſer pour un héretique, ils me fiſſent paſſer au moins pour un homme glorieux & indiſcret, qui abuſe de l'honneur qu'on lui fait, pour contenter ſa vanité. Ainſi, Monſeigneur, la malignité de mes ennemis trouve toujours occaſion de me déchirer. Si la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, n'eut point été vue: comme on ſavoit dans le monde par les nouvelles de Rome, qu'elle m'avoit

voit été écrite, ils auroient continué plus hardiment que jamais à me traiter d'héretique, & ils n'auroient pas manqué de dire que je ne l'avois oſé montrer, parce que l'on m'y traitoit comme je le méritois; & parce qu'elle a été vue, & qu'elle leur ferme la bouche ſur la principale de leurs calomnies, qui eſt l'héreſie & le ſchiſme d'avec le S. Siege, ils attribuent à orgueil & à indiſcretion l'obligation qu'ont cru avoir mes amis de repouſſer par là leur diffamation ſcandaleuſe.

Je laiſſe à juger à V. A. E. de l'injuſtice de ce procedé, & c'eſt toute la grace que je lui demande. Car d'ailleurs je ſuis comblé de la bonté qu'elle a eue pour moi, & je la ſupplie ſeulement de me pardonner la liberté que j'ai priſe de l'importuner par une ſi longue lettre. C'eſt à V. A. E. à juger de cette conduite de mes adverſaires & de la mienne. J'ai cru qu'il étoit de mon devoir de lui en rendre compte, & j'eſpere qu'elle aura la bonté de me pardonner la liberté que j'ai pris de le faire avec tant d'étenduë. Après cela, Monſeigneur, quand mes ennemis ne ſe laſſeroient point de me perſécuter & de me déchirer tous les jours par de nouvelles calomnies, il me ſemble qu'il ne ſera pas dif-

ficile de me ſoutenir contre tous leurs efforts, puiſqu'outre le témoignage que ma conſcience m'a toujours rendu, j'aurai encore la conſolation de pouvoir penſer que mon innocence eſt connue de V. A. E. & qu'elle le pourra être de ſa Sainteté. C'eſt tout ce que j'ai cherché dans cette lettre, & je puis proteſter devant Dieu qui voit le fond des cœurs & qui penetre le ſecret des conſciences, que je n'y ai point eu d'autre deſſein. Il ne ſeroit pas juſte que je demandaſſe de nouvelles faveurs après celles que j'ai déja reçues. Je m'en trouve comblé, Monſeigneur, & je ſupplie très-humblement V. A. E. d'être perſuadée que rien ne peut égaler ma reconnoiſſance, & la paſſion avec laquelle je ſuis &c.

LETTRE CLXXIII.

A M. l'Evêque de Castorie. *Pour lui recommander M. Prunſteret, Gentilhomme Livonien, converti à la Religion Catholique.*

15. Mai 1678.

JE n'ai, Monſeigneur, qu'à expoſer à votre charité l'état du Gentilhomme dont je vous écris, pour être aſſuré que vous ferez pour lui tout ce qui ſera en vo-

votre pouvoir. Il eſt de Riga en Livonie, fils d'un Pere fort riche, mais Lutherien, comme tout le monde l'eſt en ce païs-là. Il a voiagé par toute l'Europe en fort bon équipage, parce que ſon Pere ne le laiſſoit manquer de rien; mais Dieu l'aiant touché, il a embraſſé la Religion Catholique il y a environ deux ans, & abjuré le Lutheraniſme entre les mains de M. l'Evêque d'Angers, ce qui l'a jetté dans de très grandes extrêmitez, parce que ſon Pere en aiant été averti, ne lui a plus rien envoié. Il s'en retourne préſentement en ſon païs, pour tâcher de fléchir ſon Pere & d'en tirer quelque choſe pour ſa ſubſiſtance. Comme il m'a été recommandé par M. d'Angers, je l'ai fait ſubſiſter depuis 7. ou 8. mois du mieux que j'ai pu, & lui ai auſſi procuré quelque choſe pour ſon voiage: mais il n'y a pas d'apparence que cela lui ſuffiſe, & ainſi je me trouve obligé de le recommander à toutes les perſonnes puiſſantes & charitables des lieux par où il paſſera, pour en être au moins protegé. Je ſai bien, Monſeigneur, que dans l'état où eſt reduite votre pauvre Egliſe, elle a plus beſoin d'être aſſiſtée, qu'elle n'eſt capable d'aſſiſter les autres; mais il aura au moins cette conſolation, que ſi vous ne le pou-

vez autrement, vous l'aiderez au moins par vos conſeils & par vos prieres, & attirerez ſur lui & ſur le voiage qu'il entreprend les graces du Ciel par votre benediction. Je ſuis &c.

LETTRE CLXXIV.

10. Aout 1678. *A* MADAME DE FONTPERTUIS. *Pour l'engager à prévenir une perſonne pour qui elle avoit de la froideur.*

JE ne vous puis diſſimuler, ma très-chere Sœur, que j'ai de la peine de vous voir ſi peu échaufée pour ſatisfaire à un devoir de charité que vous ſavez que j'ai un peu à cœur & , ce me ſemble, avec raiſon. Car c'eſt Dieu principalement que j'y regarde, quoiqu'il ſoit vrai qu'il m'eſt un peu dur de voir deux perſonnes, qui ont toutes deux beaucoup de confiance en moi, vivre ſi froidement enſemble. Je ſerois donc bien aiſe qu'avant que nous allaſſions à Port-Roial vous l'euſſiez vue, & que ce fut d'une maniere plus cordiale & plus capable de la diſpoſer à ſortir elle-même de ſa froideur : car je vous avoue que je ne ſuis pas plus content de l'une que de l'autre. Mais je m'adreſſe à vous

vous comme à la plus forte, & parce qu'elle a auſſi plus de ſujet de croire, par divers raports qu'on lui a faits, que vous n'avez plus d'amitié pour elle, ce qui vous oblige davantage à la guérir de cette penſée. Il me ſemble que vous ne concevez point aſſez combien une action de cette ſorte ſeroit agréable à Dieu, qui ne nous recommande rien tant que la charité juſques à la préferer aux dons que nous voudrions faire à ſon autel.

LETTRE CLXXV.

A MADAME DE FONTPERTUIS. 13. Sept. 1678.
Sur le même ſujet.

LA charité ne raiſonne point tant quand il s'agit d'executer ce qu'on lui propoſe pour entretenir l'amitié. Je n'avois garde de laiſſer un billet au tour, n'aiant reçu le vôtre qu'étant en chemin. Et puis qu'aurois-je dit dans ce nouveau billet, que ce que j'avois dit dans le premier? C'eſt que je ne ſuis pas heureux ſur ce chapitre, & Dieu veut que je porte long-tems cette croix, de ne pouvoir venir à bout de mettre une vraie union entre deux perſonnes ſur leſquelles il ſemble que je devrois avoir beaucoup

de pouvoir, aiant l'une & l'autre tant d'amitié pour moi. Cette même croix eſt encore plus peſante d'un autre côté où j'y vois moins de remede : c'eſt que je ne ſuis pas aſſez bon, pour obtenir de Dieu ce que je ne lui demande que parce qu'il me paroît que le vrai eſprit du Chriſtianiſme voudroit que les choſes fuſſent autrement qu'elles ne ſont, & qu'on eut plus d'égard aux plus eſſentiels de tous les devoirs qui ſont ceux de la charité & de la gratitude, qu'à de certaines conſiderations de regularité, dont on ſe diſpenſe en beaucoup d'autres rencontres, pour de moindres raiſons. Qui auroit jamais cru qu'après avoir autrefois tant témoigné combien on étoit obligé à une perſonne qui m'avoit reçu chez elle avec tant de bonté & tant de generoſité dans les plus mauvais tems, je fuſſe reduit enſuite à n'oſer pas ſeulement demander pour elle, qu'elle pût avoir la conſolation de voir la pauvre defunte avant que de mourir & d'entendre de ſa propre bouche les témoignages d'amitié qu'elle lui a rendus juſqu'à la fin, quoique dabord elle eût été des plus prévenues contre elle. Quoique je ne diſe plus rien, parce que je n'aime pas à me commettre inutilement avec des perſonnes que j'aime plus que

ma

ma vie, & que je crois auſſi avoir quelque ſujet de m'aimer: je ne laiſſe pas d'en être toûjours extrêmement touché & de demeurer perſuadé, quoiqu'on en puiſſe dire, qu'on n'agit point en cela ſelon les regles de l'Evangile. J'en ai écrit mes penſées, & je ne vois pas qu'on y ait oppoſé autre choſe qu'une attache inflexible à ce qu'on a une fois reſolu. Je crains quelque choſe qui ſeroit encore bien plus dur, que je n'oſe enviſager. Priez Dieu qu'il me conſole, & qu'il m'éclaire, ſi je me trompe.

LETTRE CLXXVI.

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Il s'excuſe de ne lui avoir point écrit ſur ſa maladie; il lui parle de la diſpoſition où doivent être les malades & les perſonnes qui leur ſont unies.* 30 Dec. 1678.

JE vous avoue, ma très-chere Sœur, que vous avez ſujet de vous plaindre de ce que je ne vous ai point écrit pendant une auſſi grande maladie qu'a été la vôtre. Je pourrois m'excuſer ſur la mienne: mais le plus court & le plus ſincere eſt de reconnoître ma faute, & de

de vous en demander pardon. J'ai de la peine néanmoins à diſcerner de quelle nature elle eſt, & tout ce que j'en puis dire, eſt qu'elle vient d'une pareſſe naturelle, & d'une certaine abſtraction d'eſprit, qui eſt cauſe que je ne m'applique pas aſſez aux devoirs communs de la civilité & de l'amitié qui ne me paroiſſent pas eſſentiels, & que j'y manque d'autant plus facilement, que j'ai plus d'eſtime pour les perſonnes à qui je les devrois rendre, parce que je m'imagine, que connoiſſant le fond de mon cœur, ils ne prendront pas garde de ſi près à ces petits manquemens. Je crois que c'eſt là tout le tort que j'ai. Car ce ſeroit moi qui aurois tout-à-fait ſujet de me plaindre de vous, ſi vous aviez pris ma negligence pour une marque que je n'ai pas toute l'affection, toute la charité, toute la tendreſſe, & toute l'eſtime pour une perſonne à qui Dieu a fait tant de graces, que je ne lui vois preſqu'un ſeul défaut, qui eſt un zèle mal reglé pour des auſteritez exterieures, qui affligent tous ſes proches avec quelque raiſon, & qui les fait murmurer contre tous ceux qui la conduiſent, & particulierement contre moi, de ce que je ne l'empêche pas de ruiner ſa ſanté par des jeûnes exceſſifs & des veilles indiſcrettes.

Mais

Mais il n'eſt pas néceſſaire de vous en faire des reproches, puiſque vous trouvez dans votre faute même, un moien de la reparer par une penitence bien rude. Il ſuffit de vous exhorter de conſiderer davantage cette parole de S. Paul: *Corporalis exercitatio ad modicum utilis eſt, pietas ad omnia utilis eſt.* C'eſt l'état, ma très-chere Sœur, où notre Seigneur vous met. Il a reduit tout ce que vous voudriez faire pour lui à la ſeule pieté, qui conſiſte principalement dans l'adoration interieure en eſprit & en vérité, à laquelle il a lui-même reduit toute la Religion qu'il eſt venu établir dans le monde; & les maux mêmes qu'il vous envoie, vous donnent lieu de vous confier que vous étes de ces véritables adoratrices, puiſqu'il vous fait la grace de les recevoir de ſa main paternelle comme des effets de l'amour qu'il vous a porté dans l'éternité. Heureux donc parmi les plus rudes épreuves, celui qui peut dire avec confiance, comme vous le pouvez ſans doute: *Qui dilexit me & tradidit ſemetipſum pro me.* Oui, ma Sœur, il vous a aimée & s'eſt livré pour vous, & il s'y livre encore tous les jours en offrant à Dieu vos ſouffrances comme une partie de ſon ſacrifice, afin qu'elles lui ſoient agréables. Car il ne s'offre

point

point à ſon Pere, ſoit dans le Ciel, ſoit ſur nos autels, qu'en même tems il n'offre avec lui toute ſon Egliſe qui eſt ſon corps, & chaque membre de ce corps. La tranquillité où l'on nous aſſure que vous avez toujours été parmi vos plus grandes douleurs, eſt l'effet de cette divine oblation, & c'eſt ce qui conſole ceux qui vous aiment, & qui adoucit la plaie que reſſent leur cœur par l'appréhenſion de vous perdre. On ne ſait en vérité dans quels ſentimens on doit être en ces rencontres. A ne regarder que votre bien, on devroit être bien aiſe que Dieu vous retirât de ce lieu de miſeres, pour vous faire jouir de ſon éternelle felicité: mais la nature ne peut ſe reſoudre à ces triſtes ſeparations, & on ſe flatte que Dieu vous conſervera pour l'éducation de ce cher enfant, à qui vous êtes encore ſi néceſſaire. C'eſt ce qui nous eſt bien permis de demander à N. S. mais en ajoutant, ſelon l'exemple qu'il nous en a donné lui-même: *Verumtamen non mea voluntas, ſed tua fiat.* Et il faut bien que nous ſoions l'un & l'autre dans la même diſpoſition ſur ce qu'il ſemble vouloir que nous ne nous voions pas ſitôt. Adorons ſes ordres, & contentons-nous cependant de nous voir en lui, & de le prier l'un pour

pour l'autre qu'il nous rempliſſe de ſon eſprit, par lequel & dans lequel tous les vrais chrétiens ne ſont qu'un, quelque abſens de corps & quelque éloignez qu'ils ſoient l'un de l'autre.

AVIS

Sur la piece qui ſuit.

EN 1676. un Docteur de Sorbonne, nommé M. Mallet, entreprit d'écrire contre le Nouveau Teſtament de Mons. Comme il accuſoit les Traducteurs d'un grand nombre de falſifications, & même d'avoir une morale corrompue touchant la chaſteté, M. Arnauld ſe vit obligé de travailler à une Nouvelle Défenſe *de cette verſion, qu'il avoit déja juſtifiée par un autre ouvrage contre le P. Maimbourg. Mais lorſqu'il fût ſur le point de publier le 1. volume, aiant été averti qu'il étoit à propos d'en demander la permiſſion au Roi, il s'y rendit, & dreſſa la Requête que l'on donne ici très exacte, & corrigée ſur une copie d'un ami particulier de M. Arnauld, à laquelle cet ami avoit mis en marge ce qui ſuit.* M Dedart.

[C'eſt

[*C'eſt ici la vraie Requête de M. Arnauld. Si on en trouve d'autre exemplaire imprimé, on n'y doit avoir nul égard à cauſe des changemens qu'on y a faits, qui ne ſont pas de M. Arnauld. Mais ce te copie eſt tranſcrite ſur ſon original qu'on garde, lequel a été vu & approuvé des plus habiles de ſes amis, ſans parler de M. le Prince qui l'aiant lue lui-même en préſence de Madame de Longueville ſa Sœur, lui dit enſuite, que* c'étoit là une piece admirable, & qu'il falloit la préſenter au Roi ſans y rien changer.]

REQUETE AU ROI.

Pour demander permiſſion de repondre au Livre de M. Mallet contre la verſion de Mons.

SIRE

CE n'eſt que par l'extrême reſpect que j'ai pour V. M. & pour fuir l'ombre même de ce qu'on pourroit craindre qui ne lui ſeroit pas agréable, que je me ſuis reſolu de lui demander une

ne grace dont j'aurois pû croire n'avoir pas beſoin ſous le regne d'un Roi ſi juſte, & qui mettant ſa plus grande gloire à rendre ſes ſujets heureux, n'a garde de leur ôter ce que leur donne l'une des premieres & des plus naturelles de toutes les loix. Il n'y en a gueres, SIRE, qui le ſoit davantage que celle qui permet aux innocens calomniez de ne pas demeurer dans le ſilence, & de défendre leur honneur, ou par une réponſe publique à des outrages publics, qui en faſſe voir l'injuſtice, ou en s'adreſſant aux juges pour leur demander réparation des manieres injurieuſes dont on les auroit traitez.

Ces deux voies dont l'une eſt plus ſimple, & l'autre de plus d'éclat, n'ont jamais été fermées aux coupables mêmes: & le public a intérêt qu'elles leur ſoient ouvertes, parce qu'on n'a preſque que ce moien de reconnoître au vrai s'ils ſont criminels, ou s'ils ne ſont point accablez par de fauſſes accuſations. J'avois donc quelque ſujet d'appréhender que ce ne fût faire tort à V. M. de douter qu'elle ne trouvât bon que l'on ſe ſervît dans ſon Roiaume d'une liberté ſi légitime. Mais comme ce n'eſt pas ſe défier de la bonté de Dieu, que de lui demander ce que nous nous aſſurons qu'il

qu'il ne nous refuſera pas; j'ai crû que ce ne ſeroit pas auſſi me défier de celle de V. M. que de lui faire connoître l'obligation où je me trouve de ne pas ſouffrir que l'on nous ait dépeints, mes amis & moi, dans un livre public & imprimé, avec des couleurs ſi noires que nous ſerions indignes de voir le jour, ſi ce que l'on y dit de nous étoit véritable.

Je m'imagine, SIRE, que V. M. eſt déja prévenue en notre faveur, pourvû que je ne ſuppoſe rien qui ne ſoit conſtant, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt diſpoſée non ſeulement à nous accorder la liberté de nous défendre, mais même à nous y obliger, ſi nous pouvons lui faire voir qu'on nous ait traitez auſſi injuſtement que je le prétends. C'eſt donc ce que nous avons à lui repréſenter, pour lui donner lieu de faire connoître à tout le monde, que les grandes ames, comme la ſienne, ſe rendent toujours à la raiſon & à la juſtice, & qu'il n'y a rien qui ſoit capable de les empêcher de la ſuivre.

Le ſujet de mes plaintes, SIRE, eſt un livre qui a pour titre: *Examen de quelques paſſages de la traduction Françoiſe du Nouveau Teſtament de Mons.*

On l'a dabord négligé, parce que l'on

l'on a crû que n'étant digne que du mépris des honnêtes gens, il tomberoit de lui-même ; mais aiant vû qu'on en a déjà fait deux éditions, que l'on ſe diſpoſe à en faire une troiſieme, qu'il y a des gens qui ont entrepris de le répandre par tout, & qu'on le fait lire dans pluſieurs communautez, comme un fort bon livre, pour les entretenir dans l'averſion des perſonnes qu'on a voulu décrier, on a cru qu'on ne pouvoit en conſcience le laiſſer plus long-tems ſans repartie : & comme V. M. a daigné pluſieurs fois nous faire connoître qu'elle n'auroit point déſagréable que l'on s'adreſſât à Elle-même dans ces ſortes d'occaſions, j'ai jugé que je devois commencer par lui en faire mes très-humbles remontrances. Mais parce qu'on pourroit m'arrêter dabord en diſant que j'ai tort de prendre pour moi ce qui eſt dit dans ce livre contre les traducteurs de Mons, puiſque je n'y ſuis point nommé, & que cette traduction a toûjours paru ſans nom d'auteur, c'eſt à quoi, SIRE, je me trouve obligé de ſatisfaire avant toutes choſes.

Il eſt vrai que la traduction de Mons, qui n'a été publiée qu'avec toutes les approbations néceſſaires ſelon les plus rigoureuſes loix de l'Egliſe, a paru ſans nom

nom d'auteur, parce que pluſieurs y aiant travaillé, perſonne n'a voulu s'en faire un mérite particulier. Mais on n'a jamais douté dans le monde qu'on ne nous dût attribuer cet ouvrage, & on n'en ſeroit pas plus aſſuré quand on y auroit mis mon nom ou celui de quelqu'un de mes amis. Nous ne l'avons jamais déſavouée, ni uſé de la moindre diſſimulation pour empêcher qu'on ne nous en crût les auteurs. On ne s'eſt point plaint qu'elle nous eût été attribuée par ceux mêmes qui l'ont le plus outrageuſement dechirée en pleine chaire.

On a juſtifié tous les paſſages qu'ils ont attaqués. On a fait voir à tout le monde le peu de fondement qu'ils avoient de déclamer contre nous avec tant d'emportement; mais on ne leur a jamais fait le moindre reproche, de ce qu'ils vouloient nous rendre reſponſables d'un ouvrage où notre nom ne paroiſſoit point.

J'ai fait plus, SIRE, dans la confiance que j'ai toujours eue que V. M. étoit trop équitable pour ne pas agréer que le moindre de ſes ſujets ſe juſtifiât des crimes qu'on lui auroit impoſez, quand il s'en croiroit injuſtement accuſé : car je n'ai point fait de difficulté de me déclarer

rer à Elle même dès l'an 1668. pour un des auteurs de cette traduction dans une Requête imprimée, signée de ma main, pour répondre à celle d'un Prélat *, qui s'étoit declaré avec beaucoup de chaleur contre cet ouvrage; & V. M. me pardonnera bien si j'ose la faire souvenir de la bonté qu'elle eut de ne pas trouver à redire en ce tems-là, ni au dessein où nous étions *de satisfaire aux objections de ce Prelat par des écrits à part* qui parurent en effet bien-tôt après, ni à la liberté que nous prîmes de lui representer, que *nous étions prêts de la convaincre devant les plus savans Docteurs de Sorbonne, que ce qu'il avoit avancé pour nous condamner d'attentat, d'heresie & d'impieté, ne pouvoit être soûtenu par aucun Théologien, ni par qui que ce soit qui eût une mediocre intelligence dans la science de l'Ecriture.* Aurois-je tort, SIRE, de croire que V. M. est toujours la même? Que les raisons d'équité & de justice ont toujours le même pouvoir sur Elle, & qu'elle a plus que jamais dans l'esprit qu'un des plus indispensables devoirs des Rois est d'empêcher que le fort n'opprime le foible, & que l'innocence privée des moiens légitimes de se défendre, ne demeure accablée sous la violence de la calomnie.

* M. d'Aubusson de la Feuillade, Archevêque d'Embrun.

Je n'ai garde, SIRE, de juger autrement de V. M. & je n'en pourrois avoir d'autres penſées ſans lui faire injure. La bonté & la juſtice ſont des qualitez qui vont toujours en croiſſant & en ſe perfectionnant de plus en plus dans les grands Princes. Ils n'ont pas toujours occaſion d'exercer leur valeur, de forcer des villes, de conquerir des provinces, ni de ſignaler leur ſageſſe & leur moderation en terminant une glorieuſe guerre par une paix encore plus glorieuſe : mais ils en ont toujours de faire du bien à leurs peuples, d'être favorables à tous ſans exception de perſonne dans les choſes qui ſont de juſtice, de ne condamner jamais ſans donner lieu à celui qui eſt accuſé de répondre à ceux qui l'accuſent, de ne point ſouffrir que les gens de bien ſoient expoſez à devenir ſuſpects par des diſcours vagues, & qui ne ſont accompagnez d'aucune preuve; & enfin d'imiter ce ſaint Roi qui ſe rend ce temoignage à lui-même, qu'il perſecutoit & chaſſoit de ſa Cour comme des peſtes d'Etat ceux qui tâchoient de perdre leur prochain par des médiſances ſecrettes.

Il ſe rencontre, SIRE, tant d'occaſions d'exercer ces actions de juſtice, & elles ſont une partie ſi eſſentielle de la vertu des grands Princes, qu'il n'y a pas lieu d'apprehender que V. M. qui eſt ſi

ferme

ferme à ne ſe point relâcher de ce qu'elle a une fois jugé être digne du rang où Dieu l'a fait naître, ne ſoit encore aujourd'hui dans la même diſpoſition au regard de ce que j'attends de ſa juſtice & & de ſa bonté, qu'elle étoit il y a dix ans.

C'eſt, SIRE, le plus grand ſujet de ma confiance. Car ſi Dieu ſe laiſſe toucher par le ſouvenir des graces qu'il a déjà faites pour en accorder de ſemblables, & s'il n'y a rien de plus commun dans les Pſeaumes du Prophete-Roi, que les inſtances qu'il fait à Dieu de ne pas oublier les bien-faits dont il avoit autrefois comblé ſon peuple, pour l'engager à lui continuer ſa protection ; ne puis-je pas eſperer que V. M. n'aura pas desagréable, que je regarde la bonté dont Elle a daigné uſer envers nous en ce tems-là, comme un gage de celle qu'elle voudra bien nous faire reſſentir encore aujourd'hui, dans une occaſion & des circonſtances incomparablement plus favorables ? Car il eſt juſte, SIRE, de croire que que V. M. n'aiant pas jugé il y a dix ans nous devoir ôter la liberté de nous défendre ſur le même ſujet du N. T. contre un des plus illuſtres Prélats de ſon Roiaume, elle ne nous refuſera pas la permiſſion de nous juſtifier de nouveau

contre un adverſaire beaucoup moins conſiderable & en merite & en dignité, & qu'elle n'écoutera point ceux qui ſeroient aſſez injuſtes pour nous en vouloir faire un crime, puiſque perſonne n'a jamais oſé dire que nous euſſions alors en cela violé aucune loi, ni de l'Egliſe ni de l'Etat.

Mais ce qui fait, SIRE, que je ne puis douter que V. M. ne nous laiſſe en cette rencontre-ci encore plutôt que dans l'autre, la liberté qui nous eſt acquiſe par toute ſorte de droit naturel, divin & humain, de répondre à un livre qui nous perd d'honneur dans l'eſprit d'une infinité de perſonnes qui ſont trompées par des calomnies dont elles ne peuvent pas d'elles-mêmes découvrir la fauſſeté, c'eſt que mettant à part l'obligation que nous avons de ne pas demeurer dans l'infamie que l'Auteur de ce livre a voulu attirer ſur nous, il y va de la gloire de V. M. & de la réputation de l'Egliſe de France, qui paſſe aujourd'hui, & avec raiſon, pour la plus ſavante de toutes les Egliſes du monde, qu'on n'ait pas laiſſé ſans repartie, & ſans vanger le public de l'injure qu'on lui a faite, un ſi prodigieux amas de fauſſetez, d'ignorances, d'erreurs & de baſſeſſes, dans un ſujet auſſi important qu'eſt l'examen d'une tra-

traduction du plus divin livre qui fut jamais.

J'avoue, SIRE, que je ſerois coupable non ſeulement d'imprudence, mais d'une étrange temerité ſi je parlois en cette maniere à V. M. ſans être bien aſſuré de ce que je dis. Les Rois nous tiennent ſur la terre la place de Dieu, & il ſeroit à ſouhaitter que tout le monde fut bien perſuadé que comme on ne ſauroit tromper Dieu, on ne ſauroit ſans crime tromper les Rois, ni leur donner de fauſſes impreſſions qui les empêchent de tenir la balance droite dans les jugemens qu'ils font de ceux que Dieu a aſſujettis à leur puiſſance, & dont il leur a mis l'honneur & la vie entre les mains. C'eſt le crime, SIRE, que je pourrois avoir commis, ſi la peinture affreuſe que je viens de faire de ce livre n'étoit pas entierement conforme à la verité. Mais il n'y a point de mauvais traitement auquel je ne ſois prêt de m'expoſer, ſi je ne fais voir d'une maniere très évidente, que l'idée que j'en ai donnée eſt peut-être encore au-deſſous de ce que toute la France en jugera, quand j'aurai détruit par une réponſe claire & ſincere cet ouvrage de ténébres.

On peut, SIRE, reduire à deux chefs tout ce qu'il contient : aux paſſa-

ges qu'il nous accuſe d'avoir falſifiez, & aux inductions qu'il a tirées de ces pretendues falſifications; c'eſt-à-dire, aux jugemens temeraires & ſcandaleux qu'il a porté ſes lecteurs à faire de nous à l'occaſion de ces paſſages.

Pour le premier, cet Auteur déclare qu'il en a trouvé 125. à reprendre, & il prononce géneralement ſur cette traduction, qu'elle eſt remplie *d'une infinité de depravations importantes qui favoriſent ouvertement diverſes erreurs.* Ce ſont ſes propres termes. Cependant, SIRE, je m'offre à être condamné à un perpetuel ſilence, ſi je ne montre que les jugemens qu'il a fait de tous ces paſſages ne ſont autre choſe que des effets d'une ignorance honteuſe, & qu'il ne rencontre par tout *des depravations importantes* dans une traduction ſi fidelle, que parce qu'il n'entend ni le Grec, ni le Latin, ni le François, qu'il ne connoît point les vrais ſentimens de l'Egliſe au regard des originaux & des verſions de l'Ecriture; & que croiant étourdir le monde par les noms odieux de *Beze* & de *Geneve*, il s'eſt imaginé que les ſimples prendroient pour des falſifications tout ce qui ſe trouveroit approchant de ces traductions herétiques: & enfin, parce que ſon ignorance le rendant hardi, il s'engage par un

un aveuglement incroiable, à combattre comme mauvais, comme digne de cenſure, & comme préjudiciable à la Religion, les ſens les plus autoriſez par les SS. Peres par les Commentateurs catholiques, & par les autres traducteurs François.

Voilà, SIRE, ce qui a donné lieu à cet Auteur de trouver à redire à tant de paſſages du N. T. de Mons. Mais on verra de plus que Dieu a permis, par un juſte jugement, que lorsqu'il accuſe les autres d'avoir *affoibli les veritez catholiques* par de fauſſes interpretations de l'Ecriture, il ſoit tombé lui-même dans les excès qu'il leur reproche. Car il eſt facile de le convaincre, que non ſeulement il s'eſt joint aux Pélagiens pour faire enſorte qu'on ne voie plus dans l'Evangile, que c'eſt la grace qui nous fait vouloir; mais qu'il s'eſt joint auſſi aux Sociniens, en detournant les paſſages qui établiſſent le plus fortement la divinité de J. C. aux mêmes faux ſens que ces herétiques leur donnent pour les rendre inutiles à prouver ce principal article de notre Religion.

Quand il n'y auroit dans ce livre que ces ſortes de défauts, ce ſeroit une honte qu'il ne ſe trouvât perſonne qui prît l'interêt de la verité ſi indignement traitée

par cet Ecrivain. Mais le ſecond chef, qui nous regarde en particulier, parce que ce ſont les calomnies atroces dont il nous a noircis, nous met, SIRE, dans une neceſſité indiſpenſable de ne le pas laiſſer ſans réponſe. Car il n'y eut jamais de diffamation plus maligne ni plus ſcandaleuſe, & il ne paroît que trop que le but de cet Auteur n'a pas été ſeulement de trouver des fautes dans la traduction de Mons, mais de prendre occaſion de ces fautes prétendues d'en déchirer les traducteurs, & de décrier également leurs mœurs & leur foi.

Il ne s'eſt pas contenté de reprendre ſans raiſon une verſion très fidelle de la parole de Dieu; il a voulu que l'on crût que nous l'avions falſifiée par des intentions ſi déteſtables, qu'on n'en pourroit ſoupçonner que des libertins & des impies. C'eſt à quoi il s'eſt particulierement appliqué dans tout ſon ouvrage, & il nous y aſſocie ſans ceſſe aux heréticques, pour nous faire conſpirer tous enſemble contre les principaux points de la Religion. Mais la plus ordinaire de ces méchantes intentions qu'il nous attribue, eſt d'être ennemis de la chaſteté, & il croit avoir bien prouvé par les falſifications prétendues de quelques paſſages, que nous avons *une morale très corrompue:*

ce

ce ſont ſes termes, dont on auroit lieu d'être ſurpris. Car ſi juſques ici il s'eſt trouvé des gens qui ont attaqué notre foi en nous impoſant diverſes erreurs, ils n'avoient pas cru pouvoir réuſſir en nous calomniant au regard des mœurs: le public nous a fait au moins juſtice ſur ce point; & ſi on a accuſé des perſonnes * qui ont ſouffert à cauſe de nous un traitement aſſez rude, *d'avoir un orgueil de Démon*, ç'a été en avouant *qu'elles étoient pures comme des Anges* †. Mais cet Auteur, SIRE, a jugé qu'il étoit plus ſûr de ne nous épargner en rien, de ne mettre point de bornes à ſes médiſances, & de décrier nos mœurs auſſi bien que notre foi.

Je ſai bien, SIRE, que les preuves qu'il emploie pour donner ces ſoupçons de nous, paroîtront ridicules à tous les ſavans qui les voudront examiner : mais il n'en eſt pas de même des ſimples, qui ſont en beaucoup plus grand nombre; & il eſt impoſſible qu'ils n'en ſoient ſurpris, tant que perſonne n'en découvrira la fauſſeté. Ils ſeroient moins ſuſceptibles de ces méchantes impreſſions, ſi le livre dont nous nous plaignons, étoit de ces libelles diffamatoires que perſonne n'oſe avouer: mais ce livre-ci n'eſt pas de cette nature. Quoique celui qui l'a fait

* Les Religieuſes de P. R. pour le refus de la ſignature du Formulaire.

† Tout le monde ſait que c'eſt ce que M. de Pereſixe leur Archevêque avoit dit d'elles à l'occaſion de leur prétendue desobeiſſance.

n'y ait pas mis ſon nom, on n'a jamais ignoré qui en étoit l'auteur. On ſait que c'eſt M. Mallet Docteur de Sorbonne, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe de Rouen. Il l'a donné à imprimer. On en fait les preſens en ſon nom; & enfin on ne connoit ce livre ni à Rouen, ni à Paris, ni à la Cour, que ſous le nom du livre de M. Mallet contre le Nouveau Teſtament de Mons. Ce Docteur dailleurs s'eſt acquis par divers moiens un grand nombre de partiſans, qui donnent une merveilleuſe autorité à ſon livre, & fortifient de telle ſorte les calomnies qui y ſont répandues, que ce ſeroit un miracle ſi elles n'étoient pas reçues comme de grandes veritez par une infinité de perſonnes.

Nous devons donc nous attendre, SIRE, que le livre de cet auteur nous fera paſſer parmi tous ces gens là pour avoir une morale corrompue touchant la chaſteté, & pour être coupables de toutes les autres erreurs dont il nous accuſe; tant que les fondemens ſur leſquels il a appuié ſes étranges calomnies ne ſeront point détruits; ou par une réfutation auſſi répandue que cet ouvrage l'a été, ou par un jugement public rendu en connoiſſance de cauſe, qui le condamne comme plein d'erreurs, de fauſſetez & d'impoſtures. Cela

Cela eſt inévitable, SIRE, & j'oſe dire à V. M. que dans le comble de puiſſance que Dieu lui a donnée pour le bien des hommes, Elle ne peut empêcher ces ſuites ſcandaleuſes du livre de ce Docteur, que par l'un ou l'autre de ces deux moiens. Car il n'y a que Dieu, dont la puiſſance ſoit ſans bornes & indépendante de tous moiens. Celle des hommes, quelque grande qu'elle ſoit, y eſt aſſujettie. V. M. a fait de plus grandes choſes, de plus glorieuſes & de plus avantageuſes à cet Etat, qu'aucun des Rois qui l'ont précedé, quoiqu'ils aient porté ſi haut la gloire de cette Monarchie. Mais les auroit-Elle pu faire par ſa ſeule volonté & par d'autres voies, que celles que ſa ſageſſe lui a fait juger être les plus propres pour l'execution de ces grands deſſeins? Auroit-Elle remporté tant de victoires ſans de puiſſantes armées? Auroit-Elle mis ſes armées en état de vaincre tant d'ennemis & de réſiſter à toutes les forces de l'Europe jalouſe de ſa grandeur, ſans l'ordre & la diſcipline qu'elle y a miſe Elle-même, ſans la valeur des chefs & des officiers que ſa perſonne anime, & que ſon exemple a élevez à un degré ſi extraordinaire de généroſité, qu'il ne s'étoit encore rien vû de ſemblable en

France? Auroit-elle pu venir à bout de tant de grandes entrepriſes ſans s'y appliquer Elle-même avec une vigilance infatigable, & les conduire avec un ſecret ſi miraculeux & des reſſorts ſi cachez, qu'il n'a point été au pouvoir de ſes ennemis ni de les prévoir ni d'y mettre obſtacle? S'il eſt donc permis de comparer ce qui eſt petit devant les hommes, & ne l'eſt peut-être pas devant Dieu, à ce qu'il y a de plus grand dans le monde, V. M. voit, par l'exemple même des merveilles de ſa vie, que quelque volonté qu'elle eût par le mouvement de ſa bonté & de ſa juſtice, d'empêcher le progrès d'une diffamation auſſi ſcandaleuſe qu'eſt celle qu'a déjà commencé de faire le livre de M. Mallet, ſa bonne volonté ſeroit ſans effet ſi elle n'y emploioit les moiens propres, & ſa lumiere lui fera connoître ſans peine qu'il n'y en a point d'autres qui ſoient capables de l'arrêter, que les deux dont je lui ai parlé, & principalement le premier. Car on ne force point les hommes par la ſeule autorité à quitter une opinion déſavantageuſe qu'ils ont conçue contre quelqu'un, ſur tout s'ils ont quelque créance en ceux qui la leur ont donnée. Il n'y a que la voie de la perſuaſion qui leur puiſſe veritablement faire

faire changer de penſée. Il faut ôter aux mauvaiſes raiſons qui les ont perſuadez, l'apparence de vérité qui les a ſurpris. Il faut faire connoître les calomniateurs pour tels qu'ils ſont, non par des récriminations mal fondées, ce qui n'eſt jamais permis; mais par une conviction évidente de leurs faux raiſonnemens & de leur mauvaiſe foi. Il faut leur ôter par là le moien de nuire en leur ôtant le crédit dont ils abuſent pour tromper les ſimples. Et c'eſt, SIRE, ce qui ne ſe peut faire que par une réponſe ſolide qui diſſipe les nuages dont ils auroient noirci la vérité.

Mais ſi cette voie eſt néceſſaire pour les accuſations qui regardent les mœurs, elle l'eſt bien davantage pour celles qui regardent la foi. Or ce que M. Mallet a particulierement entrepris, eſt de nous faire regarder comme des ennemis couverts des principales véritez de notre Religion. Il n'a point voulu que l'on doutât de ſon deſſein, il l'a fait connoître dès l'entrée de ſon livre. Car quoique les ſeuls titres de ces recueils : *De la chaſteté, & de l'impudicité: de la virginité de la mere de Dieu: de l'Euchariſtie: de la Divinité de J. C.* &c. fiſſent aſſez entendre qu'il n'y avoit réduit les prétendues fautes de notre traduction,

que pour faire croire qu'elle donnoit atteinte à ces véritez, il s'en eſt voulu expliquer lui-même en ces termes: *J'ai crû*, dit-il, *qu'il étoit à propos de joindre enſemble tous les paſſages qui regardent un même ſujet, afin que le lecteur puiſſe connoître plus facilement, ſi ç'a été par inadvertance, ou bien à deſſein, que l'on a fait un ſi grand nombre de falſifications qui affoibliſſent une même vérité catholique.*

Nous ſommes donc, ſelon cet Auteur, des falſificateurs de la parole de Dieu; &, s'il en eſt cru, il y a lieu de nous ſoupçonner d'avoir eu deſſein d'affoiblir les véritez catholiques *de l'Euchariſtie, de la Divinité de J. C, de la virginité de la mere de Dieu*, &c. C'eſt ce qu'il tâche d'inſinuer dabord, & il le confirme en divers lieux de ſon livre. Il nous accuſe en un endroit d'avoir approuvé les dépravations de Geneve en des ſujets de conſéquence & qui regardent la foi: & voulant faire entendre dans la préface de ſon dernier recueil, que nous n'avons pas dû traduire le Nouveau Teſtament: la raiſon qu'il en apporte ne nous ſauroit être plus injurieuſe. *C'eſt*, dit-il, *qu'il ne doit pas être permis aux perſonnes ſuſpectes d'y mettre la main, parce que celui qui n'a pas de bons ſentimens de la Religion, ne peut*

ſe

ſe perſuader que le vrai ſens de l'Ecriture ſoit celui qui condamne les erreurs.

Enfin, pour achever de nous dépeindre comme des gens ſuſpects dans la foi au regard des principaux articles de notre Religion, il commence en ces termes ſon huitieme recueil qui a pour titre: DE LA DIVINITÉ DU FILS DE DIEU. *C'eſt une choſe étonnante que la traduction n'ait preſque touché à aucune vérité catholique, à laquelle elle n'ait donné quelque atteinte, & que même les anciennes heréſies qui n'ont preſque plus de Sectateurs, comme celles des Ariens & des Neſtoriens, y aient pû trouver leur appui.*

Sont-ce là, SIRE, des calomnies que l'on puiſſe ſouffrir? Parleroit-on autrement du livre d'un Socinien? Pouvons-nous donc nous taire en cette rencontre, & ne rien oppoſer à des accuſations ſi atroces, dont tant de gens ſe ſont déjà laiſſez prévenir? Ce ne ſeroit pas, SIRE, une patience louable: ce ſeroit plutôt une prévarication lache & criminelle. Car nous devons, dit S. Auguſtin, notre conſcience à Dieu, & notre réputation aux hommes. L'une nous peut ſuffire au regard de celui qui voit le ſecret des cœurs; mais l'autre nous eſt néceſſaire pour l'édification de notre

notre prochain. C'eſt pourquoi, ajoûte ce Pere, c'eſt être cruel envers ſoi-même que de négliger ſa propre réputation. Or on ne ſauroit la négliger davantage que de demeurer dans le ſilence, quand on nous impoſe publiquement des crimes dont nous prévoions qu'on nous pourra croire coupables, ſi nous ne nous en juſtifions. Et cela eſt encore plus à craindre touchant l'héréſie, parce qu'y aiant des exemples de toutes ſortes de perſonnes qui y ſont tombées, il n'y a guères d'accuſation qui trouve plus facilement créance parmi le peuple, quand on ne la repouſſe pas. C'eſt la raiſon pour laquelle les Peres ont cru qu'il n'étoit pas permis d'être patient en ces rencontres; & ſi cela eſt vrai au regard de tous les Chrétiens, il l'eſt bien davantage quand il s'agit des Miniſtres de J. C. ſur tout s'ils ont quelque réputation de ſcience & de piété. Car comme leur chute, ſi elle étoit véritable, pourroit être un ſujet de tentation pour les foibles, ainſi que dit Vincent de Lerins de celle de Tertulien, l'opinion de leur chute, quoique fauſſe, ne peut avoir que des mauvais effets; puiſqu'il eſt certain que les ennemis de l'Egliſe ne manquent pas de s'en prévaloir, en repréſentant à ceux de leur com-

communion que des gens nourris dans l'Egliſe Romaine, & qui ont même combattu leur parti, abandonnent ſa doctrine en divers points, & ne ſe mettent pas en peine d'être traitez d'hérétiques par d'autres catholiques qui n'ont pas tant de lumiere.

Votre Majeſté voit aſſez combien de tels diſcours fondez ſur des livres publics qu'on auroit laiſſez ſans repartie, peuvent affermir dans l'heréſie ceux qu'Elle s'efforce elle-même d'en retirer. Elle n'a donc garde d'approuver qu'on mette obſtacle à la converſion des hérétiques, qui ſeroit le comble de ſa gloire. Et ainſi elle jugera ſans peine qu'il eſt contre le bien de ſon ſervice de laiſſer répandre cette opinion dans ſon Roiaume, au lieu qu'il lui eſt très avantageux que ceux qu'elle regarde, s'en juſtifient & la détruiſent.

Voilà, SIRE, ce que j'avois à repréſenter à V. M. Mais quoique la juſtice de notre cauſe & l'importance de l'affaire me donnent lieu d'eſperer qu'elle ne déſapprouvera pas la liberté que j'ai priſe de m'adreſſer à Elle-même, je ne dois pas néanmoins finir cette requête ſans la ſupplier très-humblement de m'en pardonner la longueur. Je ne me ſuis reſolu de parler que dans des circonſtan-

ſtances où j'ai crû qu'il ne m'étoit pas permis de me taire, & je ſupprime beaucoup de choſes pour ne pas abuſer plus long-tems du loiſir & de la bonté de V. M. Ses lumieres ſuppléeront à tout, & la droiture de ſon eſprit & de ſon cœur ſuffira ſans doute pour nous la rendre favorable, & l'obliger à nous accorder la très-humble demande que nous lui faiſons. L'Egliſe, SIRE, a quelque intérêt que ceux qui ont paru chargez dans ces derniers tems de la défendre contre les herétiques, ne demeurent pas noircis par des diffamations publiques, & accablez par les intrigues de leurs ennemis: & j'oſe dire qu'il importe pour la gloire de V. M. qu'on ne puiſſe pas dire un jour, que des Théologiens, dont le nom ne ſera peut-être pas tout-à-fait inconnu à la poſterité, aient été opprimez ſous ſon regne, & qu'on ait emploié ſa puiſſance pour autoriſer les calomnies repandues contre eux, & pour les empêcher d'y répondre. Que ſi parmi ceux qui ont l'honneur de vous approcher, il s'en trouve quelques-uns qui ſe déclarent contre nous, je ne doute pas que l'équité ne ſoit plus puiſſante auprès de V. M. que toutes leurs ſollicitations, & qu'elle ne veuille meriter en cette occaſion, auſſi bien que dans

dans toutes les autres, cet éloge que le plus ſavant des Juifs a donné autrefois aux premiers Empereurs Romains: Que dans les affaires de ceux qui leur étoient le moins conſiderables, ils prenoient un ſoin tout particulier de ſe dégager de toutes ſortes de préventions; qu'avant que de rien prononcer ils donnoient une audience également favorable aux accuſateurs & aux accuſez, & que perdant de vue les qualitez perſonnelles des parties, pour ne conſiderer que le fond & la nature des choſes, ils ne faiſoient dépendre leurs jugemens que des regles immuables de la verité & de la juſtice. C'eſt, SIRE, ce que nous attendons de V. M. Nous eſperons qu'elle nous mettra en état de juſtifier notre innocence. Nous croions même l'avoir déjà fait en quelque ſorte en lui demandant la permiſſion de le faire. Car ſi cette premiere démarche ne ſuffit pas pour détruire toutes les mauvaiſes impreſſions que les accuſations formées contre nous peuvent avoir laiſſées dans les eſprits, elle ſuffit au moins pour obliger ceux qui liront le livre dont nous nous plaignons, à ſuſpendre leur jugement juſques à ce que nous aions été entendus.

Cependant, SIRE, nous ne ceſſerons point d'offrir à Dieu nos prieres

&

& nos ſacrifices pour V. M. & de le ſupplier qu'il la rempliſſe de ſes graces & de ſon eſprit: qu'il ajoûte de nouveaux ſuccès auſſi avantageux pour ſon Etat que pour le bien commun des hommes, à tant de gloire & de proſperité dont il l'a comblée; & qu'enfin après l'avoir faît regner long-tems ſur la terre, il la faſſe regner plus heureuſement & plus glorieuſement dans le Ciel.

LETTRE CLXXVII.

6. Mai 1679.

A M. DE POMPONNE, *ni achevée, ni envoiée: ſur les calomnies dont on s'efforcoit de prévenir l'eſprit du Roi contre lui.*

J'Ai été occupé toute la nuit de ce que vous me dites hier au ſoir, & je vous avoue que quoique depuis près de 40. ans aiant été en bute à la calomnie, j'y dûſſe être accoûtumé: je ne puis penſer ſans émotion & ſans trouble, à ce qu'on a pû dire de moi à S. M. afin de me faire paſſer dans ſon eſprit pour un homme d'intrigue & de cabale, qui tiendroit des aſſemblées dangereuſes & capables d'apporter quelque préjudice à la Reli-

Religion & à l'Etat. J'admire ſur tout qu'on lui ait voulu rendre ſuſpectes les viſites que je rendois à feue Madame de Longueville. Aurois-je pû refuſer l'honneur qu'elle me faiſoit de me témoigner de l'affection? Elle ne s'en cachoit point, & S. M. ſe peut ſouvenir qu'elle a eue la bonté de lui parler quelquefois de moi, quand elle avoit appris qu'on me décrioit ſans raiſon. Et cela étant, pouvois-je me diſpenſer de lui rendre mes devoirs, auſſi bien que d'autres perſonnes qui ſe trouvoient logées auprès d'elle, quoique ſans deſſein, puiſqu'elles y étoient avant qu'elle ſe fut retirée près des Carmelites? Mais jamais rien a-t-il eu moins l'air d'aſſemblées dangereuſes que les viſites qu'on lui rendoit à toute heure, tantôt une perſonne, tantôt une autre, ſans aucun rendez-vous, & ne s'y trouvant quelquefois deux ou trois enſemble que par un pur hazard, la porte toujours ouverte à toutes ſortes de gens qui la venoient voir ſans diſtinction, ſans affectation, tout s'y paſſant le plus ſimplement du monde & comme par tout ailleurs, hors qu'on n'y jouoit point, & qu'on n'y médiſoit point. Je ne ſai donc ſur quoi peut être fondée cette idée de rendez-vous, que vous m'avez fait entendre qu'on

qu'on avoit donnée ſur cela à Sa Majeſté. Mais il faut aſſurément qu'on lui ait repréſenté les choſes tout autrement qu'elles n'étoient, & que ſur de pures imaginations, dont je ſuis très-aſſuré qu'on ne ſauroit apporter aucune preuve, on lui ait changé les converſations les plus innocentes & les plus ſimples, en de grandes & importantes conſultations ſur les affaires de l'Etat & de l'Egliſe, dans des aſſemblées qu'on lui a voulu faire croire qui ſe tenoient chez cette Princeſſe. C'eſt par de ſemblables préventions que l'on tache auſſi de me rendre ſuſpect de tenir chez moi de pareilles aſſemblées. Il eſt vrai que je ſuis plus viſité que je ne voudrois, & je vous aſſure que j'en ſuis fort importuné, & que je ſerois fort aiſe que cela fut autrement. Mais j'ai beaucoup de perſonnes de qualité qui ſont mes parens ou mes amis. Leur fermerai-je la porte? Le ferai-je à des Evêques, quand ils me font l'honneur de me venir voir? J'ai quelque réputation dans le monde: cela m'attire juſqu'à des Allemans & des Anglois. Ce que j'ai écrit contre les Huguenots fait que bien des gens qui penſent à ſe convertir, s'adreſſent à moi. D'autres me viennent conſulter ſur des cas de conſcience, quoique d'ordinaire

je

je les renvoie aux Docteurs qui en ſont leur principale occupation. On me croit plus habile que je ne ſuis ; & ſur cette imagination pluſieurs d'entre les ſavans en toutes ſortes d'arts & de ſciences me viennent voir pour me faire part de leurs penſées. Si on a pris ces viſites de tant de differentes ſortes de perſonnes pour des marques de cabale, je ne m'étonne pas qu'on m'ait rendu ſuſpect. Mais que puis-je faire pour en effacer le ſoupçon ? J'aurois bien voulu me retirer à la campagne une partie du tems. Mais vous ſavez que depuis quelques années je n'y ſaurois paſſer deux ou trois jours ſans être malade à mourir, & vous pouvez vous ſouvenir de l'état auquel vous m'y trouvâtes à la Touſſaint derniere. J'ai cru de plus que pour ne point faire parler de moi, je devois éviter qu'il y eut rien d'affecté ou de ſingulier dans ma conduite, & il m'a ſemblé que cela m'obligeroit à ſoufrir, comme les autres hommes, la ſervitude des viſites, dont il y en a quatre importunes pour une agréable.

Ce n'eſt pas auſſi à quoi S. M. trouve à redire, autant que je l'ai pû comprendre de ce que vous avez pris la peine de me dire de ſa part. Elle deſire ſeulement que je ne faſſe rien qui reſſente

te la cabale, & c'eſt de quoi je vous ſupplie de l'aſſurer que je ſerai toûjours très éloigné. Vous n'aurez pas ſans doute de peine à donner cette parole pour moi, & je ne ſache perſonne qui me connoiſſe, qui ne ſoit perſuadé que jamais homme n'a eu moins d'habileté à former des intrigues quand il le voudroit, ni moins de volonté quand il le pourroit. Que ſi ceux qui ne me connoiſſent pas ont d'autres ſentimens ſur mon ſujet, ce n'eſt que ſur des ſuppoſitions qui donneroient quelque vraiſemblance aux faux jugemens qu'ils font de moi, ſi elles étoient véritables. On ſuppoſe qu'il y a dans la France un parti de nouveaux herétiques qu'on n'a pû encore détruire & qui ſeroit capable de faire de grands maux à la Religion & à l'Etat, ſi on n'empêchoit qu'il ne ſe fortifiât ; & on veut que je ſois un des principaux chefs de ce malheureux parti. Si cela étoit ainſi, on n'auroit pas tort d'attendre de moi & de ceux qu'on m'aſſocie dans ce déteſtable deſſein, ce qu'ont toujours fait ceux dont on nous fait jouer le perſonnage, & de nous attribuer les intrigues & les cabales dont on s'eſt toûjours ſervi, quand on a entrepris d'établir dans un Etat une nouvelle Religion. Mais qui ſera en ſûreté, quel-

quelque innocent qu'il puiſſe être, ſi on traite les gens en coupables, non après avoir prouvé qu'ils le ſont, mais en le ſuppoſant ſans aucune preuve, ou en prenant pour de légitimes preuves les ſignes du monde les plus équivoques. Ce n'eſt point aſſurément ce qu'entend S. M. Elle eſt trop juſte pour autoriſer un procedé ſi peu équitable; & quand il lui plaira d'y faire un peu de réflexion, elle trouvera ſans doute qu'on en fait trop ou trop peu. Car ſi on a de quoi nous convaincre d'avoir de mauvais ſentimens contre la foi, de ſoutenir une nouvelle héréſie, & d'emploier divers moiens pour la répandre par tout, que ne nous fait-on notre procès dans les formes, & que n'arrête-t-on par une punition exemplaire les maux qu'on auroit très grand ſujet d'aprehender, ſi les bruits que l'on fait courir depuis tant d'années, avoient un fondement raiſonnable? Mais s'ils n'en ont point, & ſi on ne peut être plus innocent que nous le ſommes de ce crime d'une nouvelle héréſie qu'on nous impute depuis tant de tems en ne nous laiſſant aucun lieu de nous en juſtifier, & nous fermant tous les tribunaux où nous pourrions nous défendre contre ceux qui nous calomnient; il eſt en verité bien étrange qu'on

ne veuille ni nous abſoudre, ni nous condamner; & que ſur des ſoupçons en l'air qui ſe diſſiperoient d'eux-mêmes ſi on vouloit les approfondir, on nous traite d'une maniere trop dure pour des innocens, & trop douce pour des coupables.

On n'allegue contre nous que des maximes génerales, que nous n'avons garde de conteſter. On repréſente les maux que les héréſies de Luther & de Calvin ont cauſez à toute l'Europe pour n'avoir pas été étoufez dans leur naiſſance. On dit que rien n'eſt plus capable de troubler les Etats que les nouveautez en matiere de Religion. Mais qui ne ſait que les véritez les plus certaines peuvent engager dans les plus grandes injuſtices, quand on les aplique mal? On en peut juger par un exemple tout recent. Rien aſſurément n'eſt plus funeſte à la ſociété humaine que les empoiſonnemens, & on ne peut trop louer le ſoin que le Roi prend en veritable pere de la patrie, pour empêcher qu'un ſi horrible crime étant devenu commun, ne deſole ſon Roiaume. Mais S. M. auroit-Elle trouvé bon qu'on lui eut propoſé pour en venir plutôt à bout, de bannir & de proſcrire tous ceux qu'on auroit ſoupçonnez d'être empoiſonneurs, ſans les ouir ni

leur

leur donner lieu de ſe défendre; comme étant une voie plus courte que celle des formalitez de juſtice qui demandent plus de ſoin & plus d'application, mais qu'on a jugées néceſſaires pour ne ſe pas mettre au hazard de faire ſouffrir à des innocens la peine due aux coupables? S. M. fait bien voir par un procedé tout contraire qu'Elle a voulu que l'on tint pour arrêter ce déſordre, combien Elle auroit rejetté une ſi injuſte propoſition. Pourquoi ne ſeroit-ce pas ici la même choſe? Et ceux qui nous veulent faire paſſer pour des empoiſonneurs d'ames, ſeront-ils aſſez injuſtes pour trouver mauvais, que nous demandions pour toute grace d'être traitez avec la même rigueur que ceux qui ſont accuſez d'être empoiſonneurs des corps? Car nous conſentons qu'on n'uſe envers nous d'aucune indulgence, ſi après avoir marqué les crimes qu'on nous impute, & nous avoir donné lieu de nous en défendre, nous en demeurons convaincus. Mais il eſt juſte auſſi qu'on reconnoiſſe notre innocence, & que l'on ceſſe de nous décrier, s'il ſe trouve après un juſte examen, qu'il n'y a rien de ſolide dans toutes les accuſations qu'on fait contre nous. Or c'eſt ce que nous ſommes aſſurez qui ſe trouvera auſſi-tôt qu'on

nous aura fait la grace de nous entendre, ou d'examiner cette affaire par les regles du bon ſens & de l'équité.

LETTRE CLXXVIII.

AU ROI. *Sur le même ſujet.*

SIRE

J'Ai reçu ce que Votre Majeſté m'a fait dire par M. de Pomponne avec tout le reſpect que je dois, & que je rendrai toute ma vie à tout ce qui me viendra de ſa part. Et j'ai appris depuis avec bien de la joie, qu'Elle a paru ſatisfaite de ce que je l'ai prié de lui repréſenter ſur ce ſujet. Que je ſerois heureux, Sire, s'il n'y avoit que cela que V. M. trouvât à redire dans ma conduite! car elle n'auroit qu'à me preſcrire ce qu'il lui plait que je faſſe, comment elle veut que je vive, & ſi elle deſire que je change de quartier; & je la ſupplie très-humblement d'être perſuadée que perſonne n'executera jamais ſes ordres avec plus d'exactitude & plus de fidelité.

Mais oſerois-je demander à V. M. qu'elle me permette de lui dire, que ce qui me penetre de douleur, eſt que l'on ne

ne peut s'empêcher de voir, qu'on ne lui fait penſer à moi & à ce qui ſe paſſe dans mon logis, que parce que l'on continue toujours à me repréſenter à V. M. comme un des principaux chefs d'un parti de factieux répandu par toute la France, mais dont on prétend que les plus conſiderables ſe ſont réunis au quartier où je demeure, pour y tenir plus facilement des aſſemblées, où l'on ſuppoſe que ſe traitent diverſes choſes préjudiciables à ſon ſervice & à la Religion. On ſait, Sire, que c'eſt l'idée que l'on tâche de donner à V. M. de ce qu'on appelle Janſeniſme. C'eſt le nom de ce prétendu parti, & on n'en pouvoit trouver de plus propre au deſſein qu'ont pris certaines perſonnes de rendre odieux à V. M. tous ceux qui n'approuvent pas leurs ſentimens. Car comme il ne ſignifie rien de précis & de déterminé, ils l'appliquent à qui ils veulent, & il eſt bien difficile qu'on ne ſoit Janſeniſte par quelque endroit, quand on a des ennemis qui ont interêt qu'on paſſe pour tels. Il ſuffit pour cela, ou d'avoir de l'eſtime pour la doctrine de S. Auguſtin, ou de ne pas approuver les relâchemens des Caſuiſtes, ou de demander ce que c'eſt qu'être Janſeniſte, ou de ſoûtenir qu'il n'y en a point, en prenant ce nom

pour un nom de ſecte, ou de lire des livres de pieté, quelque édifians qu'ils puiſſent être, quand on croit qu'ils viennent de gens qu'on dit être de ce parti, ou enfin de me connoître & de dire du bien de moi. Et ce dernier eſt ſi certain que des Abbez de qualité dont j'ai l'honneur d'être parent, n'oſeroient me venir voir, quoiqu'ils logent tout proche de moi, parce qu'ils ſont perſuadez que ce leur ſeroit une excluſion pour les dignitez eccleſiaſtiques. J'ai donc, Sire, un intérêt tout particulier de prendre pour moi ce qui ſe dit & ce qui ſe penſe de ces prétendus Janſeniſtes, puiſqu'on m'en attribue tout le bien & tout le mal ; & que ma condition eſt telle, que je ne puis être innocent tout ſeul dans l'eſprit de V. M. étant impoſſible qu'elle n'ait de moi divers ſoupçons tout-à-fait déſavantageux, tant qu'elle demeurera perſuadée de ce qu'on lui dit d'un parti à la tête duquel on me met. Je me trouve donc, Sire, dans une fâcheuſe néceſſité ou de parler pour pluſieurs, ce que l'on me fait entendre que V. M. n'agrée pas, ou de demeurer toute ma vie dans la mauvaiſe opinion qu'elle doit avoir de moi, ſur des accuſations générales que perſonne n'oſe démêler, & dans leſquelles je ſuis toujours

jours enveloppé des premiers. Car elles ſont d'une nature à ne m'en pouvoir défendre, qu'en défendant avec moi ceux que l'on peut dire qui font mon crime comme je fais le leur, chacun de nous étant innocent quand on le conſidere ſéparement de tous les autres, & n'y aiant qu'un nom commun qui nous rende tous également criminels.

Ce n'eſt pas, Sire, que pour parler au nom de pluſieurs, nous parlions comme faiſant corps, ce qu'on m'a dit encore ne plaire pas à V. M. C'eſt au contraire la premiere & la plus juſte de toutes nos plaintes, de ce que ſans raiſon & ſans apparence, on veut faire malgré nous un même corps & une même communauté de tous ceux à qui il plait à nos ennemis de donner le même nom, c'eſt-à-dire, à une infinité de perſonnes qui ne ſe connoiſſent pas, qui ne ſe ſont jamais vûs, & qui n'ont entre eux ni liaiſon, ni dépendance, ni la moindre ombre de ſocieté. Mais à Dieu ne plaiſe, Sire, que j'entreprenne la défenſe de ce corps imaginaire, je me reſſere dans ceux de mes amis que l'on me joint ordinairement dans les calomnies qu'on fait contre moi, & dont je puis répondre comme de moi-même.

Notre conſcience nous rend témoignage, qu'on ne nous peut rien reprocher ni à l'égard de l'Egliſe à qui nous devons rendre compte de notre foi & de notre doctrine, ni à l'égard de V. M. pour qui Dieu ſait que nous avons les ſentimens du plus profond reſpect, de la plus parfaite obéiſſance, & de la plus inviolable fidelité que les meilleurs ſujets puiſſent avoir pour leur Prince. Ainſi rien aſſurément ne nous peut être plus ſenſible que de nous voir regarder par V. M. comme des hommes dangereux à l'Egliſe & à l'Etat, & capables de troubler l'un & l'autre, ſi on ne les reprimoit. Mais qui ſera en ſûreté, Sire, quelque innocent qu'il puiſſe être, ſi on traite les gens en coupables, non après avoir prouvé qu'ils le ſont, mais en le ſuppoſant ſans aucunes preuves, ou en prenant pour de légitimes preuves, les ſignes du monde les plus équivoques? Ce n'eſt point certainement ce que prétend V. M. Elle eſt trop juſte pour autoriſer un procedé ſi peu équitable; & quand il lui plaira d'y faire un peu de réflexion, elle trouvera ſans doute qu'on en fera trop ou trop peu. Car ſi on a de quoi nous convaincre d'avoir de mauvais ſentimens contre la foi, de ſoûtenir une nouvelle héréſie, d'emploier di-

vers

vers moiens pour la répandre par tout, & de cauſer par là des brouilleries & des troubles dans le Roiaume : que ne nous fait-on notre procès dans les formes, & que n'arrête-t-on par une punition exemplaire les maux qu'on auroit grand ſujet de craindre, ſi les bruits que l'on fait courir de nous depuis tant d'années avoient un fondement raiſonnable ? Mais s'ils n'en ont point, & ſi nous pouvons dire, comme S. Paul, que ceux qui ont entrepris de nous décrier ne ſauroient prouver aucun des chefs dont ils nous accuſent, il eſt en verité bien étrange qu'on ne veuille ni nous abſoudre, ni nous condamner, & que ſur des ſoupçons en l'air qui ſe diſſiperoient d'eux-mêmes, ſi on vouloit les approfondir, on nous traite d'une maniere trop dure pour des innocens, & trop douce pour des coupables. Ne ſeroit-il donc pas de l'intérêt de V. M. qu'elle voulut bien s'éclaircir une bonne fois de la verité ou de la fauſſeté de ces bruits, & ne peut-on pas dire qu'elle doit cela à ſa bonté, à ſa juſtice, & même à ſa gloire ?

Il n'y auroit pour cela, Sire, qu'à ordonner ce qui eſt preſcrit par toutes les loix & divines & humaines, qui eſt que ceux qui répandent contre nous tant

de médiſances vagues, ſe déclarent & parlent ouvertement, & que marquant chaque accuſation en particulier, ils ſe ſoumettent à la peine des calomniateurs s'ils n'ont de quoi les prouver. On eſt aſſuré qu'ils n'oſeroient l'entreprendre. Car tout ce qu'ils diſent ſe réduit ou à des choſes qu'on nous impoſe fauſſement, & qui ſont très éloignées de nos ſentimens: ou à des points de doctrine très-innocens, très-purs, & très-orthodoxes, dont ils ne laiſſent pas de nous faire des crimes parmi le peuple. A l'égard du premier, nous ne croions pas que ceux qui font ces accuſations contre nous oſaſſent les ſoûtenir devant V. M. ou devant tels autres juges qu'il lui plairoit de nommer, parce qu'il ſeroit trop facile de les confondre par une infinité d'écrits publics, où nous avons condamné & déteſté ces erreurs. Et à l'égard de ce que nous tenons veritablement, nous aurons autant de défenſeurs de notre innocence qu'il y a des gens verſez dans la ſcience eccléſiaſtique. Car nous n'en recuſons aucun, hors ceux qui ſont notoirement engagez à nous décrier: & nous nous efforçons de forcer ceux-là mêmes en préſence de V. M. d'avouer que dans nos veritables ſentimens il n'y a rien qui ne ſoit reçu, approuvé & enſei-

ſeigné dans les plus celebres écoles catholiques, & dans Rome même.

Mais, Sire, il y auroit encore une voie plus courte que celle-là pour éclaircir V. M. ſur ce que nous ſommes. Elle n'a qu'à faire connoître qu'elle veut bien qu'on l'en éclairciſſe, & qu'elle ſera encore plus aiſe de nous trouver innocens que de nous croire coupables. Dans ce moment, Sire, elle verra une infinité de bouches, que la ſeule crainte d'aller contre ſes ſentimens tient fermées, s'ouvrir en notre faveur. Car nous pouvons dire que notre crime ne ſubſiſte que par l'impreſſion que nos ennemis ont ſû jetter dans l'eſprit de tout le monde, que c'en eſt un que de nous croire innocens, & encore plus de parler pour nous. Et dès que V. M. voudra bien raſſurer le monde là-deſſus, il n'y a perſonne dans ſon Roiaume, hors nos ennemis déclarez, qui ne lui rende témoignage de notre innocence.

J'oſe donc, Sire, conjurer V. M. par les entrailles de la miſericorde de J. C. de ne refuſer pas ſon application & ſa lumiere, pour diſſiper tant de faux prétextes dont on tâche d'obſcurcir la verité, & de ne pas ſouffrir qu'on puiſſe dire que ſous un regne auſſi doux & auſſi juſte que le ſien, des innocens ont été

traitez comme coupables ſur la parole de leurs ennemis, ſans qu'ils aient jamais eu aucun moien de ſe juſtifier & de ſe défendre. Tant qu'il nous a été permis de le faire devant le public, il a aſſez paru qu'il a été perſuadé de la juſtice de notre cauſe. Mais le ſilence que V. M. a impoſé aux uns & autres en procurant la paix à l'Egliſe, & que nous avons religieuſement gardé, nous donne lieu de croire qu'elle voudra bien que nous nous addreſſions à elle-même, & que nous demandions pour toute grace au plus doux, au plus humain, & au plus équitable de tous les Rois, que l'on ne nous refuſe pas ce qu'on n'a jamais refuſé à quelque criminel que ce ſoit. Qu'on nous traite au moins, comme on traite préſentement les empoiſonneurs, ces peſtes de la ſocieté humaine. Quelque horreur qu'on ait de leur crime, on ne les juge pas ſans les ouir. V. M. ſouffriroit-elle que nous fuſſions de pire condition? Cependant, Sire, nous ſommes aſſurez que c'eſt à quoi ceux qui ont entrepris de nous mettre mal dans l'eſprit de V. M. emploieront tout ce qu'ils ont de crédit & d'artifice, ſachant bien que le ſeul moien qu'ils aient de nous tenir dans la diſgrace de V. M. eſt de nous empêcher d'être entendus, & que

que dès qu'il faudra marquer préciſement quel eſt notre crime, on le verra diſparoître en un moment.

Je ſai bien qu'ils diront qu'un tel langage ne doit pas ſeulement être écouté, & que c'eſt faire injure à toutes les puiſſances que de prétendre qu'on ait fait tant de bruit pour rien. Mais, Sire, il n'y a rien de plus commun dans l'hiſtoire de l'Egliſe, que de voir que ſous prétexte de combattre des erreurs, on ait attaqué & noirci des perſonnes très éloignées de les ſoûtenir. Et on peut dire que cela ne s'eſt jamais fait avec moins de couleur & de vrai-ſemblance qu'en cette occaſion, puiſque la ſincerité avec laquelle nous nous ſommes toujours expliqués ſur la ſeule choſe qui nous ait fait de la peine, & ſur laquelle le Pape a enfin reconnu que nous n'avions pas tort, ne laiſſoit aucun lieu de douter que ce ne fut auſſi très ſincerement que nous nous ſoumettions en tout le reſte.

Nous nous eſtimerions bien heureux, Sire, ſi Dieu permettoit que les ſoupçons que V. M. a contre nous, fiſſent naître quelque occaſion de nous juſtifier auprès d'elle. Il a ſes momens, & il ſait faire ſervir quand il lui plait à la juſtification des innocens, ce qui ſemble-

roit devoir être la cauſe de leur perte : auſſi devons-nous tout attendre de ſa miſericorde, & nous ne déſeſperons pas qu'il ne faſſe enfin connoître à V. M. ce que nous ſommes, & ſur tout à l'égard de la fidelité & de l'attachement inviolable que nous avons pour ſa perſonne & pour ſon ſervice. Nous bornons tous nos deſirs à cela. Ce n'eſt ni l'ambition, ni l'intérêt qui nous fait ſouhaitter que V. M. ſoit perſuadée de la ſincerité de nos intentions & de la pureté de nos ſentimens. Mais nous nous croirions indignes d'avoir pour maitre le plus grand Prince du monde, s'il nous étoit indifferent d'être bien ou mal dans ſon eſprit. C'eſt pourquoi, Sire, j'eſpere que V. M. bien loin de condamner la liberté que j'ai priſe, elle la regardera comme un de ces mouvemens de zèle & d'affection, qu'un tranſport violent arrache du cœur d'un ſerviteur fidele, quand on le ſoupçonne de manquer à ſon devoir & qu'on lui veut ravir les bonnes graces de ſon maitre, & que ce lui ſera un témoignage qu'on ne peut être avec une plus profonde vénération que je ſuis &c.

M. de Pomponne à qui M. Arnauld avoit addreſſé cette Lettre pour la préſenter

ait

au Roi, ne crut pas devoir le faire, comme on le voit par cet extrait d'une Lettre qu'il lui en écrivit le 8. *Mai* 1679.

„ J'Ai reçu ce matin la lettre que vous
„ m'avez adreſſée : mais vous juge-
„ rez, je m'aſſure, aſſez, que je ne la
„ dois pas rendre. Je vous marquai, ce
„ me ſemble bien préciſément, que le
„ Roi ne m'avoit ordonné de vous par-
„ ler que pour vous ſeul. Cependant
„ vous écrivez au plurier, & comme
„ parlant pour d'autres perſonnes que
„ pour vous. C'eſt juſtement ce que
„ l'on ne veut pas ; ces manieres de
„ corps & de communautez ſont ce que
„ l'on veut le moins. Ainſi je répon-
„ drai pour vous ſeul, comme vous
„ m'aviez chargé de le faire. Adieu,
mon très-cher oncle. Je ſuis.

LETTRE CLXXIX.

A MADAME DE FONPERTUIS.

Sur les maladies, & la bonne maniere de ſe mortifier. 22. Fevr. 1679.

JE ſuis, Madame, extrêmement en peine de votre ſanté. Je croiois qu'elle ſe rétabliſſoit, & j'en avois bien de la joie : mais j'ai appris avec dou-

douleur par une lettre de M. de Luzancy, que ſi vous étes quelques jours mieux, vous redevenez après plus mal, & qu'ainſi on a bien ſujet de craindre que vous n'y ſuccombiez à la fin. J'attends avec impatience que le beau tems ſoit revenu pour avoir la conſolation de vous voir : cependant je vous recommande à Dieu le plus que je puis, & je lui repréſente le beſoin qu'a encore de vous votre cher enfant, afin qu'il vous laiſſe en ce monde, juſqu'à ce que vous l'aiez mis en état de marcher tout ſeul dans les voies de Dieu. Comme je ne doute point de la confiance que vous avez aux perſonnes qui vous conduiſent, je ne ſaurois croire que vous ne vous rendiez ſans peine à tout ce qu'elles jugent néceſſaire que vous faſſiez pour votre ſanté, & qu'ainſi vous ne mettiez votre dévotion à pratiquer ce que J. C. a dit autrefois à ſes Apôtres : *Manducate quæ apponuntur vobis*, & à reconnoître la verité de cette parole de S. Paul : *Non eſt regnum Dei eſca & potus.* Il y a bien d'autres manieres de ſe mortifier, que l'abſtinence & le jeûne. Le renoncement à ſa propre volonté en eſt une des plus néceſſaires & des plus agréables à Dieu. Rien ne lui plait davantage que le ſacrifice de l'obéiſſance.

LET.

LETTRE CLXXX.

A MADAME DE FONPERTUIS.
Sur le même ſujet.

29. Juillet 1679.

JE ſuis, Madame, dans une étrange peine de ce que l'on me mande que vos douleurs vous ont repris & que vous étes toujours fort mal. Dieu me frappe par l'endroit le plus ſenſible. Il a voulu que mon départ ſe trouvât joint aux maladies de trois perſonnes pour qui il m'avoit donné beaucoup d'amitié, & qui auroient eu droit de me demander que je ne les quittaſſe point dans cet état. Il y en a déja une qui eſt allée à Dieu, bien-tôt après que je ſuis parti*, & qui vous a laiſſé chargé de ce qu'elle avoit de plus cher. Je tremble pour les deux autres, qu'il ne leur en arrive autant. Car quel ſujet n'a-t-on point de craindre pour vous? & je reçois préſentement une lettre de Madame de Ste. Beuve, qui me mande qu'elle eſt hydropique, & qu'elle appréhende bien de ne me revoir jamais. Ne doutez point, Madame, que je ne vous recommande bien à Dieu. Si ma niece Olimpe eſt avec vous, comme je n'en doute point, quoi-

* Il étoit parti le 17. pour le Païs-Bas.

quoique perſonne ne m'en ait écrit, aſſurez-la, s'il vous plait, que j'ai été ſenſiblement touché de la perte qu'elle a faite; que j'en écris à M. ſon pere, & que je ne manquerai jamais de faire pour elle tout ce qui ſera en mon pouvoir. L'accablement où je ſuis d'avoir écrit plus de 20. lettres, me ſervira d'excuſe ſi je ne vous entretiens pas davantage. Mais aſſurez-vous qu'on ne peut être plus avant dans mon cœur que vous y êtes.

LETTRE CLXXXI.

21. Aout 1679. *A* MADAME DE FONTPERTUIS.

Il lui recommande de mettre toute ſon affection en Dieu.

VOus pouvez bien croire, ma très-chere Sœur, que je n'avois pas vû votre lettre du commencement de Juillet, lorſque je vous ai écrit la derniere fois. Elle avoit été oubliée, & il n'y a que deux jours que je l'ai reçue. Elle eſt ſi pleine de tendreſſe & de bonté pour moi, que vous avez bien prévû que je me ſouviendrois du reproche que je vous ai fait autrefois que vous en aviez trop. Un cœur, qui n'eſt fait que pour Dieu, ne doit point tant aimer

mer les créatures, lors même qu'il ne les aime que pour Dieu, parce qu'il faut craindre qu'il ne s'y gliſſe toujours quelque choſe de l'amour propre, & que nous ne mettions quelque partie de notre confiance en l'homme, au lieu que nous la devons mettre toute entiere en Dieu. Vous voiez bien qu'il ne vous abandonne pas, puiſqu'il vous a ſubſtitué à ma place un homme ſi plein de Dieu, & ſi capable de vous entretenir dans la volonté qu'il vous a donnée d'être toute à lui. J'eſtime ma petite niece heureuſe après la perte qu'elle a faite, d'avoir trouvé en vous une autre mere ſi bonne & ſi charitable. Je prie Dieu qu'elle uſe bien de l'avantage qu'elle a, & qu'elle apprenne à être une veritable chrétienne à quoi que ce ſoit qu'il l'appelle. Mais je lui ſouhaite la part de Marie qui eſt certainement la meilleure.

LET-

LETTRE CLXXXII.

Aout 1679.

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE PARIS. *Il rend raiſon de ſa retraite, à quoi ſes ennemis l'avoient obligé par les mauvais offices qu'ils lui rendoient auprès du Roi.*

MONSEIGNEUR

QUand mon devoir & mon inclination ne me porteroient point à vous rendre compte de ma conduite comme à mon Archevêque, les bruits que j'apprens que l'on fait courir de ma retraite, m'y obligeroient dans cette rencontre, parce qu'il n'y a perſonne qui ſoit mieux informé que vous des diverſes choſes qui m'en ont donné la penſée, & que j'aurai lieu d'eſperer que vous aurez la bonté de repréſenter à Sa Majeſté, combien les raiſons qui m'ont fait prendre cette réſolution ſont éloignées de celles qu'on m'attribue. Je ne doute point, Monſeigneur, que vous ne lui aiez fait ſavoir, qu'auſſi-tôt que j'eus appris qu'elle ne trouvoit pas à propos que je demeuraſſe davantage au Faubourg S. Jaques, je me ſuis mis en devoir de lui donner ſans retardement

des

des preuves de mon obéiſſance. Mais comparant ce deſir de Sa Majeſté avec l'ordre qu'Elle avoit déjà daigné de me faire donner, de ne point ſoufrir qu'on fit d'aſſemblée chez moi, j'ai bien vu que ce ne pouroit être que pour cela qu'elle ſouhaittoit que je changeaſſe de logis; & c'eſt ce qui m'a jetté dans une plus grande inquiétude. Car étant aſſuré, qu'il ne s'étoit point tenu chez moi d'aſſemblée, & qu'ainſi la penſée que le Roi a eue, n'a pû venir que de ceux qui me perſécutent depuis près de 40. ans, qui lui ont fait paſſer pour des aſſemblées qui lui doivent être ſuſpectes, la viſite de mes parens, de mes amis, & de ceux qui me viennent conſulter ou ſur des difficultez de conſcience, ou dans la penſée qu'ils ont de ſe convertir à la Religion Catholique, ou quelquefois même ſur des matieres de ſcience: je n'ai pû voir à quoi ce changement de demeure pouroit me ſervir pour ôter à mes ennemis l'occaſion de me calomnier auprès de Sa Majeſté, & de changer leurs anciens reproches en cette nouvelle accuſation de cabale, à quoi vous avez eu la bonté de me faire entendre que ſe reduiſoit maintenant ce que l'on diſoit contre moi.

C'eſt une obligation, Monſeigneur, que

que je vous ai, & dont je vous ſerai toujours & très reconnoiſſant, & très obligé. Vous avez bien voulu me faire ſavoir que ſi vous avez fait ſoufrir par l'ordre du Roi a des perſonnes * qui m'étoient étroitement unies, un traitement aſſez rude, ce n'étoit pas à cauſe de ma doctrine dont le Roi ne ſe rend point le juge; que ce qui avoit déplû à Sa Majeſté, eſt qu'il paroiſſoit dans ma conduite un air de cabale qui lui donnoit des juſtes ſoupçons contre ce parti dont on me regardoit comme un des principaux chefs; que ma maiſon ne ſe deſempliſſoit point de monde; que s'il y avoit quelque Eccléſiaſtique mécontent dans les provinces, il s'addreſſoit à moi, comme on l'avoit reconnu par des lettres interceptées; qu'on eſt informé de tout ce qui ſe paſſoit chez moi, des perſonnes qui y venoient, & des diſcours qui s'y tenoient par des gens que je croiois être de mes amis, & qu'il ne s'y paſſoit rien dont le Roi ne fut averti. Je vous rend grace, Monſeigneur, de m'avoir fait donner ces avis. Mais plus j'y fais de réflexion, plus je reconnois qu'en quelque lieu de Paris que je demeure, on aura toûjours ce même prétexte de me rendre ce mauvais office auprès de Sa Majeſté. Car tous jugent bien

*Les Religieuſes de P. R. à qui on avoit défendu de prendre des Penſionaires & de recevoir des Novices.

bien que pour loger en un autre quartier que le Faubourg S. Jaques, cela n'empêchera pas que les mêmes perſonnes ne m'y viennent voir, & que des Eccléſiaſtiques de Province ne m'écrivent, s'il leur en prend fantaiſie. On aura donc toujours la même couleur de rendre ma conduite ſuſpecte à Sa Majeſté, en lui faiſant croire que je continue toujours à tenir des aſſemblées préjudiciables à ſon ſervice, en ſuppoſant que je ſuis trahi par des gens à qui je me confie, & qui revelent mes ſecrets, & en prenant occaſion de la premiere lettre interceptée que je n'aurois pas ſeulement vue, de s'entretenir dans l'opinion que je me mêle de tout.

Je ne me mettrois pas beaucoup en peine de tout cela, & je me tiendrois en repos ſur le témoignage de ma conſcience contre ces calomnies, ſi je ne croiois qu'il eſt de la véneration que je dois avoir pour un auſſi grand Prince qu'eſt celui ſous lequel Dieu m'a fait naître, de n'être pas indifferent au regard de la bonne ou mauvaiſe opinion qu'on lui peut donner de moi ; mais n'aiant jamais eu, graces à Dieu, ni moi, ni tous ceux de ma famille, qu'un zèle ardent & une inviolable fidelité pour le ſervice du Roi, il me doit aſſurément

être

être bien ſenſible, que des médiſances ſi mal fondées me faſſent paſſer dans ſon eſprit pour un homme d'intrigue & de cabale, ſur qui on doive veiller pour prévenir les maux que je pourois faire à l'Etat. C'eſt ce qui m'oblige (toutes les voies que je pourois avoir d'éclaircir ſa Majeſté m'étant fermées) d'ôter au moins à mes ennemis, ce que j'apprens, Monſeigneur, avoir été le prétexte de me noircir auprès d'Elle. Ils n'en auront plus quand on ne me viendra point voir, & qu'on ne poura plus m'écrire des provinces; & je n'ai point de moiens plus ſûrs pour empêcher l'un & l'autre, que de me ſouſtraire à la connoiſſance du public, en me remettant au même état où je me ſuis vu réduit pendant 24. années par la providence de Dieu.

On n'aura plus de lieu alors de rendre compte à ſa Majeſté de ce qui ſe paſſe en mon logis pour me faire dire ce que je n'ai jamais penſé, & de changer les viſites les plus innocentes en des aſſemblées criminelles.

Je ſerai comme ſi je n'étois plus au regard de ceux qui ne penſent qu'à envenimer tout ce qu'ils ſavent ou qu'ils ſe vantent fauſſement de ſavoir de moi. Je tâcherai de faire auprès de Dieu avec

plus

plus de loiſir & plus de repos ce que ma mauvaiſe fortune m'empêche de faire auprès du Roi. Je le prierai de prendre en main la protection de mon innocence, & j'eſpere que comme il tient entre ſes mains les cœurs des Rois, il tournera quelque jour en ma faveur celui de ſa Majeſté, en lui faiſant connoître avec combien de malice & d'aveuglement on lui a donné de moi des impreſſions ſi éloignées de toute apparence. Car vous avouerez ſans doute, Monſeigneur, que rien n'eſt plus ſurprenant que le tour que mes ennemis prennent maintenant pour me noircir dans l'eſprit du Roi.

Ils n'ont jamais rien eu que de faux à m'imputer; mais leurs anciennes accuſations, toutes fauſſes qu'elles étoient, avoient au moins plus de vrai-ſemblance. Il s'agiſſoit des véritez de la penitence & de la grace, ſur leſquelles il eſt facile d'impoſer à ceux qui ne ſont pas Théologiens. L'évenement a fait voir qu'ils avoient tort, & que leurs emportemens ſur ces matieres étoient très mal fondez; & c'eſt ce qui les leur a fait abandonner maintenant. Mais n'aiant point changé l'envie qu'ils ont de me perdre, dans l'appréhenſion qu'ils ont eu que leurs calomnies ſur des ſujets eccleſiaſtiques

étant portées à Rome, où ils s'étoient toujours addreſſez pour m'accabler pendant tout le tems des troubles de l'Egliſe de France, elles n'y fuſſent pas bien reçues, ils ſe ſont jettez ſur la politique & ſont reduits à me faire paſſer auprès du Roi pour un de ces gens de cabale, dont on a droit de ſe défier comme pouvant exciter quelque brouillerie dans ſon Etat.

C'eſt aſſurément ce qu'ils n'auroient oſé entreprendre, ſi j'avois le bonheur d'être connu de ſa Majeſté, parce qu'elle découvriroit ſans peine que l'on n'a jamais fait un reproche plus incroiable que celui que l'on s'aviſe de ſubſtituer à tant d'autres qu'on n'a plus la hardieſſe de ſoutenir; car un aſſez grand nombre de gens d'honneur dont je ſuis connu, peuvent être autant de temoins irreprochables qui aſſureront ſa Majeſté, que je ſuis également incapable, & de réuſſir dans un deſſein de cabale quand j'aurois la volonté de l'entreprendre, & d'en avoir la volonté quand j'y pourois réuſſir; que je ne ſai qu'aller droit où mon devoir m'appelle, ſans déguiſement & ſans artifice; qu'on ne peut guères être moins remué que je le ſuis par les deux grands reſſorts des cabales, qui ſont l'interêt & l'ambition; & ſi j'ai quel-

quelque fermeté pour ne pas trahir ma conſcience, en manquant de rendre à la vérité le témoignage que je lui dois, je n'en ai pas moins pour ne pas manquer à ce que les principes de ma religion, auſſi bien que les devoirs de la naiſſance, obligent un ſujet de rendre à ſon Prince.

Cependant il faut que les intrigues de mes ennemis aient été bien artificieuſes & bien envenimées, s'ils ſont venus à bout de la choſe du monde la plus incroiable & la plus hors d'apparence. Car qui peut s'imaginer que l'appréhenſion des prétendues cabales d'un ſimple Théologien ſans bien & ſans appui, & que 24. années d'une vie cachée doivent avoir rendu fort mal propre à caballer dans un Etat, ait pu occuper un ſeul moment une auſſi grande ame que celle d'un Roi qui n'a pas craint toute l'Europe conjurée pour arrêter ſes conquêtes, & qui ne les a bornées que par une paix glorieuſe dont il a lui-même preſcrit toutes les loix! Mais il y a ſujet d'eſperer que toutes ces craintes des troubles que je pourois cauſer par mes intrigues, ſe diſſiperont quand on n'aura plus lieu de les entretenir, en faiſant des contes de moi qui y donnent de nouvelles couleurs. On n'aura plus de

moien de faire appréhender ni mes aſſemblées, ni ces recours qu'on veut qu'aient à moi tous ces mécontens des Provinces. Quand je ſerai inconnu au monde, ſa Majeſté reconnoîtra que je ſuis bien éloigné d'avoir ces penſées d'intrigue & de remuement qu'on m'attribue; & comme rien ne l'empêchera plus de ſuivre les mouvemens naturels de ſon équité & de ſa juſtice, il y a lieu de s'attendre qu'Elle changera par des nouveaux ordres plus conformes à ſa bonté, ceux qui ont mis une maiſon ſainte dans la derniere déſolation. On eſpere, Monſeigneur, que vous y contribuerez de votre part tout ce qui ſera poſſible, puiſque vous avez aſſez voulu faire entendre que ce n'a été qu'à regret que vous avez executé les premiers. Pour moi je m'eſtimerai trop heureux, ſi je puis croire avoir donné quelque occaſion à cet heureux changement, en me dérobant à la vue des hommes pour n'être plus expoſé à des mediſances qui ont eu des effets ſi déplorables, & en ſacrifiant au renouvellement du calme & de la paix de l'Egliſe, la plus douce conſolation qu'on puiſſe avoir en ce monde, qui eſt de vivre avec ſes amis, & de mourir entre leurs bras. Je ne ſaurois croire, Monſeigneur, que vous n'approuviez

cette

cette reſolution : mais je vous ſerai infiniment obligé ſi vous voulez bien faire entendre à ſa Majeſté les raiſons qui me l'ont fait prendre, & la confiance que j'ai qu'elle la regardera comme une des plus grandes marques que je pouvois lui donner de mes reſpects & de mon obéiſſance, puiſque je ne pouvois executer plus fidelement que par ce moien ce qu'elle a témoigné déſirer, que je vécuſſe ſans bruit, & ſans attirer trop de monde dans ma maiſon. Je ſuis avec un profond reſpect &c.

LETTRE CLXXXIII.

A M. LE CHANCELIER. *Sur le même ſujet que la précédente.* Aout 1679.

MONSEIGNEUR

ETant ſi peu conſidérable dans le monde & n'y tenant aucun rang qui puiſſe attirer ſes yeux ſur moi : j'aurois regardé comme une vanité ridicule de m'imaginer que l'attention à ce que je fais, pût détourner un ſeul moment le plus grand Prince de la terre, de ces ſoins importans qui doivent faire le repos & la felicité de tant de peuples. Mais ce qui auroit ſemblé me devoir être un

ſujet de vanité, me l'a été d'une douleur très ſenſible, quand j'ai appris depuis quelque tems, que la malignité de mes ennemis avoit trouvé un moien bien déſavantageux pour moi, d'engager Sa Majeſté à jetter ſes regards ſur une perſonne qui le méritoit ſi peu en toutes manieres. Car ç'a été, Monſeigneur, en me repréſentant à un Prince ſi vigilant & ſi appliqué à prévenir tout ce qui peut cauſer quelque trouble dans ſon Etat, comme un homme d'intrigue & de cabale qui a des liaiſons & des correſpondances par tout, qui ſe méle de tout, à qui s'adreſſent tous les mécontens des provinces, & qui tient chez lui des aſſemblées dont les ſuites ſont à craindre. Je n'aurois jamais cru, Monſeigneur, que le Roi dût s'occuper de moi; mais j'aurois encore moins cru pouvoir être aſſez malheureux pour lui être préſenté ſous une face ſi hideuſe, & que je puis dire être telle qu'on n'en pouvoit choiſir une qui me reſſemblât moins, & dont tous les traits fuſſent plus contraires au bien & au mal qui peut être en moi. Car comme tous ceux qui me connoiſſent rendront témoignage que je ne ſuis pas aſſez méchant pour avoir de tels deſſeins, ils ſavent auſſi, ce que je n'ai pas de honte de reconnoître, que je n'ai

pas

pas assez d'esprit & d'habileté pour les executer, si j'étois assez abandonné de Dieu pour les avoir.

Cependant, Monseigneur, on ne peut douter, après ce qu'en a dit M. l'Archevêque de Paris, & ce qu'il a bien voulu me faire savoir, que ce ne soit l'impression qu'on a donné de moi à S. M. Il a témoigné qu'il ne s'agissoit point ici de ma foi & de ma doctrine, & qu'il n'avoit fait qu'executer les ordres du Roi qui n'avoit en vue que d'assurer le repos de son Etat, & d'arrêter les cabales qui le pourroient troubler. C'est à quoi se rapporte aussi ce que S. M. m'a fait dire par M. de Pomponne, que je ne souffrisse point qu'on tint d'assemblée chez moi; & ce qu'on a appris de M. de Paris, qu'il y avoit ordre d'intercepter les lettres que j'écrivois & que l'on m'écrivoit, jusques là qu'une de mes parentes étant fort malade, & aiant desiré que je demeurasse auprès d'elle pour lui parler de Dieu, & la disposer à bien mourir, parce quelques personnes qui avoient affection à moi, m'y étoient venues trouver, on a su qu'on en a rendu compte à S. M. & qu'on lui a fait passer ces visites pour une continuation de ces assemblées qu'Elle ne veut point souffrir. Je ne doute

point, Monſeigneur, qu'aiant tant de juſtice & tant de bonté vous ne me plaigniez d'être tombé par des médiſances ſi peu vrai-ſemblables dans une diſgrace que je n'ai point meritée, & à laquelle je ne vois point de remede humain. Car quelque perſuadé que je ſois, que ce ſeroit manquer à ce que je dois à ſa Majeſté que de ſouffrir ſans douleur qu'on m'ait noirci dans ſon eſprit d'une ſi étrange maniere, & qu'il n'y eût rien que je ne vouluſſe faire pour me laver d'une tache ſi honteuſe, en l'éclairciſſant de la pureté de mes intentions & de l'ardeur de mon zèle, je me trouve reduit à n'avoir aucun moien de le faire, tant mes ennemis ont tâché de m'en fermer toutes les voies, juſqu'à porter S. M. à me faire un crime à moi ſeul, de ce qu'elle a jugé être de ſa gloire de permettre au moindre de ſes ſujets. Vous le ſavez, Monſeigneur, & M. de Paris l'a confirmé de nouveau, aiant eu la bonté de me faire dire que ce qu'on avoit ſu d'une Requête* que je voulois préſenter au Roi, m'auroit attiré de fort mauvaiſes affaires, s'il n'en avoit détourné le coup.

* La Requête pour demander la permiſſion de publier une reponſe au Livre de M. Mallet contre le N. T. de Mons.

Ne pouvant donc travailler à ma juſtification en la maniere que je le ſouhaiterois, je me trouve obligé d'ôter au moins

moins en tout ce qui dépendra de moi, ce qui peut ſervir de matiere à la calomnie. Et ainſi, comme elle n'eſt fondée que ſur des commerces innocens que l'on fait paſſer pour criminels, ſur des viſites que l'on me rend & ſur des lettres que l'on m'écrit, je me ſuis perſuadé que Dieu demandoit de moi que je me reduiſiſſe au même état où j'ai été durant tant de tems, afin qu'étant comme les morts qu'on oublie, & tant de gens que je ne puis empêcher de s'adreſſer à moi tant que je parois en public, ne pouvant plus ni me viſiter ni m'écrire, l'on ne puiſſe plus auſſi fonder, comme on a fait juſques ici, des accuſations de cabale ſur des viſites que l'on me rendroit, ni ſur des lettres que l'on m'écriroit.

Je ne crois pas, Monſeigneur, qu'il y ait perſonne qui n'approuve cette reſolution, qui ne la regarde comme l'une des plus grandes marques de la paſſion que j'ai de ne rien faire qui puiſſe déplaire au Roi, ou qui au moins n'avoue qu'on peut appliquer ici cette grande parole d'un ancien : *Latere liceat, nulla libertas minor à rege petitur.* Ce n'eſt pas que je n'aie bien prévu que l'état où je me reduis pour autant de tems qu'il plaira à Dieu, peut être pe-

nible à un homme de mon âge; qu'on ſe trouve privé de beaucoup de ſecours & d'aſſiſtance dont la vieilleſſe peut avoir beſoin; & que la nature a de la peine à ſe ſoutenir n'étant point appuiée ſur la plus grande douceur qu'on ait en ce monde, qui eſt la compagnie de ſes amis; mais Dieu tient lieu de tout à qui ſacrifie tout pour lui, & je crois faire pour Dieu ce que je fais pour ôter au Roi l'inquiétude qu'on lui donne de mes prétendues cabales, & pour lui fournir par là quelque occaſion de remettre les choſes dans le calme qui n'a pu être troublé que par ces langues trompeuſes dont le Prophete Roi demande d'être délivré.

C'eſt, Monſeigneur, ce que j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je priſſe la liberté de vous écrire, ne l'oſant faire à Sa Majeſté même. Je ſuis ſi mauvais courtiſan & ſi malhabile pour traitter avec le grand monde, quelque dangereux Cabaliſte que l'on me faſſe, que je ne ſai pas même quelle priere je vous dois faire ſur cela, ni s'il eſt à propos que je vous en faſſe aucune. J'ai déſiré ſeulement que vous ſoiez perſuadé de mon innocence. Votre zele pour la juſtice fera le reſte, ſelon les vues que lui donnera cette ſageſſe conſommée qui en regle

regle toutes les démarches ; & quoi qu'il en arrive, je ſerai toujours avec un profond reſpect & une inviolable fidelité.

LETTRE CLXXXIV.

A M. DE POMPONNE. *Sur ſa retraite.* Août 1679.

JE ne doute point que vous n'aiez été ſurpris de la reſolution que j'ai priſe de ne plus paroître dans le monde. Mais j'eſpere que vous ne la desapprouverez pas, quand vous en aurez ſu les raiſons. Je les ai marquées dans les Lettres que j'ai cru en devoir écrire à M. l'Archevêque & à M. le Chancelier, dont je vous envoie les copies. Ce n'a été que pour ne vous point embaraſſer dans nos miſerables affaires (*ſecundùm hominem dico*) que je ne vous ai point dit que j'euſſe cette penſée avant que de l'exécuter. Il ſera mieux en toutes façons, que vous puiſſiez dire, que vous n'en avez rien ſu, comme c'eſt la vérité. Vous n'aurez à repondre de rien; & ſi mes ennemis ſont aſſez injuſtes pour me faire un nouveau crime de leur avoir ôté tout ſujet de me faire tous les jours des piéces, & d'envenimer tout ce qu'ils ſavoient & ne ſavoient pas de moi, je ſe-

rai ſeul chargé de confondre leur malice. Vous ne m'en aimerez pas moins pour ne pas prendre de part à ce que je ferai ſelon les lumieres que Dieu me donnera & les mouvemens de ma conſcience. *Unusquisque ſuum onus portabit.* Et je ne doute point que vous n'aiez de la joie, quand vous ſaurez que je ſuis gai & que je me porte bien ; que j'enviſage ſans inquietude tout ce qui peut arriver, & que Dieu me fait la grace d'abandonner tout à ſa providence.

LETTRE CLXXXV.

9. Août 1679.

A M. NICOLE. *Sur l'éloignement qu'il avoit de s'engager de nouveau à écrire ſur les affaires de l'Egliſe.* *

* M. Nicole fut obligé d'écrire diverſes lettres à ce ſujet que l'on peut voir dans le II. Tome de ſes lettres de l'édition de Lille.

JE vous ſuis obligé de ce que vous m'avez bien voulu décharger votre cœur. Vous ne le ſauriez faire à perſonne qui entre plus dans vos peines & qui y compatiſſe davantage. Et quoi que je ne puiſſe pas toujours être de votre ſentiment, je ne pretendrai jamais que vous ſoiez obligé d'être du mien, ſur tout quand il s'agira d'entrer dans des engagemens où vous auriez trop de repugnance. J'aurai toujours la reconnoiſſance que je dois des aſſiſtances que vous m'avez

vez rendues; mais cela ne me donne pas droit de vous en demander de nouvelles; & c'eſt aſſez que Dieu ne vous en donne pas la volonté, pour me faire accepter cette privation comme un ordre de ſa providence. Je n'approuve donc point que l'on parle de vous comme l'on fait, & je trouve ſur tout qu'on a grand tort de le faire de la lettre à M. de Paris *. Car puiſque ce ſont vos amis qui vous ont porté à la faire, & que vous la leur avez envoiée toute ouverte, c'eſt à eux plutôt qu'à vous que ceux qui ne l'approuvent pas, s'en doivent plaindre. Il eſt vrai que je ne voiois pas de neceſſité de l'écrire, parce que c'eſt une vieille affaire que j'avois, ce me ſemble, ſuffiſamment éclaircie dans la lettre à M. de Pomponne † dont le Roi avoit été ſatisfait, & qu'il n'y a rien à eſperer de tous les éclairciſſemens que l'on donne à cet homme *. Il ſe plaint parce qu'il veut ſe plaindre & qu'il cherche noiſe : mais c'eſt une folie de penſer qu'il vous en voudra moins de mal, parce que vous vous ſerez bien juſtifié. Il en a au contraire du dépit, parce que c'eſt lui faire voir qu'il n'a pas raiſon, & qu'il ſe plaint ſans fondement de ce qui le devroit édifier.

* C'eſt la lettre 50. qui eſt dans le II. Tome des lettres de M. Nicole de l'édition de Lille pag. 239.

† C'eſt la lettre qui eſt ci-deſſus pag. 102.

* M. de Harlai Archevêque de Paris.

Il n'y auroit qu'un moien de l'appai-

ſer, ce ſeroit de lui faire des baſſeſſes, dont je ſuis certain que vous n'étes pas plus capable que moi : car les Peres de l'Oratoire en ſont-ils mieux pour avoir ſcandaliſé tout le monde par leur honteux abaiſſement ? Le P. Perré Superieur d'Angers vient d'en être chaſſé par une lettre de Cachet, parce qu'une Religieuſe l'a accuſé à la Cour d'être Janſeniſte, & rien n'eſt plus infame que le Memoire préſenté à M. de Paris (dont on vous a envoié copie) pour la juſtification de ce Pere. Car c'eſt en proteſtant qu'il n'y a rien qu'il n'ait fait pour porter M. d'Angers à favoriſer les Moliniſtes, & à ſatisfaire les Jeſuites, jusqu'à lui conſeiller d'ôter tous les livres de P. Roial de ce Monaſtére, dont la ſuperieure lui a fait envoier la Lettre de Cachet. Je ſuis donc perſuadé qu'il n'y a rien à faire par la voie de la négociation. Mais je n'ai preſentement aucune penſée que d'achever mon ouvrage *. J'aurois voulu ſeulement qu'on ne ſe fût engagé à rien, & qu'on ſe fût laiſſé conduire par les ouvertures que Dieu pourra donner à l'avenir. Ainſi ce que je ne puis approuver, eſt que vous aiez tant d'éloignement pour des écrits ſemblables à ceux qu'on a faits autrefois, & que Dieu a viſiblement benis. J'admire ſur tout que vous

* La nouvelle Défenſe contre M. Mallet.

vous m'alleguiés les degoûts de M. de * & le jugement de M. de S. Cyran † & de M. Guillebert contre l'Apologie de Port-Roial. Je ſai que feu M. l'Evêque d'Alet l'a fort eſtimée, & qu'elle a été fort bien reçue dans le public. Ce n'eſt pas néanmoins ce à quoi je m'arrête. Il y a d'autres regles de la bonté d'un ouvrage que ce qu'en dit le tiers & le quart : *Vera dicere, & cum cauſa*, ne rien dire que de vrai, & ne le dire même, que quand il s'agit de défendre ou la verité abandonnée, ou l'innocence opprimée, *Eripere pauperem à potente, & pauperem cui non erat adjutor.*

† Baſcos.

J'ai remarqué depuis peu deux verſets dans le 4. Chapitre de l'Eccleſiaſtique qui nous donnent, ce me ſemble, deux grandes regles, l'une générale, & l'autre qui en eſt une exception. La générale eſt, *Noli reſiſtere contra faciem potentis, & ne coneris ire contra ictum fluvii.* Voilà à quoi la prudence humaine & chrétienne nous oblige ordinairement, De n'aller point contre le torrent, & de ne s'attirer point de fâcheuſes affaires en choquant les perſonnes puiſſantes. Mais voici l'exception : *Pro juſtitia agonizare pro anima ſua, & usque ad mortem certa pro juſtitia, & Deus expugnabit pro te inimicos tuos.* Ce qui eſt plus clair dans Vatable :

Eccl. 4. 31.

Iſ. 33.

ble: *Ad mortem usque decerta pro veritate, animæ tuæ causâ contende pro justitia, ut Domino Deo adversùs inimicos expugnaturo:* Comme si le Sage disoit, quand il ne s'agira que de vos interêts, cedez au plus puissant que vous, & ne vous attirez pas sa colere en lui resistant ; mais quand il s'agira de défendre la verité, combattez jusqu'à la mort, & croiez qu'en cela vous agissez pour votre ame, & n'apprehendez point la haine de ceux qui la voudroient opprimer, parce que Dieu sera votre protecteur en vous délivrant de vos ennemis.

Je doute fort qu'il faille d'autre vocation en ces rencontres là, que ce commandement général, quand la providence semble l'appliquer à quelques personnes particulieres par la liaison qui est entre eux & ceux que l'on persécute ; par la connoissance qu'ils ont de l'injustice qu'ils souffrent, & du préjudice qu'en reçoit l'Eglise : & par une confiance raisonnable, qu'ils peuvent avoir en la bonté de Dieu, que la cause de la verité & de la justice ne sera pas tout à fait abandonnée, s'ils en prennent la défense. Si des pauvres étoient en danger de mourir de faim à mes yeux faute d'assistance, & que je les pusse assister, douterois-je si je le dois faire, parce que je crain-

craindrois de n'en avoir pas la vocation? Ne peut-on pas appliquer aux violences qui vont à la deſtruction d'une communauté entiere, & qui peuvent être la cauſe de la mort de pluſieurs ames ce que le Sage dit dans les Proverbes, *Eme* (*Al. Erue*) *eos qui ducuntur ad mortem, & qui trahuntur ad interitum liberare ne ceſſes: Si dixeris, Vires non ſuppetunt, qui inſpector eſt cordis, ipſe intelligit, & ſervatorem animæ tuæ nihil fallit, reddetque homini juxta opera ſua.* N'y a-t-il point autant de ſujet de trembler de ce côté là que du côté qui vous fait craindre? Le Sage a prévu que pluſieurs s'excuſéroient de ſecourir les opprimez, en diſant que cela eſt audeſſus de leurs forces, & qu'ils n'y pourroient rien faire, & c'eſt, ce me ſemble, tout ce qu'on pourroit dire de plus raiſonnable pour ſe diſpenſer de ce devoir de charité. Mais parce que c'eſt ſouvent la timidité qui ſe couvre de ce prétexte, le Sage envoie ceux qui ſe ſervent de cette excuſe, à celui qui voit le fond des cœurs, & il les fait ſouvenir qu'il rendra à chacun ſelon ſes œuvres. Et alors l'Ecriture dit qu'il y a à craindre d'être ſouverainement puni pour avoir manqué à ces devoirs, auxquels il eſt à craindre que notre puſillanimité (permettez moi de me ſervir de ce mot) ne Prov. 24. 11.

nous

nous empêche de ſatisfaire. On peut tomber dans la diſgrace de ſon Seigneur pour avoir manqué de faire profiter un talent qu'il nous avoit donné. Le talent que vous avez d'écrire en Latin eſt très rare; & on en peut uſer très avantageuſement pour l'Egliſe, ſur tout dans la conjoncture d'un Pontificat tel qu'eſt celui-ci. Vous l'enfouiſſez quand vous témoignez une ſi grande pente à ne vous mêler de rien. Excuſez ma chaleur; c'eſt peut-être un zele mal reglé qui me fait dire toutes ces choſes. Il me ſemble pourtant que je n'ai point d'autre interêt que celui de Dieu & de la vérité. Adieu, aimez moi toujours, & aſſurez vous que je ne prendrai point de part à tous les caquets du monde; & quelque parti que vous preniez, la petite peine que j'en pourrois avoir, ne m'empêchera jamais de vous regarder comme mon ami à la mort & à la vie, me conſolant de votre abſence, ſi je ne puis autrement, par ces paroles de S. Auguſtin. *Quamvis non videamus nos oculis carnis, animo tamen in fide Chriſti, in gratia Chriſti, in membris Chriſti tenemus, amplectimur, oſculamur.*

LET-

LETTRE CLXXXVI.

A M. LA DUCHESSE DE LESDIGUIERES. *Sur la mort de M. le Cardinal de Retz, ſon Oncle.* 1 Sept. 1679.

JE ne pouvois, Madame, recevoir une nouvelle qui me touchât davantage que celle que l'on me vient de mander d'une mort ſi peu attendue, & que tant de conſidérations me rendent ſenſible. Il y avoit 45. ans que celui que Dieu vient d'appeller à lui, m'honoroit de ſon amitié. Et ſi la providence divine m'avoit donné moien de lui rendre quelque ſervice, il m'en a témoigné tant de gratitude, que j'avois de la confuſion de la maniere ſi pleine de bonté, dont il reconnoiſſoit le peu que j'avois tâché de faire pour lui. Mais ce n'eſt pas ce qui m'afflige davantage. C'eſt la perte que fait l'Egliſe d'une perſonne d'autant plus capable de la ſervir, que par un ſentiment rare d'humilité & de penitence il s'étoit depouillé volontairement de la dignité qu'il poſſedoit, pour s'enſevelir dans une retraitte, où étant mort à toutes choſes, il ne vêcut que pour Dieu. Sachant auſſi certainement que je le ſai, combien ce deſſein a été ſincere, je ne puis

puis douter que Dieu n'ait accepté ſon ſacrifice, quoiqu'il ait permis qu'il ne l'a pû executer. Mais depuis auſſi il lui a fait la grace que ce qu'il craignoit davantage pour ſa conſcience, au lieu de lui être une occaſion de l'engager, lui en a été une de rendre à l'Egliſe le plus grand de tous les ſervices, en lui donnant pour chef un ſi ſaint Paſteur & ſi appliqué à ſon devoir par un zéle fervent & une charité toute apoſtolique, que pour peu qu'on ait de ſentiment de religion on ſe ſent porté à en rendre à Dieu de continuelles actions de graces.

Ce ſont les vues, Madame, qui nous doivent conſoler, puiſque ſi nous aimons veritablement nos amis, nous devons être plus touchez pour l'amour d'eux de la miſericorde que nous avons ſujet de croire que Dieu leur a faite, qu'affligez pour l'amour de nous de ce que nous perdons en les perdant. Il eſt vrai, Madame, qu'il n'y a que la foi qui puiſſe donner ces ſortes de conſolations, & que vous en avez eu beſoin d'une grande pour vous ſoutenir dans une occaſion auſſi douloureuſe pour vous, que l'a été celle-là. On ſe repreſente aſſez les ſujets que vous avez eu d'en être accablée, ſi Dieu ne vous avoit fait la grace de recevoir en chrétienne un ſi rude coup. Les

ſé-

ſéparations de perſonnes ſi chéres & ſi étroitement unies par le ſang & par l'amitié, ne ſe font point ſans un déchirement de cœur, que rien ne peut plus adoucir qu'un humble retour vers Dieu, qui fait qu'on lui offre en ſacrifice pour celui-même que l'on pleure, la douleur que l'on reſſent de ſa perte. J'eſpere, Madame, qu'il vous aura miſe dans cette diſpoſition, & je le prierai de tout mon cœur, qu'il vous y affermiſſe de plus en plus; & que cet exemple qui vous touche de ſi près, vous faſſe tellement comprendre le néant du monde, que vous le jugiez indigne d'occuper une ame créée pour jouir éternellement de Dieu.

LETTRE CLXXXVII.

A la MERE DU FARGIS, *Qui a été Abbeſſe de Port-Roial des Champs. Sur la mort de M. le Cardinal de Retz ſon Couſin.* 1 Sept. 1679.

C'Eſt une triſte avanture, ma très chere Mere, que la premiere fois que je vous écris depuis mon départ, j'aie à vous parler d'une nouvelle auſſi affligeante qu'eſt la mort de notre pauvre Cardinal. Mais ce nous doit être néanmoins une grande conſolation que Dieu ne M. le Cardinal de Retz.

ne l'ait appellé à lui qu'après lui avoir inſpiré de ſi bons ſentimens, lui avoir donné le deſir de ſe dépouiller de ſa dignité par eſprit de pénitence, lui avoir fait exécuter ce deſſein autant qu'il étoit en lui, & lui avoir fait éviter les écueils du dernier Conclave, que l'on craignoit ſi fort pour lui, en lui faiſant la grace de contribuer à l'élection d'un des plus ſaints Papes que l'Egliſe ait eu depuis pluſieurs ſiécles. Après cela l'on peut bien compter comme le dernier ſçeau de ſa predeſtination, de ce qu'il eſt mort entre les bras d'un très-bon Religieux, comme on me le mande, dans des ſentimens très-humbles & très-penitens, & de ce que par les ſoins qu'il a eu des pauvres dans ſa petite principauté, il s'eſt fait des amis qui le recevront dans les tabernacles éternels. Je vous ai vû autrefois, ma très chere Mere, dans une ſi grande inquiétude pour ſon ſalut, lorsqu'on n'avoit pas encore toutes ces raiſons d'en bien eſperer, que je ne doute point que le changement que Dieu a fait depuis en lui, ne ſerve infiniment à diminuer votre douleur & à ſouffrir patiemment la perte du bien qu'il auroit ſans doute fait à la maiſon, s'il avoit vêcu encore trois ou quatre années. Dieu vous marque par

là

là que vous devez regarder comme votre partage les perſecutions ; les croix & le denuement de tout appui humain, afin que vous n'aiez point d'autre recours, que de mettre en Dieu ſeul toute votre confiance. Vous étes heureuſes de vous trouver toutes dans cette diſpoſition. Cela vaut incomparablement mieux que les plus grandes proſperitez. Ce n'eſt pas que Dieu ne veuille bien que nous reſſentions les afflictions qu'il nous envoie. Il ſuppoſe que nous pleurerons pendant que le monde ſe rejouira. Mais il nous promet d'eſſuier nos larmes, & de les changer en une joie que perſonne ne nous poura ravir. Je ſuis tout à vous, ma très chere Mere, ce que je vous écris, ſera auſſi, s'il vous plaît, pour la M. Ang. & pour Mademoiſelle de Vertus.

LET-

LETTRE CLXXXVIII.

16 Oct. 1676. *Au* PAPE INNOCENT XI. *En lui écrivant ſur ſon Exaltation au Pontificat, il lui preſente les derniers volumes de la Perpetuité de la Foi.*

BEATISSIME PATER

TAnta eſt & tam juſta orbis Chriſtiani exultatio, quod Sanctitatem veſtram in Petri ſede videt divinitus conſtitutam, ut in hac publica omnium ordinum lætitia nemini non liceat in quævis gaudii, gratulationisque ſigna prorumpere. Quis enim qui ſe modò meminerit inter Chriſti membra cenſeri, non hoc ſingulare in totum Eccleſiæ corpus, & in ſe privatim Dei beneficium putet, illum Eccleſiæ datum eſſe Paſtorem, qui veras ejus utilitates nec ignoraturus ſit, nec neglecturus; cui nec zelus defuturus ſit, quo deformatæ tot corruptelis Eccleſiæ mederi ſuſcipiat, nec animi firmitas, quo ſuſcepta ſemel exequi pertendat. Jam verò quis Chriſti ſacerdotii quocumque demum gradu particeps non exultet, id ſacerdotali ordini, divino munere, caput eſſe præpoſitum, in quo omnium virtutum, omnis ſanctitatis exemplar

emplar cernere ſit, & à quo meritò expectet fore ut inſtauratâ Eccleſiæ diſciplinâ tot pollutum ſordibus ſanctuarium aliquando expurgetur, & prophanis ejus violatoribus aditus obſtruatur.

Me verò, Beatiſſime Pater, ut immixtus gratulantium turbæ Sanctitatis Veſtræ pedibus advolverer, tum illæ communes, tum privatæ quædam rationes perpulerunt. Quantum enim & quàm grave vulnus, Calviniana hæreſis Eccleſiæ impoſuerit, tot chriſtianis ab ejus ſinu excuſſis, tot membris de corpore avulſis, novit profectò Sanctitas veſtra, & pro ſuo in Eccleſiam amore vel acerrimè dolet; atque adeo dubitare fas non eſt, quin gratum acceptumque ipſi futurum ſit, quicquid demum reducendis in viam ſalutis errantibus vel leviter conferre poſſit. Ejusmodi autem quiddam, tum noſtro, tum amici pridem mecum ſtudiorum ſocietate conjuncti, labore & opera effectum eſſe videri poteſt. Neque enim temerè apud Sanctitatem veſtram affirmare poſſumus, iis libris, quibus pro noſtrarum mediocritate virium Calvinianos revincere ſtuduimus errores, multos retecta veritatis luce ad Eccleſiæ catholicæ gremium revocatos. Sed licèt illi longè paucioribus profuiſſent, non indignos tamen apoſtolica benedictione Sanc-

titati veſtræ viſum iri, ideo confidimus, quòd vel unius animulæ Chriſti ſanguine redemptæ, quæ dignitas, quæ præſtantia, quod pretium, pro ſua pietate ſatis agnoſcat. Quamobrem ut olim duobus deceſſoribus veſtris priora volumina obtulimus, qui ea quàm gratè accepiſſent, nobis etiam ſignificare dignati ſunt, ſic nunc totam diſputationis iſtius jam abſolutæ ſeriem, pluribus voluminibus comprehenſam, Sanctitati veſtræ offerendam duximus, ejusque judicio atque cenſuræ tota animi demiſſione ſubjiciendam; ut illa Veſtræ Sanctitatis, cum qua qui non colligit ſpargit, benedictione donata, uberiores adhuc afferant fructus. Id me à Beatitudine veſtra impetraturum meritò ſperare mihi videor, interimque ipſi quàm potero ardentiſſimis votis ac precibus diuturnam in terris, æternam in cœlis fœlicitatem apprecabor.

LET-

LETTRE CLXXXIX.

AU CARDINAL CIBO. *Il le felicite ſur le choix que le Pape avoit fait de S. E. pour ſon premier Miniſtre : & lui envoie les ouvrages de Port-Roial contre les Calviniſtes.* 26 Oct. 1676.

EMINENTISSIME CARDINALIS

COllati in Eccleſiam divinitus beneficii, cùm tot virtutum ornamentis inſtructum Pontificem accepit, non exigua pars eſt quòd ille Eminentiſſimam Celſitudinem veſtram, primo ſtatim Pontificatus ingreſſu, in laborum ac ſollicitudinum ſuarum ſocietatem adſcivit, & maximis quibusque negotiis tractandis præpoſuit. Quacumque enim vel doctrina, vel ſanctitate polleant, qui vaſta illa & perinde difficilia munia ſuſtinent, ſoli ad omnia pares eſſe non poſſunt. Fidelibus igitur ipſis opus eſt adminiſtris, quorum opera, conſilio, diligentia utantur, tum ad cavendas malorum fallacias, tum ad ea diſcenda quæ per ſe ipſi ſcire non poſſunt, tum ad ea quæ utiliter conſulta, proviſa & decreta fuerint exequenda. His deſtitutus vel optimus Pontifex abeſſe vix poteſt, quin in grege

Chriſti regendo ſæpiùs offendat. Nam improbitas ipſi ſæpè ſpecie probitatis obrepit, & calumniis innocentiæ conflat invidiam, quo fit ut bono licèt animo & ſincero Religionis zelo, minùs tamen perſpecta veritate, in malos plerumque indulgentior ſit, in bonos iniquior. Quorum vel graviſſimorum malorum atque incommodorum cum una cautio & proviſio ſit, ſi excutiendis Eccleſiæ rebus integerrimi ſimul & perſpicaciſſimi viri præficiantur, merito ſic Innocentium XI. in ſupremo apoſtolicæ ſedis apice collocatum gaudemus, ut ſimul illud ſummis laudibus efferamus, quòd Eminentiâ veſtrâ ſibi in præcipuum miniſtrum adhibitâ, lætitiam noſtram pleniorem, firmiorem, ac ſolidiorem fecit. Hinc enim meritò in eam ſpem omnium animi erecti ſunt, fore ut ſub tanto Pontifice cujus initia tam fauſtis ominibus in poſterum prælucent, Eccleſia refloreſcat. Huic loco ne diutiùs immorer, Eminentiæ veſtræ pudor ac modeſtia vetat: ſed cum ſingulare ejus in animarum ſalute promovenda ſtudium omnibus quoque notiſſimum ſit, atque hinc intelligi liceat libros fidei catholicæ adverſus Calvinianorum errores vindicandæ dicatos, quos ſummo Pontifici offerendos duximus, Eminentiæ quoque veſtræ non ingratos futu-

futuros, hos quoque ipsi mittendos putavimus, nostræ in Eminentiam vestram venerationis testes, ejusque studii sponsores, quo necessaria ipsi in tanto munere gerendo gratiæ subsidia continuis precibus efflagitamus.

REPONSE

Du CARDINAL CIBO *à la Lettre précédente.* 2. Janv. 1677.

PERILLUSTRIS ET ADMODUM REVERENDE DOMINE

L'Æto benignoque vultu excepit & attentè legit Sanctitas sua, litteras quibus ipsi magnâ cum gaudii, & filialis obsequii tui significatione, Pontificatum maximum gratulatus fuisti : in iisque congruentes mœrori suo, ob labefactatam hominum temporumque injuriâ Ecclesiæ disciplinam, pietatis tuæ sensus libenter agnovit. Eruditionis enim & ingenii laudem, quâ jam pridem apud omnes inclaruisti, collaturum te sperat pro virili tua in malorum medelam quæ tam piè ac tam dolenter meritò defles : procul verò eos affectus habiturum, quibus nonnulli egregii cæteroqui viri & omni

laude præſtantes, ita aliquando abripi ſe patiuntur, ut non tam in fide errores, quàm in diſputatione adverſarios inſectentur.

Libros quos à te adverſus Calvinianam hæreſim editos Sanctitati ſuæ offers, pari animi benignitate excepit; aliquam temporis partem graviſſimis curis detractura, ut illis evolvendis impendat, quos ſingulari ſtudio & doctrinâ, nec minori eloquentiâ & ingenio elaboratos, omnium manibus teri jam inaudivit.

Cæterum paternæ charitatis, quâ te Sanctitas ſua, virtutemque tuam amplectitur, uberes ſignificationes tibi præſtabunt opportunitates ornandi tui: cujus interim pignus & ad preces quas polliceris, & quibus Sanctitas ſua plurimum confidit, incitamentum, accipies apoſtolicam benedictionem quam tibi, me interprete, amanter elargitur.

Ego verò dum Sanctitatis ſuæ juſſa exequor, gratias humanitati tuæ de amantiſſimo officio & de præclaro munere plurimas habeo, libentiſſimè relaturus ſi frequentes ſe dederint occaſiones de tua eximiâ virtute, pietate, eruditione bene merendi. Ac precor Deum læta tibi omnia cum diuturna incolumitate largiatur.

LET-

LETTRE CXC.

Au PAPE INNOCENT XI. *Il lui rend raiſon de ſa conduite. Il lui fait un détail des maux de l'Egliſe de France, en le ſupliant d'y aporter remede.* 1679.

BEATISSIME PATER

CUm primum me iterùm è conſpectu hominum ſubducendi tandem conſilium cepi, atque eas latebras ſeu tenebras repetendi, in quibus iniquitas temporum longè maximam ævi mei partem trahere me coegit, nihil mihi prius venit in mentem quàm ut ad tuam Sanctitatem confugerem, atque ad eam de omnibus meis rebus rationibusque referrem. Quid enim dulcius vexato filio, quàm ſinus patris atque illius potiſſimùm etiam minimorum amantiſſimi, & cujus propenſæ in me voluntatis in tantâ meâ tenuitate, tot, tanta & tam prolixa extabant argumenta? Hæſitavi tamen usque, Beatiſſime Pater, dubitans num chriſtiani hominis, imò ſacerdotis modeſtiæ magis conveniret ſuo ſilentio Domini Jeſu Chriſti patientis imitari & colere ſilentium, & Dei tempora manere, & Sanctitatis tuæ nutus, quam & ſuus in Deum amor ſatis ſollici-

tat, & Eccleſiæ Gallicanæ calamitas, ex quâ mea privata ſic pendet, ut nec ego ſine illâ velim malorum meorum exitum invenire, nec illa ſuorum poſſit, quin me ſecum in eamdem ſalutem vindicet. Verùm dum etiam atque etiam hoc apud me reputo, id ipſum me hoc facere compulit quod diſtuleram. Veritus ſum enim quum eadem ferè de meâ cauſâ apud te dicenda ſint quæ T. S. ſcire de publicâ neceſſe eſt, ne de meâ tacendo publicam deſererem, cui me deberi totum intelligo.

Quod officium quanquam ad Epiſcopos maximè pertinere videatur, quorum ſaltem nonnullos in re tanta confido tandem uſuros occaſione, quam tua caritas ſingulari, nec unquam ſatis prædicando Dei beneficio, jam dudum offert eorum zelo ad pacandam Eccleſiam Gallicanam, tamen cum in me potiſſimum incubuerit ea tempeſtas, quâ tamdiu percellitur Eccleſia Gallicana, paucique ſuperſint Epiſcoporum qui harum rerum initiis interfuerunt, arbitratus ſum & ad me pertinere rei totius primordia, proceſſus, hiſtoriam denique apud T. S. enarrare, cujus unius eſt rei tantæ eum finem imponere, quem omnes boni cupiunt, ſperant, precantur.

Atque hanc laudem cum tibi ſervaſſe vi-

videatur Deus opt. max. tum me unum de multis in fœlicia tui Pontificatus tempora fortaſſe voluit ſuperſtitem, quamvis tot moleſtiis, valetudinibus, ægritudinibuſque jactatum, ut quæ tuâ plurimùm intereſt ſcire, nec aliunde haurire facilè licet, hæc ego omnia omnium hominum qui ſuperſunt, in primis totius rei gnarus & quantuluscumque ſum, pars tamen magna, hanc apud te ſingulari fide ſummâque diligentiâ & cautione proponerem. Quanquam enim ex his quæ in hac cauſâ ſcripta ſunt, ea utcumque excerpi poſſent, tamen & magni laboris eſt & paucorum hominum hanc moleſtiam ſuſcipere, & multa tunc vulgò nota in his omiſſa nunc ſupplenda veniunt.

Quod ſi ex animi mei ſententiâ perfecero, & huic officio erga Deum Opt. Max. ſatisfecero, tum verò mihi apud Dominum gratulabor, *quòd ſecundum verbum ſuum, ſervum ſuum in pace dimiſerit*, cui dedit videre dies beatiſſimos Pontificis tam ſancti, nihil ut in his deſiderari poſſit ad Eccleſiæ ſolatium, quàm ut ejus mala tam ſedulo Paſtori innoteſcant; ſed cum tam longam malorum ſeriem capere non poſſint epiſtolares anguſtiæ, libello rem complectar. Nihilque dicam quod non & argumentis documen-

tiſque certiſſimis & ſanctiſſimorum hujus Eccleſiæ Epiſcoporum teſtimonio conſtet. Breviter omnia, ne tuis temporibus, tuâque benignitate abuti videar, ſed ita tamen ut meridianâ luce clariùs innoteſcat, quod in Gallia palam eſt, non aliud meum crimen eſſe, & eorum quos Janſenianos vocant, quàm quod morum chriſtianorum ſanctitatem adverſus Jeſuitarum profligatam indulgentiam, D. Auguſtini ſeu potius Eccleſiæ doctrinam de Gratiâ defenderint adverſus *Heſterna*, ut ipſe Mariana vocat, *Ludovici Molinæ commenta*, quorum patrocinium Jeſuitæ, quo jure, quâ injuriâ adverſus majorum ſuorum placita & Generalium ſcita ſuſceperunt.

Quorſum autem procacitatis & vehementiæ in hoc incepto proceſſerint, videbit T. S. nec adverſus me tantùm aut Theologos amicitiæ atque doctrinæ vinculo mecum conjunctos, ſed adverſus cœnobium virginum quarum pietas in Galliâ celebratur, quarum unicum crimen eſt quòd matrem meam, ſorores ſex, totidem ex fratre neptes ſuſceperint, atque inde mihi aliqua apud eas fides & quaſi familiaris neceſſitudo cum iis interceſſerit.

Videbit T. S. inde telorum omnium ſcopum factum hoc Monaſterium, cujus

ſanctitati nec inimici quidem infenſiſſimi teſtimonium derogare potuerunt, atque innocentiſſimi Portûs-Regii nomine, poſtquam non ſuos, ſed morum corruptiſſimorum atque novæ doctrinæ inimicos complexi ſunt, adverſus larvam quam finxerant omnibus calumniis inſurrexiſſe.

Videbit odio in eas ſanctimoniales eo olim abreptos, ut præfixo uniùs ex ſuis nomine palam libellum ederent cui titulum fecerunt : *Portus-Regius cum Genevâ conjuratus adverſus ſanctiſſimum altaris ſacramentum* ; atque in me ita exarſiſſe, ut ſub hominis ſibi conjunctiſſimi nomine fictis atque editis in eam rem inſtrumentis fabularentur me conventiculo Deïſtarum quorumdam interfuiſſe adverſus Religionem Chriſtianam conjuratorum, measque in hac conjuratione partes fuiſſe Pœnitentiæ & Euchariſtiæ Sacramenta funditus evertere, idque facere conatum per librum *De Frequenti Communione*, qui vehementiſſimè eo nomine petitus apud Sanctiſſimos Deceſſores tuos, intactus ab omni cenſuræ labe ad nos rediit.

Atque id unum ſatis ſuperque docet quantum maledicendi libidine excæcati non æquitatis tantùm & humanitatis, ſed etiam ſecularis prudentiæ compoſitæ ma-

lignitatis limites transgreſſi fuerint; cùm ex ipſâ ratione temporum conſtet me novem tantum annos natum fuiſſe eo anno cui hanc conjurationem aſſignant. Magnum hoc. At quantò majus quod non minori confidentiâ libris editis commenti ſunt, Portus-Regii ſanctimoniales nunquam ad ſacram ſynaxim accedere, ſanctorum imagines non colere.

Nam quod ad ſuperiorem calumniam attinet, quæ me ſpectat, aliquâ ſaltem computatione temporum opus fuit ad eam refutandam. Poſterior autem in maximo totius Galliæ theatro, Lutetia ſcilicet, atque in apertâ luce patentibus ſacelli Portus-Regii valvis oculis ipſis immenſæ multitudinis quotidie confutari facilè poterat. Cætera nunc taceo, propediem ordine & enucleatius propoſiturus. Nunc quod attinet. Poſtquam Conſtitutiones quibus damnatæ ſunt quinque illæ propoſitiones quas nos defendere utique prædicaverant, omni reverentiâ ſuſcepimus, atque eo pacto ſe & ibi confutatos vident, & conditionibus ſub Clemente IX. pactis ſublatam tandem, quam tantis ſtudiis atque vehementiâ retinuerant anſam noſtri calumniandi, quid ſupereſſe videbatur niſi ut Galliâ totâ in verba ſummorum Pontificum juratâ, nullâ vel umbrâ veteris vel occaſione novæ crimina-

minationis ſuperſtite, altâ pace fruere-mur, nebulæ malè conceptarum de nobis opinionum quas aut Aulæ ignaris vel malè credulis obduxerant ſponte, ipſâ die, reipſâ diſcuſſæ ſenſim evaneſcerent.

Halcyonia revera aliquandiu fuerunt. Aula jam diu præconceptas de nobis opiniones ex animo abjeciſſe viſa eſt. Rex ipſe me ad ſalutandum admiſſum amicis & urbanitatis plenis verbis dignatus eſt.

At quibus perſpectum fuit Jeſuitarum ingenium, jam inde augurari paucorum dierum futuram eam tranquillitatem. Quippe non obſcurè præ ſe tulerant adverſarii, non tam quinque propoſitiones iis inviſas, quàm Divi Auguſtini doctrinam, quam cum poſt ſuperiores concertationes inclaruiſſe, atque ab erroribus quos huic inſerere deſtinaverant, magis magisque vindicatam fuiſſe vident, ipſâ pace cujus conditiones interturbare non potuerant, infenſiores facti, quod nos ficto crimine liberatos viderent, ipſi ſuum manifeſtum fecerunt, dum non errorum odio, quorum ne umbra quidem ſupererat, ſed odio noſtri in ipſam veritatem incitati, declamationibus, ſuſurris omnibus, denique ſuis artibus nos petere non deſtiterunt.

Itaque de integro apud Regem nos mordere, calumniari, captare neſcio quas occaſiones ut fucum facerent. Et quod

aperto marte ſenſiſſent ſuas machinas ſtatim convelli atque dirui, omnia clam atque ex inſidiis agere, atque eo perniciosiſſime quod quid nobis objici poſſet, funditus ignoraremus.

Inde Regis animus à nobis magis ac magis ſenſim abalienari, atque omnium eorum qui ad aulæ dictata ſentiunt. Unde factum, S. P. ut illa, illa, inquam, larva, quæ Janſeniſmus dicitur, quantumvis larva, quantumvis nihil ſit, quantumvis nihil ſonet, tamen tanto terribilior peſſimis artibus facta ſit, quòd eam jam cuilibet imponere liceat, hoc eſt his omnibus quibus Religio eſt, cum Jeſuitis aut de doctrinâ morum, aut de Gratiâ Chriſti ſentire, ut dum qui Janſeniani dicuntur moribus atque doctrinæ ſuæ omnes bonos habent ſuffragantes, tamen non tantum ab omnibus Eccleſialticis officiis atque Beneficiis repellantur, quod ad eos niſi Eccleſiæ nomine non pertinet; ſed etiam inſtar hæreticorum habeantur à pleriſque omnibus, quibus abſurdum quidem videtur pro hæreticis eos haberi quorum nulli proferuntur errores, ſed tamen iisdem non minus videtur incredibile de nihilo tantum turbarum excitari; itaque rumoribus in ſuſpiciones aut odium tranſverſi abripiuntur.

Mirum fortaſſe T. S. videbitur in Re-

Regno Chriſtiano ſub tanto Rege rem tamdiu jactatam, tam celebrem, tam apertam eò tandem erupiſſe. Sed mirari deſinet dum apud ſe reputaverit Regem à pueritiâ Jeſuitis aſſuefactum, eadem ſemper ab eâ factione eâ de re etiam atque etiam apud eum inculcata, eos quos aſcivit ſibi conſcientiæ arbitros hoc convitium quaſi per manus traditum acerrimè urgere non deſtitiſſe, atque in officio hoc ſine ullâ pœnitentiæ, imò nec hæſitationis quidem vel leviſſima ſignificatione ad ſupremum judicium migraſſe; corruptiſſimæ doctrinæ perniciem ſummâ curâ, ſummis artibus fucatam; atque in primis quantum Jeſuitis in eâ potiſſimum cauſâ ſua de moribus doctrina fidem omnem deroget, nullibi plauſibiliorem eſſe quam in aulâ doctrinam aſſentatricem, quæ ipſa per ſe his autoritatem & fidem in aliis conciliat, nullo propè non in omnibus libenter aſſentiente his quibus ſuâ intereſt in aliquâ re fidem à ſe & ab aliis haberi; optimos Epiſcoporum qui gregi ſibi commiſſo invigilant ab aulâ remotiſſimos. Qui in eâ verſantur atque apertos ad Regem habent aditus, non eos eſſe qui ſibi negotium faceſſere velint. Si qui ſint, quorum facundia, libertas metuitur, jam dudum Janſenianæ, ut loquuntur, factionis ſuſpectos eſſe factos; Archiepiſcopum Pa-

ri-

riſienſem ſolum ſuper eâ re audiri, Jeſuitis ita conjunctum, ut unus animus, una mens, una cauſa, una ratio dici poſſit. Denique etiam optimis Epiſcopis ſubeſſe nonnihil timiditatis, ut dum quiſque horum veretur ne fidei Catholicæ loquendo nihil proſit, ſuæ non parum faciat præjudicii, omnes coram Rege ſuper re tanti momenti ne mutire quidem audeant.

Dixi, B. P. quibus quaſi gradibus ad hunc quem vides miſerrimum ſtatum res Eccleſiaſtica apud nos devoluta ſit, qui jam ad omnis boni ruinam præcipitat & feſtinare videtur ad eventum quem vir inter aulicos maximus & ſapientiſſimus diu jam præſenſit, ſcilicet brevi ſuperfuturam apud Francos inanem tantum religionis ſpeciem; quòd, cum nulla ſit certa forma hujus figmenti, quod Janſeniſmum vocant, omnibus affingatur, quæ libidines humanas tardare aut coercere poſſunt. Si quis ex evangelicâ normâ loquitur, ſcribit, concionatur, Janſenianus audit; ipſa continuò doctrina, quamtumvis vera & ſancta, erroris inſtar habetur, proſcribitur.

Imo & inde ſequitur (vix credibile quidem) ſed neceſſario ſequitur ut ipſa, ipſa virtus, vitaque innocens & ad Chriſti legem ſeriò & ſeverè exacta jam tolerari nequeat. Fruſtrà Chriſti mandata alios

alios non docent, quibus eſt ſatis ſilentio ſibi in Chriſto vivere. Nec ſic vivere impunè licet. Qui ſic vivit, exemplo docet; qui ſic docet, nomen dediſſe videtur adverſus eos, qui mandatis vim & fucum faciunt. Incredibile, B. P. ſed vereor ut noviſſimo Portus Regii caſu plus ſatis conſtet. Mitto jam veteres iras & gratis conceptum in hujus Monaſterii Magiſtros atque Rectores odium hæreſeos affectatâ ſuſpicione velatum. Quid poſt pactam Eccleſiæ pacem novi in Jeſuitas criminis admiſerunt fideles Agni ſponſæ? An quod huic pro more ſuo pſallentes, ſilentes in deſerto, ſummâ fide ſervierunt. Quid ſacerdotes qui ſivè audiendo ſivè admonendo his in Chriſto miniſtrarunt? An quod ad Dominum viam monſtrarunt, & ipſi cæterà perpetuo ſic addicti ſilentio, ut per eos non ſteterit quin eorum vitam & memoriam perpetua apud homines obliteraret oblivio.

Itaque S. P. nullus vel leviſſimus color quæſitus eſt, nulla cauſa prætexi potuit mandati regii, quod Archiepiſcopus Pariſienſis dum exequitur, in ipſo articulo palam & ſponte profeſſus eſt nihil eſſe in ſanctimonialium moribus, vitâ, puellarum illis commiſſarum educatione quod arguat, item nec in ſacerdotibus, quamobrem ſe non prohibere quin omnia in ſuâ diæ-

diæceſi munia eccleſiaſtica fungantur; at Regem nolle hos ibi diutius vivere, interdicere ſanctimonialibus ne puellas impoſterum ſuſcipiant educandas, item ne novitias admittant, priuſquam numerus earum quæ voverunt, ad quinquagenarium redierit. Ita res tanta ſine cauſâ patrata eſt, eo ipſo confitente per quem patrabatur. Quanquam poſtmodum interroganti cuidam, *quid admiſiſſent miſellæ*, aut qui his benè volunt qui tum in partem damni aut in diſcrimen ſanè veniebant, cauſatus eſt omnes hos de T. S. Decreto adverſus Caſuiſtarum de moribus doctrinam gaudii nimium præ ſe tuliſſe.

Sic Deus cordium ſcrutator, eorum ſecreta manifeſtat, ut omnes agnoſcant veritatem Chriſtianam ipſam peti eorum odio qui hanc profitentes Jeſuitis inviſi ſunt, nec alio nomine vexari ejus vindices & aſſeclas, Jeſuitis triumphos veritatis in illos ulciſcentibus, quos inimicos habere volunt, atque inde induratis & excœcatis unde reſipiſcendi & ſuos faſtus demittendi his offertur occaſio.

Inde apud eos decretum illos eradicare & perdere quos quaſi unos novis doctrinis obices videri volunt. Itaque ſub idem tempus, cùm eorum iras vulnus ſanctimonialibus Portûs-Regii inflictum non expleviſſet, initum conſilium de diſſipandis his

his omnibus quibus aliqua cum Portu-regio conjunctio ſupereſſet. Cauſa deerat. Prætexitur me & meos amicos in ſuburbium quà iter eſt ab urbe ad Portum-regium, ex condicto jam diu migraſſe eo conſilio ut facilius conferremus occulta conſilia, quæ jam diu fingunt à nobis de rebus novis eccleſiaſticis & politicis agitari. Gratìs ut cætera; cùm, nobis ea crimina ut proferrentur flagitantibus, nihil unquam ſit reſponſum. Ergò mihi & nonnullis meis amicis Regis verbis denuntiatur, ut inde moveremus; noſtra conſilia jam comperta; niſi deſiſtamus, Regem vindicaturum.

Quid Regis indignatio, quid inimicorum artes nobis præſagirent, B. P. facilè ſentimus: nec ullum aut Regis iram declinandi, aut inimicorum os occludendi conſilium eſſe tutius quàm in receſſum aliquem nos recipere, in quo non minus ab amicis tecti, quàm ab inimicis tuti viveremus.

Inde ſuſceptum diſcedendi conſilium, de quo inter initia hujus Epiſtolæ. Neque quod omnibus votis optavi, ſcilicet ut apud T. S. meas rationes, meam doctrinam omnem exponerem, vel ætas jam affecta, vel gravis frequensque valetudo me tardaſſet. Sed in hoc rerum ſtatu veritus ſum ne romano itinere inimici mei in augendis confirmandiſque Regis ſuſpicionibus uterentur. Revera de me rebusque

meis

meis nihil eſt quod apud T. S. agam; meam tranquillitatem, meas rationes (& eſt Deo gratia) in una veritatis victoria collocatas exiſtimo, quam pro captu viribuſque, quantulascumque mihi Deus indulſit, promovendi neceſſitas mihi incubuit. Mei rationem ſeorſim haberi nec æquum arbitror, neque peto. Nec eſt quòd T. S. mei vindicem petam, quam ſatis ſcio veritatis futuram. Caſuiſticam indulgentiam atque corruptelam magis ac magis urgeat, expugnet; propugnet Auguſtinum, cujus doctrinæ tot verè Maximi Pontifices tam apertè ſuffragati ſunt. Duo capita quibus Auguſtiniana doctrina, pietas, humilitas Chriſtiana continetur ab omnibus argutiis & ſuſpicionis labe vindicet. Doceat Janſeniſmum eſſe nullum, ſi nemo ſit qui quinque capita ſeu propoſitiones damnatas defendat; hoc uno verbo tempeſtas omnis ſedabitur, deſinet bonorum perſecutio. Nec erit jam quod prætexant improbi calumniis, quibus optimos quoſque magno Eccleſiæ damno vel à miniſterio removent, vel in miniſterio reddunt inutiles. Omnia ubique pacata, ſua legibus Evangelicis autoritas, ſuus juſtitiæ atque ſanctitati conſtabit honos. Fremant licèt adverſarii & bella ſpirent, & multos inſtigare non deſinant, ſupereſt tamen inter chriſtianos homines ea erga ſe-

ſedem apoſtolicam reverentia, ut uno verbo omnia T. S. facilè ſit compoſitura. Diſſentiunt, diſſident animi quòd Epiſcopi parum inter ſe conſentire videantur. Loquatur T. S. omnes conſentient. Rex ipſe ad rationum momenta aut inacceſſus aut immotus, cùm nullius Epiſcoporum apud eum ſatis valeat autoritas ad eum ſuper eâ re confirmandum, ad vocem tuæ Sanctitatis ſtatim acquieſcet. Quidquid enim eâ de re in animum induxerit, nihil aliud in eâ quærere videtur præter rem ipſam; hoc eſt, rei veritatem. ſed eam tot interpoſitis offuciis apertè videre nequit, quas vereor ne ipſe augeat magis ac magis, non tantum eâ animi inductione quâ credit his quibus nulla debetur fides, ſed ita loquendo, ut omnes ad ejus ſenſum vultus ſenſuſque componant, nemo tuos apud eum aperiat.

At præeunte T. S. omnia reſolventur ora quæ clauſit ſecus ſentiendi Religio, & quod ubique præterquam in aulâ inter cordatos omnes dici ſolet, mediâ in aulâ liberè dicetur Janſeniſmum jam nihil eſſe præter nudum & inane nomen; cùm nemo non quinque propoſitionum damnationi ſubſcripſerit, etiam quicumque maximè dicitur Janſenianus, atque fide optimâ ſubſcripſerit. Doctrinam Auguſtini eſſe veram & germanam Eccleſiæ de Gratiâ

tiâ Chriſti doctrinam, prædeſtinationem gratuitam, gratiam per ſe efficacem ad omnem pium actum neceſſariam, certa & inconcuſſa Eccleſiæ Catholicæ dogmata; Caſuiſtarum diſſolutas de moribus opiniones atque in primis de Probabilitate, Chriſtianam pietatem atque leges omnes evangelicas peſſumdatum ire. Hæc, inquam, omnia, B. P. te præeunte tam liberè in aulâ, quàm Romæ dicentur. Inde miſerrimorum temporum, nunquam aliunde ſperanda, pendet & expectatur mutatio. Quam ſi per Te nobis Deus indulſerit, nihil jam erit quod optem mihi, qui in veritatis triumpho omnes meas rationes, divitias, ſpem, gaudium, omnes denique neceſſitudines poſitas arbitror, qui, dum vixi, dumque vivam, nulli niſi veritati addictum me velim. Quidquid enim de me dictum ſit, palam eſt me Janſenium nec vidiſſe unquam, nec noviſſe, meque ante editum ejus Auguſtinum mediâ Sorbonâ eadem diſputaſſe de Auguſtini doctrina, quæ poſtmodum defendenda ſum arbitratus. Huic uni me mancipatum volui, quam Eccleſiæ eſſe intellexi, quam tot Pontifices Maximi adoptarunt. Non ergo dubitem, S. P. me coram T. S. eâdem fiduciâ ſiſtere, quâ coram Agrippa Rege Divus Paulus, atque ut ille ad Regem: *Credis, Rex Agrippa Prophetis?*

Scio

Scio quia credis. Ita & ego ad te. Credis B. P. Auguſtino? Credis Innocentio? Credis Celeſtino? Scio quia credis. Verum quod ſupereſt, quùm Rex quanquam Prophetis fidem haberet, tamen in profitendâ Chriſti veritate hæſitabat, quod minus amaret ; tu contra B. P. cui non minus amoris, quàm intelligentiæ datum eſt, tuâ erga Eccleſiam & veritatem pietate urgeris acrius quàm ut à quoquam incitari te ſit neceſſe. Ita quibus utraque eſt cordi, iis id unum relinquitur optandum, ut ſanctiſſimum Patrem Deus Optimus Maximus Eccleſiæ diù ſervet incolumem. Quod ut faciat omnibus votis etiam atque etiam dum ſpirabo, contendere non deſinam.

LETTRE

De M. FAVORITI. *Il mande à M. Arnauld qu'il a lu au Pape la lettre precedente.* 9. Avril 1680.

FErreus planè ſit qui tenere lacrimas poſſit intuens ex unâ parte eximiam eloquentiam, eruditionem, pietatem tuam, de catholica Religione tam præclarè meritas; ex altera verò miſerum, in quo verſaris, fortunæ ſtatum, & conflа-

flatam malevolorum calumniis tempeſtatem, quâ huc illuc divulſus à patriæ & charorum amplexu jactaris, affectâ jam ætate & valetudine, cùm maximè deceret te in domeſtico otio honoribus opibusque florentem vitæ per ſummam virtutem actæ, & diuturni glorioſique laboris fructum uberrimum capere. Quod ſi hæc conſideratio apta eſt, vel duriora inimicorum pectora ad miſericordiam æquitatemque inflectere, æſtimare facilè potes, quo erga calamitatem tuam ſenſu paterna Sanctitatis ſuæ viſcera afficiantur. Quanquam ſi verum fateri volumus, & non ex vulgi, ſed ex ſapientium virorum placitis de hujusmodi caſibus judicare, invidiâ potius quàm commiſeratione dignus videris, cùm perſecutio ipſa præclaram nomini tuo laudem afferat, animo verò ſolatium afferre debeat ſingulare, declarans eſſe te in eorum numero qui volunt piè vivere in Chriſto Jeſu.

Legi Sanctiſſimo Domino noſtro literas tuas, quarum ſententia cum plurium aliorum præſtantium virorum ſenſu, qui ad Sanctitatem ſuam de eodem argumento ſcripſere, planè conſentit, in eo diſcrepans, quòd elegantius omnia & nervoſius ac majore quodam ſpiritu fundis. Conditio temporum non patitur remedia quæ proponuntur ſtatim aggredi. Sed hæret

hæc

hæc Pontificio cordi infixa cura, in omnem intenta occaſionem eliminandi errores, & paci Eccleſiæ reddendæ. Nonnulla diſſimulanda ſunt; nonnulla in tempus magis idoneum differenda. Non tamen propterea ſilebit interim vox ſupremi Paſtoris videntis lupos in ovile irruentes. Illud pro explorato habere te velim, vir Illuſtriſſime, nihil mihi accidere poſſe jucundius vel teſtimonio amoris & humanitatis in me tuæ, quod accipio ex tuis litteris, vel opportunitatibus declarandi ſtudium & obſervantiam, quâ virtutem tuam colo & deſiderium quo flagro, ſi in manu meâ eſſet ſublevandi fortunam: Ac lætiora tibi omnia à Deo auguror. Romæ die 3. Aprilis 1680.

LETTRE CXCI.

A. M. DE PONT-CHATEAU. *Pour juſtifier M. Nicole de quelques plaintes que l'on faiſoit de lui.* 15. Oct. 1681.

J'Apprends par une lettre de M. Nicole qu'on s'eſt terriblement laiſſé prévenir contre lui, par de méchantes raiſons, ſur une affaire où il a tout à fait raiſon.

Ne s'acoutumera-t-on jamais à ne point condamner les gens ſans les avoir entendus? Mais ſi l'infirmité humaine nous

fait ſouvent tomber dans ces ſortes de fautes, parce que nous ne ſommes pas aſſez ſur nos gardes contre les préventions, nous devrions au moins revenir de bonne foi en reconnoiſſant l'injuſtice de nos jugemens temeraires. On en fait de bien étranges ſur ſon ſujet.

On l'a accuſé d'opiniâtreté en ne voulant pas ſe rendre à l'avis de tous les autres, quoi que d'une part cela ne fût pas vrai, puis que j'ai toujours été de ſon ſentiment; & que de l'autre, ce qu'on déſiroit de lui, étant manifeſtement injuſte, il n'eſt obligé de ſe rendre à l'avis de perſonne.

On a ſuppoſé qu'il agiſſoit par un bas interêt, ce qui n'avoit garde d'être vrai, puis qu'il a toujours déclaré qu'il ne regardoit ce bien là * que comme le bien des pauvres.

* La part qu'il avoit à Nord-ſtrand.

Je ne puis m'empêcher de dire qu'il ſemble qu'en toutes choſes on prenne à tâche de le décrier, comme on l'a fait encore au ſujet de la permiſſion qu'il a eue de demeurer chez lui. Quoi que cela ſe ſoit propoſé par un ami ſans ſa participation*, & ſans qu'on y ait apporté aucune condition, on n'a pas laiſſé d'en prendre ſujet de le taxer de lâcheté: ce qui me paroît la plus grande injuſtice du monde.

* Par M. Robert depuis Penitencier de Paris, & Profeſſeur de Sorbonne

N'eſt-il pas utile qu'il ſoit en repos, afin

fin qu'il puiſſe travailler pour l'Egliſe? Ne le fait-il pas toujours d'une maniere ou d'autre?

N'eſt-il pas juſte que chacun agiſſe ſelon ſon don? N'a-t-il pas rendu d'aſſez grands ſervices pour lui en ſçavoir gré, & ne le pas traiter comme un eſclave qui n'auroit pas la liberté de faire ce qu'il lui plairoit?

Il a de très belles vues, & qui ſont de la derniere importance; & au lieu d'y entrer, & de lui donner moien de les ſuivre, on voudroit qu'il s'appliquât à des choſes auxquelles il n'a pas d'inclination: & parce qu'il ne le fait pas, peu s'en faut qu'on ne le traite de deſerteur. Cela m'a toujours paru ſi déraiſonnable que vous me pardonnerez bien ſi je n'ai pu m'empêcher de vous en decharger mon cœur dans l'occaſion que m'en a donné cette nouvelle affaire de Nordſtrand.

LETTRE CXCII.

A La MERE DU FARGIS, *alors Prieure de Port-Roial des Champs, ſur les obligations des Grands.* 1680. 1681.

J'Ai bien de la joie, ma très chere Mere, de votre convaleſcence: & ce m'en eſt un ſurcroit de ce que l'on me mande

auſſi de bonnes nouvelles de votre chere niece.* Je lui ſouhaitte de tout mon cœur un bon guide, car elle en a bien beſoin; les grands aiant une infinité d'obligations dont ils ne s'apercoivent point d'eux-mêmes, & dont preſque perſonne ne prend la liberté de leur parler. Quand ce ne ſeroit que l'aumône; on tremble quand on conſidere ce qui en eſt dit dans l'Evangile & dans S. Paul. Cependant on ne ſcait ſi ceux mêmes qui en font, en font aſſez pour s'aquitter de cette obligation: car on la doit faire à proportion de ſon bien, & S. Thomas dit, que donner la dixme de ſon revenu n'eſt que la juſtice des Juifs, qui ne ſuffit pas aux chretiens; que ſera-ce donc des riches qui ne le font pas? Il ſe trouve de plus, qu'en qualité de Seigneurs de grandes terres, ils ſont obligez d'y faire autant qu'ils peuvent connoître & ſervir J. C. Combien y en a-t-il peu qui penſent à cela, qui aient un grand zèle d'y faire mettre de bons Curez, quand ils le peuvent; de bons maîtres & de bonnes maîtreſſes d'Ecoles, ce qu'ils peuvent preſque toujours en les fondant? Et il n'y a gueres d'argent mieux emploié que celui-là: car il me ſemble qu'entre les charitez on doit toujours préferer celles qui vont au bien des ames; ce qui me fait beau-

Mad. la Ducheſſe de Lesdiguieres.

beaucoup eſtimer ceux qui contribuent à faire prêcher J. C. parmi les Infideles. Je voudrois, ma très-chere Mere, que vous lui recommandaſſiez de bien lire le livre de M. le Prince de Conti, des Devoirs des Grands. Ce ne ſont point des idées. C'eſt ce que Dieu lui avoit mis dans le cœur, & ce que ſa grace lui a fait pratiquer à lui même autant qu'il a pu. Je ne ſai comment je ſuis entré dans ce diſcours; mais c'eſt auſſi tout ce que vous aurez de moi aujourd'hui.

LETTRE CXCIII.

Au P. QUESNEL. *Sur les Livres contre M. Mallet & ſur quelques ſentimens du P. Malebranche.* 18. Janv. 1680.

JE ſuis aſſuré que nos amis ſeront contens pourvu que les Livres* paroiſſent, & que le public n'y trouvera rien de trop fort. Ce qu'on mande de Rouen, fait voir la neceſſité de faire connoître ce furieux & cet inſolent, pour auſſi impertinent qu'il eſt, afin que ceux qui le mettent en beſogne en aient la confuſion qu'ils meritent. Je ne crois pas qu'il ſoit à propos de faire par avance une apologie † de la force avec laquelle on le traite. Car le premier volume n'en a pas beſoin,

* Contre le Sr. Mallet

† Il le fit toutefois par

une Lettre écrite au P. Q. qui ſuit. Les Jeſuites l'ont fait imprimer dans un Libelle fauſſement intitulé, *Apologie de M. Arnauld* On avoit ſaiſi un ballot a M. le Tourneux, où il y en avoit une copie.

aiant été fort adouci : & il ſuffit pour le ſecond que cette matiere ſoit traitée dans le 1. Chapitre du dernier livre. Je ſuis fort en repos ſur tout cela, & je ſuis aſſuré que tous les honnêtes gens approuveront la maniere dont j'ai traité un declamateur ſi envenimé & ſi ridicule tout enſemble. Je ſuis plus en peine des voies qu'on prendra pour faire entrer ces livres où ils doivent être débités. C'eſt une difficulté que j'ai bien prévue, mais qui ne m'a pas empêché de me charger de l'impreſſion, parceque je ſuis certain que l'imprimeur y auroit eu autant de peine que nous ; & s'il y a de la perte à faire, il eſt plus juſte qu'elle tombe ſur moi que ſur lui ... Mes recommandations, s'il vous plaît, au P. Malebranche. Voici une difficulté que je le prie de me réſoudre, ſur ce qu'il dit que nous ne connoiſſons notre ame que par ſentiment, & que nous n'avons pas d'idée de ce qu'elle eſt ſubſtantiellement. Si cela eſt, je ne ſai donc autre choſe, ſinon que la penſée eſt une modification de mon ame, ſans ſavoir preciſement ce qu'elle eſt en elle même. Si cela eſt, dira un libertin, qui m'empêchera de croire que la penſée eſt à mon ame, ce que le mouvement eſt à la ſubſtance étendue. Et cela étant, dira-t-il, quelque immortelle que l'on faſſe l'ame,

par-

parceque rien ne s'aneantit dans la nature, rien n'empêchera qu'elle ne puiſſe être ſans penſée, comme le corps peut être ſans aucun mouvement : & qu'étant ſans penſée, elle ne ſoit incapable de bonheur & de malheur. Il n'y aura donc point de demonſtration certaine, par la ſeule raiſon naturelle, de l'immortalité de l'ame telle que la foi l'enſeigne, puis qu'on ne peut pas prouver que n'étant plus jointe au corps, elle ait aucune penſée, ſans quoi elle ne peut être ni heureuſe, ni malheureuſe. Comme cela m'eſt venu dans l'eſprit en vous écrivant, j'ai cru que c'étoit la même choſe que ſi je le lui écrivois à lui même.

LETTRE CXCIV.

Au PERE QUESNEL. *Avec une diſſertation pour la juſtification de certains termes que le monde eſtime durs dans les écrits.* en 1680.

JE n'ai pas beſoin, Monſieur, de vous aſſurer que j'ai reçu comme je devois, les témoignages ſi tendres que vous me donnez de votre amitié. Vous connoiſſez mon cœur comme je connois le vôtre, & nous pouvons dire reciproquement, que nous ſommes chacun dans celui de

l'autre *ad commoriendum & convivendum.* Je voudrois ſeulement que vous m'euſſiez plus épargné, & que vous n'euſſiez pas entrepris de me faire enviſager des riens, comme de grandes perſecutions, qui me doivent être d'un grand merite. Je ne ſouffre rien, & hors l'abſence de mes amis, qui eſt une peine que j'ai ſacrifiée de bon cœur à Dieu, je n'ai jamais été dans une meilleure ſanté, ni dans une plus grande tranquillité d'eſprit. Je vous dirai néanmoins que ſi quelque choſe la trouble, ce ſont les contradictions qui ſe rencontre au regard d'un ouvrage* que je me ſuis perſuadé ne devoir pas être inutile à la Verité & à l'Egliſe.

*La nouvelle Defenſe de la verſion de Mons contre le livre de M. Mallet.

J'en ai de trois ſortes. On veut que j'en abandonne l'impreſſion à un libraire, & que je ne m'en charge pas moi même, comme je ſuis reſolu de le faire pour bien des raiſons que j'écrirai à une autre perſonne qui pourra vous les montrer.

On veut auſſi qu'il ne paroiſſe point que c'eſt moi qui aie donné ce livre à imprimer, mais que l'on faſſe dire au libraire qu'il lui eſt tombé entre les mains, ce qui me paroît une ſi baſſe & ſi mechante fineſſe, que j'aimerois mieux laiſſer tout là que de m'en ſervir. M. Mallet vient de ſe déclarer pour auteur de l'Examen, dans la preface d'un livre imprimé ſous

ſon

ſon nom ; & je ne publierai qu'en tremblant & n'oſant avouer que c'eſt moi qui ai fait la refutation d'un livre ſi monſtrueux en toutes manieres ! Je ne ſuis point capable de cette lâcheté.

Enfin mes amis me trouvent outré dans ma maniere d'écrire, & deſirent que je la change pour m'accommoder à la delicateſſe du ſiecle. Vous avez raiſon de croire que j'ai beaucoup de déférence pour eux, que je ſerai toujours très aiſe de ſavoir leurs ſentimens, & que je ſuis très diſpoſé de les ſuivre tant qu'il me ſera poſſible ; mais je les crois auſſi trop raiſonnables pour exiger de moi une obéiſſance aveugle. J'aurois bien de la peine à m'y rendre. Je ne ſaurois agir contre mes lumieres, & ſi je le faiſois, je ne ferois rien qui vaille, & ne travaillerois qu'avec un degoût qui m'accableroit. Je ſuis donc perſuadé qu'ils trouveront bon que je leur repreſente ici les raiſons que j'ai eues de ne m'accommoder pas autant qu'ils voudroient à la delicateſſe du ſiecle, & d'agir par d'autres principes qui me paroiſſent ſi clairs & ſi convaincans que je vous les propoſerai ſelon la methode des Geometres, afin qu'il ſoit plus aiſé de les refuter & d'en découvrir la fauſſeté, s'il y en a.

Cependant je vous dirai que mon ou-

vrage devant avoir deux volumes ils doivent être contens pour le premier, parce que l'on y a fait tout ce qu'ils desirent, M. Nicole l'aiant relu tout entier dans la même vue qu'ils ont, & en aiant ôté toutes les duretez, de-sorte qu'ils n'ont rien à craindre pour celui là. Et je vous dirai même que l'aiant envoié à M. l'Evêque de Castorie, & l'aiant prié de prendre garde s'il n'y avoit rien de trop dur, il m'a repondu qu'il en étoit tout à fait content: *Omnia sibi*, dit-il, *in illis vindicat amor veritatis, nihil verò vindictæ dat.*

Mais j'avoue que je ne l'ai pas tant epargné dans le second volume, & j'en dis les raisons dans le premier chapitre du dernier livre, dont je vous envoirai la copie. Ce n'est donc qu'au regard de ce second volume que je prétens faire l'apologie de la maniere dont il est écrit, qui n'est neanmoins plus forte que celle du premier, qu'en ce que je n'ai pas cru devoir éviter de nommer les choses par leurs noms. C'est-à-dire, d'appeller calomnie, mensonge, imposture, extravagance, impertinence, ce qui est certainement tel.

DIS-

DISSERTATION

Selon la methode des Geometres, pour la juſtification de ceux qui emploient en écrivant dans certaines rencontres, des termes que le monde eſtime durs.

I. DEFINITION.

J'Appelle moiens legitimes ceux qui ne ſont défendus par aucune loi, & que l'on peut juſtifier par l'Ecriture & par l'exemple des Saints.

II. DEFINITION.

J'Appelle termes durs ceux dont les hommes ont coutume de s'offenſer, & dont ils ont droit en effet de ſe bleſſer, lors que l'on s'en ſert contre eux au préjudice de la verité, ou ſans que l'on en ait un juſte ſujet. Tels ſont les termes de calomnie, de menſonge, d'impertinence; & ainſi ce ſont des termes durs que ceux par lesquels S. Auguſtin commence ſon premier livre contre Julien: *Contumelias & maledicta tua, Juliane, ſi me contemnere dixerim, mentiar.*

III. DEFINITION.

J'Appelle refuter avec douceur ou refutation douce, quand on a pour but en refutant quelqu'un, de l'epargner autant que l'on peut ſans trahir la cauſe de la verité, d'excuſer ſes fautes, de couvrir ſes defauts & de ne donner aucune atteinte

te à ſa reputation. On ne peut en avoir un plus beau modele que dans une lettre de S. Auguſtin, où il refute une lettre de S. Jerôme, ſur ce qui ſe paſſa à Antioche entre S. Pierre & S. Paul.

IV. DEFINITION.

J'Appelle refuter fortement & non doucement en ce qui regarde la douceur exterieure (car pour l'interieure on doit toujours l'avoir dans le cœur) quand on a pour but (l'interêt de la verité & de l'Egliſe le demandant ainſi) d'humilier & de confondre un écrivain emporté qui emploie toute ſorte de méchans moiens pour décrier la verité, & qui peut lui nuire beaucoup par la bonne opinion qu'un grand nombre de perſonnes ont de ſa probité & de ſa ſuffiſance ; ce qui oblige, afin de le faire connoitre pour tel qu'il eſt, de ne point diſſimuler ſes excès en les repreſentant fortement, mais ſans exaggerer au delà de ce qui en eſt.

V. DEFINITION.

J'Appelle agir charitablement ou avec charité, de n'avoir en vue que l'honneur de Dieu & l'interêt de la verité & de l'Egliſe, & même le bien veritable de celui avec qui on agit, ſoit que ce ſoit avec douceur, ſoit que ce ſoit avec force, ſelon cette belle parole de S. Auguſtin : *Et virga Charitatem habet ; ſed aliud*

eſt

eſt Charitas ſeveritatis, aliud Charitas manſuetudinis: imo una eademque Charitas, quæ diverſa in diverſis operatur. Lib. 3. adv. Ep. Parm. Cap. 1.

VI. DEFINITION.

J'Appelle manquement de ſincerité, quand on abuſe des mots, en voulant qu'on les prenne dans des idées tout à fait differentes de celles qu'ils forment naturellement ſelon leur vrai uſage. Et ainſi je ne crois pas que ce ſoit être ſincere que de dire, comme on fait ſouvent, que l'on a refuté ſon adverſaire avec toute la douceur poſſible, quand on l'a refuté fortement, & que l'on s'eſt cru obligé de le faire; car ce n'eſt point ce que ſignifient les termes de doux & de douceur, & c'eſt ou une reſtriction mentale, ou un abus viſible des mots, que d'entendre ſimplement par cette douceur que l'on dit avoir gardée, que l'on a conſervé la charité dans ſon cœur, ou que l'on eſt demeuré dans les termes de la verité; car c'eſt une erreur de confondre la charité avec la douceur dans les paroles, & de vouloir que tout ce qui eſt charitable ſoit doux en cette maniere.

I. AXIOME.

QUand on s'eſt propoſé une fin bonne, louable, importante: on fait bien de choiſir entre les moiens legitimes, ceux qui

ſont les plus propres pour arriver à cette fin.

II. AXIOME.

QUand il y auroit quelque inconvenient à ſe ſervir de certains moiens que l'on jugeroit les plus propres pour arriver à ſa fin, on ne devroit pas laiſſer de le faire, pourvu que l'on ne pût l'éviter par d'autres moiens; ou quand on ne pourroit pas l'éviter, que le bien que l'on fait en ſe ſervant de ces moiens, ſoit beaucoup plus conſiderable que le mal que l'on craint de cet inconvenient.

III. AXIOME.

COmme la charité nous porte plus à la douceur qu'à la force, l'on doit autant que l'on peut refuter avec douceur ſelon l'idée que l'on en a donné dans 3. definition. Mais il y a des rencontres où l'on eſt obligé, en conſervant la douceur dans le cœur, d'uſer de refutation fortes, ſelon ce qui eſt marqué dans la 4. définition.

IV. AXIOME.

LEs termes durs doivent être bannis des refutations douces: mais on peut s'en ſervir dans les refutations fortes; & c'eſt ſouvent un moien non ſeulement légitime, mais néceſſaire pour arriver à la fin que l'on ſe propoſe dans ces ſortes de refutations. Il faut ſeulement prendre bien garde d'obſerver ces deux conditions, *vera dicere, & cum cauſâ.* Ne les emploier

ploier que quand ils ſont inconteſtablement vrais; & quand de plus on a un juſte ſujet de s'en ſervir. Je mets cette propoſition en axiome, parce que je la ſuppoſe prouvée dans le chapitre dont je vous envoie la copie.

V. Axiome.

ON doit défendre autrement une cauſe qui a contre ſoi de grands préjugés, qu'une cauſe qui en a de grands pour ſoi. Car quand une cauſe a pour ſoi de grands préjugés, elle eſt comme en poſſeſſion d'être tenue pour vraie; elle n'a donc qu'à s'y maintenir, & pour cela il ſuffit preſque toujours que ceux qui la défendent montrent que ceux qui l'attaquent, n'ont rien de convaincant à alleguer contre elle. C'eſt comme font avec ſuccez pluſieurs controverſiſtes qui défendent la foi de l'Egliſe contre les hérétiques de ce tems. Mais quand au contraire une cauſe a contre ſoi de grands préjugés, il faut renverſer plus fortement les raiſons que l'on alegue pour achever de l'accabler, & comme je ſuppoſe que ces grands préjugés qu'elle a contre elle, ſont des préjugés d'autorité, rien n'eſt meilleur ni plus à propos que de faire voir, ſi on le peut, que les raiſons dont on tâche d'appuier ces préjugés d'autorité, ne ſont que des extravagances, des impertinences, des ignorances,

ces, & des fauſſetés, parce qu'alors on affoiblit les préjugés contraires par un autre prejugé très fort & très capable de faire revenir les perſonnes prevenues, qui eſt qu'une cauſe doit être bonne, quand on ne peut la combatre que par des impertinences & des fauſſetés.

VI. AXIOME.

POur un eſprit pénetrant, qui n'a beſoin pour être perſuadé que de la ſeule lumiere de la verité, & qui en concoit plus que l'on ne lui en dit, il y en a cent qui ont beſoin que l'on remue leur imagination par quelque choſe de vif, & qui ne portent pas leur penſée au delà de ce qu'on leur dit groſſierement & clairement. Cela ſe voit d'une part en ce que ceux qui parlent en public avec confiance & d'un ton ferme, en aſſurant qu'ils ne diſent rien que de véritable, & que leurs adverſaires n'ont rien que de ridicule à leur oppoſer, ſe font toujours croire par le plus grand nombre de ceux qui les écoutent, au moins tant qu'ils parlent; & de l'autre on ne ſait que trop que les eſprits communs n'enchériſſent point par deſſus ce qu'on leur dit, & ne croient point, par exemple, qu'un raiſonnement ſoit extravagant, ou une cenſure tout à fait impertinente, ſi on ne le leur dit point, & que l'on ſe contente de montrer que l'un ne conclut

clut pas, & que l'autre n'eſt pas juſte.

I. Demande.

JE demande que l'on convienne de bonne foi, que la cauſe de la verſion de Mons a contre ſoi de grands préjugés; un Bref de Clement IX. les cenſures de pluſieurs Evêques, un Arrêt du Conſeil d'Etat, un autre du Parlement de Provence, une cabale puiſſante qui la décrie par tout.

II. Demande.

COmme je diviſerai cette juſtification en deux points, établiſſant dans le premier la choſe en elle même, & repondant dans le ſecond aux inconveniens que l'on propoſe contre, je demande en grace que l'on ne ſe détourne point l'eſprit à penſer à ces inconveniens en liſant le premier point, mais que l'on attende au ſecond à les examiner.

PREMIER POINT.

I. Proposition.

C'Eſt une fin toute louable & toujours agreable à Dieu, que de ſe propoſer de défendre un livre pieux, édifiant, & qui peut beaucoup ſervir au ſalut des ames, comme eſt une traduction du Nouveau Teſtament, ſuppoſé qu'elle ſoit telle qu'elle doit

doit être, quand il eſt attaqué injuſtement. Or nos amis conviennent que celle de Mons eſt de cette ſorte ; on peut donc, & on doit par le premier axiome emploier à la défendre ceux d'entre les moiens légitimes qui ſont les plus propres à arriver à cette fin.

II. PROPOSITION.

IL y a encore des fins ſubalternes attachées à celle là, qui ne ſont pas moins louables, comme premierement de relever des gens de bien que l'on expoſe à être opprimés par des calomnies que l'on répand contre eux dans le livre que l'on refute.

2. D'abattre & de deſarmer un ennemi de la verité très emporté & très acharné à la combatre, en faiſant connoître qu'il n'a ni probité, ni jugement, ni ſcience.

3. De détourner, par la confuſion qu'on lui fera recevoir, d'autres du même genie, de s'engager dans de ſemblables entrepriſes.

4. D'humilier par le même moien ceux que l'on ſait qui ont eſtimé ce livre, & de découvrir par là que l'opinion qu'on a de leur ſuffiſance eſt très mal fondée.

5. D'empêcher que l'on n'introduiſe dans l'Egliſe des erreurs pernicieuſes, comme que le Grec du Nouveau Teſtament que nous avons, eſt alteré & corrompu en

en une infinité d'endroits; qu'il n'eſt jamais permis de le préferer à la Vulgate, qu'il n'eſt pas même permis d'en faire mention, quoi que ce ne ſoit pas en le préferant au Latin; ſans parler de ces Pelagianiſmes ſur la Predeſtination & ſur la grace. Tout cela eſt ſi avantageux à l'Egliſe, dans l'etat ſurtout où ſont les choſes préſentement, que l'on ne peut douter que l'on ne faſſe très bien de les avoir en vue en repondant à M. Mallet. D'où il s'enſuit par le premier Axiome, que l'on doit choiſir entre les moiens permis, ceux qui ſont les plus propres pour arriver à ces fins.

III. PROPOSITION.

LE moien le plus propre pour arriver à la fin marquée par la I. propoſition, eſt de nommer les choſes par leurs noms, & appeller impertinence ce qui eſt impertinence. Car par la I. demande, la cauſe de la verſion de Mons a contre elle de fort grands préjugés d'autorité; il faut donc par le V. Axiome oppoſer, ſi l'on peut, à ces préjugés d'autorité un autre préjugé de raiſon, qui eſt qu'un livre doit être bon quand on ne peut le combattre que par des impertinences. Or par le VI. Axiome, c'eſt ce que l'on ne perſuadera pas à la plupart des gens qui n'ont qu'un eſprit commun, qu'en le leur diſant clai-

re-

rement & groſſierement. Il eſt donc à propos & neceſſaire pour bien défendre ce livre, de le leur dire ainſi. On ne peut donc raiſonnablement trouver mauvais qu'on le faſſe. *Quod erat demonſtrandum.*

Mais parce que c'eſt en cela que conſiſte le principal point du different entre nos amis & moi, je crois devoir m'y étendre davantage. Je les ſupplie de conſiderer qu'il y a bien de la difference entre montrer ſeulement, que tout ce qu'on objecte contre le Nouveau Teſtament de Mons n'eſt point ſolide, & faire voir qu'il eſt tellement impertinent qu'il n'a pu être propoſé par un homme qui eût du ſens commun. J'avoue que l'on n'auroit point été obligé de ſe ſervir de termes durs pour le perſuader à des gens d'eſprit & capables d'entrer dans des queſtions de Critique & de Theologie, ſur la veritable intelligence des paſſages conteſtés. Mais je ſoutiens que l'on y a été obligé au regard des eſprits communs qui n'entrent point dans le fond des choſes par le fond même, afin de les y faire entrer par quelque ſorte d'autorité, & encore plus pour leur perſuader que l'on ne peut oppoſer que des impertinences contre le Nouveau Teſtament de Mons. Car il eſt évident par les principes que j'ai poſés, que l'on ne le fe-

ſera jamais en ſe contentant de leur éclaircir l'eſprit par une ſolide diſcuſſion des matieres dont il ſont peu capables; mais qu'il faut de plus remuer leur imagination par quelque choſe de vif, & les forcer à croire que l'on a raiſon de traiter d'impertinence tout ce que dit M. Mallet, en l'aſſurant ſi fortement & le repetant ſi ſouvent qu'ils ne puiſſent en douter, à moins que l'on ne leur faſſe voir que l'on a tort de l'aſſurer, & que ce que dit ce Docteur n'eſt pas ſi extravagant qu'on le dit: ce que je ne crains pas que l'on entreprenne.

Nous voions tous les jours les plus mauvaiſes cauſes ſe ſoutenir par ce moien. Un Avocat qui parle avec confiance ſe fait écouter, & ſe fait croire au moins tant qu'il parle. Le premier livre de M. Claude a fait dabord triompher tous les Huguenots, & a troublé beaucoup de Catholiques par la maniere ferme dont il aſſuroit ce qu'il avançoit pour ſoutenir ſa créance, & par le mepris qu'il faiſoit de ce qu'on avoit allegué contre lui. Il eſt vrai, comme on l'a vu même par l'exemple de M. Claude, que dans les mauvaiſes cauſes, ce n'eſt qu'un avantage paſſager, quand on a en tête un adverſaire qui peut montrer que cette confiance étoit mal fondée: mais ici je n'ai beſoin que de faire l'impreſſion que je déſire, & que je ſoutiens être neceſ-

ceſſaire pour bien défendre le Nouveau Teſtament de Mons. Car je ſuis certain qu'il ne ſera pas au pouvoir de M. Mallet ni de qui que ce ſoit, de la changer, parce qu'il faudroit pour cela faire voir que ce que j'appelle impertinence, ne l'eſt pas. Or je ſupplie nos amis de s'en repoſer ſur moi, & de croire que jamais je n'appelle de ce nom & d'autres ſemblables, que ce qui eſt certainement tel; qu'il ne faut qu'avoir un peu de ſens commun pour être convaincu que je n'exagere point, & que je ne dis préciſement que ce qui eſt evidemment vrai; & ainſi je n'ai pas ſujet d'appréhender que l'avantage que je prétens que la verité tirera de là, ne ſoit que paſſager, comme eſt celui des Avocats de mauvaiſes cauſes, parce que je ſuis perſuadé, que qui ſera une fois convaincu de la juſtice de ces reproches, le ſera toujours, y aiant des choſes que l'on peut mettre dans un tel degré d'évidence, qu'il n'eſt plus poſſible de les faire paſſer pour fauſſes.

Mais il faut encore remarquer que l'on ne peut entreprendre de combattre la juſtice de ces reproches, que cela ne ſoit avantageux à la cauſe que l'on défend, qui eſt la juſtification de la verſion de Mons. Car l'eſprit de l'homme étant naturellement contrediſant, on le porte plus aiſément

ment

ment à accorder une partie de ce qui eſt en queſtion, quand on peut en conteſter l'autre partie; & c'eſt ſur quoi eſt fondé ce qu'il y a longtems que ſçavent tous les plaideurs, *iniquum petendum eſt, ut æquum feras*: il faut demander au delà de ce qui eſt de la juſtice, pour obtenir ce qui eſt de la juſtice; & ce que diſoit un auteur de ce tems, qu'il n'étoit pas fâché de laiſſer dans ſes pieces quelque choſe que l'on pût blâmer, que c'étoit la part de l'envie, & que cela donneroit lieu d'eſtimer le reſte, en ce que l'inclination que l'on a de trouver quelque choſe à redire dans les ouvrages des autres, ſeroit contente par là, & que les envieux ſeroient ſatisfaits en diſant: la piece étoit bonne, mais tels & tels vers ne vallent rien. Il en ſera de même ici à l'egard des plus diſpoſés à blamer cette réponſe. Ils n'oſeront pas dire, s'ils ont un peu d'honneur à perdre, que l'on n'ait pas bien juſtifié ce que M. Mallet avoit repris; mais ils ſe retrancheront à dire que ſes remarques ne ſont point ſi impertinentes que l'on a voulu le faire croire. Et ainſi pendant que l'on diſputera ſi elles ſont impertinentes, il demeurera pour conſtant qu'elles ſont injuſtes, & qu'elles n'ont rien de ſolide : au lieu que ſi on s'étoit contenté de montrer qu'elles ne ſont pas ſolides, comme ç'eût été

été tout ce qu'on auroit pu faire ſi l'on avoit affecté cette grande douceur que nos amis me recommandent, l'avantage que l'on auroit retiré de là auroit été fort petit, pour bien des raiſons que je ne ferai que toucher.

La premiere eſt, qu'il n'y a guére que les habiles gens, dont le nombre eſt petit, qui puiſſent bien juger du peu de ſolidité de ces remarques, quand on ne les combat que par des preuves de Theologie & de critique; mais il y a cent impertinences dans le livre de M. Mallet qui ſont ſi palpables, que tout homme de bon ſens en peut juger ſans peines quand on les lui decouvre; quoi qu'il faille un peu d'adreſſe pour les repreſenter & les faire bien ſentir.

La ſeconde eſt, que les objets des choſes où la concupiſcence & le cœur prennent part, font de plus fortes impreſſions dans l'eſprit de la plûpart des gens, que ceux de la ſimple verité, à laquelle il y a très peu de monde qui s'intereſſe. Or le cœur & la concupiſcence prennent d'ordinaire bien moins de part à des reprehenſions qui ne regardent qu'un manquement de ſolidité, qu'à des reproches d'impertinence, qui flattent l'amour propre de ceux qui n'ont pas d'eſtime pour l'auteur à qui on les fait, & qui fâchant

ſes amis, les appliquent à les conſiderer pour l'en défendre s'ils pouvoient ; & ainſi les uns & les autres en ſont certainement plus frappés que d'une froide diſcuſſion, ſi un mot grec ou latin eſt bien ou mal rendu par un tel mot françois. Il arrive de là deux choſes ; l'une qu'on lit peu les livres où il n'y a de la pâture que pour l'eſprit, & encore une pâture peu agreable ; l'autre, qu'il eſt à craindre que beaucoup de ceux qui les ont eſtimés en les liſant, ne demeurent guere fermes quelque tems après, dans le jugement qu'ils en ont porté. Car n'aiant plus preſentes les raiſons qui les ont perſuadés, ils n'en jugeront plus que par une memoire confuſe qui leur reſtera, qu'ils les ont trouvez bons quand ils les liſoient ; ſur quoi ils ne ſeront pas difficiles à ébranler pour peu que quelque interêt ou quelque crainte les incline d'un autre coté, parce que ces veritez nues & decharnées touchent peu la plûpart du monde, & ne laiſſent dans le cerveau que de legeres traces qui s'effacent aiſément. Il n'en eſt pas de même quand un homme s'eſt trouvé bien perſuadé en liſant un livre que celui que l'on y refute eſt un impertinent. Il n'eſt pas facile de le faire changer d'avis. On eſt plus frappé de ces ſortes d'accuſations, & les traces qu'elles laiſſent dans le cerveau

ſont plus profondes. On voit qu'il ne faut qu'avoir du bon ſens pour juger cela; & c'eſt de quoi tout le monde ſe pique bien plus que d'avoir de la ſcience & toute autre ſorte d'habileté.

Et ainſi quiconque aura dit une fois qu'il n'y a que des impertinences dans le livre de M. Mallet, il aura honte de s'en dédire, parce que ce ſeroit avouer qu'il n'a pas eu l'eſprit de diſcerner ſi ce qu'on lui a fait paſſer pour extravagance l'étoit ou non : en quoi il n'y a perſonne qui ne penſe ſe connoître bien.

La troiſieme raiſon eſt, que comme on eſt porté en matiere de conſcience de prendre le plus ſur, pour peu qu'il ſoit douteux, s'il n'y a point de choſes mauvaiſes dans le Nouveau Teſtament de Mons, & ſi les Evêques n'ont point eu raiſon de le condamner, on le laiſſera là. Et ceux même qui eſtiment beaucoup moins la traduction du P. Amelote, s'en contenteront, parce qu'ils pourront la lire ſans aucun ſcrupule. On a donc beſoin de quelque choſe qui faſſe une grande impreſſion dans les eſprits ordinaires pour lever tout doute, & c'eſt ce que je ſoutiens encore une fois, qu'on ne peut faire par la voie que nos amis voudroient que l'on prît, & que l'on fera beaucoup mieux par la voie dont ils trouvent mauvais qu'on ſe ſerve. IV.

IV. Proposition.

ON ne ſauroit parvenir aux autres fins qui ſont marquées dans la II. Propoſition que par la même voie que nos amis paroiſſent ne pas approuver. Car par le VI. Axiome on ne peut guere perſuader à la plupart des gens que l'homme dont il s'agit, eſt un impertinent, un ignorant, & un emporté, ſi on ne parle clairement de ſes ignorances, de ſes impertinences, de ſes emportemens. Or c'eſt par là que l'on peut davantage relever ceux qu'il déchire, le rendre incapable de nuire à la verité, en détourner d'autres de s'engager dans de pareils excès, mortifier ceux qui ont eſtimé ſon livre, empêcher qu'on ne prenne pour des veritez les erreurs qu'il debite comme ſi c'étoient les ſentimens communs de tous les Catholiques. On fait donc bien de parler clairement de ſes impertinences, de ſes ignorances, & de ſes emportemens. *Quod erat demonſtrandum.*

V. Proposition.

C'Eſt encore une fin louable de détromper le monde d'une erreur qui devient très commune parmi les devots, qu'on ne puiſſe pas, ſans bleſſer la charité & la douceur chrétienne, refuter fortement les ennemis de la verité, & uſer contre eux de termes durs, en obſer-

vant les deux conditions marquées dans le IV. Axiome.

Je dis que c'eſt une erreur, puisqu'on ne peut être dans cette penſée ſans regarder comme un manquement de charité & de douceur ce qu'a fait N. Seigneur J. C. quand il a appellé tant de fois les Phariſiens Hypocrites : ce qu'a fait S. Jean Batiſte, quand il les a appellez engeance de viperes : ce qu'a dit S. Paul à Bar-Jeſu : ce qu'ont écrit S. Pierre & S. Jude contre les diſciples de Simon : ce que dit S. Policarpe à Marcion en l'appellant *primogenitum diaboli*.

Et il faut que cette erreur ſoit bien commune, puisque c'eſt principalement ſur cela qu'eſt fondée cette delicateſſe du ſiecle, à laquelle nos amis voudroient que je m'accommodaſſe. Mais je prétens que c'eſt tout le contraire, & qu'on ne doit pas laiſſer prendre racine à une opinion fauſſe, & qui eſt la ſource de beaucoup de jugemens temeraires que l'on fait des gens de bien, en les prenant pour des gens durs & ſans charité, quand le zele qu'ils ont pour la verité les porte à parler ou à écrire avec quelque force contre ceux qui la detruiſent par leur méchante doctrine, ou qui s'efforcent d'accabler les innocens par leurs calomnies. Or on n'aura jamais une plus belle occaſion

ſion de juſtifier la liberté que l'Ecriture donne de refuter fortement & durement, comme dit S. Paul, ceux qui combattent la verité avec inſolence & avec une hardieſſe qui impoſe aux ſimples, que celle de la refutation du livre de M. Mallet, parce que je crois pouvoir dire ſans hiperbole, qu'il n'y en a jamais eu à qui on ait eté ſi obligé de répondre de cette ſorte.

Increpa illos durè, ut ſani ſint in fide Ad Tit. 1. 13.

C'eſt un livre qui a fait bien du mal par le ſoin qu'on a eu de le repandre par tout, & par l'appui qu'on lui donne. Il eſt d'un homme qui a été aſſez conſideré dans le monde par les qualités de Docteur & de Grand Vicaire d'un Archevêque, pour meriter qu'on s'applique à lui, & qu'on ne le néglige pas; mais qui ne l'eſt pas tant qu'on ſoit obligé de l'épargner & de le traiter avec reſpect.

C'eſt un homme plein de lui-même, audacieux, emporté & bouffi d'orgueil par le ſuccès avantageux qu'il croit qu'a eu ſon livre; qui ne s'étant pas nommé tant qu'il a craint qu'on ne lui repondît, vient de le faire dans la préface d'un autre livre qui porte ſon nom, imprimé depuis trois mois, où il pretend n'écrire que pour l'interêt de la Religion. On voit par là qu'il eſt d'humeur à continuer ſes emportemens & ſes excès, ſi l'on

ne reprime ſa temerité, & ſi l'on ne pratique envers lui cet avis du ſage : *Reſpondе ſtulto juxta ſtultitiam ſuam, ne ſibi ſapiens eſſe videatur.*

Jamais livre n'a été rempli de plus de malignité, de plus d'ignorance, de plus de fauſſetés, de plus d'impertinences, & de plus de foibleſſe ; & jamais il ne fût ſi facile de convaincre un auteur de tout cela, pourvu qu'on ait quelque adreſſe à mettre les choſes dans leur jour. Car il ne faut pas s'attendre que le commun du monde, de ſoi même, découvre les extravagances continuelles de cet auteur. Mais il n'y a perſonne qui n'en convienne quand on les aura bien marquées.

On ne peut donc trouver d'exemple d'une refutation dont il ſoit plus facile de montrer qu'elle eſt juſte, raiſonnable, néceſſaire, avantageuſe à l'Egliſe, ni par conſequent qui ſoit plus propre à perſuader qu'on a tort de blâmer ces ſortes de refutations, comme contraires à la charité & à la douceur chrétienne.

SECOND POINT.

J'Ai promis de répondre dans ce ſecond point aux inconveniens que l'on propoſe contre la maniere d'écrire dont nos amis apprehendent que je ne me ſerve.

Tout

Tout ce que l'on m'en a mandé peut être reduit à quatre ou cinq choſes.

La premiere eſt, que cet ouvrage doit être extremement moderé & avoir un caractere de douceur.

La ſeconde, que s'il eſt autrement, il choquera beaucoup de gens de bien, d'honneur, & de probité.

La troiſieme, qu'il nuira à ma reputation.

La quatrieme, qu'il nuira auſſi à la bonté de la cauſe que je prétens ſoutenir.

La cinquieme eſt l'autorité de mes amis qui ſont dans cette penſée.

PREMIER AVIS.

LA penſée de tous nos amis eſt que cet ouvrage doit être extremement moderé, & qu'il doit avoir un caractere de douceur.

RE'PONSE.

COmme je n'aime point les équivoques, je ſuis bien aiſe de ſavoir ce qu'on entend par cet *extremement moderé*. Si c'eſt qu'il ne doit y avoir rien d'outré & d'exageré, & qui ne ſoit dans une exacte verité, ils n'ont qu'à dormir en repos; je leur répons que dans ce ſens il n'y eut jamais de livre plus moderé que celui là; que ſi l'on entend par un ouvrage qui ſoit *extremement modere*, une refutation douce ſelon l'idée qu'en donne

la troiſieme definition, je mentirois certainement ſi je diſois que mon livre eſt moderé en ce ſens. Mais je ne dois pas croire auſſi que ce ſoit là la penſée de nos amis; car le I. Volume, qui a été revu par le plus ſcrupuleux d'entre eux & approuvé, à l'égard même de la maniere d'écrire, par M. l'Evêque de Caſtorie, n'eſt nullement moderé en prenant moderé pour doux, ſelon ce qui vient d'être dit. Cependant un auteur eſt bien embaraſſé quand on lui donne des avis en des termes ambigus, & qui ne forment aucune idée nette & priſe, & comme j'aime ſur toutes choſes la ſincerité, je croirois tromper le monde, ſi je diſois que j'ai donné à cet ouvrage un caractere de douceur. J'ai eu deſſein au contraire de lui donner un caractere de force, ſelon la quatrieme definition, & je ſoutiens que ces deux caracteres ſont fort differens; mais que l'un & l'autre eſt agréable à Dieu, quand on ne ſe ſert du dernier que dans les occaſions & avec les conditions que j'ai marqueés.

SECOND AVIS.

S'Il y a des paroles dures & des manieres aigres dans cet écrit, il y a bien des gens d'honneur & de probité qui en ſeront choqués.

RÉPONSE.

C'Eſt un inconvenient qui eſt à conſidérer. Mais ſelon ce qui a été dit dans le ſecond Axiome je repons deux choſes.

La premiere eſt, qu'il y a d'autres voies pour y remedier, & que la charité même que l'on doit à ces gens d'honneur & de probité doit plutôt aller à les tirer de l'erreur où ils ſont, qu'à les ſuivre dans leurs fauſſes vues. Car ils ne ſont choqués des manieres fortes dont on eſt ſouvent obligé de ſe ſervir pour bien défendre la vérité, que parce qu'ils ne diſtinguent pas la douceur interieure qui doit toujours demeurer dans le cœur, de la douceur qui paroit au dehors. Ils s'imaginent fauſſement qu'on ne peut emploier aucune parole dure qu'on ne ſoit aigre, & qu'on ne s'éloigne de l'eſprit de l'Evangile, qui recommande ſi fort la charité & la douceur. C'eſt pourquoi on doit les inſtruire & non pas les fortifier dans ces fauſſes penſées, en adherant à leur delicateſſe. On tâchera de le faire dans le livre même dont il s'agit; mais oſerois-je vous dire que nos amis feroient mieux d'y contribuer de leur côté à l'égard de ceux d'entre ces gens d'honneur qui ſont de leur connoiſſance, que de s'affoiblir avec eux. Ils

pourroient leur repréſenter que ceux qui ſe piquent le plus d'être doux & moderez, ne trouveroient pas de paroles aſſez dures pour reprimer l'inſolence d'un calomniateur qui dechireroit l'honneur de leurs filles ou de leurs femmes ; & qu'ainſi ils doivent craindre que ce ne ſoit leur peu de zele pour la verité qui leur fait trouver mauvais qu'on la défende avec quelque force.

La ſeconde choſe que j'ai à repondre eſt, que ſi ces gens d'honneur & de probité ne veulent pas ſe rendre à la raiſon, on priera Dieu pour eux afin qu'il les éclaire & qu'il leur donne les veritables idées de la charité & de la douceur chrétienne, au lieu des fauſſes qu'ils en ont. Mais on n'eſt pas reſolu pour leur complaire de perdre les avantages réels & ſolides que la verité trouve à être défendue de la maniere qu'il ne leur plaît pas d'approuver, comme on penſe l'avoir bien prouvé dans le premier point. S'ils en ſont ſcandaliſez, on en ſera fâché ; mais on eſt perſuadé que c'eſt un ſcandale reçu & non pas donné, & que dans ces rencontres il en faut demeurer à ce que diſent les Peres : *Melius eſt ut ſcandalum oriatur, quàm ut veritas deſeratur.* Si l'on s'étoit arrêté à ces ſortes de fantaiſies des gens d'honneur & de probité,

on

on n'auroit aujourd'hui que quatre ou cinq des petites lettres. Car ſi-tôt que l'on eut commencé à parler de Morale, & à traitter les Jeſuites de cette maniere fine qui emporte la piece, nous n'entendîmes de toutes parts que des murmures & des plaintes des devots & des devotes, & même de nos meilleurs amis, qui croioient que cette maniere d'écrire n'étoit point chrétienne, qu'il n'y avoit pas de charité, qu'on ne devoit pas mêler des railleries dans les choſes ſaintes, & que les gens de bien en étoient ſcandaliſés. On ne ſauroit dire combien M. Singlin, à qui ces gens d'honneur parloient ſans ceſſe, nous a tourmentés là deſſus. Mais nous tinsmes bon, & l'Egliſe s'en eſt bien trouvée. Car je ne ſai ſi jamais on a fait d'écrit qui ait eu un effet plus merveilleux que les Provinciales; à quoi il faut ajouter l'occaſion qu'elles ont donné au livre de Wendrok, qui eſt un des meilleurs ouvrages & des plus ſolides qui ſe ſoit peut-être fait depuis plus de deux cens ans. On peut eſperer qu'il en arrivera de même ici, *& quod exemplis tuemur, inter exempla erit.*

TROISIEME AVIS.

La reputation de l'auteur en ſouffrira, & au lieu qu'il devroit tâcher d'effacer de l'eſprit du monde la penſée qu'on a

qu'il eſt outré dans ſa maniere d'écrire, il la confirmera.

RE'PONSE.

ON s'attend bien que M. Mallet & ſes amis pretendront qu'on ne lui a repondu que par des injures : mais je ſupplie nos amis de conſiderer qu'on ne pouvoit éviter d'être expoſé à ces reproches injuſtes, à moins qu'on ne lui eût repondu de cette maniere douce dont j'ai donné l'idée dans la III. Definition, & qu'on ne l'eut traité comme on auroit dû faire un ſaint Evêque, qui auroit propoſé des difficultés ſur le Nouveau Teſtament de Mons. C'eſt-à-dire, qu'il auroit fallu louer M. Mallet, l'excuſer, diſſimuler ſes ignorances & ſes folies, & chercher toujours les manieres les plus obligeantes pour juſtifier les paſſages dont il a condamné la verſion, ſans dire la moindre choſe qui pût bleſſer ſa perſonne. J'avoue que ſi j'avois pris ce parti, ni lui ni ſes amis, ni mes plus grands ennemis ne m'auroient point reproché que je ſuis aigre & outrageux & que je répons par des injures ; mais tout de bon, eſt-ce là ce que nos amis voudroient que je fiſſe, & ce qu'ils entendent quand ils diſent que mon ouvrage doit avoir un caractere de douceur ? De bonne foi croient-ils qu'il ne ſoit pas de l'interêt de

la

la verité & de l'Egliſe de faire connoître un ennemi auſſi envenimé de l'une & de l'autre qu'eſt M. Mallet, pour auſſi malin, auſſi ignorant & auſſi impertinent qu'il eſt; de lui ôter le faux maſque de piété dont il trompe une infinité d'ames ſimples, en repreſentant un peu vivement que les mediſances & les calomnies dont ſon livre eſt plein ne ſont pas d'un homme qui ait de la conſcience & qui agiſſe par l'eſprit de l'Evangile; de détromper le monde de l'opinion que ſa qualité de Docteur & de Grand-Vicaire d'un Archevêque lui donne de la ſuffiſance, en découvrant ſes ignorances & ſes bévues continuelles; & de le rendre plus retenu à l'avenir en lui faiſant recevoir la confuſion que merite le nombre infini d'extravagances & d'impertinences qui ſont tout le fort de ſes ridicules cenſures. Or ſuppoſé que ces vues ſoient juſtes & qu'on ait dû les avoir, on ne pouvoit prendre que deux voies pour executer ce deſſein; l'une plus ſimple & plus naturelle, en nommant les choſes par leurs noms; l'autre plus fine & plus ingenieuſe, en faiſant entendre tout cela par des détours étudiés au lieu de le dire groſſierement. C'eſt donc cette derniere voie qu'on voudroit que j'euſſe priſe: mais outre qu'elle eſt plus difficile, qu'el-

le revient moins à mon naturel qui eſt franc & plus ſincere : & qu'elle a moins d'effet ſur la plûpart des eſprits, comme je l'ai montré dans mon premier point ; croit-on qu'elle ſoit moins piquante que celle que j'ai priſe, & qu'elle faſſe moins crier ceux qui ne ſont pas aſſez bêtes pour ne voir pas qu'on les fait paſſer pour impertinens, quoi qu'on n'uſe pas de ce mot. *Je ne ſai*, dit l'auteur des Provinciales, *ſi on n'auroit pas moins de dépit de ſe voir tuer brutalement par des gens emportés, que de ſe ſentir poignarder conſcientieuſement par des gens devots.* J'en dirois de même, j'aimerois mieux qu'un homme franc & libre me reprochât groſſierement d'avoir dit une impertinence, que de me voir railler finement par un de ces honnêtes gens du monde qui ſont les moderez, & que je verrois bien qui n'auroit pour but que de me faire paſſer pour un ſot.

C'eſt la verité qui bleſſe. Tout orgueilleux à qui on entreprendra de faire ſentir ſes défauts, & même de les découvrir en public, s'en trouvera piqué, quelque raiſon qu'on ait de le faire, & de quelques paroles qu'on ſe ſerve pour cela. Je me ſouviens qu'avant de publier la premiere Apologie pour Janſenius contre M. Habert, j'emploiai plus de 15. jours

jours à la revoir pour en ôter tout ce qui pourroit paroitre tant ſoit peu dur. Ce fut bien peine perdue: il ne s'en plaignit pas moins, dans la réponſe qu'il y fit, qu'on l'avoit traité avec injures. Ce ne ſera donc pas une maniere plutôt qu'une autre, ce ſera la choſe même qui fera dire à M. Mallet & à ſes amis, qu'on eſt aigre & injurieux, & qu'ils tâcheront autant qu'ils pourront de répandre ce bruit dans le monde. M. de Paris l'a déjà dit par avance, quoique certainement il n'ait rien vu de l'ouvrage; mais parce qu'il ſe doute bien que ſon Grand-Vicaire de jadis y ſera bien réfuté, & que toute bonne refutation d'un auteur qu'on n'a pas deſſein d'épargner, ne manque jamais de paſſer pour aigre & pour injurieuſe dans l'eſprit de tous ceux qui le ſoutiennent. Il ne faut pas néanmoins s'imaginer que tout le monde les en croie. On eſt aſſuré qu'il y aura bien des gens qui étant ſurpris & indignez de tant d'ignorances, d'emportemens, & de folies dont ils apprendront par cette réponſe qu'eſt plein le livre de M. Mallet, trouveront très bon qu'on ait vangé la raiſon, la bonne foi, & l'honneur de notre ſiecle, de l'injure que leur fait par tout ce miſerable écrivain.

Mais quand la plûpart du monde ſeroit

aſſez

aſſez injuſte pour attribuer à aigreur ce que Dieu voit bien que je n'ai fait que par le zele de la juſtice & dans le ſeul deſſein de rendre ſervice à l'Egliſe: à Dieu ne plaiſe que l'amour de ma réputation m'empêche de faire une choſe, que je crois lui être agréable & avantageuſe à ſa verité. S. Paul nous apprend
2 Cor. 6. 8. qu'il faut ſervir J. C. *per gloriam & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam, ut ſeductores, & veraces.* J'aurai même cette conſolation que ce ſera moi qui ſerai la part de l'envie, parce que je ſuis aſſuré que tous les Eccleſiaſtiques qui ont de l'eſprit, mais qui voudront faire leur fortune, ſeront ravis de pouvoir dire que l'auteur de la réponſe à M. Mallet lui a dans le fond bien repondu & très bien juſtifié les paſſages que l'on avoit attaqués, mais qu'il eſt trop injurieux & trop aigre. Par l'un ils ſe conſerveront dans la réputation d'avoir de l'eſprit, qu'ils hazarderoient s'ils n'abandonnoient M. Mallet: & par l'autre ils éviteront de paſſer pour Janſeniſtes en la blâmant en partie, ne le pouvant en tout. Ainſi comme j'ai déja dit ſur un autre ſujet approchant de celui là; tandis qu'on diſputera ſur la maniere, ſavoir ſi je ſuis injurieux ou non, on me fera juſtice ſur le fond, & on conviendra des veritez que

je

je ſoutiens contre les temeraires cenſures de M. Mallet. C'eſt comme ſont faits la plûpart des hommes. Ils croient ſe mettre au deſſus de ceux dont ils jugent, en les louant en une choſe, & les blâmant en une autre; & il n'y en a guere d'aſſez équitables pour vouloir louer en tout. J'aime donc mieux que ce ſoit moi qu'on blame, & que je ſois par là une occaſion de faire approuver la verité. Je veux bien, ſelon la parole de S. Bernard, lui ſervir de bouclier & recevoir ſur moi les traits de la malignité & de l'envie, afin qu'ils n'arrivent point juſqu'à elle : *Bonum mihi, ſi dignetur me uti pro clypeo. Libens excipio in me detrahentium linguas maledicas, ut non ad ipſam perveniant.* Je ſouffrirai de bon cœur qu'on diſe que je ſuis aigre, pourvû que cette pretendue aigreur ait ſervi à rendre plus ſûrement la verité victorieuſe du menſonge, & que la malignité de pluſieurs perſonnes étant ſatisfaite par les reproches qu'on me fera, ou que s'étant mis par là plus à couvert de la crainte qu'ils ont d'être pris pour des Janſeniſtes, ils ſoient plus diſpoſez à ſe declarer pour les veritez que M. Mallet condamne, & à condamner ſes extravagances.

De Conſid. L. 2. C. 1. n. 4.

QUA-

QUATRIEME AVIS.

L'Auteur nuira à la bonté de ſa cauſe, ſi on ne voit dans ſon ouvrage un caractere de douceur qui faſſe connoître que c'eſt un Chrétien & un Prêtre qui ſe juſtifie, & qui ſent moins le tort qu'on lui a fait en le calomniant, que le préjudice qu'on fait à la verité en la combattant.

RE'PONSE.

IL faut que nos amis ne ſachant guere ce que c'eſt que le livre de M. Mallet. Ils auroient toute une autre idée de la réponſe qu'on y doit faire, s'ils l'avoient lu. Il paroît qu'ils s'imaginent, que ce qui m'a porté à uſer de ces termes durs en le refutant, eſt l'indignation que j'ai eu contre l'auteur, en m'y voiant mal traité & déchiré par des calomnies perſonnelles; car ce ne peut être que dans cette ſuppoſition qu'ils veulent qu'on me repreſente que je dois moins ſentir le tort qu'on m'a fait en me calomniant, que le préjudice qu'on fait à la verité en la combattant. Mais jamais avis ne fut moins neceſſaire: car je puis proteſter devant Dieu, que ſi j'ai ſenti de l'émotion & de la colere en liſant le livre de M. Mallet, ou en travaillant à le refuter, ç'a toujours été parce que je n'ai pu ſouffrir ſans peine

ne le préjudice qu'il fait à la verité en la combattant, & l'injure qu'il fait à l'Egliſe en lui attribuant ſes folles imaginations, comme ſi c'étoient les ſentimens cummuns de tous les Catholiques. Mais je n'ai jamais eu le moindre ſentiment d'aigreur pour le tort qu'il m'auroit fait, ou qu'il auroit voulu me faire en me calomniant, & je ne ſai même pourquoi j'aurois ſur cela un ſentiment ſi vif. Il n'y a dans tout ce livre aucune calomnie perſonnelle contre moi. Elles regardent toutes ou les Janſeniſtes en géneral, ou la traduction de Mons; & le peu de part que j'ai eue à cette verſion, aiant ſeulement aſſiſté aux Aſſemblées qu'on a faites pour la revoir & la corriger, ne m'a pas obligé de prendre en particulier ce que M. Mallet dit en géneral contre eux. On ne peut donc avoir lu ce livre, & attribuer la force qui paroitra dans les termes de la réponſe, à un eſprit de pique & d'animoſité contre ce Docteur, parce qu'il m'auroit calomnié. Mais quand tout ce que dit M. Mallet s'adreſſeroit à moi perſonnellement, nos amis ne me connoiſſent guere, s'ils ont cru que ce ſeroit la peine que j'aurois reſſentie, qui m'auroit porté à lui répondre durement. Que ce ſoit nature ou grace, je n'en ſai rien; mais j'en dois toujours remercier Dieu:

Dieu : je ſuis très peu touché des impoſtures & des médiſances qui me regardent, & bien loin d'en être en colere quand je les apprends, je ne peux m'empêcher d'en rire ; & je ſens au contraire une émotion qui paroit jusques ſur mon viſage & dans le ſon de ma voix, quand j'entens parler d'injuſtice manifeſte, de malice noire, de calomnie impudente, de faux prétextes pour opprimer des innocens, quand tout cela ne regarderoit que les perſonnes du monde qui me ſeroient les plus inconnues. Ce dernier m'arrive tous les jours, & il n'y a pas longtems que j'ai eu une occaſion d'éprouver le premier. On me racontoit qu'un Jeſuite avoit parlé de moi comme d'un grand heréſiarque, & qu'il avoit témoigné qu'on devoit bien prier Dieu qu'il m'ôtat du monde, à cauſe des grands maux que je faiſois à l'Egliſe. De bonne foi je n'en fis que rire, & n'en ſentis pas la moindre émotion.

J'admire donc que vous me diſiez ſérieuſement, que puisque je travaille pour me juſtifier, je ne dois pas le tenter d'une maniere qui me rendroit plus odieux que des calomnies groſſieres qui ne ſont crues que de peu de gens. Eſt-ce donc que vous avez penſé que je faiſois ce livre pour me juſtifier contre les calomnies

de

de M. Mallet ? Eſt-ce que vous avez ſuppoſé que je craignois qu'elles ne fuſſent crues de beaucoup de gens : & que ç'a été pour empêcher qu'on ne me prît pour ennemi de la chaſteté & autres ſemblables folies, que j'ai entrepris un ſi grand travail ? Je vous aſſure que je n'aurois pas fait une ligne pour une choſe qui me tient auſſi peu au cœur que celle-là ; & comme je ſuis très ſincere, je demeure d'accord avec vous que ſi je ne conſiderois que ma réputation, je ferois bien mieux de ſouffrir en ſilence les emportemens de M. Mallet, que de publier ce que je fais contre lui. Car je vois bien que je cours plus de fortune d'être blâmé comme injurieux en lui répondant en la maniere que je fais, que je n'en euſſe couru de paſſer pour un ennemi de la chaſteté & pour ſuſpect de ne pas approuver les vœux de continence perpetuelle, en ne lui répondant pas. Ce n'eſt donc point ma réputation qui m'a fait entreprendre de lui répondre. Ce n'eſt point la crainte d'être noirci par ſes impoſtures, qui m'a porté à lui donner de la confuſion. Je ne me ſerois point remué d'un pas, ſi je n'avois eu que ces vues. Mais ce qui me fait agir & ce qui m'a ſouvent donné de l'indignation, je l'avoue, & de la colere : c'eſt la flétriſſu-

triſſure d'un auſſi ſaint livre qu'eſt la traduction très fidelle & très exacte du Nouveau Teſtament de J. C. C'eſt la hardieſſe & l'inſolence avec laquelle il la décrie comme préjudiciable à la Religion, & pernicieuſe à ceux qui la liſent pour y apprendre à vivre ſelon l'Evangile. C'eſt le deshonneur de l'Egliſe qu'il veut par tout rendre reſponſable de ſes reveries. C'eſt l'alteration de la doctrine catholique en des points très importans. C'eſt le renverſement de la parole de Dieu par des explications Sociniennes & Pelagiennes. C'eſt la temerité & l'ignorance qui lui font condamner les ſens les plus conformes aux termes des écrivains Canoniques, comme des dépravations de la Bible de Geneve. C'eſt le ſcandale qu'il donne aux herétiques, en prenant par tout des prétextes ridicules pour les calomnier, & leur reprochant comme une erreur de ce qu'ils ne veulent pas demeurer d'accord d'une façon de parler impie & injurieuſe aux merites infinis de J. C. Et enfin c'eſt le tort qu'il fait à un grand nombre d'ames ſimples qu'il empoiſonne par ſes médiſances, & qu'il jette dans l'illuſion par la confiance qu'elles ont qu'un Docteur de Sorbonne, qui tient depuis tant de tems un rang conſiderable dans l'Egliſe, n'avance

vance rien dont il ne ſoit bien aſſuré : *Homo ſacerdos de ſemine Aaron non decipiet nos.* Je vous dis encore une fois que nos amis n'ont pas aſſez conſideré que c'eſt de tout cela dont il s'agit, & non de ma propre juſtification, quand ils vous ont prié de me dire que je nuirois à la bonté de ma cauſe, ſi je ne donnois un caractere de douceur à un ouvrage qui doit repreſenter & faire ſentir tous ces excès, & mettre un homme audacieux & inſolent hors d'état de pouvoir les continuer. Car je ſuis aſſuré que quand ils y auront bien penſé, ils reconnoitont que c'eſt d'un caractere de force & non d'un caractere de douceur qu'on doit attendre cet effet.

CINQUIEME AVIS.

ON croit que l'auteur a tant de déference pour ſes amis, qu'il fera grande attention à leur ſentiment en étant une fois averti.

RE'PONSE.

ON ne ſe trompe pas en croïant que j'ai beaucoup de déference pour mes amis. Je me ſens plutôt trop foible que trop ferme en ce point; & s'il y a quelque choſe qui me faſſe de la peine, c'eſt d'en faire à ceux qui m'aiment. C'eſt de quoi je ne ſuis presque pas capable, pouvant dire comme une Vieillard dans

dans Terence : *Aliud fortaſſe vitii eſt, bono ego animo ſum natus, non poſſum adverſari meis.* Mais outre tout ce que j'ai dit jusqu'ici, ſur quoi je les ſupplie de m'éclaircir, s'ils perſiſtent à croire que je ſuis dans l'aveuglement ; je vous aſſure que ce qui me fait un peu défier des avis qu'ils me donnent en cette rencontre, c'eſt l'amitié même que je ſai qu'ils ont pour moi. Je ſuis perſuadé que c'eſt l'affection qu'ils me portent, & la paſſion qu'ils ont que je ſois eſtimé dans le monde, qui leur fait tant apprehender qu'une maniere trop forte de refuter M. Mallet, ne faſſe tort à ma réputation, & ne me faſſe regarder par bien des gens comme un eſprit violent & emporté. C'eſt aſſurement ce qui leur met un nuage devant les yeux qui les empêche de voir que tout bien conſideré, on ne pourra avoir cette opinion de moi que par un jugement tout à fait injuſte & déraiſonnable, & auquel par conſequent je ne dois point avoir d'égard.

Mais afin de les aider à ſortir de leurs préventions, je les ſupplie de lire la lettre que l'un deux écrivit autrefois contre le P. Annat ſur ce même ſujet de la traduction de Mons. Je ne me ſouviens point qu'on ait crié contre comme étant outrée,

outrée, quoi qu'un Confeſſeur du Roi dût être plutôt ménagé que M. Mallet, & que j'en duſſe répondre l'aiant fait imprimer à la fin de la Défenſe du Nouveau Teſtament contre les ſermons du P. Maimbourg. Ils y trouveront entre autres choſes le mot d'*effronterie*, qui eſt certainement un des plus durs & des plus offenſans que l'on puiſſe emploier en écrivant contre un Confeſſeur du Roi, & qui devroit bien avoir bleſſé la charité, ſi on ne pouvoit jamais, ſans bleſſer la charité, nommer les choſes par leur nom, quelque ſujet qu'on en eût.

Je me ſouviens auſſi d'une des plus jolies choſes des Imaginaires: c'eſt je crois dans la 3. où l'auteur dit que l'on demandera un jour, *qui étoient donc ce P. Annat & ce P. Ferrier qui diſoient en leur tems de ſi impertinentes choſes?* Je n'allegue point ces exemples comme de ſimples exemples. Je ſai qu'on pourroit me répondre qu'on ne doit point pécher par imitation; & que ce n'eſt pas une raiſon de faire aujourd'hui des fautes, parce qu'on en a fait autrefois. Ce n'eſt pas auſſi à quoi je m'arrête: mais comme l'auteur des Imaginaires eſt un de ceux qui ſe choquent le plus préſentement des mots durs, & principalement de celui d'*impertinences*, je lui demande ce qui l'a porté à le mettre dans cet endroit. Eſt-ce par un

eſprit d'aigreur contre ces bons Peres? Eſt-ce qu'il vouloit ſe vanger d'eux? Eſt-ce qu'il avoit deſſein de les offenſer, & de les piquer? Il n'en avoit aucun ſujet. Ils ne lui avoient jamais fait ni bien ni mal en ſa perſonne. Eſt-ce qu'il avoit oublié que rien ne nous eſt plus recommandé dans l'Evangile que la charité & la douceur? Non certainement, il le ſavoit très bien. Eſt-ce qu'il ignoroit que les hommes ont coutume de ſe choquer de ces mots, & que l'on court riſque de paſſer pour injurieux quand on s'en ſert? Jamais homme ne ſût mieux tout cela que lui, & jamais perſonne n'a eu la conſcience plus delicate ſur ce ſujet; de ſorte que ſi cela lui étoit échappé par une chaleur indiſcrete, il n'auroit pas manqué de le corriger quand on fit un recueil de toutes ſes lettres. Que l'on cherche donc tant que l'on voudra, on ne trouvera point d'autres raiſons qui lui aient fait repreſenter deux Confeſſeurs du Roi, l'un réellement en charge, & l'autre ſon ſucceſſeur en eſperance, comme diſant en leur tems de ſi impertinentes choſes, que parce qu'un certain inſtinct naturel fondé ſur le bons ſens, lui a fait juger qu'après avoir détruit par raiſon la chimere de l'inſéparabilité du fait & du droit, qui troubloit alors toute l'Egliſe de France, rien n'étoit

plus

plus capable de faire une impreſſion qui durât dans l'eſprit du monde, & qui mît d'avantage ceux qui ſoutenoient cette abſurdité, dans l'impuiſſance de la faire recevoir comme une penſée raiſonnable, que de la faire paſſer pour une impertinence ſignalée ; & que le plus court moien d'en venir à bout étoit de le dire hardiment, & ſi nettement, que ceux mêmes qui n'auroient pas aſſez de pénétration pour entrer dans les preuves qu'on en avoit apportées, fuſſent engagés à le croire de peur de paſſer pour bêtes. Je ne dis pas qu'il ait fait exprès toutes ces reflexions, mais le bon ſens les lui a fait faire virtuellement, pour me ſervir de ce terme de l'école. Qu'il me diſe donc pourquoi l'uſage de ce mot & d'autres ſemblables n'aura pas la même force & la même vertu en cette rencontre? Pourquoi on ne pourra pas en attendre le même effet? Le mot a-t-il changé de ſignification depuis douze ans? En a-t-on une autre idée qu'on n'en avoit en ce tems-là? Les eſprits ſont-ils faits autrement qu'ils étoient alors? L'art de les tourner, & de leur donner de certaines impreſſions par de certains tours plutôt que par d'autres, eſt-il arbitraire, ou fondé dans la nature? Oui certainement, il eſt fondé dans la nature. Et ce qu'un Poëte celebre a dit de Malherbe, *d'un mot mis en ſa place en-*

ſeigne le pouvoir, peut ſe dire du pouvoir de ces mots qu'on eſtime durs: ils ont un effet merveilleux étant bien placez, & quand on n'en uſe que dans les circonſtances & ſelon les regles que nous avons données.

CONCLUSION.

SI nos amis croient qu'il n'eſt permis en aucune occaſion de ſe ſervir de termes durs & qu'on ne le peut faire ſans bleſſer les regles de la charité & de la douceur Chretienne, certainement ils ſe trompent. S'ils croient que l'uſage de ces termes n'eſt d'aucune utilité, & qu'ils ne font point l'impreſſion, dans la plûpart des eſprits, que j'ai pretendu qu'ils faiſoient, ils me permettront de leur dire qu'ils ſe trompent encore. S'ils croient que je ne ſuis pas dans le cas où cela ſoit utile & permis, je ſoutiens qu'ils ne peuvent être dans cette penſée que parce qu'ils n'ont pas lu le livre de M. Mallet. Que ſi n'inſiſtant point ſur tout cela ils ſe reduiſent à dire, que quelque permiſe que ſoit cette maniere d'écrire, & quelque avantage que la verité en puiſſe tirer, je ne dois pas m'en ſervir, parce que le monde m'en eſtimera moins, & qu'il me blâmera comme étant aigre & injurieux, je répons que je ne puis demeurer d'accord de la conſequence, parce que la verité

rité m'eſt plus chere que ma reputation. Et pour l'antecedent, qui eſt que le monde m'en eſtimera moins, je diſtingue: la plûpart du monde; je le nie: les devots peu éclairez & quelques gens de l'humeur de ceux qui étoient choqués des Provinciales; je diſtingue de nouveau. Ils me blâmeront tant qu'on les laiſſera dans l'erreur, je l'avoue; mais ſi on veut bien prendre la peine de les inſtruire & de leur faire voir le tort qu'ils ont de condamner une conduite autoriſée par l'Ecriture & par les Saints Peres, & dont ils uſeroient eux mêmes ſans aucun ſcrupule, s'ils avoient à défendre des perſonnes qui leur feroient extrêmement cheres & qui auroient été fort indignement traitées, je le nie.

LETTRE CXCV.

A la MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Il répond à la demande qu'elle lui avoit faite ſur une abbeſſe qu'on vouloit donner à Port Roial, contre l'avis des Religieuſes.* 22. Avril 1680.

JE crois, ma très chere niece, vous devoir écrire par articles, afin de ne rien oublier, & de ne rien repeter inutilement.

Et comme j'écris par une voie très ſure je le ferai ſans & nigmes.

1. Les avis qu'on vous a donnez m'ont fort ſurpris, je vous l'avoue. Car je ne ſaurois croire que M. Colbert ſe voulut engager dans une choſe auſſi injuſte, auſſi odieuſe & auſſi embaraſſante & pour lui & pour ſa ſœur, comme eſt le deſſein de la donner par force pour ſuperieure à plus de 80. filles, qu'il doit ſuppoſer qui ne la reconnoitront pas. Mais je ne ſai plus que dire après tout ce qu'on vous en a dit. J'ai penſé ſi on ne pourroit point engager M. de Luines à le détourner de cette entrepriſe. Eſt-ce que les gens qui font profeſſion de piété ne reconnoitront jamais l'obligation qu'ils ont, & que l'Ecriture leur marque en tant d'endroits, de travailler autant qu'ils peuvent à empêcher que les innocens ne ſoient opprimez? Il me ſemble auſſi qu'il ſeroit bon de parler à M. Martin, qui a été precepteur des enfans de M. Colbert. On le peut faire très ſurement; car c'eſt un des plus honnêtes homme du monde & des plus zelez pour la verité. On pourroit ſavoir de lui ce qu'il y auroit à eſperer en parlant à M. Colbert, & ſi lui même ne lui pourroit point parler. Il eſt fort ami de M. le Curé de S. Jacques.

2. Vous reſolvez, ce me ſemble, le cas

cas que vous propoſez, en le propoſant; car vous demeurez d'accord que l'on ne peut reconnoître pour ſuperieure celle que l'on menace de vous donner, qu'au cas que les choſes ſe fuſſent faites dans quelque forme de juſtice, & qu'aiant été ouies, vous euſſiez perdu votre procès, tant à Paris qu' à Rome; le Pape aiant donné des Bulles à la nouvelle Abeſſe en connoiſſance de cauſe. Or il eſt bien certain que ſi cela a à ſe faire, ce ne ſera pas en cette maniere. Ce n'eſt pas la coutume de ce tems ci. Votre droit eſt trop clair pour pouvoir être condamné dans les formes; de ſorte qu'il eſt certain que vous ne ſauriez être opprimées que par violence. J'en demeurerois là, & ne ferois point d'autres ſuppoſition; car cela ne ſert qu'à affoiblir. Quand on a une fois enviſagé qu'en un certain cas on ſe peut rendre, la peur fait paſſer inſenſiblement de ce cas à un autre qui en approche; & ainſi on n'a pas la même fermeté que quand on s'eſt reſolu abſolument de maintenir ſon droit en la ſeule maniere qu'on le peut, qui eſt de ne point aquieſcer au renverſement de ſa maiſon, qui ne peut être que l'effet d'une iniquité manifeſte. Je crois que vous en devez demeurer là, & inſpirer cette penſée à toutes vos filles, autant qu'il vous ſera poſſible, & en

abandonner le ſuccès à Dieu. Que ſavez-vous ſi par une miſericorde ſinguliere il ne leur donnera point plus de force à toutes, qu'on n'a ſujet d'eſperer. Elles ont toutes fait profeſſion d'obéir à une Abbeſſe triennale qu'elles éliroient. Je ne crois pas qu'il y ait puiſſance ſur la terre qui les puiſſe obliger de ſe ſoumettre à une autre qu'elles n'auront point élues. Et il eſt clair que ce ſeroit la ruine de tout le bien que Dieu a établi dans leur maiſon. Elles ſont obligées de temoigner autant qu'elles pourront, qu'elles ne conſentent point à ce nouvel établiſſement, & que s'il ſe fait, ce ne ſera que par une pure violence. On voit aſſez les embaras dans leſquels elles ſe jettent par là, & les mauvais traittemens auxquels elles s'expoſent ; mais Dieu les en peut delivrer comme il a deja fait : & s'il ne le veut pas pour cette fois, elles n'auront qu'à dire comme ces bons Iſraelites du tems des Machabées : *Moriamur omnes in ſimplicitate noſtra, & teſtes erunt ſuper nos cœlum & terra, quòd injuſtè perditis nos.*

3. Comme je ne doute point que vous n'aiez mandé à notre ami de Rome tout ce qui ſe paſſe, je crois que cela lui fera perdre la penſée qu'il avoit de s'en revenir. Cependant je crois vous devoir envoier la derniere lettre que j'en ai reçue, par-

parce qu'il y explique assez au long diverſes choſes qu'il me dit n'avoir point encore mandées à d'autres, ſur lesquelles il me ſemble qu'il eſt important de faire de ſerieuſes reflexions. Car à moins que d'une impoſſibilité abſolue de fournir aux frais qu'il dit être neceſſaires, je crois qu'on feroit une très grande faute de ne ſuivre pas toutes ſes vues qui me paroiſſent fort raiſonnables.

4. Ceci eſt une *appendix* du 2. Article. C'eſt que je n'avois pas relu votre lettre en y repondant. Il eſt aiſé neanmoins de conclure par ce que j'en ai dit, que la demiſſion ne ſe doit jamais donner ſous quelque prétexte que ce ſoit. Et que même la mort avenant de l'Abbeſſe élue, les Religieuſes doivent toujours demeurer fermes à n'en point reconnoitre de nommée par le Roi. C'eſt à Dieu à les ſoutenir dans cet état ; & il faut eſperer qu'il le fera. Mais je crois qu'elles ſont obligées en conſcience à ne point conſentir à la violence qu'on leur fait, & à donner cet exemple de fermeté dans un ſiecle où on n'en voit que de lâcheté & de molleſſe.

5. Je ne ſai ce que c'eſt que ce Bref à M. de Toulon. C'eſt une étrange choſe que la jalouſie d'autorité. C'eſt de quoi il ſera toujours bien difficile de

guerir des gens qui mettent en cela une grande partie de leur religion. Il n'y a que vous qui nous informiez de ce qui ſe paſſe. Nous n'avons pu obtenir juſques ici que d'autres nous mandaſſent quelques nouvelles. Cependant on a quelque beſoin d'en ſçavoir, & cela delaſſe toujours l'eſprit. La Relation de Beauvais eſt fort belle, & parmi la douleur que cauſent des procedez ſi injuſtes, on a de la joie de voir qu'il ſe trouve encore des perſonnes qui temoignent de la generoſité Chretienne. Mais il eſt bon que vous ſachiez que celui * qui fait tous ces renverſemens a dit à M. des Batois, que les engagemens où il étoit l'avoient obligé d'en uſer ainſi, mais que comme il agiſſoit contre ſon inclination (il devoit ajouter, dit celui qui m'ecrit, *& contre ſon devoir*) il feroit plus de bruit que de mal: & il a aſſuré ledit Sr. des Batois, qui a rapporté tout cela à celui qui me le mande; qu'il n'en feroit point aux amis de ſon predeceſſeur, mais qu'il étoit obligé de leur faire peur. N'eſt-ce pas ce que dit le Sage, *Stultus per riſum operatur ſcelus*: & une image de ce que fit Pilate, qui fit flageller N. S. non pour le maltraiter, à ce qu'il pretendoit, mais ſeulement pour ſatisfaire les Juifs.

* M. de Janſon Evêque de Beauvais depuis Cardinal.

Juifs. C'eſt à peu près la penſée de ce politique. Les engagemens qu'il a pris avec les Jeſuites contre la verité qu'il connoît, lui tiennent lieu de raiſon pour agir ſelon leurs paſſions contre les mouvemens de ſa conſcience; & il croit ne faire que peur quand il détruit toute la diſcipline établie avec tant de peine par un ſaint Evêque, parce qu'il ne bannit pas tous ſes amis par des lettres de cachet, quoi que l'on ne ſoit pas aſſuré qu'il ne le faſſe pas, auſſi bien que Pilate qui conſentit enfin au crucifiement du Fils de Dieu, s'il faut aller juſques là pour ſatisfaire ſon ambition, & que le Doien lui faſſe dire par le Pere de la Chaiſe, que s'il ne chaſſe ces Janſeniſtes de ſon Egliſe, il ne ſera pas amis de Céſar.

LETTRE CXCVI.

A MADAME DE FONTPERTUIS.

Sur ſa maladie, & les mauvais traitemens de Port-Roial. 29. Avril 1680.

JE vois bien, Madame, qu'on m'avoit donné une fauſſe joie quand on m'avoit dit que vous étiez guerie: & je ne ſai quand vous l'auriez été, ſi tout ce qui ſe paſſe maintenant, n'auroit point été capable de vous faire malade tout de nouveau,

étant auſſi ſenſible que vous l'étes pour ceux que vous aimez. Mais ne faut-il point donner plus à la foi, qu'aux ſentimens naturels. Je dis plus. Car J. C. ne condamne pas que nous donnions quelque choſe à ces derniers, puis qu'il nous en a donné l'exemple en joignant ſes larmes à celles que Marthe & Marie repandoient pour la mort de leur frere. Et cependant il ſemble qu'il n'avoit pas lieu de s'attendrir ſur un ſujet de triſteſſe auquel il devoit lui-même faire ſi-tôt ſucceder un ſi grand ſujet de joie. Je ne condamne donc point que vous ſoiez touchée des mauvais traitemens que l'on fait à une maiſon à laquelle Dieu vous a ſi étroitement unie. Mais la vue que vous avouez que Dieu vous donne, *qu'il n'y a que des recompenſes éternelles & des couronnes à attendre pour les perſonnes qui vous ſont ſi cheres*, doit avoir plus de force pour vous conſoler, que les autres conſiderations n'en ont pour vous affliger. J'ai bien de la joie de ce que vous étes contente de votre fils & de ſon precepteur. J'eſpere bien auſſi de celle qui penſe toujours à ſon ſalut, & la confiance qu'elle a qu'avec le tems elle avancera davantage me paroît une bonne marque. Car cela fait voir qu'elle ſent bien ce qui lui manque encore, & qu'elle ſouhaite de l'obtenir. Je

vous

vous ſuis toujours bien obligé du ſoin que vous prenez de l'orpheline.

LETTRE CXCVII.

A Madame la DUCHESSE DE LESDIGUIERES. *Sur la mort de Monſieur ſon Mari.* 17. Mai 1681.

CE m'a été, Madame, une terrible ſurpriſe d'aprendre tout d'un coup l'affliction que Dieu vous a envoiée. Je ſerois bien indigne de tant de témoignages de bonté que vous avez daigné me donner, ſi je n'y avois pris la part que je dois. Mais on comprend aſſez que le ſentiment qu'on en a, ne ſauroit être comparable à ce qui ſe paſſe dans une femme chrétienne, qui n'aime rien tant après Dieu, que celui qu'il lui a joint par un nœud ſacré, quand la mort le lui enleve par un coup ſi imprevu, & qu'elle lui arrache ce qui faiſoit une partie d'elle même. Des liens ſi legitimes ne ſe peuvent rompre ſans que le cœur en ſoit déchiré. La réligion ne condamne point cet effet naturel d'une affection qu'elle recommande avec tant de ſoin. Notre Seigneur a mêlé ſes larmes avec celles des ſœurs de Lazare: & S. Paul ne nous défend pas abſolument d'être affligez dans

ces rencontres, mais ſeulement de l'être comme les païens. On n'a donc pas dû, Madame, exiger de vous que dans une telle perte, vous n'aiez reſſenti qu'une douleur mediocre; mais quelque grande qu'elle ait été, elle ne vous aura pas ſans doute fait oublier ce que vous devez à Dieu, ni effacé de votre eſprit ces importantes veritez de notre foi. Elle nous aprend, Madame, non ſeulement que rien n'arrive dans le monde que par l'ordre de celui qui diſpoſe, comme il lui plaît de ſes creatures; mais ce qui eſt le plus grand ſujet de conſolation aux chrétiens, que rien n'arrive à ceux qui l'aiment, qui ne leur ſoit avantageux pour leur ſalut, & qui ne ſerve à les conduire dans la voie par où il a voulu qu'ils marchaſſent pour aller à lui. Nous avons ſouvent de la peine à nous aſſurer de cette voie, & ce doit être une de nos plus grandes inquietudes quand nous n'apercevons rien qui nous la marque. Mais quand Dieu parle, nous n'avons qu'à ſuivre; & il ne ſe fait jamais mieux entendre que par ces grands evenemens, qui nous font tout d'un coup, par un ordre viſible de ſa providence, entrer dans un état tout different de celui où nous nous trouvions.

C'eſt à nous à bien menager ces oca-

caſions ſingulieres de lui donner des preuves de notre fidelité. Car elle conſiſte principalement à pratiquer dans chaque état les vertus propres à cet état. Il eſt vrai que les vertus chrétiennes étant plus pures & plus élevées que tout ce que la ſageſſe humaine a pû concevoir, on en eſt dabord effraié; on craint de n'y pas réuſſir, & l'eſprit du monde y fait trouver de l'impoſſibilité à ceux qui l'aiment, & qui ſe conduiſent par ſes maximes. Mais pour peu qu'on ait gouté Dieu & qu'on ſe ſoutienne par l'aſſurance des biens ineffables que Dieu promet à ceux qui le ſervent, ces difficultez n'épouvantent plus; & l'amour rend facile ce qui paroît ſi difficile à ceux qui n'agiſſent que par un eſprit de crainte. Dieu eſt bon à ceux qui le cherchent; il éclaire leurs tenébres; il ſoutient leur foibleſſe; il leur fait voir le néant de tous les vains plaiſirs des hommes & de leurs fauſſes grandeurs; il leur fait préferer l'ignominie de la croix à tous les tréſors de l'Egypte, & il leur donne le courage de ne point rougir de J. C. ni de l'Evangile, c'eſt à dire, de témoigner par toute la ſuite de leur vie, & par une fidelle aplication à toutes ſortes de bonnes œuvres, que leur plus grande affaire en ce monde eſt de remplir tous les de-

devoirs d'un chrétien. Il ne faut qu'avoir une veritable foi pour être perſuadé que c'eſt ce que Dieu demande de tous ceux qu'il a fait paſſer des tenébres dans ſon admirable lumiere. Car peut-on être veritablement chrétien, & s'imaginer qu'on n'eſt pas obligé de pratiquer ce que S. Pierre dit à tous les fidelles: *Soiez ſaints dans toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appellez, eſt ſaint.* Remarquez, Madame, qu'il ne dit pas: Soiez ſaint, quand vous ſerez à l'Egliſe, ou quand vous recevrez les ſacremens, mais dans toute la conduite de votre vie. Car c'eſt une des plus dangereuſes erreurs de la plus grande partie du commun des chretiens de ne faire conſiſter le chriſtianiſme qu'en ce qui regarde plus particulierement le culte de Dieu; quoi qu'en cela même il n'y ait ſouvent rien de moins chrétien, que ce qu'ils font, parce qu'ils croient s'en être bien aquittez en y obſervant quelque modeſtie exterieure, ou en faiſant par un eſprit judaïque de crainte ſervile, ce qui ne ſe peut bien faire que par un eſprit d'amour. Mais ils ne ſe mettent jamais dans l'eſprit que la religion doit regler toutes les actions de la vie, & qu'on n'eſt pas moins obligé d'être chrétien dans ſa maiſon, dans la cour, dans toutes ſortes d'emplois, que dans l'E-

l'Egliſe. Que s'il y a des lieux & des états, où il eſt plus difficile de ſatisfaire à cette obligation, il faut adorer Dieu, qui nous en retire pour s'accommoder à notre foibleſſe, & quelque douloureuſe que nous ait été la rupture de nos liens, la piété veut que nous tournions nos regards vers Dieu pour lui dire au plus fort de nos larmes avec le Prophéte Roi: *Vous avez rompu mes liens: je vous ſacrifierai une hoſtie d'action de graces, & j'invoquerai le nom du Seigneur.*

C'eſt de quoi, Madame, Dieu vous a donné deux ſi grands exemples dans votre propre maiſon, que vous n'avez, pour devenir ſainte, qu'à prendre l'un ou l'autre pour votre modelle. Il eſt vrai qu'on n'arrive pas là tout d'un coup. Mais comme il eſt rare qu'on atteigne à ce qu'on s'eſt propoſé, & qu'on demeure ſouvent beaucoup au deſſous, on eſt en danger de ne guere avancer dans la voie de Dieu, & peut-être même de l'abandonner, quand on n'en a eu dabord qu'une idée fort baſſe, & qu'on s'eſt borné à ces ſortes de vies communes, qui ne ſont guere au deſſus d'une honnêteté paienne. Excuſez-moi, Madame, ſi je vas trop loin. Vous trouverez peut-être de l'excès dans mon zéle; mais il n'y a point d'excès plus pardonnables que ceux

de

de la charité. On n'aime veritablement qu'autant qu'on eſt diſpoſé à faire du bien à ceux que l'on aime; & il n'y a point de vrai bien en ce monde ni en l'autre que d'être tout à Dieu, & de ne vivre que pour lui. Je ne puis donc mieux reconnoître l'affection dont vous m'honorez, qu'en vous le deſirant de tout mon cœur, & en m'emploiant auprès de Dieu autant qu'il me ſera poſſible, non par moi-même qui ne ſuis rien, mais par le ſacrifice adorable de ſon Fils, à vous le faire obtenir.

LETTRE CXCVIII.

27. Mai. 1681.

A M. DE PONT CHATEAU. *Sur ſon voiage & le ſejour qu'il alloit faire en Hollande.*

NOus ne doutons point que vous ne ſoiez préſentement à Paris. Nous avons bien fait des voiages depuis votre départ. Nous ſommes préſentement dans les Iſles fortunées. Je m'étois figuré ce pais-là, ſelon qu'on m'en avoit parlé, comme des mareſcages dont on auroit peine à ſe tirer, ou des amas de fanges & de boue, comme étoit le village dont je vous écrivis ſi piteuſement il y a 18. mois. Ce n'eſt rien moins que cela. Ce ſont tous petits

tits canaux fort propres, qui donnent moien d'aller par tout en barque quand on veut. Mais on y va auſſi à pied par des rues auſſi nettes & auſſi ſéches que des allées de jardin. Car on y apporte tous les ans de nouveau ſable, & ſi on y manquoit, on ſeroit mis à l'amende. Ce ſont au reſte les meilleurs gens du monde, preſque tous Catholiques & regardés comme les plus dévots de toute cette Egliſe de Hollande. Ils ont deux Egliſes. L'une plus petite dans la Maiſon même du Curé, où on dit la Meſſe tous les jours ouvriers à huit heures, & l'autre plus grande pour les Dimanches & les fêtes. Le ſervice s'y eſt fait très ſolennellement le jour de la Pentecôte avec Muſique & Symphonie, c'eſt-à-dire, Orgues & Violes. Il y a eu fort grand nombre de communians, non ſeulement le jour de la feſte, mais auſſi le lendemain. Le Paſteur donna le voile à 4 devotes le jour de la feſte. Il y en a bien 70. Cela n'eſt-il pas admirable pour un village? Tout ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien du Curé & de l'Egliſe, & pour les pauvres n'eſt fondé ſur aucun fond ni ſur aucune taxe, mais ne vient que des oblations purement volontaires; & cependant ils ont des ornemens fort riches & de fort belle argenterie.

Il parle du village des Venes ſitué ſur le Lac de Harlem du côté de Leyde.

* M. Arnauld rapporte cette même hiſtoire à la fin du 2. Tome de l'Apologie pour les Catholiques.

Je ſai que vous aimez les belles Hiſtoires, en

en voici une admirable. Un Cordonnier qui eſt mort il n'y a que 10. ans, étoit autrefois huguenot & tres emporté : il arriva qu'allant à Leyde il trouva dans la boutique d'un libraire le livre de M. d'Ipre contre les hérétiques traduit en flamand. Il l'achêta & ſe mit à le lire en s'en retournant chez lui. Il en fut ſi touché qu'il penſa à ſe faire Catholique. Mais les P. R. l'aiant ſu ils lui envoierent des Anciens & des Miniſtres mêmes pour empêcher qu'il ne ſe convertit. Ils n'y purent rien gagner. Il répondoit parfaitement bien à tout ce qu'ils lui diſoient. Et comme il avoit fort bon eſprit, il mit par écrit les motifs de ſa converſion, & les fit imprimer en deux manieres, l'une plus étendue & l'autre plus courte qui a été imprimée deux fois.

Cela eſt ſans doute admirable : mais ce qui l'eſt encore plus, eſt que ſon changement n'a pas été ſeulement pour la foi, mais qu'il a mené une vie tout à fait ſainte, étant auſſi doux & humble, qu'il étoit fier & emporté auparavant ; de ſorte que le Paſteur qui l'a fort connu, me diſoit que de loup il étoit devenu un agneau. Je ne trouve rien de plus édifiant que ces ſortes de converſions. Il me ſemble que ce ſont de grandes marques de la verité de l'Egliſe. Nous allons à une nouvelle Sta-

station * qui sera plus longue, aussi-tôt * Delfe.
après la Trinité. Nous tiendrons notre ménage dans une maison à part, & qui sera toute à nous.

Je vous y regrette bien; car nous aurons un jardin, où vous pourriez travailler tant qu'il vous plairoit, outre que vous auriez toute liberté de vous promener. Je ne vous expose que le desir de mon cœur. Car je n'oserois vous presser de rien après vous avoir vu si incommodé avec nous. Mais enfin si vous ne trouviez point de meilleure retraite, faites état, s'il vous plait, de celle là. Nous y vivrions comme dans un petit monastére, & prierions Dieu à toutes les heures en commun.

LETTRE CIC.

A M. DE PONT-CHATEAU. *Sur la conduite qu'il devoit tenir dans l'état d'agitation où il se trouvoit.* 22. Juin.

NOtre ami m'a montré ce que vous lui aviez mandé, & ce qu'il vous avoit répondu. J'aurois quasi sujet de me plaindre qu'il m'a pris tout ce que j'aurois voulu vous écrire, si ce n'est que j'en suis bien aise parce que cela vous est avantageux, vous aiant parlé sur ce que vous

vous propoſez avec beaucoup plus d'onction que je n'aurois pu faire. Je ne m'étonne pas que l'agitation où vous vous trouvez vous faſſe ſoupirer après la retraite: c'eſt le meilleur uſage que vous puiſſiez faire de votre voiage. Le Monde ne nous eſt jamais moins dangereux que quand nous nous en trouvons fatiguez: ce ſont ſes agrémens qui ſont à craindre. Il en eſt de même de la diſſipation: quand elle eſt pénible, elle n'eſt diſſipation qu'à demi, parce que la peine qu'on en reſſent eſt une preuve que notre cœur n'y eſt pas, & que l'eſprit de Dieu nous appelle à lui. J'approuve fort la penſée que cela vous donne de cacher votre retour pour être encore moins expoſé. Mais je crois toujours que vous devez être fort reſervé à prendre des reſolutions pour un autre genre de vie. Vous ſavez ce qui vous a été répondu ſur cela par les ſerviteurs & les ſervantes de Dieu que vous avez conſultez. Vous devez croire qu'il vous a parlé par leur bouche, & attendre avec patience qu'il vous faſſe connoître par d'autres marques qu'il déſire autre choſe de vous, ſi c'eſt ſa volonté.

Il eſt bon en géneral de déſirer qu'on faſſe moins d'état de nous, & qu'on nous oublie davantage. Mais le plus ſûr après cela chré-

eſt d'abandonner tout à Dieu, parce que rien ne lui eſt plus agréable que la ſimplicité chrétienne, qui ne fait point tant de retours ſur ſoi même. Le vrai humble ſe contente d'être diſpoſé à être humilié, ſans tant rechercher à l'être, ou ſe plaindre qu'on ne l'eſt pas. L'amour propre ſe peut gliſſer plus aiſément dans ces recherches & dans ces plaintes: parce que l'humilité ſe découvre par là, ce qui la met en quelque danger de ſe perdre, au lieu qu'elle n'eſt jamais en un état plus aſſuré que lors qu'elle s'ignore elle même.

La rencontre que vous avez faite de Labadie eſt une choſe ſi extraordinaire, que je crois que vous n'avez point mal fait de l'aller entendre. Mais il eût été bon de vous informer de la raiſon qu'il a pu avoir de quitter Geneve, & s'il en eſt ſorti de lui même, ou parce que l'on ne l'y a plus voulu ſouffrir. Vous ferez bien de ne lire des livres des hérétiques que par neceſſité; mais il n'y a point de danger d'en lire un peu pour ſavoir de quoi ils traitent.

LETTRE CC.

3. Août. 1681. *A M.* LE ROI ABE' DE HAUTE-FONTAINE. *Où il lui conſeille de ſe demettre de ſon Abaie.*

J'Ai appris, Monſieur, avec bien de la douleur que vous étiez retombé malade, & il m'eſt venu en même tems une forte penſée dont j'ai apprehendé que Dieu ne me demandât compte un jour, ſi je ne vous la découvrois. C'eſt de vous faire ſouvenir de la réſolution que vous aviez priſe de ne point mourir Abé Commendataire. Les raiſons de conſcience que vous en aviez ſubſiſtent toujours; & ainſi je ne vois pas ce qui vous a pu decharger devant Dieu de cette obligation. L'affaire ne manqua à ſe conclure que par des obſtacles qui s'y rencontrerent. Dieu vous a fait penſer depuis à un autre qui eſt très homme de bien, & qui apparemment pourra vaincre ces obſtacles. D'où vient donc qu'il ſe trouve dans votre conduite le oui & le non, que S. Paul dit ne ſe devoir point trouver dans celle des Miniſtres Evangeliques? Je ne ſuis pas de l'avis de ceux qui condamnent abſolument toutes les commendes. Il faut néanmoins avouer que

que ſi elles ne ſont point du nombre des choſes qui ne peuvent être ſans peché, elles ſont au moins du nombre de celles qui ont beſoin de beaucoup de circonſtances pour être rendues licites. Et je crois qu'une de ces circonſtances, eſt de procurer en tout ce que l'on peut le bien des Religieux. Vous le pouvez en travaillant à avoir un ſucceſſeur qui ait de la pieté & de la vertu. Vous en avez eu un en vue qui a ces qualitez. Pourquoi donc ne pratiquez vous pas cet avis du Sage, de vous hâter de faire tout le bien que vous pouvez? Il vous eſt venu une ſucceſſion depuis quelques années; & vous ſavez ce que dit S. Auguſtin, qu'afin que nous puiſſions uſer legitimement des biens de l'Egliſe, il faut que *pauperum compauperes ſimus.* L'action qu'a faite celui ſur qui vous avez jetté les yeux (*a*) eſt ſi édifiante, & peut être d'un ſi grand

(*a*) Je ne doute point que cette perſonne dont parle là M. Arnauld ne ſoit un M. Martin de Saumur, qui avoit été & étoit encore precepteur de pluſieurs des enfans de M. Colbert le Miniſtre & Controleur Géneral des Finances. Ce Miniſtre voulant recompenſer cet honnête homme (qui avoit été de l'Oratoire) lui fit donner deux mil livres de penſion ſur l'Evêché d'Auxerre: ce qu'il ne voulut point accepter, diſant que n'aiant jamais rendu ſervice au Dioceſe d'Auxerre,

grand exemple à la poſterité, qu'il eſt bon que l'on ſache, qu'un homme de bien en a été touché, & qu'il n'a pas voulu qu'un ſi grand deſintereſſement ne fût pas ſans recompenſe même en cette vie. Comme il eſt capable de faire du bien dans le Dioceſe & de donner de bons avis au nouvel Evêque, s'il le conſulte; ce vous ſera un moien d'attirer ſur vous la miſericorde de Dieu, par la part que vous aurez à ce bien-là: & vous pouvez auſſi eſperer qu'il continuera ſelon ſon pouvoir les charitez que vous faiſiez dans le païs. Les Peres comptent entre les talens dont Dieu nous demandera compte, ſi nous manquons de les faire profiter, les moiens que nous avons de faire faire du bien aux autres: & c'eſt ce qui leur fait dire, que c'eſt un talent que d'être fort ami des perſonnes riches, & que c'eſt enfouïr ce talent & ſe rendre coupable par là, que de ne pas uſer de l'accès qu'on

& n'étant ni en état ni dans la diſpoſition de lui en rendre, il ne croioit pas pouvoir en conſcience accepter cette penſion. M. Colbert ne goûta pas trop cette excuſe, & lui dit qu'il ſe gardât bien d'imprimer de telles maximes à ſes enfans. Il lui donna cependant des rentes ſur la ville. J'ai ſu tout cela de M. Martin même de qui j'étois fort ami. *Cette Note eſt du P. Queſnel qui l'a écrite à la marge d'une copie de cette lettre.*

qu'on a auprès d'eux pour les porter à faire l'aumône. Il en eſt donc de même de mettre des ſerviteurs de Dieu en état de ſervir l'Egliſe & le prochain. C'eſt une omiſſion d'y manquer quand on le peut: & une action fort agréable à Dieu, & qui nous peut être d'un grand merite devant lui, de menager ces occaſions pour ſa gloire: ſans parler du mal que vous previendrez, & qui eſt quaſi inévitable ſi vous ne faites rien de votre vivant. Je ne crois pas, Monſieur, que vous trouviez mauvais que je vous propoſe bonnement ce qui m'eſt venu dans l'eſprit ſur votre ſujet. Il n'y a point d'amitié vraiment chrétienne que celle qui donne cette liberté: & c'eſt une des plus grandes miſeres des gens du monde, de ce qu'il n'y a perſonne qui l'oſe prendre à leur égard; ce qui a fait dire à un païen: *Cujus autem aures clauſæ veritati ſunt, ut ab amico vera audire nequeant, hujus ſalus deſperanda.* Mais quand je m'abuſerois dans le conſeil que je vous donne, je ſuis aſſuré que vous le prendriez en bonne part, & vous regarderiez ma franchiſe comme une marque de l'affection que Dieu m'a donnée pour vous.

LETTRE CCI.

19 Oct. 1681. A LA MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Il lui parle de la maladie, du zèle & de la maniere de vivre de M. l'Evêque de Caſtorie ; des miſſions étrangeres ; & de la mort de M. Thaumas.*

IL faut reparer, ma très chere Niece, la faute que j'ai faite la derniere fois de n'avoir point fait de reponſe à votre lettre ſi édifiante. C'eſt que je l'avois envoiée à M. de Caſtorie qui me l'a retenue plus longtems que je ne penſois, pour l'expliquer en flamand aux ſaintes perſonnes * qui ſont avec lui. Il nous a donné depuis de grandes apprehenſions. Car aiant été conſiderablement malade & n'étant pas encore tout à fait gueri, il a été obligé de ſe fatiguer extremement pour donner les Ordres en differens jours, ce qui lui a redonné la fievre dont je ne ſai s'il eſt encore tout à fait quitte. Que l'Egliſe ſeroit floriſante ſi elle avoit beaucoup de tels Paſteurs ! Il ſemble que l'on ſoit au tems de ces anciens Evêques, qui ne ſe diſcernoient que par le zèle & la charité avec laquelle ils connoiſſoient leurs troupeaux, & en qui il ne paroiſ-

* Mesdemoiſellesvan Heuſſen.

ſoit

ſoit rien du ſiecle. Il n'a pour train que ſon aumonier qui lui ſert de Secretaire & un Valet de Chambre ; mais Dieu lui donne des Timothés * des Phœbés & des Tecles avec lesquels il vit presque toujours dans une ſainte retraitte, qui a quelque choſe de ſi doux & de ſi édifiant, que tout reſpire la pieté dans cette Egliſe Domeſtique. M. Guelphe, qui vous doit aller voir bien-tôt, vous entretiendra de tout cela : il vous dira auſſi comme va tout notre petit ménage †. Il eſt vrai que dabord nous n'oſions presque aller dans notre jardin, parce qu'on y eſt vu ; mais on nous a dit qu'il n'importoit pas, n'y aiant que de bonnes perſonnes à l'entour de nous ; & ainſi nous y allons après diné quand il fait beau. Je continue toujours graces à Dieu de me bien porter. Je ne ſuis pas ſans affaires : car je me ſuis bien taillé de la beſogne. C'eſt pour les Catholiques qui ſont ici attaquez par divers petits libelles qui ſe répandent fort. Dieu me donne des forces pour y travailler gaiment ; & puisque je ſuis en train, je vous dirai ce qui m'eſt arrivé ces jours paſſés.

* M van Heuſſen & Mesdemoiſelles ſes Sœurs qui étoient Devotes.

† Il demeuroit alors a Delft dans le Beguinage.

Je voulois faire voir combien l'Egliſe a davantage au deſſus de l'héreſie, en ce qu'il n'y a que les Catholiques qui con-

vertiſſent les Idolatres à J. C. Ce m'a été un occaſion de lire les Relations des Miſſionaires François qui prêchent l'Evangile dans les Indes Orientales. En verité j'en ai été tout à fait édifié, & je voudrois qu'on vous les eût lues. Je ſuis aſſuré qu'il y a beaucoup de choſes qui vous raviroient. Vous y verriez une image du zèle & de la ferveur des premiers chrétiens, & des aſſemblées de Vierges, à qui on a donné le nom d'*Amantes de la Croix*, qui s'occupent principalement à adorer Jeſus-Chriſt crucifié & à le prier pour la converſion des infideles. Il y a auſſi des exemples merveilleux de la paſſion pour le martire, même en de jeunes Enfans. Je crois que ce ſont des livres que vous devez lire, quoique ceux qui les ont compoſez aient été autrefois, & ſoient peut-être encore un peu prévenus contre nous. Mais ce n'eſt peut-être que ceux qui ſont à Paris; car pour ceux qui ſont dans les miſſions ils paroiſſent ſi pleins de Dieu, que s'ils ont quelque ignorance ſur des matieres qu'ils n'ont pas aſſez étudiées, on ne ſauroit douter que cela ne ſoit couvert par l'ardeur de leur charité, & qu'on ne puiſſe dire de ces zelés prédicateurs de J. C. ce que ſaint Auguſtin diſoit autrefois de ſaint Cyprien. *Hunc nœvum in can-*

candidiſſimo pectore charitatis ubera contegunt. Vous dirai-je la penſée que j'ai eu. Je voudrois que vous fuſſiez unies avec ces *Amantes de la Croix* de la Cochinchine, & que vous leur euſſiez écrit une lettre pour leur demander cette union. On la feroit bien tenir par quelques perſonnes qui connoiſſent des Directeurs des miſſions étrangeres. Vous vous rirez peut-être de ma ſimplicité : mais je n'ai pu m'empêcher de me décharger de cette penſée qui m'eſt venue dans l'eſprit, en liſant ces Relations. Je ne prétends point que vous y aiez aucun égard, ſi Dieu ne vous la donne auſſi après les avoir lues. Mais à quoi je me borne, c'eſt que je voudrois bien au moins que dans vos retraites, une de vos vues fût de prier Dieu pour ces bons Miſſionnaires qui travaillent avec tant de zèle pour faire connoître J. C. parmi tant de nations en qui ne s'eſt point encore accompli ce que ſon Pere lui a promis, de lui donner tous les peuples pour ſon héritage. Je ne ſai de quoi je vous entretiens, c'eſt que je me laiſſe aller à tout ce qui me vient ſous la plume, comme ſi je vous parlois, ne doutant point que vous ne le trouviez bon.

Notre Ami (*a*) eſt bien heureux d'être allé à Dieu après une perſécution qu'il n'a attirée que pour avoir aſſiſté de bonnes filles, qu'on ne tourmentoit auſſi que pour les forcer d'agir contre leur conſcience. La priſon & l'exil qu'il a ſouffert pour cela dans des diſpoſitions ſi chrétiennes, ſont une excellente préparation pour faire ce dernier voiage d'où dépend l'éternité.

LETTRE CCII.

A MAD. CHAMPAGNE. *Pour la conſoler de la mort de ſon Mari & d'une fille unique.*

12 Nov. 1681.

IL faut avouer, Mademoiſelle, que Dieu vous éprouve d'une étrange ſorte. Perdre en même tems un mari ſi aimé & ſi digne d'être aimé, & une fille unique obtenue par tant de vœux, c'eſt aux yeux des hommes une des plus extraordinaires déſolations où une femme puiſſe tomber.

Ce n'en eſt que trop pour accabler la na-

(*a*) M. Thaumas mort le 5. Septembre 1681. relegué à Quimpercorentin en baſſe Bretagne, après huit mois de priſon à la Baſtille.

nature, quand elle eſt abandonnée à elle même, & qu'elle n'a point d'autre appui que les vaines conſolations qu'elle peut tirer de la raiſon ſeule. Mais vous étes Chrétienne, & je ne doute point que la foi ne vous ait ſoutenue dans un ſi grand choc. C'eſt elle qui vous a fait voir que votre perte n'eſt point telle que les premiers ſentimens de votre douleur vous l'ont repreſentée, que vous n'avez rien perdu qu'aux yeux de la chair, & que tout ce que vous aimiez le mieux en ce monde, peut encore être d'une maniere plus ſpirituelle & plus pure, l'objet de votre amour. Non, Mademoiſelle, vous n'avez point perdu ce mari qui tenoit une ſi grande place dans votre cœur. Il vous a ſeulement quitté pour un peu de tems. Vous le retrouverez dans le ciel où votre union ſera éternelle.

Vous connoiſſiez mieux que perſonne les graces que Dieu lui avoit faites, & de quelle nature a été le lien qui vous a unis. Vous ſavez qu'il vous a choiſie pour avoir une compagnie qui le pût aider à rendre à Dieu ce qu'il lui devoit, & à jouir des douceurs ſpirituelles d'un mariage vraiment chrétien. Vous ſavez le zele que Dieu lui avoit donné pour les véritez chrétiennes que le monde connoît le moins: la ſincerité de ſon

affection pour ſes veritables amis qu'il aimoit en J. C. ſon detachement des biens de la terre, & le ſoin qu'il avoit d'en faire part à J. C. en l'aſſiſtant, autant qu'il pouvoit, en la perſonne des pauvres, & en contribuant auſſi à l'ornement de ſon temple. Je ne ſai point encore ce qui s'eſt paſſé durant ſa derniere maladie : mais je ne doute point que Dieu n'ait terminé par une mort ſainte, une vie ſi chrétienne.

Il vit donc ce cher mari que vous pleurez comme mort, & d'une vie beaucoup plus heureuſe & plus véritable que celle qui faiſoit votre plus grande conſolation. Changez la donc en une autre plus digne d'une chrétienne : & penſant plus au bonheur que lui aſſure ſa ſortie de ce monde, comme vous avez tout ſujet de croire, ne faites pas ce tort à votre amitié, que d'être plus ſenſible à votre interêt qu'au ſien.

Ce ſont ces mêmes vûes qui ont dû ſecher les larmes que vous avez répandues pour la chere enfant qui eût pû ſans doute diminuer votre douleur, ſi Dieu vous l'avoit laiſſée en vous ôtant ſon pere. Mais il a voulu le ſacrifice entier, & que pouvez vous faire autre choſe, que de dire encore ici comme le ſaint homme Job: *Le Seigneur me l'avoit donnée ;*

née ; le Seigneur me l'a ôtée : que ſon ſaint nom ſoit beni. C'étoit un enfant de prieres, & vous ne l'aviez ſans doute l'un & l'autre demandé à Dieu, que dans l'eſprit du Jeune Tobie, afin qu'il pût être beni & loué par le fruit du mariage.

Il vous a donc exaucés. Car il le ſera éternellement par cet enfant, qu'il a enlevée de ce monde ſi plein de perils & de pieges, avant qu'elle fut en état de pouvoir perdre la grace de la régéneration divine qu'elle avoit reçue dans le ſaint Batême. Dieu n'a donc eu, Mademoiſelle, que des penſées de miſericorde & de grace ſur les deux objets de votre affliction : mais vous devez croire qu'il n'en n'a eu auſſi que de ſemblables ſur vous. Il a rompu tout d'un coup tous vos liens, parce que vous voulant tout à lui, il a voulu qu'il n'y eût plus rien qui partageât votre cœur, étant aimé trop humainement, quoi que légitimement. Il vous appelle à un autre état dont le propre eſt, ſelon S. Paul, de ſe regarder comme une perſonne déſolée qui ne cherchant plus de conſolation ſur la terre, met toute ſon eſpérance en Dieu, & s'applique jour & nuit à la priere, c'eſt-à-dire, qu'elle a pour principale & presque unique occupation, les exercices de pieté : car on prie en diverſes ma-

nieres. C'eſt la définition que l'Apôtre donne d'une veritable veuve. Vous n'avez pas choiſi cet état: Dieu l'a choiſi pour vous: & c'eſt ce qui vous doit donner plus de confiance, qu'après l'avoir embraſſé par un humble ſoumiſſion à ſes ordres, il ne vous refuſera pas les diſpoſitions néceſſaires pour en bien remplir les devoirs, ſi vous les lui demandez avec foi. Je ne manquerai pas auſſi de me joindre à vous pour vous obtenir cette grace en lui recommandant l'ame de ce cher & fidele ami qui nous a quittez, comme j'ai fait pluſieurs fois dans le ſaint Sacrifice de la Meſſe. C'eſt tout ce que je puis faire pour vous donner à l'un & à l'autre des marques de mon amitié & de notre alliance ſpirituelle; & vous avez trop de religion pour n'en faire pas plus d'état que de tous les ſervices temporels qu'on vous pourroit rendre. Je ſuis, Mademoiſelle, en notre Seigneur, &c.

LETTRE CCIII.

7 Janv. 1682. *A M.* DE NOINTEL. *Pour le conſoler de ſa diſgrace.*

IL eſt vrai, Monſieur, que j'ai été ſenſiblement touché de votre diſgrace, & que j'ai fait ce que j'ai pû pour l'empê-

pêcher auprès de quelques perſonnes que je croiois y pouvoir quelque choſe, étant très perſuadé que vous ne l'aviez point meritée. Mais comme les évenemens nous ſont des marques certaines de la volonté de Dieu, je l'ai regardée d'un autre œil depuis qu'elle eſt arrivée. J'ai conſideré, Monſieur, qu'aiant rendu un ſi grand ſervice à l'Egliſe par le ſoin que vous avez pris pendant votre ambaſſade de tirer de ſi autentiques atteſtations & en ſi grand nombre, de la créance de l'Egliſe Grecque touchant l'Euchariſtie, il y avoit ſujet de croire que Dieu ne laiſſeroit pas une ſi bonne œuvre ſans recompenſe. Et ainſi n'en aiant point reçu en ce monde, puisqu'au contraire Dieu a permis que votre ambaſſade ne vous ait attiré que de nouveaux malheurs, que devons-nous conclure de là, en jugeant des choſes par l'analogie de la foi, ſinon que ce n'eſt pas en ce monde, mais en l'autre, que vous devez attendre le fruit de votre travail? Il m'a donc paru, Monſieur, que devant prendre ſur moi une grande partie de l'obligation, que vous ont tous les Catholiques, ma reconnoiſſance devoit aller à prier Dieu qu'il vous fit entrer dans ſes deſſeins, en vous faiſant ſentir par une forte inſpiration de ſa grace, plus que vous n'avez encore fait

par votre propre experience, que c'eſt une grande folie de mettre ſa confiance dans les grands de la terre, & que la veritable ſageſſe eſt de ne s'attacher qu'à Dieu, qui ne laiſſe point ſans recompenſe les ſervices qu'on lui rend, au lieu qu'on ne voit qu'injuſtice & ingratitude parmi les hommes. A qui tient-il, Monſieur, que vous ne faſſiez un ſi bon uſage de vos infortunes? Ne réſiſtez point à la voix de Dieu qui vous apelle à lui en vous ôtant tous les moiens de trouver votre repos dans le monde? Il a fait à votre égard ce qu'il dit dans un Prophete: *Sepiam viam tuam ſpinis.* Il a embaraſſé d'épines le chemin du ſiecle dans lequel vous vouliez marcher. Laiſſez donc ce malheureux chemin qui mene à la perdition, puiſque même on vous le bouche, & ne craignez point d'entrer dans celui de l'Evangile qui mene à la vie. Il eſt vrai qu'on y trouve auſſi des épines, mais aiant été arroſées par le ſang de J. C. elles ne font que des piquûres avantageuſes, en formant dans l'ame des nouveaux convertis, *cette triſteſſe ſelon Dieu, qui opere une pénitence ſtable pour le ſalut.* Et ſi cette voie eſt dabord étroite, elle s'élargit à meſure que la charité dilate le cœur, parce que ce qui paroît difficile à ceux qui agiſſent en-

encore par l'esprit de crainte, devient facile à ceux qui de la crainte passent à l'amour. Je ne sai, Monsieur, ce que vous direz de la liberté que je prends de vous prêcher si hors de propos. Il y a peu de personnes à qui je l'eusse osé faire; mais je me suis persuadé que non-seulement vous ne le trouveriez pas mauvais, mais que vous le prendriez pour la meilleure marque que je vous puisse donner de l'affection sincere que Dieu m'a donnée pour vous.

LETTRE CCIV.

A MAD. JUPINE *. *Du bonheur des soutrances.* 28 Fevr. 1682.

* C'étoit une fille devote de Brusselles.

IL me semble, ma très-chere Sœur, que je n'aurois guere besoin de vous parler, puisque Dieu vous parle; ou qu'au plus je n'aurois qu'à vous avertir de faire attention à ce qu'il vous dit. Il vous visite par les maux qu'il vous envoie, & afin que vous vous y appliquiez davantage, & qu'ils vous puissent être l'occasion d'un plus grand merite, il permet que vous les croiez plus grands qu'apparemment ils ne sont. Quel peut être en cela son dessein sur vous autant que nous en pouvons juger par l'Ecriture,

re, ſinon de vous faire avoir plus de confiance en lui, & vous aſſurer davantage qu'il eſt votre pere, & que vous regardant comme ſon enfant il vous ſoutiendra dans vos foibleſſes, & ne permettra point que vous ſoiez tentée au deſſus de vos forces? C'eſt une verité que le S. Eſprit nous a appriſe par la bouche de S. Paul: *Ne vous laſſez point de ſouffrir*, dit-il aux fideles Hebreux, *Dieu vous traite en cela comme ſes enfans. Car qui eſt l'enfant qui ne ſoit point chatié par ſon Pere? Et ſi vous n'étes point chatiez, tous les autres l'aiant été, vous étes donc bâtards, & non pas de vrais enfans.* C'eſt donc lorsque les chrétiens ſe trouvent à leur aiſe, ſans afflictions & ſans ſouffrances qu'ils doivent trembler. Car quel plus grand ſujet de craindre que lorsqu'on a lieu d'apprehender qu'on ne ſoit retranché du nombre des vrais enfans, & rejetté de devant Dieu comme des enfans bâtards. Et quel ſujet au contraire de plus grande conſolation que ce qu'ajoute le même Apôtre; que quand Dieu nous châtie, c'eſt pour notre bien veritable, & pour nous rendre participans de ſa ſainteté. C'eſt un des renverſemens qu'a fait l'Evangile. Auparavant on croioit heureux ceux qui ne ſouffroient point, & preſentement ce ſont ceux qui ſouffrent

frent qui ſe doivent tenir heureux. Il n'en étoit pas de même avant J. C. Car dans l'état de la loi qui promettoit des recompenſes temporelles à ceux qui l'obſervoient, les maux de cette vie étoient regardez comme des marques de la colere de Dieu. Mais ils ont changé de nature depuis que notre Seigneur s'en eſt chargé pour en compoſer le ſacrifice ſanglant qui nous a reconciliés à ſon pere. Ils ſont devenus maintenant au regard des vrais fideles des temoignages de ſon amour paternel, parce que ne nous aimant qu'en ſon Fils, il nous y aime d'autant plus que nous reſſemblons davantage à celui qui a voulu être pour nous un *homme de douleurs.*

Quand ce ſeroit l'état où Dieu voudroit vous reduire, vous devriez l'accepter, ma très-chere Sœur, ſinon avec joie, ce qui lui ſeroit plus agréable, au moins avec une reſignation pleine de foi, comme un effet de l'amour qu'il a pour vous, qui lui a fait choiſir ce moien comme le plus propre au deſſein qu'il a de vous rendre ſainte. Oui ſainte, ma Sœur, car c'eſt la même choſe, ſelon S. Paul, d'être vraiment chrétien, & d'être ſaint; & il le faut bien être en quelque degré pour être ſauvé, puiſque S. Paul nous aſſure que ſans la ſainteté nul ne verra Dieu.

Dieu. Or pour être ſaint il faut travailler à le devenir. Mais c'eſt une bonté particuliere de Dieu envers les foibles qui n'auroient pas le courage de ſe mortifier autant qu'il faudroit pour acquerir ce degré de ſainteté qu'il leur a deſtiné, de les y faire arriver par les croix qu'il leur envoie, & de leur donner moien par là de ſatisfaire à l'obligation que nous avons tous, comme remarque S. Auguſtin, de remplir la meſure des ſouffrances de J. C. qui aiant ſouffert comme notre chef, ſouffre encore en ſes membres, afin que le corps entier ſoit rendu digne d'être preſenté à Dieu comme une hoſtie d'agreable odeur, aiant paſſé par le feu de toutes les tribulations qui en doivent achever le ſacrifice.

Je fais aujourd'hui la fête des cinq plaies de notre Seigneur. Que cet objet eſt capable de nous donner une ſainte confuſion de la repugnance que nous aurions d'accepter les croix qu'il nous envoie. Mais quel ſujet de confiance ne trouverons-nous point auſſi dans ces mêmes plaies contre une autre ſorte de tentation qui nous fait presque perdre l'eſperance de notre ſalut, en nous voiant ſi foibles & ſi ennemis des ſouffrances. „ Car où trouverons-nous, dit S. Ber-
„ nard, une plus grande ſureté & un
„ plus

„ plus parfait repos que dans les plaies
„ du Sauveur ? C'eſt où je me retirerai
„ avec d'autant plus de confiance qu'il
„ eſt plus puiſſant pour me ſauver. Mes
„ péchés ſont grands, mais ſi ma con-
„ ſcience en eſt touchée, elle n'en ſera
„ point troublée ; parce que le ſouvenir
„ de ces plaies me raſſure, ſachant que
„ J. C. a bien voulu qu'on les lui fît
„ pour expier mes iniquités. Les en-
„ trailles de mon Seigneur ſont toutes
„ pleines de miſericordes pour moi, &
„ ſes plaies m'y donnent entrée. C'eſt
„ par ces ouvertures ſacrées que je puis
„ ſuccer le miel de la pierre & l'huile du
„ rocher, c'eſt-à-dire, gouter & ſentir
„ combien le Seigneur eſt doux. Ap-
pliquez-vous, ma très-chere Sœur, les paroles de ce Pere. Ce vous ſera un remede puiſſant & efficace contre un mal très dangereux, qui eſt le découragement que nous cauſe la trop grande reflexion que nous fait faire notre ennemi ſur notre peu de vertu. Il a raiſon de nous reprocher le peu que nous en avons ; mais il n'a pas raiſon d'en conclure, que nous n'avons pas lieu d'eſperer que Dieu nous fera miſericorde. Car ce n'eſt pas en nous mêmes que nous mettons notre force, c'eſt en J. C ; c'eſt en la puiſſance de ſa grace, qu'il ne refuſe point à tous

ceux

ceux qui la lui demandent avec humilité & avec foi. Nous ſommes mêmes d'autant plus en état de l'obtenir, que ſa main ſemble davantage s'appeſantir ſur nous par les maux corporels dont il nous afflige. Car ne nous faiſant entrer dans la participation de ſes ſoufrances, que pour nous faire entrer dans la participation de ſa ſainteté, il eſt toujours prêt de nous exaucer quand nous crions vers lui de cet abîme de miſere, & de nous faire ſentir qu'il ne détruit notre homme exterieur, qu'afin que l'interieur ſe renouvelle de jour en jour, comme nous l'aſſure l'Apotre. Voilà, ma très chere Sœur, ce que Dieu m'a donné pour vous. J'ai ſuppoſé ce qu'on m'a dit de ces maux inconnus qui vous font peur. J'eſpere que ce que vous craignez ne ſera pas, & je crois que vous feriez bien d'en croire M. * & de ſuivre ſes avis. Mais ces apprehenſions mêmes peuvent ſervir à votre ſanctification ſi vous en faites bon uſage. Car ne nous étant pas permis de donner des bornes à la ſoumiſſion que nous devons avoir pour les ordres de Dieu, quoique ce ſoit que nous craignions, la foi & la pieté demandent de nous que le regardant comme nous pouvant arriver, nous lui en faſſions par avance un ſacrifice.

La

LA perſonne qui vous donnera cette lettre, n'aiant pu partir au tems qu'elle penſoit, je ne ſai plus ſi l'état où vous vous trouvez maintenant eſt conforme à ce que je vous y écris. Peut-être que notre ſeigneur vous aura fait paſſer du ſentiment de ſes ſouffrances à la joie de ſa reſurrection. Mais il eſt toujours bon de les joindre enſemble. Car nous ne ſommes guere dans la joie que par l'eſperance, comme dit S. Paul, (*ſpe gaudentes*) & l'état le plus ordinaire de la grace en ce monde eſt de nous faire porter en nos corps la mortification de Jeſus, comme dit le même Apôtre. 15. Avril 1682.

LETTRE CCV.

A M. DODART. *Sur le ſilence des Evêques dans les affaires de la Regale, & ſur les moiens que l'on emploioit pour convertir les Huguenots.* 26 Avril.

JE trouve une parole dans votre lettre qui doit bien faire gemir. *Le Roi*, dites-vous, *étoit bien diſpoſé à faire toute ſorte de bien: les Evêques n'avoient qu'à dire.* Quel compte n'auront-ils donc point à rendre à Dieu? Cela fait trembler. Je ne parle pas de ceux qui n'ont au-

aucune crainte de Dieu. Qu'en pouroit-on eſperer ? Mais je penſe à ceux qui font profeſſion d'être gens de bien, & qui le ſont en un certain degré. Vous jugez aſſez ceux que je veux dire. Peut-on comprendre qu'ils n'aient aucun ſcrupule de ne pas ouvrir la bouche ſur la maniere dont on traite les plus gens de bien par les ſurpriſes que l'on fait au Roi, qu'il leur ſeroit ſi aiſé de détromper s'ils en avoient le courage ? Et au lieu de cela ils ſont d'une part les généreux contre le Pape, qui ne s'eſt engagé dans cette affaire * que pour ſoutenir la liberté canonique de leurs Egliſes ; & de l'autre ils ſe laiſſent amuſer par des prétendues negociations, qui leur font croire que tout tend à une bonne paix, & que le Roi même y eſt bien diſpoſé, lorsque les violences continuent toujours à l'ordinaire, temoin ce qui eſt arrivé depuis qu'on nous a donné ces belles eſperances, à Sées, à Montpellier, à Corbie. Mais ce qui me paroît plus inconcevable, c'eſt qu'il ne ſe ſoit pas trouvé un ſeul Evêque qui ait repreſenté à ſes Confreres, l'obligation qu'ils avoient, ſe trouvant aſſemblez, de faire reparer l'injure qu'on avoit faite à l'Egliſe, en condamnant à mort le Grand-Vicaire d'un Dioceſe † pour avoir défendu le droit

* De la Regale.

† Le Pere Cerles Chanoine regulier, Grand-Vicaire de Pamiers, le Siege vacant, condamné par Arrêt du Parlement de Toulouſe, & exécuté en effigie.

de

de ſon Chapitre. Cette lâcheté univerſelle me paroît horrible, & me fait perdre, je vous l'avoue, la bonne opinion que j'avois de quelques-uns de ces Prélats. Car y a-t-il grande difference entre faire ou autoriſer le mal, & ne s'en point plaindre quand on le peut & qu'on le doit? J. C. ne reproche pas au mercenaire d'avoir égorgé les brebis ; mais de ne les avoir pas defendues, & de s'en être enfui: & c'eſt s'enfuir, dit S. Auguſtin, que de ſe taire en de ſemblables occaſions: *Fugiſti, quia tacuiſti.* Si le bon M.* dont vous me parlez, étoit en leur place, il ne ſeroit pas ſi lâche. Temoignez lui bien, je vous prie, combien je lui ſuis obligé. Car je ſai qu'il ne craint point dans les rencontres de ſoutenir ceux qui ne ſont pas en faveur. C'eſt une vertu rare dans un Courtiſan, & ſur tout en ce ſiecle....

J'ai lu depuis peu la ſuite du livre de la Politique du Clergé, ſous le titre *des derniers efforts de l'Innocence affligée.* Si la moitié des faits qu'il rapporte eſt vraie, il faut avouer que la maniere dont on s'y prend, ou plutôt dont on s'y eſt pris dans le Poitou, & dans la Saintonge pour convertir les Huguenots eſt pitoiable, & qu'on devoit plus penſer à ce que dit S. Auguſtin dans ſa lettre à Donat

Pro-

Proconſul d'Afrique : *Oneroſior eſt quàm utilior diligentia, quamvis ut magnum caveatur malum, cogi tantùm homines, non doceri.* On n'a aucun ſoin de mettre de ſaints Evêques & de bons Curez dans les lieux où il y a beaucoup d'Huguenots, ni d'attirer les Eccleſiaſtiques à l'étude de la controverſe par d'honnêtes recompenſes, ni d'ôter les pierres de ſcandale qui retiennent les Calviniſtes dans leur Secte ; & l'on s'imagine que l'on ruinera l'héreſie par des moiens humains qui rendent la Religion Catholique odieuſe, comme eſt l'édit qui donne aux enfans de ſept ans le pouvoir de choiſir de quelle Religion ils veulent être, ce qui leur donne ſujet de faire de furieuſes déclamations contre les perſecutions qu'on leur fait en France...

Je viens de voir la lettre de l'Aſſemblée au Pape. J'y ai trouvé un endroit qui m'a fort ſurpris. C'eſt dans l'éloge que l'on fait du Roi pag. 10. *Quid verò, hæreſis quot accepit ſubinde ſalutares plagas.... Quid deinde referemus, ut regius animus exoſas habeat* NOVITATES OMNES, *nulloque regni loco conſiſtere patiatur &c.* Vous connoiſſez quelques uns de ces MM. les Prelats, ſachez, s'il vous plaît, ce que cela peut ſignifier, & ſi cela ne ſera pas pris pour une approbation

bation autentique de tous les mauvais traitemens que l'on fait ſouffrir à ceux que l'on perſécute pour le Phantôme du Janſeniſme. Eſt-ce là une bonne preuve que l'on travaille à la paix? Je trouvois étrange qu'ils ne fiſſent point de Remontrances pour arrêter ces perſecutions. Ils font bien pis : ils témoignent les approuver.

LETTRE CCVI.

A la MERE ANGELIQUE DE S. JEAN, *Abeſſe de Port-Roial des Champs. Sur la retenue que doivent avoir les Gens d'Egliſe à parler & à écrire des affaires d'Etat ; qu'ils doivent ordinairement ſe borner aux affaires de l'Egliſe.* 22. Mai 1682.

CE tremblement de terre dont vous me parlez me feroit plus de peur qu'une douzaine de cométes. Car je crains peu les préſages, mais j'apprehende davantage les maux effectifs. On n'eſt pas loin d'être écraſé, quand la terre tremble. Ce que vous me mandez eſt tout à fait beau : mais je ne trouve perſonne plus capable de l'executer, que celui qui en a eu la penſée. Je vous le dis ſans façon : car je le crois ſincerement. J'ajoute néanmoins que je ne vois aucun bien à eſperer d'une ſemblable lettre. C'eſt la der-

niere choſe ſur laquelle il faut donner des avis, que le gouvernement de l'Etat. Les Princes ſe moquent de ceux qui les prêchent ſur cela, & les regardent comme des devots indiſcrets, qui ſe mêlent de choſes qu'ils n'entendent pas, & qu'ils ne ſauroient bien connoître : en quoi ils ont quelque raiſon ; & quand ils n'en auroient pas, il faudroit entrer dans le detail de leurs affaires pour le leur perſuader ; & c'eſt de quoi il ne faut faire de part à perſonne. On peut bien leur donner avis de quelques injuſtices particulieres, comme ſont celles dont vous apportez des exemples ; & on pourra obtenir d'eux qu'on y donne ordre pour un tems : mais pour faire quelque choſe de ſolide, il faudroit les guerir de la paſſion de la gloire, de l'ambition, de la folie d'être conquerant ; & c'eſt une plaiſante imagination d'eſperer que cela ſe fera par une lettre. Rien n'eſt plus beau que ce que lui a dit ſur ce ſujet un Poete * de nos amis, lorsqu'après avoir loué le miniſtre d'un grand Roi qui lui conſeilloit de demeurer en repos ſans ſe fatiguer par des guerres continuelles avec ſes voiſins pour étendre ſa domination, il ajoute ce qui ſuit :

* M. Boileau (Deſpreaux)

Mais à l'ambition oppoſer la prudence,
C'eſt aux Prelats de cour prêcher la reſidence.

Ce

Ce n'eſt pas que mon cœur du travail ennemi
Approuve un fainéant ſur le trône endormi.
Mais quelques vains lauriers que promette la guerre,
On peut être Heros ſans ravager la terre.
Il eſt plus d'une gloire. En vain aux conquerans
L'erreur parmi les Rois donne les premiers rangs.
Entre les grands Heros ce ſont les plus vulgaires.
Chaque ſiecle eſt fecond en heureux temeraires...

Mais un Roi vraiment Roi, qui ſage en ſes projets
Sache en un calme heureux maintenir ſes ſujets,
Qui du bonheur public ait cimenté ſa gloire,
Il faut pour le trouver courir toute l'Hiſtoire,
La terre compte peu de ces Rois bien faiſans.
Le ciel pour les former les prepare longtemps
Tel fut cet Empereur. . .

Le Roi certainement a lu cela, & on ne peut pas douter qu'il ne l'ait trouvé fort beau. En le liſant cependant en a-t-il profité? S'eſt-il formé ſur ce modele, qui le prenoit par l'endroit le plus ſenſible, qui eſt l'amour de la gloire?

Il y a auſſi un endroit admirable contre les ravageurs de provinces qu'on a appellés conquerans, dans le Diſcours de M. de Meaux ſur l'Hiſtoire univerſelle, fait pour M. le Dauphin. Cela a-t-il ſervi à perſuader au Roi qu'il doit penſer à maintenir ſon roiaume en paix plûtôt qu' à l'agrandir. Il y a beaucoup d'autres choſes très belles dans le même livre qui vont au même but, & qui ne lui ont pas été moins inutiles. Je ne

vois donc point du tout ce qu'il y auroit à eſpérer de ce coté là? S'il y avoit quelque choſe à faire, ce ſeroit ſeulement dans les affaires de l'Egliſe. Car les Rois ne peuvent pas ſe croire ſur cela plus habiles que ceux qui leur donnent des avis, ni pretendre qu'on leur parle en aveugle ne ſachant pas ce qu'ils ſavent, comme ils le penſent ſur les affaires d'Etat. Mais ſur cela même il n'y a rien à faire tant qu'il aura toute ſa confiance en deux perſonnes qui lui ont donné depuis long-temps, & qui continuent toujours à lui donner de fauſſes idées de toutes les choſes de l'Egliſe & de toutes les perſonnes. Car croiant, comme il fait, qu'il y a dans ſon Etat des gens ſuſpects d'héréſie qu'il eſt neceſſaire de reprimer, plus il ſera devot, plus il prendra toutes les perſecutions qu'il fait à tant de gens de bien pour des actions fort agréables à Dieu. Or il demeurera dans cette opinion de l'héréſie du Janſeniſme tant qu'il ſe gouvernera par les avis de ces deux perſonnes qui la lui ont inſpirée. Il n'y a donc qu'un ſeul moien de remedier à ces maux, qui eſt de ruiner dans ſon eſprit ces deux mauvais conſeillers, & de lui faire comprendre que rien ne lui fera tant de tort & devant Dieu & dans la poſterité, que d'avoir agi dans les choſes les plus im-

importantes pour ſon ſalut & pour ſa véritable gloire, par les conſeils de deux perſonnes qui ont auſſi peu de conſcience que ceux-là? On ſait ce qu'on en peut dire, ſur tout de l'un que le Roi connoît très bien. Qui n'eſt pas capable de lui parler de cela, eſt incapable de faire aucun bien ſolide à l'Egliſe. Et ainſi je croirois mon tems fort mal emploié, de lui faire des ſermons ſur la maniere de bien regner, que je ſuis très aſſuré qui ne ſeroient point écoutez. On ne le peut ſervir ſolidement qu'en lui faiſant avoir créance en des gens vraiment chrétiens, & c'eſt ce qu'on doit principalement demander à Dieu pour lui; comme vous le reconnoiſſez vous mêmes, quand vous dites, *qu'il n'y a rien qu'on ne ſe pût promettre du Pape & du Roi, s'ils avoient le ſecours & le conſeil dont nul homme ne ſe peut paſſer, Dieu étant ſeul ſuffiſant à lui même.* A quoi vous ajoutez parfaitement bien : *Qu'il n'y a qu'à demander le S. Eſprit avec l'Egliſe en ces jours-ci, parce que c'eſt à celui qui l'a formée qu'il appartient de la gouverner.* Demeurons en donc là, & ne perdons point le tems en des choſes qui paroiſſent grandes à les conſiderer ſuperficiellement, mais qui dans le fond ne ſeroient que des amuſemens inutiles.

LETTRE CCVII.

28. Mai. 1682.

A la MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Sur quelques remontrances qu'il avoit faites à ſon Neveu. Sur un bref du Pape, & ſur l'Ecrit de M. le Fevre contre le Renverſement de la Morale.*

DEpuis ma lettre écrite j'en ai reçu une de M. l'Abé Arnauld * dont je ne me plains point, parce que je pouvois lui en avoir donné ſujet par des remontrances que je lui avois faites peut-être mal à propos. Je viens de lui faire reponſe, & je ſuis bien incorrigible; car je n'ai pu encore m'empêcher de le prêcher, quoique je craigne bien qu'il ne ſoit guere en état de profiter de mes ſermons. Mais n'y a-t-il point lieu d'apprehender que Dieu ne nous demande compte comme d'un talent que nous aurons manqué de faire profiter, ſi étant de quelque degré au deſſus de nos amis, nous laiſſons paſſer les occaſions qui ſe préſentent de les avertir du danger qu'ils courent de ſe perdre, lorsque ſe contentant de mener une vie honnête & reglée ſelon le monde, ils ne penſent point à ſatisfaire aux devoirs eſſentiels de leur condition ſelon les regles de l'Evangile?

*Son neveu & frere aîné de M. de Pomponne.

Nous

Nous avons reçu le nouveau Bref qui nous a paru fort vigoureux. Mais l'ordonnance du P. Cerle pour le Jubilé nous a ravis. C'eſt un vrai heros Chrétien, & c'eſt de lui que l'on peut dire dans l'aſſerviſſement general de tout le monde :

Et cuncta terrarum ſubacta
Præter atrocem animum Catonis.

Il n'y a pas eu moien de laiſſer ſans réponſe ce qu'a écrit M. le Fevre contre le Renverſement. J'ai commencé à y travailler depuis trois jours, & j'en envoirai quelque choſe par le premier courier. Que cela me ſerve d'excuſe pour les perſonnes à qui je ne pourai pas écrire.

LETTRE CCVIII. (a)

Sur ce qu'on vouloit l'engager d'ecrire à M. L'ARCHEVEQUE DE PARIS. en 1682.

J'Ai repondu à la propoſition que l'on m'a faite il y a un mois ou environ. Je ne ſai à qui : je penſe que c'eſt à M. * mais j'ai ſuppoſé qu'elle en donnera avis

* la Mere Abbeſſe de P. R.

(a) Cette lettre fut interceptée, & M. l'Archevêque de Paris en fit grand bruit.

à nos amis. Je n'ai point de raiſons nouvelles qui me faſſent changer d'avis, ni qui me faſſent croire que je me doive rapprocher de celui * qui dit: *Que l'on ſe raproche, & puis on verra.* Les violences continuent toujours, & on veut que nous nous fermions les yeux, & que nous nous perſuadions que les loups veulent ſincerement faire la paix avec les brebis. Je ne ſuis pas ſi crédule. Mais quand ils ſeroient très ſinceres, qu'ont-ils beſoin de moi pour faire une choſe qui ne me regarde point en particulier plus que dix-mille autres perſonnes, & que je ne ſollicite point, étant très content de demeurer en l'état où je me trouve? Pourquoi donc me mettre en jeu, moi qui ne leur demande rien, quoi que j'euſſe tant de ſujets de vouloir que l'on reparât les injuſtices que l'on m'a faites? Mais j'admire qu'on ne voie point les inconveniens de l'engagement où l'on voudroit que j'entraſſe.

* M. l'Archevêque de Paris.

1. Je ne puis écrire que ma lettte ne devienne publique, s'il plait à celui à qui ou pour qui je l'écrirois. Et ce ſeroit juſtement me jetter dans l'embarras où s'eſt trouvé Monſieur Nicole. Car c'eſt ſe tromper ſi on ne ſuppoſe pas, que preſque tous ceux qui aiment la verité, prendroient ce que je ferois pour une très grande baſſeſſe.

2. Il

2. Il ne faut point douter auſſi qu'elle ne fût envoiée à Rome, comme un témoignage que je prends part à tout ce qui ſe fait dans l'Aſſemblée, & que je l'approuve. Car flatter celui qui en eſt le chef, & le louanger généralement ſans y mettre d'exception, ne peut être pris dans le monde que pour une preuve que l'on s'eſt affoibli comme autrefois le bon homme Oſius, à qui on a reproché d'avoir trop aimé ſon tombeau, & que le deſir d'une vie plus douce m'a tellement aveuglé l'eſprit, que je ne trouve rien à dire à la conduite de l'Aſſemblée qui fait gémir tous les gens de bien; ou m'a ſi fort corrompu le cœur, que contre ma conſcience, je témoigne faire de l'eſtime de ce qui n'en merite point.

3. Nous avons encore un peu de conſideration à Rome: ce pas que l'on veut que je faſſe, nous la fera perdre entierement.

4. Je ne puis faire ce premier pas que ce ne ſoit un engagement pour d'autres. Je propoſerai des choſes qui me paroîtront raiſonnables & eſſentielles; les autres en jugeront autrement. On ne s'accordera pas, & ce ſera une nouvelle rupture pire que l'état où l'on eſt: *Et pejor ſciſſura fiet.* N'eſt-ce pas ce qui arriva à la négociation de M. de Tournai avec le Pere Ferrier?

Cela me brouilla avec ce Prélat, par ce que je ne pus entrer dans une certaine lettre que l'on écrivit à Rome, qui ne me parût point assés claire: & il fut étrangement choqué de ce que je me trouvai obligé de découvrir comment j'étois entré dans cet accommodement.

5. Dira-t-on qu'on ne demande de moi qu'un consentement géneral, & que je ne serai point obligé d'entrer dans le particulier? C'est encore pis. Car c'est comme si on me demandoit un blanc signé pour le remplir de ce que l'on voudra; & s'il y a des choses dans cette pretendue paix que je ne puisse pas approuver, comme le monde ne manquera pas de m'en rendre responsable, si on sait que j'y ai eu la moindre part, il faudra faire des Apologies pour me justifier, comme M. Nicole a été obligé de faire: *Non est par periculo.* Car que nous donne-t-on pour passer par dessus toutes ces considerations? des paroles, de bonnes intentions, des chimeres. S'en repaisse qui voudra, ce ne sera pas moi. Je veux bien souffrir les incommoditez de ma retraite: qu'on ne m'en envie pas les avantages. Le plus grand que j'y trouve est de n'être point obligé de faire la cour à personne, & de ne point parler par politique contre ce que j'ai dans le cœur.

Com-

COmme on n'avoit point d'autre but dans les *Conſiderations*, * que de contribuer au bien & à la paix de l'Egliſe, on les avoit ſupprimées ſur le bruit qui couroit que toutes les choſes s'alloient terminer heureuſement & à la ſatisfaction de tout le monde. Mais aiant vû tout le contraire de ces belles eſperances, & que bien loin de tirer de l'oppreſſion tant de perſonnes innocentes, on continuoit tous les jours à ſe ſervir des mêmes faux prétextes pour perſécuter des gens de bien; on a cru que ce ſeroit retenir la verité en injuſtice que de ne pas publier ce petit écrit, où l'on éclaircit beaucoup de choſes dont on n'a point encore parlé à fond dans l'affaire de MM. les Evêques.

* *Sur les Affaires de l'Egliſe*

LETTRE CCIX.

A M. L'ARCHEVEQUE DE REIMS. 19. Oct. 1682.
Sur le livre de l'Apologie pour les Catholiques, qui avoit été ſaiſi.

MONSEIGNEUR

VOus ſerez peut-être ſurpris de la liberté que je prends de vous écrire, n'aiant point eu encore cet honneur; mais vous m'avez toujours témoigné tant de bonté, que je ſuis aſſuré que vous ne le

trouverez point mauvais. Ce qui m'y a fait réſoudre eſt que j'ai reçû preſque en même tems deux nouvelles bien differentes, & qu'on auroit pu croire être incompatibles. L'une, que vous aviez oui parler de la ſeconde partie de l'Apologie pour les Catholiques, que vous en faiſiez de l'eſtime, & que vous en aviez écrit ou fait écrire à M. le Comte d'Avaux, afin qu'on vous l'envoiât de Hollande, où vous jugiez qu'elle avoit été imprimée.

L'autre, qu'un grand nombre d'exemplaires de cette même Apologie qu'on amenoit à Paris, avoient été ſaiſis avant que d'y arriver, & qu'on avoit mis en priſon un bon Eccleſiaſtique que je ne connois point, parce qu'on les lui avoit adreſſez. Je dois, Monſeigneur, être accoutumé à toutes ſortes de diſgraces, y aiant près de 40 ans que Dieu a voulu que j'en ſouffriſe de toutes maniéres. J'avoue néanmoins que celle-là m'a ſurpris. Je n'aurois jamais cru que l'on m'eût du faire un crime de defendre la Religion Catholique contre ſes ennemis, & de ſoutenir le livre de M. de Meaux dont vous avez été, Monſeigneur, le premier approbateur, contre ce que l'Auteur d'un livre qui s'eſt tellement répandu dans les Pais-bas, qu'on en a fait quatre ou cinq editions en deux ans, a pu inventer de plus populaire pour em-

empêcher l'impreſſion que celui de M. de Meaux pouvoit faire ſur les Proteſtans. Et j'ai été encore plus éloigné de m'imaginer, que ſi on ne peut m'en faire un crime, c'en pût être un qui meritât la Baſtille, que d'en avoir reçu les exemplaires, dans l'impuiſſance où on s'eſt trouvé de les envoier à des libraires de Paris, parce qu'il n'y en a point eu qui les aient voulu recevoir, étant ſaiſis d'une ſi grande terreur qu'ils apprehendent de donner quelque occaſion à leur ruine, & à celle de leur famille dans les choſes mêmes les plus innocentes, & pour leſquelles dans un autre tems ils ne ſe ſeroient aviſez d'avoir la moindre crainte.

J'ai même fait demander, Monſeigneur à une perſonne de qualité, & qui a beaucoup de zele pour la converſion des hérétiques, s'il vouloit bien qu'on lui adreſſât quelques balots de ce livre, en l'aſſurant qu'il n'y avoit rien dont perſonne ſe pût bleſſer, & que dailleurs il pourroit contribuer à la converſion des Prétendus Reformés: mais on n'a pu obtenir cela de lui. Et ainſi comme ce n'a été que par une pure néceſſité qu'on a été reduit à ſe ſervir de la voie que l'on a priſe, & non pour empêcher qu'il ne fût vu par les cenſeurs les plus ſéveres, j'eſpere, Monſeigneur, que vous aurez la bonté

de repreſenter ces choſes à S. M. & d'interceder envers elle pour un bon Prêtre, qui n'étant coupable que d'avoir fait une office d'ami dans une affaire très innocente, aura été aſſés puni pour cette faute, ſi c'en eſt une, d'avoir été enlevé de ſa maiſon tout languiſſant qu'il étoit, & ne faiſant que ſortir d'une maladie qui l'avoit réduit à l'extremité, & d'avoir ſouffert en cet état là l'incommodité de la priſon, juſques au tems que cette lettre vous pourra donner occaſion de parler pour lui.

C'eſt, Monſeigneur, ſur quoi vous me permettrez de vous être plus importun, parce que c'eſt ce qui me touche le plus, & ce qui me fait plus de pitié. J'attends donc principalement cette grace de votre generoſité. Et j'ai moins d'inquiétude pour le reſte, parce que je ne puis me perſuader ni qu'on veuille priver l'Egliſe des avantages qu'elle pourroit tirer de ce livre, ni que pour recompenſe d'avoir tâché de la ſervir, je puſſe être condamné à ſouffrir une auſſi grande perte, que ſeroit celle de la plus grande partie d'une édition que j'ai été obligé de faire faire à mes dépens, parce que l'Imprimeur dont je me ſuis ſervi, n'a point de commerce à Paris. S'il en arrive autrement, je m'en conſolerai en me ſoumettant aux ordres de Dieu. Mais ſi on

me

me fait juſtice dans une cauſe qui eſt moins ma cauſe que celle de l'Egliſe : ce ſera après Dieu & le Roi à votre ſeule protection que j'en veux être redevable. Et je ne crois pas que ce ſoit une témérité de me la promettre puisque vous avez daigné tant de fois m'aſſurer de votre amitié, & que c'eſt n'en être pas indigne que d'être avec autant de reſpect, de ſincerité & de paſſion que je le ſuis.

LETTRE CCX.

A la MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Sur l'Apologie des Catholiques, la mort d'une perſonne, & la tranquillité où il ſe trouvoit.*

MOins on écrit, & moins on trouve à ecrire. Car on s'ennuie de n'avoir toujours à dire que la même choſe, qui eſt que l'on ſe porte bien, & que l'on eſt, graces à Dieu, dans un fort grand calme au milieu de la tempête. Je ne ſai ſi on a vu chez vous la 2. partie de l'Apologie pour les Catholiques, car on ne nous en a rien mandé de Paris, & on ne nous a point fait ſavoir quel jugement on y faiſoit de cet ouvrage. Ce qui m'en plait le plus ſont les petites hiſtoires de pluſieurs converſions fort édifiantes qui ſont

ſont à la fin, parce qu'il eſt bon que la memoire ne s'en perde pas, & qu'étant recueillies dans ce livre, elles pourront ſe conſerver. Mais peut-être que tout le monde n'a pas le même goût que moi, & qu'il y en aura bien qui mepriſeront cela comme des choſes baſſes & qui ne meritoient pas d'être rapportées; parce qu'ils ne trouvent de digne d'occuper leur eſprit, que les grands évenemens du monde. Pour moi, je ſuis d'un ſentiment tout contraire; & la ſanctification de la perſonne du monde la plus pauvre & la plus vile, me paroît quelque choſe de plus grand, que les établiſſemens ou les renverſemens des Empires. C'eſt pourquoi j'ai eu plus de joie de ce qu'on m'a écrit de *. que ſi on m'avoit mandé qu'on me rend mes balots, à moins que ce ne fût l'effet de la converſion de celui pour qui toutes les bonnes ames doivent prier inceſſament.

Il y a longtems que je n'ai rien vu de plus admirable & de plus édifiant que ce que vous m'avez écrit de cette bonne fille. C'eſt la vraie mort d'un ſainte. On y voit de toutes ſortes de mouvemens de la grace. Une grande fraieur dans la vue de la ſainteté de Dieu & de ſa juſtice, & une grande confiance en ſa miſericorde: un très vif & très humble ſentiment

de

de ſon neant & de ſon indignité, & une hardieſſe ſurprenante à reconnoître les graces que Dieu lui avoit faites. Je vous ſuis bien obligé de ce que vous m'avez fait part d'un évenement ſi ſingulier. Il n'y a point de nouvelles qui me rejouiſſent davantage.

Dieu me conſerve toujours dans une parfaite ſanté, & une très grande tranquillité, au milieu de toutes les allarmes qu'on nous donne de tous côtez.

J'écris une lettre à *. dont je tâcherai de vous envoier la copie. Si elle ne fait pas de bien, elle ne fera point de mal. Si le Roi la voioit, peut-être en ſeroit-il touché. On ne ſauroit être en pire état que l'on eſt. C'eſt une prudence fort aiſée que de ſe décourager & de ne rien faire. On a peur, & c'eſt tout. Il y a long-tems que j'en ſerois mort, ſi j'étois auſſi ſujet à m'effraier, au regard de beaucoup de choſes dont on eſt fort allarmé, comme que je ſois decouvert & pris enſuite. Je ne vois pas d'apparence que cela arrive; & par là je me délivre de bien des craintes. Et quand cela arriveroit, je ne le regarde pas comme un ſi grand mal; & ainſi je n'en ai jamais l'imagination fort frappée: & ſur tout je m'abandonne à la providence de Dieu. C'eſt le ſecret que j'ai trouvé pour être toujours aſſez

gai:

gai: & ſi j'ai quelquefois de petits chagrins, je vous aſſure qu'ils ne viennent pas de là.

LETTRE CCXI.

18. Oct. 1682. *Au* P. QUESNEL. *Sur differens Ecrits.*

* d'un écrit du P. Q. contre la prohibition de ſon S. Leon.

J'Ai reçu une autre fin. * Elle eſt belle & bien éloquente. Mais voulez-vous bien que je vous en diſe ma penſée? Vous faites trop d'honneur à la Congregation de l'*Index* en vous défendant avec tant d'emotion de ce qu'ils ont fait contre vous. Et de plus, quoique vous ne parliez pas de la déclaration des Evêques, vous inſinuez aſſés que ce qu'ils ont fait, vous eſt favorable; & ainſi prenant leur parti vous vous brouillez irreconciliablement avec Rome, ce que je ne crois pas qu'il ſoit à propos de faire. Car je penſe que le meilleur parti que nous puiſſions prendre dans cette querelle, eſt de demeurer neutres, ni les uns, ni les autres ne meritant pas que l'on s'intereſſe pour eux. Et c'eſt ce qui me fait croire, que ce n'eſt pas le tems de donner cet éclairciſſement, & qu'il vaut mieux le réſerver pour une autre occaſion.

J'en dis preſqu'autant du livre poſtu-

me

me (a), qui me paroît bien moins utile depuis le livre que M. de Caſtorie a fait ſur la même matiere, & qui s'en va bientôt être public. Car les choſes y ſont traitées d'une maniere bien plus noble & plus pleine d'onction, & comme il eſt fort bien à Rome, il n'y a pas lieu de craindre qu'on y donne aucune atteinte à ce livre. Au lieu que celui d'un homme qui revient contre une cenſure, eſt beaucoup moins favorable. Ce que vous & M. du Tour * m'avez écrit ſur le traité des Idées, m'a bien ſervi. J'ai changé toutes les expreſſions qui vous ont paru trop dures. Et j'y ai fait diverſes additions qui donnent plus de jour à cette matiére, & qui préviennent ce que M. du Tour a cru que l'on pouroit dire en faveur des fauſſes idées. L'engagement où on me met de travailler à une choſe que l'on prétend être fort preſſée, rejettant un peu loin l'examen du ſyſteme, on a cru tout conſideré qui ne ſeroit pas mal de

* Nicole.

(a) C'étoit un ouvrage que le P. Claude Seguenot Pretre de l'Oratoire, avoit fait pour ſa defenſe contre la cenſure faite en 1638. par la Faculté de Theologie de Paris contre ce que ce Pere avoit enſeigné de la Contrition dans ſes Notes ſur le livre de la ſainte Virginité de S. Auguſtin traduit en Francois par ce même Pere. Il a été enlevé avec les papiers du P. Q.

de donner toujours celui-ci qui eſt tout près. Il ſervira toujours, ſi je ne me trompe, à diminuer la trop bonne opinion que beaucoup de gens ont de la ſolidité de l'eſprit de notre ami *: & ce ſera un préjugé qu'il aura bien pu ſe tromper dans la matiere de la grace. Si l'on peut montrer que dans les queſtions de Metaphyſique, dont il a toujours fait ſon fort, il s'eſt étrangement égaré. Or je ne ſaurois me mettre hors de l'eſprit que tous les habiles gens n'en demeurent d'acord: voilà la reſolution qu'on a priſe, & on l'envoira dans 3 ou 4 jours à *la Stampe*.

* Le P. Malebranche.

Votre correction *de ſalubri terriculo* eſt admirable. (a) Il n'y a point à douter qu'il ne faille ainſi. Vous devriez en donner avis à Dom Thomas *. Je ſuis tout à vous.

* Blampain Benedictin auteur de l'édition de S. Auguſtin.

(a) C'eſt une correction faite dans la Lettre 93 de S. Auguſtin à Vincent (autrement 48) p. 231. n. 2. où au lieu de *Salubriter regula*, il faut lire, *Salubri terriculo*. M. du Bois l'a ſuivie dans ſa Traduction des Lettres de S. Auguſtin, & en a fait une note.

LET-

LETTRE CCXII.

A M. DU VAUCEL, *Nommé à Rome Valoni. Sur l'accomodement qui ſe negotioit alors; les ſuites de la ſaiſie de l'Apologie pour les Catholiques; & une prétendue prohibition des 7. points publiés dans les Païs-Bas.* 20. Oct. 1682.

NOus avons reçu vos deux lettres de Francfort *. J'ai bien de la joie du bon accueil que vous a fait le Prince Erneſt * & du certificat qu'il vous a fait avoir. On vous a déja mandé tout cela. A notre arrivée nous avons reçu des lettres qui nous donnent avis que l'on parle d'accomodement, & qu'il faut ménager cette conjoncture pour faire une paix generale, & pour engager ſa Saintété à demander le rétabliſſement de tous ceux qu'on a opprimés, bannis, empriſonnés, ſous le pretexte de Janſeniſme, ou pour avoir temoigné du zéle pour l'Egliſe dans l'affaire de la Regale. Jamais perſonne ne fut mieux informé que vous de toutes ces choſes, & je ne doute point que quand on ne vous en auroit rien dit, vous n'y euſſiez penſé de vous même, & travaillé à cela de tout votre mieux. Quelque accomodement que l'on puiſſe faire ſans cela,

* Il étoit parti de Hollande où étoit alors M. Arnauld pour aller à Rome.

† De Heſſe-Rhinfels.

cela, il ne ſauroit être que honteux pour l'Egliſe. C'eſt à mon égard ce que j'y conſidére le plus. Car pour le tems qui me reſte à vivre, il ne m'eſt pas de grande importance de le paſſer dans la retraite, ou dans une plus grande liberté. Cependant on pouroit conſiderer au lieu où vous étes, que ce ſont les *Conſiderations* * qui ont acharné contre moi les ennemis de l'Egliſe & de toute verité, & qui font dire à celui qui en eſt le Chef (c'eſt à dire à M. l'Archevêque) qu'il a cinquante mille livres à emploier pour me faire prendre, & qu'il faut que lui ou moi periſſe. Je ne me mets pas trop en peine de ſes ménaces. Il n'arrivera de tout cela que ce qu'il plaira à celui qui eſt le maitre de la vie & de la mort. Et à Dieu ne plaiſe que je vouluſſe que ce livre qui me rend ſi odieux, n'eût point été publié. On ne l'a point fait par aucune complaiſance humaine. On n'a eu en vue que la defenſe de la verité & de la juſtice. On en abandonne la ſuite à Dieu; & s'il permettoit que ceux qu'on y a défendus, en abandonnaſſent l'auteur, & qu'ils ne vouluſſent rien faire pour le mettre à couvert de la fureur de ſes ennemis, il ne laiſſeroit pas de ſe croire heureux d'avoir ſoutenu une ſi bonne cauſe, & d'en eſperer une plus grande recompenſe dans le ciel. *Ce-*

* C'eſt le livre des *Conſiderations ſur les Affaires de l'Egliſe*, que M. Arnauld publia cette année là.

Cependant en amis, en credit, en eſtime
On voit croître celui, qui ſans ceſſe m'opprime,
Et ſi je fais le bien, ſi je ſuis l'équité; Pſ. 37.
Pour le bien que je fais, je me vois maltraité.

Pardonnez moi, ſi je m'oſe appliquer ces 4. vers du Pſeaume 37. de la traduction de M. de Heauville. Vous jugerez qu'ils ne me conviennent pas mal, quand vous ſaurez ce qui me vient d'arriver, & que c'eſt un aſſez beau commencement de l'execution des menaces dont je vous ai deja parlé. Vous portez avec vous la 2. partie de l'Apologie pour les Catholiques. Vous ſavez qu'il n'y a rien qui puiſſe bleſſer quelqu'un que les héretiques, & qui ne ſoit tout à fait avantageux à l'Egliſe. Cela n'y fait rien. Il ſuffit que l'on m'en croie l'auteur. On en a enlevé 4. ballots lors qu'ils étoient prets d'entrer dans Paris. Et non content de cela, on a arrêté priſonnier, & mené à la Baſtille un très bon Prêtre, à qui on les avoit adreſſez près de Paris, quoi qu'il fut tout languiſſant, & qu'il ne fut pas encore guéri d'une très grande maladie qui l'avoit reduit à l'extremité. On a même interrogé ceux qui demeuroient avec ce Prêtre, pour ſavoir qui ſont ceux qui avoient accoutûmé de le venir voir, & on les leur

a fait décrire le mieux qu'on a pu : desorte qu'ils sont obligés maintenant de se tenir cachez. En feroit-on davantage contre ceux qui auroient été convaincus d'avoir debité les livres les plus impies & les plus préjudiciables à l'Etat & à la Religion? On est bien assuré que si un Pape si pieux & si plein de bonté & de justice entendoit parler des traitemens si barbares & si injustes, il en seroit sensiblement touché, & qu'il emploiroit volontiers son autorité pour obtenir du Roi qu'il ne soufrît plus qu'on l'engageât par surprise en des choses si opposées au dessein qu'il a de gouverner les Etats avec toute sorte d'équité & de douceur. Mais pour aller à la source du mal il faudroit representer à sa Majesté :

1. Qu'on ne devroit pas seulement écouter des gens qui ont entrepris de faire croire qu'il y a en France une nouvelle secte d'héretiques, sans avoir jamais pu marquer aucun dogme particulier comme étant tenu par ceux de cette secte, qu'on ne l'ait aussi-tôt ou desavoué, ou condamné, ou fait voir invinciblement que ce n'étoit point une erreur.

2. Que se trouvant reduits par là à donner à qui il leur plaît un nom de secte, en les appellant *Jansenistes*, sans vouloir marquer ce que veut dire ce nom, &

dans

dans quelle erreur il faut être engagé pour être censé être de cette secte, il est étrange que l'on puisse regarder autrement ceux qui agissent de la sorte que comme de visibles calomniateurs.

3. Qu'il est contre tout droit divin & humain d'emprisonner, de bannir, ou de proscrire des Ecclesiastiques de piété sur des rapports de gens de néant ou d'ennemis déclarés, ou sur de purs soupçons qu'on ne sauroit appuier d'aucunes preuves, sans qu'on leur dise quel est leur crime, ou qu'on leur donne jamais lieu de se défendre en presence de leurs accusateurs, ce que les païens mêmes ont jugé absolument nécessaire pour agir selon la justice, comme il paroît par ce que dit Festus dans les Actes.

Tant qu'on ne fera point comprendre au Roi que le spectre dont on lui fait peur sous le nom de Jansenisme, n'est qu'un phantôme, & qu'il ne peut sous ce pretexte, sur des accusations vagues, traiter comme il fait tant de gens de bien sans blesser sa conscience, & sans se rendre coupable devant Dieu, quoique les hommes n'aient pas droit de lui en faire rendre compte, on ne sauroit apporter un veritable remede aux maux dont l'Eglise de France est presentement affligée. Car le plus terrible jugement

de Dieu ſur les puiſſances ſouveraines eſt, que ſe laiſſant aveugler par les flateries de ceux qui les environnent, ils s'imaginent que tout ce qui leur eſt permis ſelon les hommes (c'eſt-à-dire, tout ce que leur ſouveraineté leur donne pouvoir de faire ſans que leurs ſujets les puiſſent obliger de leur en rendre raiſon, ou que ce leur puiſſe être un ſujet de ſe revolter contre eux) leur eſt permis ſelon Dieu; c'eſt-à-dire qu'ils le peuvent faire ſans l'offenſer, & ſans s'attirer un jugement d'autant plus rude, qu'ils auront mal uſé d'un pouvoir qu'il ne leur avoit donné que pour l'exercer ſelon les regles immuables de ſa juſtice.

Tout le monde s'attend que S. S. aiant accepté d'être Parrain de M. le Duc de Bourgogne, il enverra un Legat en France pour tenir ſa place, comme on a fait au Batême de M. le Dauphin. Si cela eſt, ce ſeroit une occaſion favorable pour travailler à cette paix génerale de l'Egliſe. Mais il faudroit que le Cardinal qu'on choiſiroit pour cela, en eût un ordre exprès du Pape, & qu'il fut bien informé de tout ce qu'il faudroit faire: autrement il trouvera des gens qui le joueront, & qui l'amuſeront par la vaine image d'une paix plâtrée, qui laiſſera les choſes dans la même confuſion où elles

ſont

ſont preſentement; ou par des vains prétextes d'intrigues & de cabales que l'on fera paſſer pour des crimes d'Etat, & que l'on ſubſtituera aux accuſations d'héreſie qu'on ne pourra plus ſoutenir, pour tenir toujours dans l'oppreſſion ceux qui n'ont point d'autre crime, que de n'être pas amis des Jeſuites, parce qu'ils ne peuvent approuver leurs relâchemens & leurs erreurs.

En voilà aſſez ſur cette matiere. Il faut paſſer à une autre qui cauſe un grand ſcandale dans tous les Païs-Bas Eſpagnols. C'eſt que les Reguliers y font courir un placard imprimé, qui doit être, ſi ce ne ſont de grands fauſſaires, un *Feria V.* du 6. Août, *quo prohibentur multi libelli idiomate belgico, & duo folia idiomate latino, quibus continentur ſeptem puncta, ſeu articuli fidei, quos quiſque ſcire debet neceſſitate medii ut ſalvus fiat.* Or on nous a appris que ces ſept points ſont: *

1. *Unum eſſe Deum creatorem omnium.*
2. *Illum unum Deum eſſe ſupremum univerſi gubernatorem.*
3. *Eſſe etiam omnium judicem hominum, qui remuneraturus eſt bonos, & puniturus malos.*
4. *Deum unum eſſe trinum in perſonis, quæ ſunt Pater, Filius, & Spiritus Sanctus.*

* Voiez la 9. partie des Diffic. propoſées a M. Steyaert. pag. 102.

5. *Deum filium, esse hominem factum.*
6. *Gratiam Dei esse necessariam ad salutem.*
7. *Animam hominis esse immortalem.*

Si ce *Feria V.* est vrai, il faut qu'on l'ait obtenu par quelque insigne surprise; c'est ce que l'on voudroit bien que vous tâchassiez de decouvrir. Cependant voici l'Histoire des 7. points. Il y a 12. ou 15. ans que les plus pieux pasteurs du Dioceſe de Malines aiant reconnu que plusieurs d'entre le peuple étoient dans une grossiere ignorance des verités de la foi, & de celles même que les plus habiles Théologiens croient être absolument néceſſaires à salut: ils penserent aux moiens de remedier à un si grand mal, & ils n'en trouverent point de meilleur que de renfermer ces verités en un petit nombre de points si courts & si clairs qu'il n'y eût perſonne qui ne les pût comprendre facilement; c'est ce qu'ils firent en les renfermant dans les 7. points que je vous ai déjà marquez.

Ce n'est pas qu'ils ne sussent que quelques Théologiens ont prétendu que quelques uns de ces 7. points ne sont point néceſſaires de *neceſſité de moien*, mais seulement *de neceſſité de precepte*; mais ils savoient aussi que les plus habiles les jugent tous absolument neceſſaires.

res. Ils n'ont point prétendu décider cette queſtion, ils ſont bien éloignés d'avoir cette penſée; mails ils n'ont point douté qu'il ne leur fut permis d'être de l'avis des derniers ſans condamner les premiers, & que pour la pratique, laquelle ſeule les regardoit, il étoit incomparablement plus ſur de mettre entre ces articles quelques-uns de ceux dont il ne ſeroit pas abſolument certain, mais ſeulement problablement, qu'ils fuſſent neceſſaires à ſalut de néceſſité de moien, que de les omettre; parce qu'il n'y avoit en cela aucun danger à craindre, étant certain au moins qu'il n'y en a aucun qu'on ne ſoit obligé de ſavoir *neceſſitate præcepti*, au lieu que l'opinion de ceux qui croient que quelques-uns de ces points là ne ſont pas néceſſaires de neceſſité de moien n'étant au plus que probable, s'il ſe trouvoit qu'elle fut fauſſe, cette probabilité n'empêcheroit pas que ceux qui auroient ignoré ces points, ne fuſſent exclus du ſalut.

Mais ce qui les a mis dans une entiere aſſurance que perſonne ne trouveroit à redire à la propoſition qu'ils faiſoient de ces points, c'eſt qu'il y a 40. ans aumoins que ces mêmes points ont été propoſez comme néceſſaires *de neceſſité*

de moien dans un livre imprimé à Rome, dedié à Urbain VIII. & approuvé avec éloge, enſuite duquel eſt la permiſſion du Maître du Sacré Palais. C'eſt ce que vous verrez par les 9. ou 10. premiers feuillets que je vous envoie, afin que vous ſoiez entierement convaincu qu'il faut neceſſairement qu'on ait uſé de quelque ſupercherie pour arracher du Saint Office la prohibition de ces livres Flamands qui ne contiennent que la même choſe. Je n'ai pas le loiſir de vous repreſenter les maux que fait ici ce Decret de l'Inquiſition que les Moines repandent par tout de leur autorité privée, M. l'Internonce aiant déclaré qu'on ne lui avoit point envoié de Rome, & qu'on ne lui en avoit rien écrit.

LETTRE CCXIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'empriſonnement de quelques perſonnes, l'Apologie pour les Catholiques, les 7. points publiez dans les Païs-Bas, & les 4. articles du Clergé.*

NOs affaires vont toujours de mal en pis, cela s'entend à parler humainement : car la foi doit corriger ce langa-

ge,

ge, & la fête que nous celebrons, nous doit bien perſuader que nous ne devons point regarder comme des objets de pitié, mais plutôt d'envie, ceux qui ſouffrent pour la juſtice. Le P. du Brueil a été mis à la Baſtille, Madame Maubert & ſon Fils unique; & on ne ſait ce qui arrivera de M. le Tourneux. Et afin qu'on donne quelque couleur à toutes ces violences, on dit que tous ces gens là ſont coupables d'avoir fait entrer dans le Roiaume des livres contre l'état & contre la Religion. C'eſt ce qu'on apprend par les Gazettes mêmes. Car voici un article de celle de Harlem de Mardi dernier. „ M. le Blanc Intendant de Normandie a été à Fontainebleau avec M. l'Archevêque de Rouen, „ ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir fait entrer des ballots de livres qu'on a interceptez, & il avoit porté une lettre de „ M. du Brueil qui l'en déchargeoit. „ Le Roi lui a dit qu'il croioit qu'il n'y „ avoit point eu part, mais qu'il étoit „ ſurpris que de tels livres *contre l'Etat* „ *& la Religion* fuſſent entrez dans le „ Roiaume & par Rouen. " C'eſt ce qu'on a fait accroire à ſa Majeſté, quoi que presque tous ces livres ne ſoient que des exemplaires de la 2. partie de l'Apologie pour les Catholiques, que je ſai

par une lettre de M. Sluſe avoir été déja vû à Rome; & il faudroit être bien impudent pour oſer dire que c'eſt un livre contre la Religion & contre l'Etat. Il y a auſſi quelques exemplaires de la Regale & de la Relation. On ſait aſſez ſi cette qualification leur convient. Peut-être qu'il y aura auſſi quelques exemplaires de la Morale pratique qui pourront être pris pour être contre la Religion & contre l'Etat, lorsque nous ſerons venus au tems dont S. Gegroire dit : *Quando fides in opprobrium, & veritas erit in crimen.* Mais il ne faut point douter que ce ne ſoient les Traités de la Regale qui ſont notre plus grande crime. Car on rejette tout cela ſur moi, & il n'y a pas jusqu'aux Gazettes qui ne diſent que l'on me cherche. Et ſi j'étois plus apprehenſif, je ne dormirois guere à mon aiſe, puisque ſelon ce qu'on mande de Paris, après avoir conſulté M. de Pomponne, il n'y a que la Ville d'Amſterdam où je me puiſſe croire en quelque ſureté, & que je n'y ſerois pas chez le Prince qui vous a fait un ſi bon accueil. Cela peut être, mais j'abandonne tout cela à Dieu, & n'en travaille pas moins tranquillement à une choſe d'importance qu'on m'a conſeillé de faire.

Les Curez ont fait un écrit latin pour la

la juſtification de leur conduite touchant les 7. points. Je ne doute point que M. l'Archevêque de Malines ne l'envoie à Rome. Si MM. du ſaint Office n'en ſont point convaincus qu'ils ont eu tort de cenſurer les livrets touchant les 7. points, & qu'enſuite ils ne reforment un jugement ſi inſoutenable, & qui cauſe un ſi grand ſcandale, il faut deſeſperer du genre humain, & s'enfermer dans quelque trou où on ne faſſe que prier Dieu. Car qu'y a-t-il à faire en ce monde, ſi toutes les puiſſances Eccleſiaſtiques & Seculieres croient avoir droit de condamner qui il leur plaît, *unâ tantum parte auditâ, ſæpè & neutrâ*, comme dit Seneque de l'Empereur Claude, & qu'ils mettent enſuite leur honneur à ne reparer jamais le mal qu'ils auroient fait par leurs jugemens injuſtes & précipitez.

Je ne puis m'empêcher de vous dire encore que ce ſeroit un mauvais conſeil que l'on donneroit à S. S. ſi on la portoit à condamner d'erreur les 3. articles du Clergé, touchant la puiſſance de depoſer les Rois, l'infaillibilité, la ſuperiorité au Concile Géneral. Car le Clergé ne manquera pas d'ecrivains pour le défendre, au lieu qu'il en manque pour appuier ſes autres injuſtices. Et cela produira un grand nombre d'écrits de part

& d'autre dont l'effet ſera de donner de grands avantages aux héretiques pour rendre odieuſe l'Egliſe Romaine, de mettre un obſtacle à la converſion des Proteſtans, & d'être l'occaſion d'une perſecution plus cruelle contre les pauvres Catholiques d'Angleterre. On en voit déja des commencemens: car il paroît ici un livret ſous ce titre magnifique: *Antigraphum ad Clerici Gallicani de Eccleſiaſticâ poteſtate Declarationem. Optimo, maximo, ſummoque Pontifici Chriſti Vicario Innocentio XI. Urbis & Orbis Domino, Calorum, Terrarum, Inferorumque Janitori unico, fideique oraculo infallibili humiliter dicat, conſecrat, præſentat Nicolaus Ceroli ex Marchionibus de Carretto &c.* Je ne l'ai point vû, mais M. de Ste. Marthe qui m'en écrit, ajoute. „ La „ ſuite du livre eſt proportionnée à la „ magnificence du titre. Il prétend que „ J. C. aiant été Roi de toute la terre „ & le Pape étant ſon Vicaire, il a auſſi „ une ſouveraine puiſſance ſur toute la „ terre, & par conſequent ſur tous les „ Souverains. " Je plains le S. Siege d'avoir de tels défenſeurs; & c'eſt un terrible jugement de Dieu ſur l'Egliſe, ſi Rome prend cette voie de ſe défendre contre les Evêques de France.

Les Calviniſtes pourroient faire quelque

que réponſe à la premiere partie de l'Apologie pour les Catholiques où il eſt parlé de cette matiere. Mais s'ils m'oppoſoient de ſemblables livres, que pourrois-je repondre autre choſe, ſinon qu'on peut être fort bon Catholique, & ne pas approuver de tels excès, quoi qu'ils aient été autrefois fort communs parmi les Canoniſtes, qui ont attribué au Pape, comme le reconnoît le Cardinal Bellarmin, une puiſſance, non ſeulement indirecte, mais directe ſur tous les Rois auſſi bien dans le temporel que dans le ſpirituel, & qui ont pretendu, auſſi bien que ce nouvel auteur, que la qualité de Vicaire de J. C. l'avoit rendu le monarque temporel auſſi bien que ſpirituel de toute la terre. Et il faut que ç'ait été ſur ce fondement que des Moines diſoient à Ataballipa, que ce n'étoit plus lui, mais le Roi d'Eſpagne, qui étoit Roi du Perou, parce que le Pape le lui avoit donné : ce qui fut une occaſion à ce Roi de répondre aſſez ſpirituellement pour un barbare, qu'il falloit que ce Pape fût un fort mal honnête homme, puisqu'il donnoit ce qui n'étoit point à lui. En verité cela fait gémir, & réduit les gens de bien qui aiment l'Egliſe à ne ſavoir plus que faire. Car quand ils ſeroient dans la derniere oppreſſion, & qu'ils auroient

roient tout à eſperer de la Cour de Rome pour en être delivrez, ils ne croiroient pas pouvoir acheter cette liberté en s'engageant d'appuier toutes ſes prétentions bien ou mal fondées. Ils ne ſeront jamais de l'humeur de ce Théatin de Paris qui répondit à un bon Prêtre qui lui répreſentoit qu'il y avoit pluſieurs de ces pretentions qui nuiſoient au ſalut de pluſieurs ames en empêchant leur retour à l'Egliſe: *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papæ.* Cette parole paroît horrible. Cependant il ſemble ſouvent qu'on agiſſe comme ſi on la croioit fort vraie; tant on a peu d'égard à ne point laiſſer accabler tous les Catholiques de trois Roiaumes, & à empêcher par là que la vraie Religion n'y faſſe de plus grand progrès, parce qu'on ne veut pas ſouffrir qu'ils déclarent qu'ils ne croient pas qu'il leur eſt libre de ne pas croire que ce ſont des choſes qui ſoient de foi. Il faut dire au contraire: *maneat autoritas Papæ, ne pereat orbis*, c'eſt-à-dire, qu'il faut prendre pour un principe certain, que le ſalut des ames eſt la fin, & que l'autorité du Pape eſt un moien pour arriver à cette fin; & qu'ainſi on doit reconnoître que c'eſt pour le ſalut des ames, & non pour le Pape même & pour la grandeur de ſa Cour, que J. C. a don-

donné la Primauté à S. Pierre, afin de conſerver les Egliſes dans l'unité, *ut Capite conſtituto ſchiſmatis tollatur occaſio.*

Il n'y a point de vrai Catholique qui ne ſoit prêt de donner ſa vie pour cette verité, telle qu'elle eſt établie dans le livre de M. de Meaux approuvé par le Pape & par tant de Cardinaux & d'Evêques, & qui peut contribuer ſi fort à la converſion des herétiques par la moderation qu'il a gardée ſur ces matieres. Mais de vouloir risquer le ſalut des ames en les expoſant au danger d'un ſchiſme pour des privileges conteſtés & qui n'ont aucun fondement certain ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition, ne ſeroit-ce pas dire en effet, quoi qu'on ne l'oſât pas dire en propres termes, *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papæ*? Et ce qui eſt de plus très aſſuré, c'eſt que ce ſeroit inutilement, parce que ce qu'on pretendroit faire, ne ſeroit point du tout un moien propre à conſerver cette autorité du Pape que l'on fait conſiſter dans les choſes dont il eſt parlé dans les 3. articles. Car la condamnation d'erreur trouvera certainement une reſiſtance invincible : on s'y doit attendre; & on ne comprend pas comment on s'eſt pû imaginer qu'on pourroit faire paſſer en France le contraire de ces 3. articles, vû que M. du Val,

qui a été toute ſa vie dans une ſi grande eſtime à Rome, qu'il y étoit regardé comme l'homme du monde qui avoit rendu de plus grands ſervices à l'Egliſe, & que tous les Nonces avoient ordre de ſe conduire par ſes avis, s'eſt contenté d'enſeigner que le Pape eſt infaillible en ce qui regarde la foi; mais c'a été en reconnoiſſant que l'opinion contraire, qui eſt celle de la déclaration, non ſeulement n'eſt pas contraire à la foi, mais qu'elle n'eſt même ni erronnée ni temeraire. Il en fait une concluſion expreſſe dans ſon livre, *De ſupremâ Aut. Rom. Pont. lib. 2. c.* 1. NON EST *erronenm neque temerarium temeritate opinionis, ſupremum Pontificem in decernendo errare poſſe.* Je ne crois pas même qu'il y ait lieu d'eſperer que le Pape puiſſe jamais obtenir du Roi que le Clergé révoque ſa Declaration. Mais comme j'ai attendu trop tard: ce ne pourra être que pour la premiere fois que je vous entretiendrai ſur ce ſujet.

LET-

LETTRE CCXIV.

A M. DU VAUCEL. *Sur la ſortie des M. Chertemps de la Baſtille, les menaces qu'on lui faiſoit à lui-même, & ſur l'écrit intitulé* Antigraphum. 13. Nov. 1682.

APrès tant de méchantes nouvelles j'en ai une bonne à vous apprendre aujourd'hui, c'eſt que M. Chertemps eſt ſorti de la Baſtille ſans être envoié en exil. Car vous ſavez qu'on ne ſort guere de là que pour être au moins banni de Paris. Mais n'en concluez rien de trop avantageux pour nous. Ce lui a été une grace ſinguliere apparemment à cauſe de ſa parenté qui a intercedé pour lui, s'étant trouvé parent de la femme de M. Colbert. La perſecution ceſſe ſi peu qu'on nous avertit par les dernieres lettres de *redoubler les gardes, mais abſolument, parce qu'on veut trouver M. Arnauld à quelque prix que ce ſoit, à cauſe que c'eſt lui qui eſt auteur des* Conſiderations, *& qui empêche l'accommodement de la France avec Rome.* Ce ſont ſes deux crimes: vous ſavez ſi le dernier a quelque apparence. Cependant ces mêmes lettres portent que Des Grès a promis de me trouver, pourvû qu'on ne lui laiſſe point manquer d'argent,

gent, & qu'il eſt parti dans ce deſſein. N'eſt-ce point pour être en allarme? Je vous aſſure néanmoins que je ne le ſuis guere, & que je n'en dors pas moins tranquillement. J'abandonne tout à Dieu : & comme je tâche de nē point faire d'imprudence, je me ſoumets pour le reſte à tout ce qu'il lui a plus ordonner de moi.

J'ai lû l'*Antigraphum* dont je vous ai écrit la derniere fois. *Vicit præſentia famam:* c'eſt-à-dire, que le j'ai trouvé bien plus ſot & plus impertinent, que l'on ne me l'avoit dit. Ce ſont de continuels ſoleciſmes & barbariſmes. *Clerici Gallicani* n'eſt pas une faute d'impreſſion, comme on le pourroit croire: il eſt par tout de même. Il n'a pas crû qu'il y eût d'autre mot Latin pour ſignifier le Clergé de France que *Clericus Gallicanus.* En écrivant je m'aviſe de vous l'envoier. Vous ſerez bien-aiſe de le voir, & vous en pourrez faire bon uſage. Car en verité le meilleur conſeil qu'on pourroit donner aux Romains ſeroit de mettre ce livre dans l'Index, en l'appellant au moins *Liber inſulſus;* car il ne leur peut faire que de la honte, & le Gazettier d'Hollande s'en eſt déjà raillé par une ſanglante ironie en diſant: Qu'il eſt ſi bien fait & ſi plein de bonnes raiſons qu'il per-

perſuadera tout le monde. J'ai vû depuis une perſonne qui connoît l'auteur. Il eſt de la même maiſon que le Marquis de Grana, mais aſſez mal à ſon aiſe. Il demeure à Mons, & il n'a fait ce livre que pour ſe vanger de M. de Cambrai, dont il n'eſt pas content, je ne ſai pour quoi. Il ſe vante d'avoir réponſe de Rome touchant l'eſtime que l'on y fait de ſon livre, & il dit qu'il s'en va l'augmenter de la moitié : c'eſt qu'il le va encore faire plus impertinent. Si on ne le connoiſſoit point, & qu'il n'y eût pas mis ſon nom, on auroit lieu de ſoupçonner que ce ne fût un Huguenot malicieux qui l'auroit fait pour ſe moquer de la Cour de Rome; comme Beze en fit un autre fois du même ſtile pour ſe moquer du Preſident Lizet*. Je n'ajoute plus rien à ce que j'ai dit des 7. points. M. de Ste. Marthe vous ſalue. Il eſt chez nous preſentement mais il s'en ira dans quelques jours à ſa retraite qu'il s'eſt choiſie à 9. ou 10. lieues d'ici, chez un bon Curé de la Campagne.

* *L'Ecrit de Beze a pour titre:* Epiſtola Magiſtri Benedicti Paſſavantii, reſponſiva ad commiſſionem ſibi datam à venerabili Domino Petro Lyſeto &c. 1567.

LET-

LETTRE CCXV.

11. Dec. 1682. *A M.* DU VAUCEL. *Sur la mort de M. Favoriti, & le nom de Janſeniſte.*

NOus avons eu bien de la douleur de la mort de M. Favoriti. J'en écrivis il y a huit jours fort à la hâte à M. le Comte de Caſſoni *. Il y a un fait touchant ſon teſtament, dont je puis n'avoir pas été bien informé. Mais quand ce que l'on m'avoit dit ne ſeroit pas tout à fait comme on me l'avoit aſſuré, je n'en ſerois pas moins perſuadé de ſon détachement des choſes du monde. Je ſuis bien aiſe d'avoir appris par la Gazette qu'il a laiſſé ſa Bibliotheque à celui de ſes parens qui en pouvoit faire meilleur uſage. Il eſt bien étrange qu'en même tems qu'on reconnoît qu'on ne ſe ſert du nom de Janſeniſte que pour perſécuter des gens de bien, on ne laiſſe pas de conſerver la prévention qu'on a eue autrefois contre de prétendus Janſeniſtes qu'on décrie en l'air ſans en avoir pu trouver un ſeul à qui on pût avec juſtice appliquer ce nom, dans l'idée qu'on lui donne, en ſe figurant par là des gens oppoſez à la doctrine de l'Egliſe ſur le ſujet

* Enſuite Cardinal.

ſujet des 5. propoſitions. Si ce que vous mandez du Cardinal d'Etrées ſur ce ſujet eſt vrai, il eſt bien à plaindre; car il ne peut parler ainſi que contre ſa conſcience, non plus que le petit Docteur * qui eſt avec lui. Mais il faut nous attendre d'être toujours en butte au monde, quoique nous faſſions, *in hoc enim poſiti ſumus.* Pour n'avoir pu autrefois demeurer d'accord d'un fait de nulle importance, on nous a rendu odieux à Rome, & nous ne l'étions pas moins à la Cour de France. Preſentement que nous défendons par le ſeul amour de la verité & de la juſtice ce qu'on a fait de bien à Rome, la Cour de France nous regarde comme ſes plus grands ennemis, & celle de Rome ne laiſſe pas de conſerver toujours quelque choſe de ſon ancienne averſion contre nous, & d'être capable d'avoir mauvaiſe opinion des gens, quand on les lui fait paſſer pour Janſeniſtes. Dieu ſoit loué : nous avons plus de lieu d'eſperer qu'il nous fera miſericorde en l'autre monde, puisque ſi nous faiſons quelque bien, loin d'en recevoir notre recompenſe en celui-ci, il ne nous en revient que des perſécutions.

* M. Dirois.

LET-

LETTRE CCXVI.

25. Dec. 1682. *A M.* DU VAUCEL. *Sur les ſept points, qui avoient été prohibez par le S. Office.*

JE crois qu'on ne pourra pas faire révoquer la cenſure contre les 7. points: mais il faudroit au moins tâcher de ſavoir.

1. Ce qu'ils ont prétendu faire par cette Cenſure, & ſi c'eſt qu'ils ne veulent plus qu'on inſiſte particulierement, en inſtruiſant les enfans & les perſonnes ſimples, ſur ces 7. points qui contiennent ce qu'il y a de plus capital dans la religion Chrétienne: ou ſi c'eſt ſimplement que ce nombre de ſept leur déplait.

2. Quel motif ils peuvent avoir eu de faire cette prohibition, & ſi ce n'eſt point qu'on leur a fait croire, que les Paſteurs de ce païs ci font tellement conſiſter toute la foi dans ces ſept points, qu'ils négligent d'enſeigner le reſte comme n'y aiant que cela d'important. Ce qui pourroit faire penſer que les Moines qui ont procuré cette Cenſure, l'ont pris par là, c'eſt que ceux d'ici qui la font valoir, ont fait des placards injurieux, où ils ont mis en tête le Symbole des Apôtres, & ramaſ-

ſé

ſé enſuite tout ce que les Peres ont dit pour recommander le Symbole, en traitant de novateurs ceux qui enſeignent une autre doctrine; comme ſi les Paſteurs qui prennent un ſoin particulier d'enſeigner les ſept points que je vous ai envoiez, enſeignoient par là quelque choſe de contraire ou de different de ce qui eſt porté dans le Symbole des Apôtres. Je vous envoie un de ces placards, afin que MM. du S. Office voient par là, quel uſage font de leur decret ceux qui l'ont obtenu par ſurpriſe, & quelles impreſſions ils donnent aux peuples contre leurs Paſteurs, dont tout le crime eſt d'avoir cherché les moiens les plus courts & les plus faciles pour empêcher qu'aucune des ames que Dieu a commiſes à leurs ſoins, périſſe pour avoir ignoré quelqu'une des veritez de la foi, qu'il ſeroit néceſſaire de neceſſité de moien de ſavoir pour être ſauvé.

3. Ce que ces MM. de l'Inquiſition peuvent répondre au livre dont je vous ai envoié les premieres feuilles, qui a été fait & imprimé à Rome, dedié au Pape Urbain VIII. & qui n'a été publié qu'avec la permiſſion du Maître du Sacré Palais, laquelle n'a été donnée que ſur un éloge fort avantageux. Car ce livre contient les mêmes ſept points que les livres pro-

prohibez, que l'auteur prétend qu'on doit enſeigner à tout le monde comme neceſſaires de neceſſité de moien pour être ſauvé, parce qu'il n'y en a aucun, que de grands Théologiens ne ſoutiennent être neceſſaire à ſalut, de cette ſorte de neceſſité. D'où il s'enſuit que quand cela ne ſeroit pas tout à fait certain au régard de tous les ſept: cela ſeroit au moins fort probable, & il n'y auroit point de certitude que cela ne fut pas: ce qui ſuffit pour obliger les Paſteurs qui aiment le ſalut de leurs brebis à ne les laiſſer ignorer à perſonne, parce que s'il ſe trouvoit qu'il fut vrai qu'ils fuſſent tous néceſſaires de néceſſité de moien, nulle ignorance ne pouroit empecher que ceux qui mourroient dans un âge où ils auroient été capables de les apprendre, ne fuſſent damnez faute de les avoir ſus. Voilà ce que dit cet auteur approuvé à Rome, & c'eſt ce que diſent les Paſteurs d'ici. On voudroit donc bien ſavoir ce que peuvent répondre MM. du S. Office à cet argument.

Ce qui étoit bon & louable du tems du Pape Urbain VIII. doit être encore bon & louable ſous le Pape Innocent XI.

Or il étoit bon & louable du tems du Pape Urbain VIII. d'inſiſter particuliérement

rement dans l'inſtruction des ſimples ſur les mêmes ſept points qui ſont contenus dans les livres prohibez par le S. Office; & de les enſeigner avec un grand ſoin, comme étant tous, aumoins problablement, néceſſaires de néceſſité de moien pour être ſauvé.

Donc cette pratique eſt encore bonne & louable ſous le Pape Innocent XI.

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

Or les livrets que MM. du S. Office viennent de prohiber à la ſollicitation de quelques Reguliers, ennemis des Paſteurs des Païs-Bas Catholiques, ne contiennent que cette pratique approuvée avec éloge dans le livre dedié à Urbain VIII.

On ne voit donc pas quelle raiſon, ces MM. peuvent avoir eue de prohiber ces livrets; & il ſeroit néceſſaire de l'apprendre d'eux, afin de faire ceſſer le ſcandale que cette prohibition fait en ces quartiers, comme on en peut juger par le placard que je vous envoie.

Ce n'eſt pas pour un livret qu'on a prohibé. C'en ſont 7. ou 8. & ainſi je ne puis pas vous les envoier: mais je vous ai marqué bien diſtinctement les 7. points qu'ils ne marquent qu'en général dans leur prohibition. Et ils ont bien fait en cela: car ils auroient ſoulevé contre eux toute la terre, s'ils avoient

avoient ſpécifié quels ſont ces 7. points, pour leſquels ils cenſurent tant de petits ouvrages qui ſont entre les mains de tout le peuple de 3. ou 4. Dioceſes, & donnent par là ſujet aux Moines d'en décrier tous les Paſteurs. Dieu ſait le profond reſpect & la ſincere vénération, que j'ai pour un ſi bon & ſi ſaint Pontiſe: mais c'eſt ce qui cauſe plus de douleur, de voir arriver de telles choſes ſous un Pontificat qui en faiſoit attendre de ſi avantageuſes pour l'Egliſe & pour le bien des ames, & qu'on n'ait preſque aucune eſperance de voir réparer le mal qu'on a pu commettre par ſurpriſe.

Je ne ſais pas ſi ce que je fais pour ruiner le Phantôme du Janſeniſme * ſera fort utile au païs où vous êtes. Car comme il a fallu faire l'hiſtoire, on a été obligé d'y mettre des choſes qui pourront ne leur pas plaire, comme l'irrégularité du procés qu'on vouloit faire aux IV. Evêques. Mais je ſuis réſolu de ne regarder que la verité dans cet écrit, ſans me mettre en peine s'il plaira ou ne plaira pas. Je ne ſais pas même ce qu'on en fera: mais s'il ſe publie, je me dois réſoudre à mourir dans mon exil, ce qui ne me met guere en peine. Car j'y prends à partie, depuis le commencement juſqu'à la fin, celui qui dit toujours qu'il ne fait rien

* C'étoit une Remontrance au Roi: il en eſt parlé dans les Lettres ſuivantes.

rien * & que c'eſt le Roi qui fait tout.

J'ai lu une grande partie du livre du P. le Porc, parce qu'il faudra que j'en parle dans le *Phantôme*: * mais il ſe pourra bien faire que je ferai quelque ouvrage contre. Car j'ai trouvé un biais pour ruiner ce leure ſans entrer dans une trop grande diſcuſſion. Et j'ai ſur tout moien de prouver demonſtrativement qu'il donne des armes aux Calviniſtes pour établir contre nous avec beaucoup d'avantage (ſi on s'arrêtoit à ce qui eſt dit dans ce livre) une des plus grandes de leurs héreſies, qui eſt que tous les juſtifiés ſeront certainement ſauvés. On ſeroit bien aiſe de ſavoir ſi on parle à Rome de ce P. le Porc, & ce que les Dominicains en diſent. Car ils ſeroient bien ſtupides s'ils ne voioient pas que le vrai titre de cet ouvrage devroit être:

* M. de Harlai Archevêque de Paris. * Il entend la Remontrance à laquelle il travailloit.

Les ſentimens de S. Auguſtin ſur la grace oppoſés à ceux de tous les Theologiens qui enſeignent que la grace efficace par elle même eſt neceſſaire à toutes les actions de pieté, entre leſquels eſt Janſenius.

Car il eſt plus clair que le jour qu'il n'oppoſe à Janſenius aucun paſſage de S. Auguſtin, qui ne ruine dans le ſens qu'il y donne, la néceſſité de la grace efficace par elle même à toute action de pieté. C'eſt donc à cet Ordre religieux qui a

aquis tant de gloire devant Dieu & devant les hommes en défendant avec un ſi grand zele la vraie grace de J. C. à voir s'il doit ſouffrir que ſous le nom de Janſeniſme on rende leur doctrine ſuſpecte d'héreſie, & qu'on les faſſe paſſer dans le monde pour des corrupteurs de la doctrine de S. Auguſtin, qu'ils auroient alterée par leurs fauſſes gloſes. . .

Au reſte nous avons une extreme joie de ce que vous nous mandez de M. le Comte*. Nous en etions en peine, parce que les Gazettes diſoient qu'on n'avoit point encore pourvu aux charges. Mais l'aſſurance que vous nous en donnez nous donne une telle ſatisfaction, que cela eſt capable de nous conſoler de toutes nos mauvaiſes nouvelles, paſſées, preſentes, & avenir.

* de Caſſoni.

LET-

LETTRE CCXVII.

A M. DU VAUCEL. *Des perquiſitions que l'on faiſoit de lui. Du P. Du Breuil & de la conduite de l'Oratoire à ſon egard. De l'Inſcription du College des Jeſuites. D'un fanatique qui étoit venu en Sorbonne. De quelques livres de M. Boſſuet Evêque de Meaux, & de M. de Pont-Chateau.* 1 Janv. 1683.

APrès vous avoir ſouhaité une heureuſe année, c'eſt à dire où Dieu continue à vous aſſiſter de ſa ſainte grace, & à vous combler de ſes benedictions, car il n'y en peut avoir d'heureuſe que par là: je vous dirai pour toute nouvelle, que Dieu nous traite toujours en Pere, en permettant que notre foi ſoit éprouvée par la patience, comme l'or dans la fournaiſe, ſelon la parole de S. Pierre.

Les Gazettes diſent toujours qu'on cherche M. Arnauld, & qu'on l'a penſé attraper à Paris chez une demoiſelle Janſeniſte. Mais les nouvelles de Paris diſent ſur cela, que ce bruit s'étant répandu, & d'autres ſemblables, touchant les perquiſitions que l'on faiſoit de ce Docteur, M. Deſpreaux avoit dit d'une maniere

très agréable & très fine: *Le Roi eſt trop heureux pour trouver M. Arnauld.*

Le P. du Breuil eſt toujours à la Baſtille; où on nous mande auſſi qu'il ſe défend parfaitement bien. Mais on mande en même tems comme la derniere infamie pour les Peres de l'Oratoire, qu'ils lui avoient fait ſignifier, qu'ils l'avoient exclus de leur Congrégation, ſans avoir même attendu qu'il y eut quelque jugement contre lui. Cela eſt digne du renverſement que M. de Paris a fait dans cette Congrégation, en dépouillant le Géneral de ſes fonctions, & le releguant dans un hermitage qui lui eſt donné pour priſon, en faiſant exiler les plus honnêtes gens, ou les privant de tous leurs emplois, & en mettant toute l'autorité entre les mains de 5. ou 6. eſclaves de toutes ſes volontés.

C'eſt ce qui pouroit faire penſer que la nouvelle qui ſuit dans la même lettre, quelque incroiable qu'elle ſoit en elle même, n'eſt peut-être pas éloignée de toute apparence. En voici les propres termes. *On dit que les PP. de l'Oratoire doivent faire une aſſemblée generale au commencement de l'année prochaine, où ils ordonneront que tous ceux de leur corps qui ſont ſuſpects de Janſeniſme aient à ſe retirer.* Ce ſeroit agir bien cavalierement que de chaſ-

chaſſer des Prêtres d'une vie irreprochable d'une compagnie eccleſiaſtique ſur de ſimples ſoupçons, & ſans même pouvoir dire ce que l'on entend par le mot de *Janſeniſme* dont on les ſoupçonne.

Il y avoit pour inſcription au deſſus de la porte du College des Jeſuites de Paris. *Collegium Claromontanum Societatis Jeſu.* Ils l'ont ôtée, & ont mis en la place, *Collegium Ludovici Magni:* ce qui a donné lieu à faire contre eux cette Epigramme ſanglante & trop emportée.

Ante fores dudum nomen venerabile Jeſu
Manſerat: hoc Patrum ſuſtulit atra manus.
Sponte tamen Jeſus diſceſſit: nempe Tricorni
Cum Belial nullum fœdus inire poteſt.

On aura peut-être deja mandé au lieu où vous étes, qu'au milieu d'un acte fort celebre qui ſe faiſoit en Sorbonne, un homme habillé de noir avec une épée au coté avoit crié tout d'un coup *ſilentium*, *ſilentium*, & qu'il avoit dit enſuite en fort bon latin, que l'on s'amuſoit en vain à diſputer, & que la Sorbonne périroit dans quinze jours. Après quoi il avoit jetté des papiers cachetez qui contenoient, à ce que diſent quelques-uns, une cenſure des 4. articles de l'aſſemblée, & quelque choſe de fort injurieux contre M. de Pa-

ris. Quoi qu'il en ſoit, on le laiſſa aller, & perſonne ne s'aviſa de faire arrêter cet homme. Il y a des Gazettes qui ont prétendu que ces papiers étoient en faveur des Huguenots, & que M. de Paris n'y étoit déchiré que comme étant l'auteur des conſeils de tout ce qu'on faiſoit contre eux. Ainſi le fait eſt certain; mais on n'eſt pas ſi certain de ce qui étoit dans ces papiers.

Je ne ſai ſi vous avez vu avant que de partir, le livre de M. de Meaux ſur la Communion ſous les deux Eſpeces. Il en paroit un nouveau du même Prelat qui eſt le recit d'une conference qu'il eut, il y a cinq ans, avec le Miniſtre Claude ſur le ſujet de l'Egliſe, enſuite de laquelle Mademoiſelle de Duras ſœur du Duc de Duras & du Mareſchal de Lorge qui étoit de la R. P. R. ſe convertit. Ce livre eſt parfaitement beau, & peut extremement contribuer à la converſion des Huguenots. Je lui avois écrit il y a plus d'un mois en lui envoiant par la poſte le livre contre M. le Fevre*, & j'en avois envoié une douzaine à M. le Petit libraire, par le caroſſe: mais je n'en ai aucune reponſe ni d'un coté ni d'autre. Cela eſt aſſez étrange. Il y a auſſi environ quinze jours que j'ai envoié par la poſte au même M. de Meaux l'Antipreſervatif, ſans

* *Le Calviniſme convaincu d'impieté.*

ſans que j'en aie eu auſſi aucune reponſe.

Ce que vous deſirez ſavoir touchant M. Michelin eſt aſſez inutile. Car je ne crois pas qu'on le puiſſe jamais faire reſoudre à accepter &c. Mais pour ſatisfaire votre curioſité, je vous dirai que ſon nom eſt Joſeph Sebaſtien de Cambout de Pont-Chateau, d'une des anciennes maiſons de Bretagne. Son Pere étoit Couſin germain du Cardinal de Richelieu. Que ſon frere ainé avoit épouſé la fille ainée de M. le Chancelier Seguier, qui étoit fort riche & n'avoit que deux filles, dont la cadette a épouſé en premieres noces le Duc de Sully, & en ſecondes le Duc de Verneuil fils naturel d'Henri IV. Que l'une des ſœurs de M. Michelin a épouſé M. le Duc d'Epernon dont elle n'a point eu d'enfans; & la ſeconde M. le Comte d'Harcourt, de la maiſon de Lorraine, dont elle a eu cinq garçons & une fille qui eſt Abeſſe de Notre Dame de Soiſſons. Mais j'avois oublié de dire que M. le Marquis de Coëſlin ſon frere ainé, a laiſſé trois garçons, dont l'un eſt le Duc de Coëſlin, le 2. l'Evêque d'Orleans *, & le 3. le Chevalier de Coëſlin. Pour celui dont il s'agit, le Cardinal de Richelieu lui avoit fait donner trois Abaies dont il n'en a plus aucune, s'en étant depouillé, pour

* depuis Cardinal.

n'avoir point à répondre du bien d'Egliſe, & pouvoir paſſer ſa vie ſans aucun engagement ni du côté du monde, ni de l'Egliſe, dans une entiere retraitte qu'il avoit choiſie dans le dehors du Monaſtere de P. R. des Champs, où il s'occupoit à cultiver une vigne & un plan d'arbres de ces bonnes Religieuſes.

LETTRE CCXVIII.

en Dec. 1682. *A M.* L'EVEQUE DE CASTORIE.

Deſſein d'une Remontrance au Roi.

LE deſſein de la Remontrance eſt de faire voir que tout ce que l'on fait contre les Prétendus Janſeniſtes, ſur tout depuis la paix, eſt injuſte, & inſoutenable, & que Dieu y eſt offenſé.

L'importance ſeroit de le perſuader au Roi. C'eſt la premiere vue qu'on a eue, & on eſt aſſuré qu'il auroit de la peine à s'en défendre, ſi on pouvoit la lui faire lire.

Mais parce que cela ſera difficile, la ſeconde vue a été de perſuader le public que cette piéce pourroit avoir cet effet envers ſa Majeſté s'il la liſoit. On croiroit avoir beaucoup gagné ſi elle faiſoit cette impreſſion envers les plus honnêtes gens de la Cour.

Pour

Pour en venir à bout, il a fallu néceſſairement repréſenter avec force les injuſtices dont on ſe plaint. Mais comme tout ſe fait ſous le nom du Roi il demeureroit chargé du blâme de cet injuſte procedé, à moins qu'on n'en chargeât ceux qui lui donnent ces conſeils. Cela auroit moins touché ſi on ne l'avoit fait qu'en général, & les autres Miniſtres du Roi auroient pu s'en tenir offenſez. On n'a donc pu ſe diſpenſer de s'en prendre à M. de Paris, & au P. de la Chaiſe, & principalement au premier.

Ainſi étant perſuadé que le Roi ſeroit capable de rendre de très grands ſervices à l'Egliſe s'il étoit bien conſeillé, & qu'il ne ſauroit faire que du mal, tant qu'il ſuivra les conſeils de M. de Paris; j'ai cru qu'on ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour l'Egliſe & pour ſa Majeſté même, que de lui ôter la confiance qu'il a en cet homme, & qu'on n'avoit pour cela qu'à le lui faire connoître pour tel qu'il eſt, ſans même fouiller dans ſa vie privée; mais s'arrêtant ſimplement à ce qu'il fait au regard du Janſeniſme, car je me ſuis imaginé que cela ſeroit mieux reçu que ſi on ſortoit de ſon ſujet. Mais en m'y renfermant, j'ai trouvé moien d'en faire le portrait ſous deux caracteres. L'un d'un homme injuſte,

barbare, fourbe & ſans conſcience : l'autre d'un fort mal habile homme, qui n'a point de jugement, & qui engage le Roi dans des choſes baſſes, inutiles, qui ne ſauroient réuſſir, & qui ne peuvent que ternir ſa gloire.

Ce caractere m'a paru pour le moins auſſi neceſſaire que l'autre. Car la plûpart des Rois ne ſont pas ſi ſcrupuleux, que de faire difficulté de prendre conſeil de perſonnes injuſtes & qui n'ont guere de conſcience : mais ils n'aiment pas que l'on croie qu'ils aient confiance en des perſonnes mal habiles, & qui n'ont point de jugement.

Sans le deſſein que j'ai eu de donner cette derniere idée de M. de Paris, j'avoue qu'il y a des choſes qui pourroient paroître trop longues & hors de mon ſujet : comme ce qui eſt dit de la condamnation du Miſſel dans l'aſſemblée de 1660. dont il étoit Préſident : & les reflexions ſur l'ecrit envoié au Roi par l'aſſemblée des PP. de l'Oratoire de 1678. Mais je crois que l'on feroit fort mal de retrancher ces choſes, parce qu'il n'y a rien dans cette piéce qui rende M. de Paris plus ridicule, & ce ſeroit avoir tout gagné que de perſuader au Roi qu'il l'eſt en effet.

LET-

LETTRE CCXIX.

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE. 3. Janv. 1683.

Pour repondre à quelques difficultez que ce Prelat lui avoit proposées.

JE ne sai, Monseigneur, s'il seroit facile de résoudre les questions que vous me faites. Car ces sortes de choses ne s'écrivent guere. On sait fort bien en chaque tems comment on en use: mais on ne s'avise guere de le mettre par écrit. Trouveroit-on, par exemple, dans les livres qu'on fait aujourd'hui, qu'en Italie on ne donne le fouet aux enfans que sur les épaules, & qu'on y seroit choqué comme d'une chose fort immodeste, si on le faisoit comme en France? Ce qui pourroit faire croire que les filles n'avoient rien à l'entour d'elles quand elles se baignoient, c'est cette parole de S. Jerôme dans sa lettre à S. Eustochie *de servanda Virginitate.* MIHI *in adulta virgine quæ se ipsam debet erubescere, lavacra non placent* (*a*).

(*a*) Pour entendre le passage de S. Jerôme il est bon d'observer qu'il y a apparence que les Orientaux pratiquoient le bain à peu près comme aujourd'hui. Les hommes non plus que les femmes n'entrent point dans le bain sans être couverts

Car il ſemble que cette raiſon ſuppoſe qu'elles n'avoient rien à l'entour d'elles en ſe mettant dans le bain. Mais il me ſemble, Monſeigneur, qu'independemment de ce qui s'eſt pu faire autrefois, il y a un autre principe par lequel on doit condamner ce que cette perſonne entreprend de juſtifier. Ce principe eſt que les péchez de ſcandale ſont relatifs, étant plus ou moins grands ſelon ſa diſpoſition de ceux que l'on ſcandaliſe. D'où il s'enſuit que tout ce qui paſſe pour immodeſte & ſcandaleux au jugement de tous les gens de bien & craignans Dieu de ce tems ci, doit être condamné & évité par cette régle S. Paul: *Ab omni ſpecie mala abſtinete vos*, quand un uſage contraire en auroit fait juger autrement dans un autre tems.

En voici un exemple qui me paroît convaincant. Les Paroles deshonnêtes ſont défendues par S. Paul, Eph. V. 4. *Nec turpitudo, nec ſtultiloquium.* On pé-

verts d'une demi chemiſe, & tout infideles qu'ils ſont, ils gardent l'exterieur de la modeſtie beaucoup mieux qu'on ne fait parmi nous. On puniroit exemplairement ceux qui ſe depouilleroient entierement. Il eſt facile de concevoir qu'il n'eſt pas ſeant à une vierge de ſe depouiller, quoi que ce ne ſoit qu'au deſſus de la Ceinture, quand même elle ſe baigneroit ſeule.

pécheroit aujourd'hui contre cette regle de S. Paul en ſe ſervant des mots de Pu.. de Ga... de Bor... quoique les Peres ne l'aient point bleſſée en ſe ſervant de ceux de *Meretrix*, de *Scortum*, de *Lupanar*. Pourquoi? parce qu'en ce tems là les plus honnêtes gens s'en ſervant, ils ne paſſoient pas pour vilains, au lieu que préſentement les honnêtes gens ne s'en ſervant point, ils bleſſent les oreilles chaſtes & paſſent pour deshonnêtes.

En voici encore un autre qui revient plus au ſujet. Ce ſeroit aujourd'hui une choſe qui choqueroit horriblement la pudeur & avec raiſon, ſi on pendoit les criminels nuds comme la main. Cependant nous ne voions point que jamais les Chrêtiens aient reproché aux paiens d'avoir bleſſé la pudeur naturelle en mettant tous nuds ceux qu'ils crucifioient.

On peut ajouter à cela, qu'il y a bien de la difference entre ſe mettre nud par quelque raiſon, comme pour entrer dans le bain, & ſe mettre nud ou demeurer nud ſans raiſon. La pudeur eſt plus choquée dans ce dernier cas que dans le premier. Qu'un enfant de 15 ou 16 ans ſe promene nud dans les rues, on ne le pourra ſoufrir: on n'en eſt pas bleſſé de même quand il ſe met nud pour ſe baigner. La raiſon eſt, qu'au regard du pre-

mier la vue de la nudité, eſt accompagnée d'une idée d'impudence, dont on ne peut pas n'être point frappé quand on a de la pudeur: au lieu que dans le ſecond elle eſt accompagnée d'une idée de quelque ſorte de néceſſité qui rend l'indécence plus ſupportable.

Vous verrez, Monſeigneur, quelle application vous pourrez faire de ces deux principes.

On vous a envoié une lettre du P. Queſnel qui fait voir le mauvais effet du ſyſtême * que je ne voulois pas qu'on imprimât. Cela me met en doute de ce que je dois faire: ſi je devrois travailler à réfuter ce ſyſteme en quittant ce que j'ai commencé de faire, qui eſt d'examiner un très mechant livre intitulé: *Collectio autorum tranſlationes Scripturæ in linguas vulgares damnantium*, imprimé par ordre du Clergé en 1661. Il me fâche de ne pas continuer ce travail, parce que c'eſt la ſuite naturelle de celui de la lecture de l'Ecriture ſainte contre le Sr. Mallet. D'un autre côté il ſeroit bon d'empêcher que ce ſyſtême n'eut cours.

* Le traité de la nature & de la grace du P. Malebr.

LETTRE CCXX.

A M. L'ARCHEVEQUE DE REIMS. 17. Janv. 1683.
Sur l'Apologie pour les Catholiques.

MONSEIGNEUR

JE viens d'apprendre que vous avez des exemplaires du livre qui a été saisi, qui est la seconde Apologie pour les Catholiques, & que vous en avez fait des presens. J'en ai eu de la joie, car c'est une marque que vous ne croiez pas que ce soit un mechant livre, & qui ait pu être un juste sujet de faire tant de vacarmes, & de faire souffrir des traitemens aussi rudes à tant de personnes qui ne peuvent être coupables que d'avoir contribué quelque chose à le faire entrer en France, & le mettre en état d'être debité à Paris. Je m'étois donné l'honneur de vous en écrire quelque tems après que le Prêtre de S. Denis fut arrêté; & comme j'ai gardé une copie de cette Lettre, j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je vous en envoiasse un *duplicata*, parce que l'aiant addressée, à un de mes amis, la consternation où tout le monde est sur mon sujet, a été cause qu'on n'a osé vous la rendre. Il semble même que cette

te affaire eſt encore empirée depuis par les faux bruits qu'on a fait courir, & qui ſe trouvent même dans les Gazettes, que ces balots étoient remplis de livres pernicieux à la Religion & à l'Etat. Mais je ne doute point qu'on n'ait preſentement reconnu combien cela étoit éloigné de la verité. Car on n'y aura trouvé, ſi on les a viſitez, qu'une Edition preſque entiere de la ſeconde Apologie pour les Catholiques, un reſte de la premiere, & de la Lecture de l'Ecriture ſainte contre M. Mallet. Je ne doute point, Monſeigneur, que vous ne ſoiez perſuadé que ce dernier livre, non ſeulement n'a rien de mauvais, mais qu'il peut beaucoup contribuer au deſſein qu'a ſa Majeſté d'emploier toutes ſortes de moiens pour ramener à l'Egliſe Catholique ceux de ſes ſujets que l'héreſie en a fait ſortir, puis qu'il eſt certain, comme l'aſſure le Pere Veron, très habile dans ces matieres, qu'il n'y a rien qui les entretienne plus dans le ſchiſme, que ce que leur diſent ſans ceſſe leurs Miniſtres, & de vive voix & par écrit, qu'on regarde l'Ecriture ſainte dans l'Egliſe Catholique comme un livre défendu à tous les Laïques, qui eſt la prétention du Sieur Mallet. Et pour les deux Apologies, je ne puis douter que le Roi étant auſſi bon qu'il eſt, ne m'en

ſût

sût quelque gré s'il avoit été informé que ce n'eſt pas tant l'Apologie des Catholiques en géneral, que la ſienne propre. Car voici dans la verité ce qui m'y a fait travailler. M'étant trouvé dans un païs étranger où j'étois allé chercher quelque repos, que je ne pouvois trouver dans le mien, je n'y ai pas oublié, graces à Dieu, ni ce que je devois à mon Roi, ni ce que je devois à ma Religion. Ainſi le livre de la *Politique du Clergé* m'étant tombé par haſard entre les mains; il me fut impoſſible, en le liſant, de n'être pas touché d'indignation en voiant avec combien d'artifice & de hardieſſe cet Auteur décrioit tout ce que ſa Majeſté fait en faveur de la Religion Catholique pour tâcher d'y ramener ceux qui l'ont quittée. Je fus particulierement frappé de l'injure qu'il fait à tous les Catholiques, en voulant perſuader au Roi, qu'ils ont des principes de Religion qui ſont que les Souverains ne peuvent s'aſſurer entierement de leur fidelité, au lieu qu'il prétend que celle du parti Huguenot eſt à toute épreuve. C'eſt ce qui m'a donné occaſion de traiter le point de la Souveraineté des Rois dans la premiere partie de cette Apologie: & je crois pouvoir dire ſans vanité, que je l'ai établie ſur des maximes qui m'ont toujours paru très vé-

véritables & très ſolides ; mais qui ſont en même tems ſi avantageuſes aux Souverains, que je ne ſai ſi un particulier peut rendre un plus grand ſervice au Roi que d'ôter à ſes peuples toute occaſion de revolte, en leur faiſant voir que rien au monde ne les peut diſpenſer de la fidelité qu'ils lui doivent. A quoi je puis ajoûter que je ne me ſerois pas engagé à traiter cette matiere, ſi je n'avois eu plus d'égard aux interets, de mon Prince qu'aux miens propres. Car je prévoiois aſſez que ce que j'en écrivois ne ſeroit pas trop bien reçu en un lieu où il m'étoit fort important, dans les conjonctures préſentes, de ne pas perdre, ou en tout, ou en partie un peu de conſidération que l'on y avoit pour moi. Dans la ſeconde partie, outre les points de doctrine que je défens, ce qui ne peut être qu'avantageux au deſſein qu'a ſa Majeſté, je l'ai encore juſtifiée ſur les moiens qu'elle emploie pour le retour de ſes ſujets à l'Egliſe Catholique, contre leſquels l'Auteur de la *Politique* declame avec beaucoup d'emportement, & j'ai fait voir par S. Auguſtin, que la crainte de quelques pertes temporelles pouvoit être utilement & légitimement emploiée pour faciliter le retour à l'Egliſe Catholique, de ceux qui s'en étoient retranchez, & qu'à plus forte raiſon dans

dans les choſes qui ne ſont pas contraires aux Edits, le Roi pouvoit refuſer des graces aux Huguenots, qu'il faiſoit aux Catholiques ; que c'étoit une charité louable & non une abomination, comme il eſt dit dans la Traduction Flamande de ce livre, d'aſſiſter des pauvres familles après les avoir inſtruites de la veritable Religion, & de témoigner par quelques gratifications temporelles à ceux qui rentroient dans l'Egliſe, la joie qu'on avoit de leur retour. Je ſuis aſſuré, Monſeigneur, que ſi ſa Majeſté étoit informée de toutes ces choſes, elle auroit plutôt penſé à trouver quelque occaſion de me traiter avec la même bonté qu'elle a daigné faire autre-fois, lors que je le méritois moins, ſur tout à ſon égard, qu'à ordonner que l'on fît rien de ce qu'on a fait ſur le ſujet de ces livres, ce qui m'a été plus ſenſible que ſi on me l'avoit fait à moi même. Car s'il eſt vrai, comme je n'en puis douter après les aſſurances qu'on m'en a données, que le Roi étant preſſé par quelques perſonnes de mettre à la Baſtille un homme de qualité pour avoir envoié à Pamiers une aumône de deux milles Ecus, * il les arrêta par cette belle parole : *Il ne ſera pas dit que j'aie mis à la Baſtille quelqu'un pour avoir donné l'aumône*, n'auroit-t-il pas eu autant de

* M. des Touches.

ſu-

ſujet de dire, s'il avoit ſu les choſes comme elles ſont: il ne ſera pas dit que j'aie fait mettre en priſon des gens pour avoir fait entrer dans mon Roiaume des livres qui n'ont été faits que pour ma propre défenſe, auſſi bien que pour celle de la Religion Catholique. J'apprens auſſi des Gazettes, que le Roi aiant ſu que M. le Comte de Soiſſons étant en Angleterre avoit parlé de lui avec beaucoup de zèle & de generoſité devant des perſonnes qui le portoient à en parler autrement, il lui avoit donné par une liberalité vraiment roiale une penſion de vingt mille livres. On ne refuſe point à ce Prince les louanges qu'il mérite, & on ne lui envie point ſa penſion; mais ce ne ſera peut-être pas une vanité à l'Auteur des Apologies, ou c'en ſera une excuſable dans l'extrémité où on le reduit, s'il oſe dire qu'il n'a pas été moins génereux que ce Prince, & qu'il a plus fait pour ſa Majeſté en conſacrant à ſa defenſe & au maintien de ſa Souveraineté, ſon tems, ſes veilles & ſon bien, ſans en attendre nulle recompenſe en ce monde. Car il a bien cru que l'on empêcheroit bien que ſa Majeſté ne pût rien ſavoir des ſervices qu'il avoit tâché de lui rendre. Mais je vous proteſte, Monſeigneur, que quoi que l'on faſſe, cela ne diminuera

nuera rien de l'affection, de la veneration & du zèle que Dieu m'a donné pour mon Roi; & que ce qui me cauſe le plus de peine dans mes diſgraces, n'eſt pas ce que j'en ſouffre; c'eſt l'apprehenſion que j'ai que la conduite qu'on lui fait tenir, tant envers moi, qu'envers beaucoup d'autres qui vallent encore mieux que moi, ne ſoit pas agreable à Dieu, & que la gloire de S. M. n'en reçoive quelque diminution devant les hommes. On n'ira pas ſi loin que Seneque, qui a prétendu que toutes les belles actions d'Alexandre avoient été ternies par la maniere dont il avoit traité Caliſtenes; mais on ne pourra pas peut-être s'empêcher de croire que les hiſtoriens de la vie du grand Louis, qui ſera dailleurs remplie de ſi grandes choſes, auront de la peine à excuſer ce qu'on lui a pû faire faire contre des perſonnes, qui malgré tous les efforts de leurs ennemis, ne paſſeront certainement dans la poſterité, ni pour de mauvais ſujets, ni pour de mauvais Catholiques, ni pour des malhonnêtes gens. Excuſez, Monſeigneur, cette parole de liberté, Dieu en connoît le principe; on a de la peine à ſe retenir, quand on ne ſent rien dans ſa conſcience qui ait donné ſujet à ce que l'on ſouffre, & qu'il n'y a rien en ce que l'on ſouffre qui ne

ſoit

ſoit même desavantageux à l'honneur du meilleur des Rois. Cependant ce n'eſt pas encore tout l'embarras où je me trouve. J'ai fait deux autres ouvrages pour la defenſe de l'Egliſe, & j'ai ſu que vous avez prié M. le Comte d'Avaux de vous envoier le premier des deux, qui eſt la *juſtification du renverſement de la morale*. J'ai donné ordre que l'un & l'autre vous fût envoié, & ſi vous les avez reçus, & que vous aiez lu le dernier qui contient des reflexions ſur le *Preſervatif* de M. Jurieu, vous y aurez pu remarquer que j'ai mieux aimé faire une eſpece de digreſſion, en quittant un peu le Miniſtre de vue, que de ne pas ménager encore les occaſions de defendre quelques points de la conduite de ſa Majeſté envers les Prétendus réformez, contre leſquels les Calviniſtes ont le plus crié. Cependant je, ne ſai ce que ces livres deviendront; car aiant donné ordre qu'on en envoiât une douzaine du premier à M. le Petit par les voies ordinaires, afin qu'ils fuſſent viſités & examinés avec toute ſorte de rigueur, j'apprens qu'il y a plus de ſix ſemaines que cela a été fait, ſans qu'on n'en ait reçu aucune nouvelle. Que faire donc? Quand on les envoie par des voies particulieres, on ſe rend criminel; & ſi c'eſt par les voies communes, on ne ſait

ce

ce qu'ils deviennent. Ce n'eſt pas que j'apprehende pour les uns & pour les autres qu'ils ſoient brûlez, comme on doit faire des mechans livres, mais plutôt qu'ils ne ſoient trouvez ſi bons, qu'il n'y ait des perſonnes qui en veuillent profiter à mes dépens: car on ſait aſſez qu'il n'y a que trop de gens à la Cour qui ne font pas de ſcrupule de demander le bien d'autrui, & qui ne manquent pas de prétextes pour ſe le faire donner. Mais j'eſpere, Monſeigneur, qu'aiant eu la bonté de me témoigner tant d'affection, vous voudrez bien m'en donner une marque en cette rencontre. Il vous ſera aiſé d'empêcher une ſi grande injuſtice: je l'attens de votre generoſité, & ce me ſera une nouvelle obligation d'être plus que jamais.

LETTRE CCXXI.

A M. DU VAUCEL. *De l'opinion des Ultramontains ſur l'Infaillibilité du Pape. Des biens que faiſoient à Louvain MM. Viane & Huygens.* 22. Janv. 1683.

JE ne ſuis pas ſurpris de ce que vous me mandez du lieu où vous étes, mais ce ne laiſſe pas de m'être un ſujet de gémiſſement & de douleur. Car je ne vous puis

puis diſſimuler que je ſuis ſenſiblement touché de voir les mauvais effets que cauſe dans des perſonnes de ſi grand merite, la prévention pour des ſentimens que la foi Catholique n'oblige perſonne d'avoir, & qui ne faiſant point partie de la véritable autorité du S. Siége (pour laquelle je ſerois prêt de répandre mon ſang, comme je vous ai déja dit dans une autre lettre) mettent un grand obſtacle au ſalut d'une infinité d'ames qui périſſent dans le ſchiſme ; l'attache qu'ils ſavent qu'on a à Rome pour ces ſentimens, leur rendant l'Egliſe ſi odieuſe, que non ſeulement ils n'y veulent pas rentrer, mais que c'eſt la principale cauſe de la perſécution cruelle qu'ils font aux Catholiques, comme il paroît par le procès de Milord Staffort.

Je mets entre les principaux de ces mauvais effets, l'eſtime qu'on y fait d'un auſſi grand ennemi de la bonne morale & de tous les gens de bien qu'eſt le Sieur du Bois, * pour avoir fait des livres très mepriſables ſur cette matiere, qui pourront être refutés par d'autres qui étant plus eſtimés dans le monde, ruineront le petit avantage que l'on croit retirer de ceux là. Ils ſont à plaindre s'ils ſe croient bien défendus par les Srs. du Bois & Ceroli. Pour moi ce me ſeroit un préjugé qu'une cauſe ſeroit mauvaiſe, en voiant

* Licentié de Louvain & Profeſſeur de l'Ecriture ſainte.

voiant qu'on l'auroit miſe en de telles mains. Cependant il paroit déja par de fâcheux exemples combien le credit de ce M. du Bois a fait de progrès; car ce ne peut être que lui qui a fait cenſurer deux Theſes de deux Docteurs de Louvain; l'une du ſeminaire de Malines ſur le ſecret de la confeſſion, contre laquelle le Sr. du Bois à déclamé outrageuſement par divers petits écrits, quoi qu'il n'y pût rien trouver à redire, qu'en donnant un faux ſens aux paroles de ce Docteur, par une fauſſe conſtruction : l'autre eſt la Theſe d'un autre Docteur, où il eſt dit, que la juriſdiction des Evêques eſt de droit divin; ce qui me paroît ſi certain par l'Ecriture & la Tradition, que rien ne me paroît plus injuſte que de flétrir par des cenſures ſi mal fondées, des Theologiens Catholiques, à qui on ôte ſouvent par là le moien de ſervir l'Egliſe, ſur tout en un tems & en un païs, où les Moines en abuſent étrangement, & où les Docteurs de Louvain ont des ennemis ſi puiſſans ſur tout à la Cour d'Eſpagne, qu'il n'en faudra peut-être pas davantage pour faire que ce Docteur, qu'on m'a dit avoir beaucoup d'eſprit & de piété, ſoit exclus de tout emploi. Que ſi le bruit que les Moines font courir depuis quelques jours, étoit véritable, que ce que les Curés ont

fait pour juſtifier leur conduite touchant les ſept points, avoit encore été cenſuré, & que l'on vint auſſi à faire quelque choſe contre le livre du P. Gabrielis, * ne ſeroit-ce pas forcer les gens de juger qu'on fait très bien en France de ſe maintenir dans la poſſeſſion où l'on eſt, de n'avoir aucun égard à ces ſortes de cenſures, puiſque ce qui ſe fait encore ſous un ſi ſaint Pape, ſemble ôter tout lieu d'eſperer qu'elles ſe faſſent à l'avenir avec plus de circonſpection que par le paſſé.

* C'eſt un livre Latin qui a pour titre *Specimina Moralis &c.* & qui a été traduit en François par le P. Gerberon ſous ce titre: *Eſſais de Morale &c.*

Un autre mauvais effet de la querelle des 4 articles & du credit du Sr. du Bois, eſt le refroidiſſement où il ſemble que l'on eſt à Rome pour M M. de Louvain, & en particulier pour M M. Viane & Huygens: & c'eſt ce qui me cauſe, je vous l'avoue, beaucoup de douleur. Car j'ai toujours eu beaucoup d'eſtime pour cette célébre Faculté, depuis que j'ai ſû avec combien de zèle elle a défendu la celeſte doctrine de S. Auguſtin touchant la grace, que ſa docte cenſure du ſiécle paſſé fait voir qu'elle a mieux connue & mieux entendue que toutes les autres Univerſités de l'Europe. Mais j'en ai fait encore beaucoup plus d'état depuis que j'ai apris, étant en ces quartiers ci, le changement admirable qui s'y eſt fait depuis quelque tems dans les mœurs des étu-

dians, par une effuſion de l'eſprit de piété qui a paſſé des maitres dans les ecoliers, de ſorte qu'on eſt auſſi reglé & auſſi devot dans les principaux colleges, qu'on le peut être dans les ſeminaires les plus reglés: ce qui fait des fruits merveilleux dans la miſſion de Hollande, & dans les Païs-Bas Catholiques, parce qu'il ſort de là un grand nombre de fort bons Eccleſiaſtiques qui ſont également capables, & de bien inſtruire les peuples, & de les bien édifier par leurs bons exemples. Or je ne puis que je ne regarde comme une grace ſinguliere que Dieu m'a faite, de ce que je me ſens beaucoup plus touché de la ſaintété de la vie, que de la purété de la doctrine; parce que la ſcience ne me ſemble rien, ſi elle ne conduit à la piété. Je ſai de plus que ce ſont principalement M. Viane & M. Huyghens dont Dieu s'eſt ſervi, pour faire dans l'Univerſité de Louvain ce renouvellement de piété, dont l'Egliſe tire de ſi grands avantages. Vous jugerez par là, Monſieur, quel ſeroit le ſerrement de mon cœur, ſi le Sr. du Bois avoit fait par ſes intrigues que S. S. n'eût plus pour cette Univerſité, & pour ces deux Docteurs, les mêmes ſentimens de bonté qu'elle leur avoit témoignée juſques ici. Il faut bien que ce ſoit lui qui ait tâché d'y

donner cette impreſſion au regard de M. Huygens, dont il eſt ennemi déclaré; puiſque n'étant point de la Faculté étroite, il n'a point eu de part à la reponſe qu'elle a faite ſur les 4. articles.

Mais je ne vois pas de plus qu'on ait dû ſe bleſſer de cette reponſe, ſi on avoit conſidéré, que dans une matiere, ſur laquelle les ſentimens des Catholiques ſont libres, puiſque ſelon M. du Val même, ce qu'en a dit le Clergé n'eſt ni erroné ni temeraire, ils ont eu bien des ménagemens à garder. Ils ſont à la porte de l'héréſie, & pluſieurs de leur corps vont en Hollande pour travailler dans la miſſion. Or il faudroit être peu inſtruit dans la controverſe, pour ne ſavoir pas que les hérétiques tirent de grands avantages des opinions pour leſquelles on voudroit que ces Meſſieurs ſe fuſſent déclarés, & qu'on ne les ſauroit combattre que foiblement s'y tenant attaché, d'où vient auſſi que M. Veron, le Cardinal de Richelieu, & MM. de Wallembourg, n'ont jamais voulu s'engager à ſoutenir contre les Proteſtans, que l'infaillibilité de l'Egliſe Univerſelle, & que le Cardinal du Perron a dit poſitivement, qu'il n'y avoit point d'autre moien certain & infaillible de terminer les queſtions de la foi, que le Concile géneral. Ils ont de plus dû prévoir qu'il

qu'il ne ſeroit pas impoſſible qu'ils changeaſſent de maître, ce qui ariveroit aparemment ſi le Roi d'Eſpagne venoit à mourir: & ils ſavent aſſés qu'il n'y a rien que les Jeſuites ne tentaſſent pour les ruiner s'ils étoient à la France. Il ſemble donc qu'il y a eu de la prudence de ne faire que ce qu'ils ont fait, pour ne leur pas donner occaſion de les décrier dans l'eſprit d'un Roi, qui ſeroit devenu le leur, comme des ennemis de ſa couronne: car c'eſt comme on fait prendre ces choſes là au Roi. L'Univerſité de Douai n'a pas eu la même choſe à aprehender, parce que les Jeſuites en ſont. Et vous ſavez le proverbe, *lupus lupinam non eſt.* Ils ſavent bien s'épargner les uns les autres, & ne pas faire contre leurs confreres, ce qu'ils feroient contre des étrangers qu'ils haïſſent mortellement. Quoi qu'il en ſoit, ce qu'auroient pû dire ces MM. n'auroit pas fait certainement que l'Egliſe de France où il y a preſentement de plus ſavans Prelats que dans tout le reſte de l'Europe, eût changé de ſentiment. Il eſt vrai que l'Aſſemblée à eu tort de remuer ces queſtions ſans aucune néceſſité; mais ce n'eſt point ce qu'elle en a dit qui a formé la créance qu'on y a ſur ce point. Enfin je ne ſaurois me laſſer de dire que ce ne ſera point le contraire de ces Arti-

cles qui affermira l'autorité du S. Siege. Ce ſera bien plutôt le bon uſage que les Papes feront de l'autorité que tous les Catholiques reconnoiſſent que J. C. leur a donnée. Les autres pretentions, ſi on les conſidere bien, ne peuvent être regardées par ceux mêmes qui les croient vraies, que comme des titres ſans réalité. On n'eſt plus au tems que les Papes puiſſent uſer de la puiſſance qu'ils ſe ſont autrefois attribuée de dépoſer les Rois. Ce ſeroit perdre la Chretienté que de le tenter. On n'aſſemble plus de Conciles generaux; & ſi on en aſſembloit, le Pape y préſideroit ou par lui même, ou par ſes legats, & ainſi le Pape étant joint au Concile, il n'y auroit point lieu de demander ſi l'un ſeroit ſuperieur à l'autre. Et pour l'infaillibilité, n'étant point de foi qu'il ſoit infaillible, ſi toutes les Egliſes reçoivent ce qu'il aura défini, cela ſera cenſé avoir été décidé par une autorité infaillible; & ſi quelque Egliſe ne le veut pas recevoir, comme on ne pourra pour cela la traiter d'hérétique, il faudra néceſſairement en attendre la finale réſolution du Concile general.

Je penſois vous écrire ſur le dernier article de votre lettre, qui eſt l'avis que vous me donnez par rapport à la Remontrance à laquelle je travaille; mais le tems me

me manquant, ce ſera pour la premiere fois.

LETTRE CCXXII.

A M. DU VAUCEL. *Sur la Remontrance au Roi.* 29. Janv. 1683.

JE vous ai mandé par ma derniere que je n'avois pas eu le tems de repondre à un article de votre lettre précedente. Je m'en vais le faire preſentement; mais il faut pour cela que je prenne les choſes de plus haut.

Ce qui me fait entreprendre la Remontrance à laquelle je travaille, n'eſt point pour me tirer de l'état où je ſuis. Graces à Dieu je ne le conſidére point comme un grand mal, & je me trouve preſque auſſi bien dans une petite maiſon, dont je ne ſuis point ſorti depuis près de 4. mois que j'y ſuis entré, que ſi j'étois en liberté au milieu de Paris. Ce n'eſt point auſſi principalement pour me juſtifier dans le monde, & dans la poſtérité. On a aſſés fait d'écrits pour cela; & j'ai plus à craindre que les honnêtes gens n'aient une trop bonne opinion de moi, que je n'ai à aprehender qu'ils n'en aient une mauvaiſe. Mais ce que j'ai eu particulierement en vue a été de faire tout ce qui

me ſeroit poſſible pour détromper le Roi des mauvaiſes impreſſions qu'on lui a données des prétendus Janſeniſtes, ce qui ne ſe peut faire qu'en lui montrant en même tems combien la confiance qu'il a à M. de Paris eſt préjudiciable à ſa gloire & à ſon ſalut.

J'ai bien prévu combien cela ſeroit difficile, & que je m'expoſois par là à n'avoir jamais de repos, & à paſſer le reſte de ma vie dans de continuelles allarmes, aiant peine à trouver aucun lieu où je puiſſe être en ſureté: *Sed nihil horum vereor; nec facio animam meam pretioſiorem quàm me.* Ce que j'entreprens me paroît ſi avantageux pour l'Egliſe, & ſi propre à combler le Roi d'honneur & de gloire pour ce monde & pour l'autre, que quoi que j'aie peu d'eſperance d'y reuſſir, je ne laiſſe pas de regarder toutes les traverſes qui m'en pouront arriver, comme de précieuſes recompenſes de mon travail. Car je ſuis perſuadé que le Roi étant auſſi abſolu qu'il eſt, n'y aiant rien qui le puiſſe empêcher de faire tout le bien qu'il voudra faire, & aiant de ſi grandes qualités pour venir à bout de tout ce qu'il entreprend, une fermété inflexible à ne ſe point relâcher des bonnes reſolutions qu'il a une fois priſes, & une application merveilleuſe à trouver des moiens de les exécuter,

cuter, je ſuis, dis-je, perſuadé que ſi Dieu avoit changé d'objet à ſon ambition, & qu'il lui eût donné une auſſi forte paſſion de travailler pour ſa gloire, qu'il en a eu juſques ici de travailler pour la ſienne propre, il pouroit faire des biens infinis pour la réformation de l'Egliſe, pourvu qu'en même tems Dieu lui fit avoir de la confiance en des perſonnes éclairées & vraiment pieuſes. L'un & l'autre dépend de Dieu; mais ce ſeroit le tenter, ſi outre les prieres que nous devons ſans ceſſe lui adreſſer, afin qu'il opere ce changement dans le cœur de ce Prince, on n'y emploioit encore les moiens qui y peuvent contribuer. Or j'ai cru que ce que je fais étoit un de ces moiens, parce qu'il m'a ſemblé, que ſi on pouvoit le lui faire lire, & qu'il plût à Dieu d'y donner ſa bénediction, il ſeroit capable de faire beaucoup d'impreſſion ſur ſon eſprit, au regard des deux choſes qui mettent un plus grand obſtacle au bien qu'il pouvoit faire dans l'Egliſe. Car il n'y fera jamais aucun bien ſolide, tant qu'on lui pourra rendre ſuſpects les plus gens de bien par le phantôme du Janſeniſme: & cela ſera toujours, tant qu'il aura créance à M. de Paris, & au P. de la Chaiſe, ou à quelque autre Jeſuite. Ce ſont donc ces deux empêchemens que j'ai entrepris de lever,

en lui perſuadant que le Janſeniſme n'eſt qu'une chimere, & que ceux en qui il a eu tant de créance juſques ici, n'en meritent point. On voit aſſés combien cela eſt difficile, vû la prevention où il eſt au regard de l'un & de l'autre.

Or vous ſcavez que pour perſuader quelque choſe à qui que ce ſoit, & encore plus à un homme prévenu, il faut néceſſairement ſe ſervir de preuves, qui ſoient fondées ſur des verités ou claires d'elles mêmes, ou accordées par celui à qui on parle. Mais ces dernieres ſont d'ordinaire plus courtes & plus efficaces. Car l'homme étant tout rempli de l'amour de lui même, eſt plus capable de rejetter, ou d'éluder par quelque chicane une vérité claire, que de ne pas demeurer d'accord d'une qu'il aura deja embraſſée, & par là comme adoptée & rendue ſienne.

Il eſt facile de juger que tout cela m'a engagé d'avoir plus d'égard aux diſpoſitions du Roi, que j'ai entrepris de perſuader autant pour ſon ſalut que pour le bien de l'Egliſe, qu'à celles des perſonnes dont vous me parlez, que je ſerois très fâché de bleſſer, mais que je croistrop raiſonnables pour ne pas entrer dans les vues que j'ai marquées, dont Dieu pourroit tirer tant de gloire. On ſait, par exemple, que le Roi a dans le fond beaucoup

coup de reſpect pour le S. Siege ; mais qu'il eſt fort jaloux des libertés de l'Egliſe Gallicane. Rien donc n'étoit plus fort pour lui perſuader qu'on le ſurprend, & qu'on lui donne de mauvais conſeils ſur le ſujet du Janſeniſme, que de lui montrer qu'on lui a fait faire beaucoup de choſes avant la paix de l'Egliſe, manifeſtement contraires à ces libertés, comme il faut qu'il le reconnoiſſe maintenant pour peu qu'il y faſſe de reflexion.

La Lettre des 19. Evêques eſt une piece convaincante pour ruiner toutes les chicaneries par lesquelles les Jeſuites ont tâché de nous rendre héretiques. J'aurois donc trahi ma cauſe ſi j'avois manqué de l'alleguer : mais ſi je ne l'avois raportée que comme revetue de l'autorité des Evêques qui l'avoient écrite, elle n'auroit peut-être pas fait grande impreſſion dans l'eſprit du Roi, qui auroit pu ſe ſouvenir qu'il en avoit été offenſé quand elle parut. Il a donc fallu ajouter qu'elle a été inſerée toute entiere dans le livre de M. Gerbais *, que le Clergé de France a approuvé : ce qui mettra M. de Paris dans l'impuiſſance de dire au Roi, que cette lettre aiant été écrite par des Evêques Janſeniſtes, on ne doit point y avoir d'égard.

* *De Cauſis majoribus.*

Comme on a été obligé de faire un

abregé de l'hiſtoire des conteſtations paſſées, on n'a pû ſe diſpenſer de raporter quelques endroits d'écrits faits en un tems où les diſciples de S. Auguſtin étoient fort maltraités par la Cour de Rome ſur les calomnies des Jeſuites, ce qui néanmoins ne les a jamais portés à manquer au reſpect & à la vénération que tous les Catholiques doivent au S. Siege : mais ils n'ont pû s'empêcher d'écrire avec quelque force contre des prétentions extravagantes, que les Jeſuites vouloient faire paſſer comme étant favorables au Pape, quoi qu'elles lui fuſſent très injurieuſes ; puisque le Vicaire de J. C. qui eſt la verité même, ne peut être honoré par le menſonge. Telle fût la Theſe que les Jeſuites ſoutinrent au College de Clermont, par laquelle ils ſoutenoient que les Papes ont la même infaillibilité que J. C. auſſi bien dans les queſtions de fait que dans celles de la foi ; & qu'ainſi on devoit croire de foi divine ce qu'ils décidoient touchant ces faits. On n'a pas pu ne point parler de cette Theſe, qui n'avoit été faite que pour nous rendre héretiques, ni ſe diſpenſer de raporter au Roi ce qu'on en avoit dit en ce tems là.

Je ſuis donc bien aſſuré qu'il n'y aura rien dans cette Remontrance, dont les gens

gens équitables du lieu où vous êtes ſe puiſſent offenſer, mais je ne vous réponds pas que des têtes auſſi mal faites que le S^{r}. du Bois, n'en prennent ſujet de me décrier comme un ennemi du S. Siege, & que le Cardinal Albiſſi, s'il eſt encore au monde lorsqu'elle paroîtra, ne recueille toutes leurs criailleries, & ne les faſſe valoir autant qu'il pourra.

L'animoſité qu'on a contre moi va plus loin que je ne penſois, j'avoue que j'y ai été trompé. Je ne crois pas qu'il y ait un livre plus hors de toute atteinte que celui contre M. le Fevre *. J'en avois envoié une douzaine par les voies publiques, afin qu'ils fuſſent examinés à la rigueur, & les avois adreſſés à M. le Petit. Nous avons apris deux mois après qu'il ne les avoit pu retirer, quoi qu'il eût repreſenté que ce livre ne parloit que contre les Huguenots: que cela n'y faiſoit rien, & qu'on ne vouloit point ſouffrir qu'aucun de mes livres ſe debitaſſent dans Paris, quelque avantageux qu'ils puiſſent être à la Religion Catholique. Voilà ce que les *Conſiderations* m'ont attiré; mais je n'y ai point de regret. Je remercie Dieu de m'avoir donné moien de rendre ce ſervice à l'Egliſe.

* *Le Calviniſme convaincu de nouveau d'impiété.*

Je vous ſupplie de temoigner à Mon-

ſeigneur le Comte de Caſſoni que j'ai reçû avec tout le reſpect que je dois ſa très obligeante réponſe.

LETTRE CCXXIII.

29. Janv. 1683. *Au* PRINCE ERNEST, LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Il le remercie de la reception honorable qu'il avoit faite à M. du Vaucel lorſqu'il alloit à Rome. Il lui parle de ſon Apologie pour les Catholiques.*

MONSEIGNEUR

IL y a longtems que je n'avois eu l'honneur de ſavoir des nouvelles de V. A. S. mais j'en apris depuis quelque tems par un de mes amis * qui a eu le bonheur de vous voir à Francfort, & que vous y avez traité d'une maniere ſi obligeante, que pouvant croire que vous l'avez fait en partie en ma conſidération, je vous en dois témoigner ma gratitude. C'eſt une perſonne de grand mérite, qui n'a pas moins de pieté que de ſcience, & qui aſſurement n'eſt pas indigne de l'affection que V. A. S. lui a temoignée. Il me manda de Francfort même, qu'elle avoit agréé les livres qu'il lui avoit préſentez de ma part, & il m'a écrit depuis qu'il

* M. du Vaucel, qui alloit à Rome.

qu'il eſt arrivé, qu'elle lui a fait l'honneur de lui écrire deux ou trois fois, & qu'elle lui parle de moi en des termes qui me font rougir. Mais ce m'eſt une conſolation d'avoir apris par là, que V. A. S. fait quelque eſtime des Livres qu'il lui avoit donnez, & qu'elle les croit avantageux à l'Egliſe. M. l'Archevêque de Paris, & le P. de la Chaiſe n'en ont pas jugé de même ; ou pour mieux dire ils ont pu en porter le même jugement, mais ils ont pris tellement à tâche d'irriter le Roi contre moi, qu'aiant découvert qu'on avoit fait entrer dans Rouen des balots qui étoient remplis de preſque toute l'Edition de la 2 Apologie pour les Catholiques * d'un reſte de la 1. & de quelques exemplaires de la lecture de l'Ecriture ſainte contre le S. Mallet, ils ont fait croire à S. M. que c'étoit des livres pernicieux à l'Egliſe & à l'Etat dont ces balots étoient pleins, & ſur ce prétexte, on a demis de ſa charge l'Intendant de la Province † : on a mis en priſon un Pere de l'Oratoire * Curé dans Rouen, de très grand piété, & ſept ou huit autres perſonnes, & je cours fortune de perdre tous ces exemplaires, ce qui n'accommoderoit pas mes affaires domeſtiques.

* C'eſt-à-dire du ſecond Tome.

† M. Le Blanc.

* Le Pere du Brueil.

Il y a aſſurement en cela beaucoup d'in-

d'injuſtice & de dureté; mais on n'en doit rien imputer au Roi, qui a trop de bonté pour rien faire de tout cela, ſi on ne l'avoit prévenu depuis très long tems de cette fauſſe imagination, qu'il y a dans ſon Roiaume une nouvelle ſecte d'héretiques qu'on appelle Janſeniſtes, qui ſeroient capables de faire autant de mal qu'en ont fait Luther & Calvin, s'il n'emploioit toute ſon autorité & tous ſes ſoins à en arrêter le progrès. On me fait le Chef de cette prétendue ſecte, & ſi cela étoit vrai, comme le Roi le peut croire, il n'y auroit pas lieu de s'étonner de tout ce que l'on fait contre moi, & il y a lieu d'attribuer à la clemence du Roi de ce qu'on n'en fait pas davantage. Son malheur eſt, que ſon Archevêque & ſon Confeſſeur, à qui il eſt aſſez naturel qu'il ait confiance pour les affaires de l'Egliſe, ſont des perſonnes très indignes de la créance qu'il a en eux, & qui ne penſent dans les conſeils qu'ils lui donnent, qu'à ſatisfaire leurs paſſions. C'eſt en quoi les Princes ſont les plus à plaindre. Car quelque appliqués qu'ils puiſſent être à gouverner par eux-mêmes leurs états, comme l'eſt certainement notre Roi autant & plus qu'aucun autre Prince qui ſoit aujourd'hui ſur la terre, ils ne peuvent ſavoir que par d'autres les faits particu-

ticuliers d'où dépend la juſtice & l'injuſtice de ce qu'ils ſont enſuite ſur les rapports qu'on leur en a faits. Et ſi ceux en qui ils ont pris créance les trompent, c'eſt un grand hazard s'ils ſont jamais détrompez, parce qu'il eſt bien rare qu'il y ait des gens aſſez génereux & aſſez desintereſſés, pour vouloire dire la verité en ſe mettant mal avec ceux qui ont l'oreille du Prince. Ainſi, Monſeigneur, quoiqu'il m'arrive, j'eſpere avec la grace de Dieu que je n'en murmurerai point, que je n'en imputerai rien à mon Roi, & que j'aurai toujours la même affection & la même veneration pour ſa perſonne ſacrée. Je ſuis d'une famille qui a toujours fait profeſſion dans les tems les plus fâcheux, d'un zele ſingulier pour ſoutenir la cauſe des Rois & de la Roiauté. Je n'en ai pas dégeneré jusques ici, je n'en dégenererai pas à l'avenir: mais je ſuis perſuadé qu'une des plus grandes marques de la fidelité d'un ſujet envers ſon Roi, eſt de vouloir bien s'expoſer à tout pour lui faire ſavoir dans des rencontres importantes, ce que tout le monde penſe, & ce que perſonne n'oſe lui dire.

Au reſte V. A. S. s'eſt inquietée ſans ſujet ſur le peril qu'on lui a dit que j'avois couru d'être pris; c'eſt une fable qui s'eſt répandue dans le monde, & qu'on

qu'on a diverſifiée en pluſieurs manieres. Tantôt c'étoit à Paris dans l'Iſle de Notre Dame chez une Devote. Tantôt chez une Ducheſſe. Tantôt dans une autre maiſon, où je jouois aux échets avec un de mes amis, qui s'étant laiſſé prendre pour moi, m'a donné occaſion de m'évader. Tantôt ç'a été en ſortant de Douai. Tout cela n'a aucun fondement. Je ne vois pas pourquoi on me voudroit prendre. Je n'en ai point donné d'occaſion: & je ne crois pas que S. M. y penſe. Ce n'eſt pas qu'on n'en ait parlé à la Cour, & que pluſieurs perſonnes n'y aient dit qu'on me cherchoit avec grand ſoin: mais ce fut ce qui donna occaſion, à ce que l'on m'a mandé, à une perſonne * fort ſpirituelle de dire agreablement. Le Roi eſt trop heureux pour trouver M. Arnauld. Je crois que V. A. S. a cinq de mes nouveaux livres, trois contre le Sieur Mallet, & les deux Apologies pour les Catholiques. Il y en a encore deux qui n'etoient pas achevés d'imprimer quand on vous a donné les autres. L'un contient des *Reflexions* ſur le livre d'un Miniſtre intitulé, *Preſervatif ſur le changement de Religion.* Et l'autre eſt *la Juſtification* de mon livre du *Renverſement de la morale de J. C. par les erreurs des Calviniſtes.* Je m'en vas les envoier

* M. Boiſleau Deſpreaux.

à

à Cologne, & je tâcherai de faire enſorte qu'on les envoie de là à V. A. S. ou par la poſte ou par quelque autre commodité.

LETTRE CCXXIV.

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle de la Remontrance, de ſes ſentimens ſur l'infaillibilité du Pape, & des 4. Articles du Clergé.* 12 Fevr. 1683.

NOus n'avons point reçu de vos lettres ni la ſemaine paſſée, ni celle-ci. Je vous ai écrit il y a 15. jours ſur l'ouvrage que je faiſois pour ma juſtification. La premiere partie qui tiendra un volume de vingt feuilles, de la groſſeur de l'Apologie pour les Catholiques, eſt achevée. J'ai eu ſoin, autant qu'il m'a été poſſible, de n'y rien laiſſer, dont on ſe pût raiſonnablement bleſſer au lieu où vous étes. Mais je vous ai marqué la neceſſité où je me trouvois de parler en quelques endroits ſelon les maximes de l'Egliſe de France, parce qu'autrement il auroit fallu omettre tout ce qui peut faire de plus fortes impreſſions ſur l'eſprit du Roi. On nous auroit pu diſpenſer de rien dire de tout cela, ſi on avoit eu plus d'égard aux prieres réiterées qu'ont fait

fait de grands Evêques il y a plus de 5. ou 6. ans, d'aporter quelque remede aux maux que l'Egliſe ſouffre par le phantôme du Janſeniſme. Mais vous m'avez mandé vous même, qu'il n'y avoit guere de lieu d'eſperer que l'on fît rien ſur cela. Il ne nous reſtoit donc que de nous aider nous mêmes, puisque perſonne ne nous veut aider, ni faire un ſeul pas pour nous tirer de l'oppreſſion ſous laquelle nous gémiſſons depuis tant de tems. Et ainſi j'ai cru me pouvoir appliquer ces paroles d'Iſaie ch. 63. que de ſavans Interpretes croient être une Prophetie de Judas Machabée : *Circumſpexi, & non erat auxiliator ; quæſivi & non fuit qui adjuvaret. Et ſalvavit mihi brachium meum; & indignatio mea ipſa auxiliata eſt mihi.* J'eſpere donc qu'on ſera aſſez équitable pour ne ſe point offenſer de ce que je dis dans cette piece par la neceſſité d'une juſte défenſe. Mais après tout, je veux bien que l'on me connoiſſe, & que ſi on a quelque bonté pour moi, elle ne ſoit pas fondée ſur une fauſſe idée qu'on auroit de moi.

Grotius.

Il y a pluſieurs maximes, qui ſont fort autoriſées dans la Cour de Rome, que je ne ſaurois approuver, parce qu'elles ne me paroiſſent conformes ni à l'Ecriture, ni à la Tradition. Et je ſuis même

même perſuadé que ceux qui témoignent tant d'empreſſement de les établir, nuiſent plus au S. Siege qu'ils ne lui ſervent, & qu'ils mettent par là un grand obſtacle à la converſion des héretiques, & à refermer la plaie du ſchiſme qui a enlevé tant de peuples à l'Egliſe. On ſent moins cela à Rome, parce qu'on n'y a point d'héretiques à combattre, mais en France, dans les Païs-Bas, & dans l'Allemagne, où les habiles gens ont ſouvent à diſputer contre eux, ou de vive voix ou par écrit, ſi on veut faire quelque fruit, il faut neceſſairement abandonner toutes ces maximes des Théologiens de Rome, & ſe reſtraindre à l'infaillibilité de l'Egliſe univerſelle, & à la ſuperiorité du Pape au regard du ſpirituel. C'eſt ce qu'ont fait tous les habiles Controverſites, qui ont écrit depuis Bellarmin, comme les Cardinaux du Perron & de Richelieu, M. Veron, & MM. de Wallembourg. Et c'eſt par là qu'ils ont réduit les Proteſtans à ne pouvoir plus oppoſer rien de ſolide à ce qu'on leur dit pour la défenſe de la foi Catholique. Or il me ſemble que ce ſeroit avoir deux poids & deux meſures, que de vouloir qu'on fût obligé d'enſeigner autre choſe en traitant avec les Catholiques, qu'en tâchant d'atirer à nous les héretiques, comme

comme ſi la foi que nous embraſſons étoit differente de celle à laquelle nous les invitons. Et ne ſeroit-ce pas les tromper que de leur faire entendre que quand ils ſeront Catholiques, il leur ſera libre de ne pas croire le Pape infaillible, pourvû qu'ils croient l'infaillibilité de l'Egliſe univerſelle, ſi quand ils le ſeront devenus on les peut chicanner ſur cela, & les regarder comme étant dans l'erreur, à moins qu'ils ne croient l'infaillibilité du Pape & ſa puiſſance indirecte ſur le temporel des Rois?

Que ſi on eſt contraint d'avouer que cela ne ſeroit pas juſte, & que ce ſeroit agir de mauvaiſe foi, je ne ſai ce qu'a prétendu l'Archevêque de Gran *, quand il a condamné en des termes ſi forts les Articles de l'Aſſemblée. Car s'il a pris le contraire de ces articles pour des veritez de foi, c'eſt lui certainement qui eſt dans l'erreur, & il faudroit, ſi cela étoit, qu'il obligeât tous les Calviniſtes de Hongrie qui ſe voudroient convertir, de tenir le contraire de ce que croient les Evêques de France. Or cela ne ſe peut ſoutenir. Il faut donc qu'il avoue qu'il n'y a rien contre la foi dans ces articles; & que par conſequent les Evêques de tout un Roiaume, qui ne font que propoſer leurs ſentimens ſans condamner ceux des Evêques

* Autrement de Strigonie.

ques des autres Nations, n'ont point donné ſujet d'être condamnés par un Archevêque à 400. lieues d'eux, qui n'a aucun pouvoir ni aucune intendance ſur l'Egliſe Gallicane. Car c'eſt ſeulement dans les choſes de la foi, que tous les Evêques peuvent condamner ce qui y eſt contraire, c'eſt-à-dire, les héreſies par tout où elles s'élevent. J'ai peur auſſi que cette cenſure de l'Archevêque de Gran ne donne ſujet à de nouvelles brouilleries. Car j'aprends par une Gazette, que le Parlement de Paris a envoié querir les principaux de la Sorbonne, pour obliger la Faculté de dire ſon ſentiment ſur ce qu'a fait cet Archevêque.

Je me ſuis un peu detourné de mon ſujet. Car vous écrivant ſans préméditation, ne penſant pas même le faire aujourd'hui, je me laiſſe aller à tout ce qui me vient dans l'eſprit. Je voulois donc ſeulement vous dire, que quoique je ne ſois pas dans les ſentimens qui s'enſeignent communement à Rome ſur les matieres dont il eſt parlé dans la Declaration du Clergé, cela n'empêche pas que je n'aie une paſſion très-ſincere de maintenir jusqu'à l'effuſion de mon ſang les veritables & ſolides préeminences du S. Siege, & que je ne ſois prêt de m'expoſer, comme j'ai déjà fait, à être perſecuté pour ſoutenir

tenir ce qui ſe feroit à Rome pour l'édification de l'Egliſe & pour le ſoutien de l'innocence injuſtement opprimée. C'eſt ma veritable diſpoſition. S'en accommode qui voudra. Je n'en changerai pas par complaiſance pour qui que ce ſoit. Je ſuis toujours en bonne ſanté graces à Dieu. M. Erneſt eſt ſeul avec moi, & nous nous recommandons tous deux à vos prieres, & à celles du Prieur *, en qui nous avons beaucoup de confiance, parce que nous le regardons comme un Confeſſeur exilé pour la verité & pour la juſtice.

* M. Dorat Archiprêtre de Dax, au Dioceſe de Pamiers.

LETTRE CCXXV.

19. Mars 1683. *A M.* DODART. *Sur la ſuppreſſion de l'Année Chrétienne.*

JE ſuis bien aiſe de ſavoir comment eſt finie l'affaire d'Annonai. C'eſt beaucoup pour ce tems-ci que des calomnies n'aient pas eu de mauvaiſes ſuites. Car pour les calomniateurs on n'a garde de les punir. Cela ſeroit de mauvais exemple, & pourroit fermer des bouches qu'on eſt bien aiſe qui ſoient ouvertes, pour avoir occaſion de tourmenter les gens de bien...

Ce 20.

Je viens à l'affaire dont vous avez bien jugé

jugé que je ſerois fort touché; mais que vous en puis-je dire, que des perſonnes ſi éclairées qui ſont ſur les lieux, ne voient bien mieux que moi? Et je ne doute point qu'ils n'aient bien conſideré, que ce qu'on pouvoit dire de plus fort contre cette ſuppreſſion, étoit de répreſenter, qu'il n'y a guere de choſes par où les Miniſtres retinſſent plus le peuple dans le Calviniſme & l'éloignaſſent plus de la religion Catholique, que ce qu'on y fait le ſervice dans une langue inconnue à la plus grande partie du peuple: & que cela eſt contraire à ce que dit S. Paul (1. Cor. 14.). L'on voit par le nouveau livre de M. Brueys, part. 1. ſect. 7. que tout ce qu'on peut répondre de plus raiſonnable ſur cela eſt, *que toute la conſequence qu'on peut tirer des paroles de l'Apôtre eſt que l'on ne doit rien dire dans les aſſemblées des Chrétiens en langues inconnues, qui ne ſoit interpreté à ceux qui ne les entendent pas:* que c'eſt apparament ce que tous les controverſiſtes raiſonnables ont répondu à deux ou trois cens mille convertis, & ce qu'on leur a fait entendre, qu'il ne tiendroit qu'à eux qu'ils entendiſſent tout ce que l'on dit dans la Meſſe, parce qu'ils en trouveroient des traductions en langue vulgaire: que c'eſt à cette intention que M. Peliſſon a fait

imprimer la Meſſe en François il y a 7. ou 8. ans, & qu'il en a fait à ſes dépens de grandes largeſſes dans les Provinces où il y avoit le plus d'Huguenots. N'eſt-ce donc pas un ſujet de ſe plaindre qu'on les a trompés, puisque l'on voit aujourd'hui que l'on veut ſupprimer un livre par cette raiſon que la Meſſe y eſt en François? Cela me ſemble ſi fort que je ne vois pas ce qu'on y pourroit répondre, ſi cela étoit bien repreſenté.

Il y a une autre choſe à quoi peut-être on ne ſonge pas: c'eſt qu'on n'a jamais trouvé à redire que l'on imprimât en langue vulgaire les Epitres & les Evangiles de la Meſſe. Cela s'eſt toujours vendu, & à Rome même ſans le moindre empêchement. Ce ſeroit donc le pis aller de rimprimer l'Année Chrétienne en n'y mettant que les Epitres, les Evangiles & les collectes avec les explications de l'Epitre & de l'Evangile, & l'abregé de la vie de chaque ſaint. Comme ce ſeroit eſtropier cet ouvrage, ce devroit être le dernier retranchement.

On me dira qu'il n'y a rien à faire, parce que *tout eſt ou muet, ou aſſujetti au Dominant.* Mais pourquoi eſt-on muet au regard de ces muets qui pourroient parler au Dominant? Pourquoi ne pas travailler à ce qu'ils ne ſoient pas muets dans

un

un ſi beau ſujet de parler? On n'y perdroit au plus que la peine.

LETTRE CCXXVI.

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle des Remontrances; du Prince de Rhinsfelds: des 4. Articles du Clergé; de quelques Sermons de Jeſuites; de l'Univerſité de Louvain; & d'une Lettre de Douai au Roi ſur les 4. Articles du Clergé.* 26. Mars. 1633.

LEs Remontrances avancent fort. La 1. Partie, qui tiendra environ 20. feuilles d'impreſſion, eſt faite il y a longtems. La 2. auſſi eſt achevée; mais elle ne tiendra qu'environ huit feuilles, & je ſuis aſſez avant dans la 3. qui ſera bien plus courte. La 4. ne ſera pas longue auſſi. Il faut prier Dieu qu'il y donne ſa benediction. Si cela ne ſert de rien pour nous tirer de l'oppreſſion où nous ſommes, cela pourra ſervir pour nous juſtifier devant toutes les perſonnes raiſonnables, & toute la poſterité.

Je répondrai au Prince, & lui donnerai une adreſſe. Il n'avoit pas encore reçu les deux derniers livres, celui contre M. le Fevre & les Reflexions *. Rien n'eſt plus obligeant que la lettre qu'il m'a écri-

* Sur le preſervatif du Miniſtre Juricu.

écrite ; mais j'eſpere n'avoir pas beſoin d'accepter ſes offres.

On me mande de Paris, que les Docteurs de Sorbonne donneront leurs avis ſur la cenſure de l'Archevêque de Gran * ſans le nommer ; qu'il y a 14. Commiſſaires qui y travaillent, & qu'on eſpere qu'ils éclairciront & prouveront ſi bien les Propoſitions du Clergé, qu'on en ſera ſatisfait ; que cet avis ſera porté au Parlement, en conſequence de quoi, ſur les concluſions de M. le Procureur General le Parlement rendra Arrêt qui en ordonnera l'enregiſtrement, & ſera fait défenſes de ſoutenir le contraire de cet avis ſous de telles peines qu'il ſera aviſé. Voilà ce que Rome aura gagné par la Cenſure de cet Archevêque. Avant cela on pouvoit douter dans les païs étrangers de quel ſentiment étoit la Sorbonne ſur ces 4. articles, à cauſe des brouilleries qui y étoient arrivées à l'occaſion de l'enregiſtrement ; mais on n'aura plus garde maintenant d'en douter.

* Ou Strigonie.

Pour votre Prophete il faudroit ſavoir 1. ſi ces prophéties ſont imprimées, & en quel tems elles l'ont été. 2. Si elles ſont bien claires au regard des choſes qui ſont paſſées. 3. Ce qu'elles diſent pour l'avenir, outre les exploits de ce prétendu grand capitaine qui doit mettre les François

çois en pieces. Pour moi je n'ai guere de foi à toutes ces propheties. Et il eſt bien à craindre qu'il n'arrive à ceux qui s'y amuſeroient, ce qui arriva au Marquis de Saluces du tems de François I. Sur ce que des Aſtrologues avoient prédit de grandes victoires de Charles V. ſur les François, il quitta le parti de la France pour ſe mettre du côté de l'Empereur, & ce qu'il y gagna, eſt qu'il y perdit ſon Marquiſat, qu'il ne put jamais recouvrer depuis.

Il eſt bon que l'on ſache à Rome les excès des Jeſuites ſur la grace. On me mande de Liege que celui qui prêche à la cathedrale a tâché d'établir pour des veritès inconteſtables, *Que Dieu ne veut pas ſeulement généralement ſauver tous les hommes, ſans en excepter aucun; mais qu'il le vouloit auſſi cordialement & efficacement de ſoi-même; qu'il étoit en notre puiſſance de nous ſauver, & que le ſalut étoit dans nos mains; que Dieu faiſoit tout ce qu'il a à faire de ſon côté, qu'il ne reſtoit plus rien ſinon que notre volonté le fît auſſi; que Dieu donne toujours ſa grace &c.* A la fin il enſeigna au peuple de dire tous les jours au ſoir pour action de graces: *Mon Dieu, je vous remercie d'avoir mis mon ſalut dans mes mains.*

Un autre Jeſuite prêchant à Bruxelles

a entretenu ſon auditoire de cette Fable : *Que N. S. s'étoit apparu à un bon homme, portant un ſac ſi peſant qu'il étoit tout en ſueur de le porter : & que ce bon homme lui aiant demandé ce que c'étoit, il lui avoit répondu que ce ſac étoit plein de ſes graces, & qu'il ne s'en pouvoit decharger, parce que preſque perſonne n'étoit diſpoſé à les recevoir.* A quoi un des Auditeurs dit, que c'eſt que *les graces des bonnes diſpoſitions* n'étoient pas dans le ſac. Car ſi elles y euſſent été, elles lui euſſent donné moien de ſe décharger des autres.

MM. de Louvain ont un deputé en Eſpagne qui a mandé que Monterei leur eſt fort oppoſé, mais que le Cardinal Mellini les protege fort. Je ne crois pas que l'on puiſſe faire de plus grande plaie à l'Egliſe, que d'abandonner cette Univerſité à la fureur de ſes ennemis. Car je ne penſe pas qu'il y en ait aucune dans l'Europe, où il y ait tant de piété.

On m'a envoié la lettre que l'Univerſité de Douai a écrite au Roi. Elle roule toute ſur ce que la doctrine des 4. articles a été toujours regardée comme erronée dans ce païs-là, & qu'ils ne la peuvent pas enſeigner contre leur conſcience, ne la croiant pas vraie. Mais ils y ajoutent cette raiſon : *Qu'ils ne voient pas com-*

comment ils pourroient ſans la croiance de l'infaillibilité du Pape réſiſter dorenavant aux inſultes que leur font les Janſeniſtes, leur reprochant que la doctrine de Janſenius n'a pas été condamnée par un Concile général, mais ſeulement par des Papes ſujets à manquer. Ce qui eſt un grand menſonge, puiſqu'on ne trouvera jamais rien de ſemblable dans tous les livres & écrits des prétendus Janſeniſtes. Et il n'eſt pas même poſſible qu'ils ſe ſoient ſervis de cette raiſon. Car étant toujours demeurez d'accord de ce qui regarde la foi, c'eſt-à-dire, de la condamnation des propoſitions en elles mêmes, ils n'ont pû alleguer ſur cela que les Papes qui les avoient condamnées, étoient ſujets à manquer; ce qui n'auroit pû être objecté que par des perſonnes qui les auroient voulu ſoutenir comme véritables. Et pour ce qui eſt de la queſtion du fait de Janſenius, à laquelle s'eſt reduit toute cette conteſtation, ils n'ont eu garde de dire qu'elle n'avoit pas été décidée par un Concile général, puiſqu'ils ont ſoutenu après les Cardinaux Baronius, Bellarmin, Palavicin, que les Conciles généraux ne ſont point infaillibles, non plus que le Pape, dans ces ſortes de queſtions. Vous aurez pû voir cette lettre:

car cette Univerſité n'aura pas manqué de l'envoier à Rome.

Ils ſupoſent encore faux dans cette lettre, quand ils diſent qu'on a toujours tenu dans les Païs-bas pour des opinions erronnées, celles qui choquent la primauté abſolue & l'infaillibilité du Souverain Pontife. Car pour l'*infaillibilité*, Adrien VI. Docteur de Louvain l'a combatue dans des livres qu'il a fait rimprimer à Rome étant Pape, ſans avoir rien changé ſur ce point. Et pour la *primauté abſolue*, les Conſeils ſouverains de Brabant & de Malines ſont dans les mêmes ſentimens que les Parlemens de France pour la reception des Bulles & Decrets de Rome, qu'ils ſoutiennent avoir beſoin pour être publiés du *Placet* du Roi; ce qui ne s'accorde pas avec la *primauté abſolue*. Mes recommandations, s'il vous plaît, au bon Prieur. J'ai bien de la confiance en ſes prieres. Je le ſupplie de recommander à Dieu les Remontrances, & je vous en ſupplie auſſi. La derniere partie regardera les *Conſiderations* que je ſuis reſolu d'avouer.

LET-

LETTRE CCXXVII. †

† Cette Lettre a été imprimée & publiée dans le tems.

A MM. le Recteur & les Docteurs de l'Université de Douai. Sur leur lettre au Roi touchant les 4. articles du Clergé.

MESSIEURS,

J'Ai vu la lettre que vous avez écrite au Roi, pour vous excuſer d'enſeigner les quatre Articles de la Déclaration du Clergé de France. Je n'entre point dans la diſcuſſion des autres raiſons que vous apportez, pour ne le pas faire. Mais il y en a une, qui regarde tous les Diſciples de S. Auguſtin, dont je tiens à honneur d'être, ſur laquelle je vous ſupplie de me ſatisfaire. Car quelque deſir que vous aiez de porter ſa Majeſté à ne vous pas obliger d'obéir en une choſe que vous croiez ne pouvoir faire ſans bleſſer votre conſcience, il ne vous eſt pas permis d'y emploier un fait faux, & que vous jugerez vous mêmes, après l'avoir bien conſideré, ne pouvoir être excuſé de calomnie. 30 Mars 1683.

C'eſt ce que vous dites en parlant de l'infaillibilité du Pape:

Ils ne voient pas comme ils pourront ſans cette croiance reſiſter dorenavant aux in-

ſultes que leur font les Janſeniſtes, leur reprochant que la doctrine de Janſenius n'a pas été condamnée par un Concile général, mais ſeulement par des Papes ſujets à manquer.

Je ne vous fais point de procès, Meſſieurs, ſur le mot de *Janſeniſtes*; quoique le Roi ait défendu de s'en ſervir depuis que vous êtes ſes ſujets, par ſon arrêt de l'an 1668. lors de la paix de l'Egliſe. Mais vous devez entendre par là les Diſciples de S. Auguſtin, à qui les Jeſuites ont donné ce nom, pour les rendre odieux, & les faire paſſer pour une ſecte d'héretiques. Or je vous ſoutiens, Meſſieurs, que vous ne trouverez point dans tous leurs livres, ni qu'ils ſe ſoient jamais ſervis de la raiſon dont vous dites qu'ils ſe ſervent pour vous faire *inſulte*, ni qu'ils aient pu s'en ſervir.

Car cette propoſition, *La doctrine de Janſenius a été condamnée par deux Papes*, comprend deux choſes. L'une qu'une certaine doctrine, ſavoir celle des V. Propoſitions, a été condamnée par Innocent X. & Alexandre VII. L'autre que la doctrine condamnée de ces V. Propoſitions a été enſeignée par Janſenius, comme ces deux Papes l'ont cru, & comme ce dernier l'a aſſuré.

Et c'eſt ce qui peut former deux queſtions :

L'une de droit : Si ces V. Propoſitions ont été bien condamnées, & ſi elles ſont héretiques, comme ces deux Papes l'ont declaré par leurs Bulles.

L'autre de fait : Si cette doctrine héretique des V. Propoſitions a été effectivement enſeignée par Janſenius.

Or il eſt conſtant que les prétendus-Janſeniſtes n'ont fait aucun procès ſur la premiere queſtion ; puiſqu'ils ont déclaré cent fois, qu'ils recevoient la condamnation des V. Propoſitions en elles-mêmes, & qu'ils les condamnoient ſincerement & de bonne foi dans tous les ſens héretiques, dans leſquels l'Egliſe les avoit condamnées : quoiqu'ils aient quelquefois ajoûté, & avec raiſon, que certainement elles n'avoient point été condamnées dans le ſens de la grace efficace par elle-même, neceſſaire à toute action de pieté, ni dans celui de la prédeſtination gratuite. Et c'eſt de quoi il faut bien, Meſſieurs, que vous demeuriez d'accord ; puiſque l'an 1645. depuis la publication du livre de M. Janſenius, vous vous étes obligez de nouveau à ſoutenir la doctrine de votre Cenſure contre Leſſius, laquelle a été auſſi examinée à Rome avec celle de Louvain il

y a quatre ou cinq ans, ſans qu'on y ait rien trouvé à redire.

On ne pourroit donc ſans calomnie imputer aux prétendus-Janſeniſtes de ne vouloir pas ſe ſoumettre à la condamnation des V. Propoſitions, & d'en donner pour raiſon *qu'elle n'a pas été faite par un Concile géneral, mais par des Papes ſujets à manquer.*

Et par conſequent il faudroit que ce fût ſur la 2. queſtion, qui regarde l'attribution des V. Propoſitions au livre de Janſenius. Car il eſt vrai qu'ils n'ont pu demeurer d'accord que Janſenius eût enſeigné la doctrine héretique des V. Propoſitions; parce qu'aiant lu ſon livre avec ſoin, ils n'y ont trouvé ſur la matiere de ces Propoſitions que la même doctrine de la néceſſité de la grace efficace par elle même pour toutes les actions de pieté, & de la predeſtination gratuite, qui ſe trouve dans votre Cenſure de 1588. auſſi bien que dans celle de MM. de Louvain, & dans la Juſtification de leur Cenſure.

Mais il n'eſt point vrai qu'ils aient dit ſur cela qu'ils n'étoient pas obligés de ſe ſoumettre à la deciſion touchant ce fait, *à cauſe qu'elle n'avoit pas été faite par un Concile géneral, mais par des Papes ſujets à manquer.*

Car

Car ils ont ſoutenu, au contraire, que les Conciles géneraux n'étoient point infaillibles ſur ces *queſtions de Fait*, non plus que les Papes; & ils l'ont prouvé par les Auteurs même les plus attachez à l'infaillibilité du Pape, comme les Cardinaux Baronius, Bellarmin & Palavicin.

Rien donc, Meſſieurs, n'eſt plus mal fondé que ces *inſultes* & ces *reproches*, que vous dites dans cette lettre au Roi que vous font les Janſeniſtes, étant plus clair que le jour qu'ils n'ont dit, ni pu dire ce que vous leur faites dire. Deſorte qu'il faut que ce ſoit une calomnie priſe des libelles des Jeſuites qui en ſont pleins, ou que les Jeſuites, incorporés dans votre Univerſité, vous ont inſpirée, pour ſe vanger de ce qu'on a autrefois traité d'héreſie ce qu'ils avoient ſoutenu par des Theſes publiques dans leur College de Clermont, au mois de Decembre 1661. *Que le Pape avoit la même infaillibilité que Jeſus-Chriſt* DANS LES QUESTIONS DE FAIT, *auſſi bien que dans celles de Droit; & qu'ainſi on pouvoit, & on devoit croire de foi divine que les V. Propoſitions condamnées ſont dans le livre de Janſenius.*

Mais cela ne donnoit pas lieu, à ceux qui combattoient cette héreſie,

de dire que la raiſon, qui faiſoit qu'ils n'étoient pas obligés de croire d'aucune foi ni divine ni humaine que les V. Propoſitions condamnées ſont dans le livre de Janſenius, étoit que cela n'avoit pas été decidé par un Concile géneral, mais par des Papes ſujets à faillir; puiſqu'ils ſoutenoient avec tous les Théologiens, qu'en matiére de faits non revelés, à-moins qu'ils ne fuſſent notoires d'eux-mêmes, on n'étoit pas obligé de les croire, quelque autorité qui les decidât, quand ce ſeroit celle du Concile géneral.

Vous voiez donc, Meſſieurs, qu'il n'eſt pas poſſible qu'ils aient oppoſé l'autorité du Concile géneral, comme étant ſeul infaillible, à celle des Papes, comme étant ſujets à manquer, pour ſe diſpenſer de croire ce qu'ils n'auroient pas voulu croire, & ce qu'on auroit voulu qu'ils cruſſent. Et c'eſt pourquoi auſſi vous ne trouverez rien de ſemblable dans tous les livres qui ont été faits en France ſur le ſujet du Formulaire, qui a été l'occaſion de toutes les conteſtations depuis la Bulle d'Innocent X.

Que s'il y a parmi vous de prétendus-Janſeniſtes, que nous ne connoiſſons pas, qui parlent autrement que nous n'avons jamais parlé ſur les deciſions des Pa-

Papes Innocent & Alexandre, tant au regard du droit que du fait, & qui vous ont fait les *insultes* & les *reproches* dont vous parlez dans votre lettre, il eſt de la juſtice que vous les nommiez, afin que ſa Majeſté ne ſoit pas trompée, en nous prenant ſur votre parole pour des gens ſans ſincerité & ſans foi. Car il faudroit que nous fuſſions tels, ſi ce que vous dites étoit vrai à notre égard; puiſqu'aiant d'une part proteſté cent fois que nous condamnons les V. Propoſitions avec toute ſorte de ſincerité, dans tous les ſens que l'Egliſe les a condamnées, nous aurions de l'autre refuſé de les condamner, parce qu'elles ne l'auroient pas été *par un Concile géneral, mais par des Papes ſujets à manquer.*

Voilà ſur quoi, Meſſieurs, on vous ſupplie de donner quelque éclairciſſement au public, afin qu'on ne puiſſe prendre une ſi mauvaiſe opinion de nous ſur cet endroit de votre lettre qui court dans le monde, quoi qu'elle ne ſoit pas imprimée, Je ſuis, &c.

PRO-

PROJET

De Reponſe à la Lettre du P. Jobert Jéſuite, pour le Prince Erneſt de Heſſe-Rhinsfels. Sur la protection qu'il accordoit à ceux que l'on décrioit ſous le nom de Janſeniſtes.

J'Ai reçu, M. R. P. la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 8. Fevrier, à laquelle j'aurois ſouhaitté que mes occupations m'euſſent permis de répondre plus promptement. J'ai pris en bonne part tout ce que vous me dites pour me détromper de la trop bonne opînion que vous croiez que j'ai de ceux que l'on continue de décrier ſous le nom de Janſeniſtes, & j'y ai fait reflexion avec tout le ſoin & toute l'application qu'il m'a été poſſible. Après quoi je m'aſſure, M. R. P. que vous trouverez bon auſſi que je vous marque ce qui m'a empêché de changer de ſentiment, & d'entrer dans les vues que vous me propoſez. Vous ſuppoſez dans toute votre lettre que ces prétendus Janſeniſtes ſont des hérétiques declarés & reconnus pour tels par toute l'Egliſe, & dont les erreurs, les artifices & les fourberies méritent qu'on les compare

pare à Luther & à Calvin, & aux autres héreſiarques des derniers tems, & même à ceux des premiers ſiécles de l'Egliſe. C'eſt ce que vous avancez comme un principe dont il ne ſeroit pas permis de douter.

J'avoue que ſi j'avois d'eux ce ſentiment, & que j'en fuſſe auſſi perſuadé que vous temoignez l'être, j'aurois grand tort de ne les pas condamner avec la même force que vous faites. Mais c'eſt de quoi il s'agit, M. R. P. & bien loin de le ſuppoſer, comme une choſe claire & non conteſtée, c'eſt ce qu'il falloit montrer par des preuves ſolides & par de bonnes raiſons; ce que je ne trouve point que vous aiez fait en aucun endroit de votre lettre. Vous n'avez point d'autre fondement d'une accuſation ſi atroce, comme il paroît par votre lettre, ſinon que vous prétendez que ces Theologiens ne condamnent pas ſincerement les cinq propoſitions, & qu'ils en ſoutiennent toujours les erreurs, quoiqu'en apparence ils temoignent les rejetter. Mais, M. R. P. comment pouvez-vous leur imputer une diſpoſition ſi criminelle, après qu'ils ont tant de fois declaré, qu'ils condamnoient ces propoſitions dans tous les ſens auxquels les Papes & l'Egliſe les ont condamnées? Ce n'eſt pas,

à

à vous dire le vrai, que ces propoſitions étant équivoques & ambigues, il me ſemble qu'il étoit neceſſaire de les diſtinguer & de les reduire à un ſens clair & précis avant que de les definir & de les condamner, ſelon cette regle de l'equité & de la raiſon naturelle: *Æquivoca prius diſtinguenda, quàm definienda*, qui eſt ce que leurs Docteurs deputez à Rome avoient demandé avec tant d'inſtance dans leur fameux Ecrit à trois colomnes, qu'ils preſenterent au Pape.

Cependant parce que ces propoſitions ſont conçues en des termes durs & odieux & qui portent plus naturellement à un ſens mauvais & erroné, ces mêmes Theologiens ont eu tant de reſpect & de déférence pour l'autorité du S. Siege qui les a condamnées, qu'ils ſe ſont ſoumis à ſon jugement, & ont declaré qu'ils les condamnoient, ſans pretendre les pouvoir jamais ſoutenir ſous quelque pretexte que ce ſoit, ſe reduiſant uniquement à defendre, comme ils avoient toujours fait, le dogme de la Predeſtination gratuite & de la grace efficace, enſeigné par S. Auguſtin & par l'Ecole de S. Thomas, auquel dogme il eſt certain que les Papes n'ont donné aucune atteinte en condamnant

les

les cinq propoſitions, mais qui a été au contraire expreſſement excepté de cette condamnation par les declarations que ces Papes en ont faites en diverſes occaſions, & par le conſentement de toute l'Egliſe. C'eſt ainſi qu'ils ont parlé dans tous leurs Ecrits qui ont paru depuis les Conſtitutions. Ce qui obligea les Evêques de l'Aſſemblée de 1660. & 1661. dans une lettre au Pape qui ne leur eſt point dailleurs favorable, de reconnoître, qu'ils donnoient un ſens Catholique à toutes les paroles de Janſenius, par leſquelles on prétendoit montrer que ce Prelat avoit enſeigné les erreurs des cinq propoſitions: *Solertes ſibi videri volunt, omnia verba Janſenii ad aliquem ſenſum Catholicum futiliter detorquentes.* Vous ſavez auſſi qu'en 1663. ils envoierent à Rome une declaration de leurs ſentimens en cinq articles, enſuite des conferences tenues entre les Sieurs de la Lane & Girard & le R. P. Ferrier, en preſence de M. l'Evêque de Comminges, qui l'eſt aujourd'hui de Tournai; & que ces articles furent reconnus ſi orthodoxes, que le Pape dans le Bref qu'il en écrivit enſuite aux Evêques de France dit d'eux: *Ad ſaniorem doctrinam inducti.* Enfin ç'a été ſur ce même fondement qu'en 1669. on acommoda l'affaire des IV. Evêques enſuite de

la

la lettre de XIX. des plus celebres & des plus habiles Prelats du Roiaume qui s'étoient joints à eux, après qu'on eût reconnu que leur doctrine étoit auſſi ſaine & orthodoxe, que leur vie étoit digne de louange & en édification à toute l'Egliſe. Non ſeulement ces Théologiens ont declaré clairement quelle étoit leur créance ſur ces matieres; ils ont encore temoigné qu'ils étoient prêts d'en rendre compte toutes les fois qu'ils en ſeroient requis, ou qu'on voudroit les en interroger juridiquement. Ils ont encore fait plus que cela; car ils ont réduit leurs adverſaires à ne pouvoir marquer en termes clairs & précis le dogme erroné qu'on les accuſe de ſoutenir, ou ſi quelqu'un l'a voulu faire, comme lors qu'on a dit qu'il conſiſtoit dans une grace néceſſitante qui ôte toute indifference à la volonté, ils l'ont auſſi-tôt rejetté & condamné, ſe renfermant uniquement, comme je l'ai déja marqué, dans la défenſe de la grace efficace, ainſi qu'elle eſt enſeignée par S. Auguſtin & par toute l'Ecole de S. Thomas.

En verité, M. R. P. on n'a pas droit de ſoupçonner de fourberie & d'artifice des gens qui agiſſent, & qui parlent de la ſorte depuis plus de 30. ans, ſur tout ſi l'on conſidere qu'ils font une profeſſion par-

particuliere de condamner toutes sortes de mensonges, selon la doctrine de S. Augustin, qu'ils prennent pour leur maitre, & qu'ils ont combattu, comme vous le reconnoissez, la doctrine des equivoques, tant dans les premiers auteurs qui l'ont avancée, que dans ceux de votre Societé qui l'ont plus ouvertement soutenue & enseignée. Permettez moi de vous dire avec S. Gregoire Pape, qu'en rejettant des confessions de foi & des declarations aussi expresses que celles que j'ai raportées, ce n'est pas ôter l'heresie de l'Eglise, mais c'est l'introduire & l'autoriser, puis qu'il n'y a personne dont la foi puisse être en sureté contre des soupçons si malins & des accusations si temeraires.

De plus quel raport y a-t-il entre la conduite de ces Théologiens & celle de Calvin & de Luther, de Nestorius, d'Eutychès & des autres, à qui vous ne faites pas difficulté de les comparer? On n'a jamais été en peine de marquer à ces héresiarques quelle étoit leur erreur. Ou ils l'ont eux-mêmes exprimée clairement, ou si quelques-uns l'ont dabord deguisée, il a été facile de les en convaincre en leur proposant la verité Catholique qu'on les accusoit de combatre, & les obligeant de la confesser ou de la nier. C'est ici tout le contraire, comme je l'ai déja observé.

ſervé. Ces Théologiens déclarent ouvertement ce qu'ils croient, & on le trouve ſi orthodoxe que leurs propres adverſaires n'oſent le cembattre ; & ces mêmes adverſaires ne ſauroient marquer en termes clairs & précis l'erreur qu'ils leur attribuent, ni la verité Catholique qui leur eſt oppoſée, qu'en même tems ces Théologiens ne declarent qu'ils rejettent cette erreur, & qu'ils embraſſent cette verité. Que ſera-ce donc, M. R. P. ſi à ces differences qui ruinent abſolument la comparaiſon ſi odieuſe que vous faites de ces Théologiens avec les nouveaux & les anciens héreſiarques, on en ajoute encore une qui eſt comme le ſceau de toutes les autres, ſavoir que nonobſtant toutes les traverſes & les mauvais traitemens qu'ils ſouffrent depuis ſi long-tems, ils ſont toujours demeurés inviolablement attachés à la communion de l'Egliſe & ſoumis à ſon autorité, ſans avoir jamais penſé à ſe diviſer & à faire ſchiſme, qui eſt ce qu'ont fait tous les héreſiarques. Mais non ſeulement ils perſiſtent avec une fidelité & une ſoumiſſion inviolable dans la communion de l'Egliſe ; ils l'ont encore défendue & continuent de la defendre par leurs doctes ouvrages contre les héretiques : & les ſeuls livres de la Perpetuité de la foi touchant l'Euchariſtie, dans leſquels ils

ont

ont fait triompher avec tant d'avantage la doctrine Catholique de l'héresie des Calviniſtes en un point qui fait aujourd'hui le principal obſtacle au retour de ces heretiques dans le ſein de l'Egliſe, ſont une preuve très-claire & très-autentique de la ſincerité de leur foi & de la grandeur de leur zèle.

Il faut outre cela reconnoître qu'ils ont été des premiers à défendre la pureté de la Morale Chrétienne contre la doctrine relâchée de pluſieurs nouveaux Caſuiſtes, & quoiqu'ils ne ſoient pas les ſeuls qui les aient combattus, comme vous l'obſervez dans votre lettre, il n'y en a point neanmoins qui ſe ſoient tant ſignalés qu'eux. Je ne dis rien maintenant de ce grand nombre de traductions des SS. PP. & des autres livres de pieté dont ils ont enrichi l'Egliſe pour l'inſtruction & l'edification des fidelles. Ce que je conſidere encore davantage, c'eſt que leur conduite répond à leur doctrine, & qu'on leur voit pratiquer ce qu'ils enſeignent aux autres. Sur quoi je vous ai raporté les exemples de MM. d'Alet & de Pamiers, qu'on ſait avoir été regardés comme leurs protecteurs & leurs chefs, auxquels j'ai encore ajouté M. Arnauld.

Vous me repondez que c'eſt que je ne vois les choſes que de loin, & que je ne ſai

ſai pas toute la cabale qu'il y a eue pour obliger le Pape à leur écrire des Brefs obligeans, dont ils ſe ſont enſuite prévalus, pour faire croire que le Pape approuvoit generalement leur conduite, lorſqu'il ne leur repondoit que ſur une *proteſtation particuliere qu'ils lui faiſoient d'être ſoumis à ſes deciſions.* Il n'y a qu'a lire leurs lettres au Pape & les Brefs de S. S. pour reconnoître qu'il y a en cela autre choſe que ce que vous marquez, & que ce qui s'eſt fait en cette rencontre, n'a nul raport avec les lettres de Luther au Pape, & les Brefs qu' Eraſme a mis à la tête de ſes ouvrages, qui ſont des exemples qui certainement ne devoient point être allegués ſur ce ſujet. Mais de plus, M. R. P. ce n'eſt pas ſeulement par ces Brefs qu'il faut juger de la ſainteté de M. d'Alet & de M. de Pamiers, pour ne rien dire maintenant de M. Arnauld: c'eſt par la voix publique qui les a canoniſés de leur vivant & qui les canoniſe encore après leur mort. C'eſt par 30. & 40. années d'Epiſcopat, paſſés dans une application continuelle à remplir tous les devoirs de leur miniſtere; c'eſt par leur ſollicitude paſtorale à retablir la diſcipline dans leur Clergé & à réformer les mœurs de leurs Diocéſains; c'eſt par leur déſintereſſement, leur éloignement de tout feinte, leur zèle, leur cha-

charité, & par toutes les autres vertus epiſcopales qui ont éclaté dans tout le cours de leur vie. C'eſt enfin par cette generoſité intrepide avec laquelle ils ont defendu le droit & la liberté de leurs Egliſes, en une cauſe qui eſt encore pendante & indeciſe devant le S. Siege, & dans laquelle ils ont mérité l'aprobation & les louanges de N. S. P. le Pape Innocent XI. Dieu aiant permis que ces deux pieux Evêques, qu'on avoit voulu faire paſſer pour peu ſoumis à l'autorité du S. Siege dans l'affaire du prétendu Janſeniſme, ſoient morts, pour ainſi dire, entre les bras & dans le ſein de l'Egliſe Romaine, & avec les marques les plus expreſſes de ſa communion.

Ce ſont, M. R. P, ces conſidérations, qui m'ont fait entrer dans les ſentimens où je ſuis touchant ceux que vous apellez Janſeniſtes. Vous dites que je n'en ſerois pas venu là, ſi je n'avois lu leurs livres. Je le veux croire comme vous le dites, & de plus je m'aſſure que quiconque les lira ſans préocupation & dans le ſeul amour de la verité, comme je crois l'avoir fait, en tirera le même fruit que moi; & c'eſt aparemment pour cela qu'on a tant de ſoin de défendre cette lecture à ceux qu'on a prevenus contr'eux. Ce n'eſt pas néanmoins par la ſeule lecture de leurs ouvrages que j'ai été perſuadé de leur innocen-

ce & de l'injuſtice des accuſations que l'on publie contr'eux. Je l'ai été auſſi par la lecture des réponſes qu'on y a faites & des Ecrits de leurs adverſaires, dans leſquels j'avoue que je n'ai preſque rien trouvé qui m'ait contenté, tant ils m'ont paru foibles, & ſouvent pleins de déguiſement, d'aigreur & de paſſion.

Mais une preuve, dites-vous, qu'on eſt bien convaincu en France que le Janſeniſme eſt une veritable héreſie, c'eſt que lorſqu'on a repreſenté au Clergé que ce qu'ils ont fait dans leurs quatre propoſitions pourroit donner atteinte à la condamnation des Janſeniſtes, ils ont dit hautement que c'eſt à tort qu'on le leur reprochoit, puiſque la ſentence du Pape avoit été reçue de toute l'Egliſe. Cette réponſe que vous attribuez à toute l'Aſſemblée, & qui n'eſt apparamment tout au plus que de quelques deputez, prouve ſeulement, que la condamnation des cinq propoſitions a été reçue de toute l'Egliſe; mais elle ne prouve nullement qu'il y ait une ſecte de perſonnes repandues dans le Roiaume qui les ſoutiennent. On accorde donc, ſi vous voulez, qu'il y a materiellement une héreſie appellée Janſeniſme, entendant par là les erreurs des cinq propoſitions attribuées à Janſenius & condamnées par les Papes & par l'Egliſe. Mais

on

on nie qu'il y ait une ſecte d'héretiques Janſeniſtes qui défendent & ſoutiennent ces erreurs des cinq propoſitions. Quelque perquiſition qu'on ait faite juſques ici, dans les diocéſes mêmes, dont les Evêques étoient prévenus & animez pour cela, il a été impoſſible juſqu'à preſent de découvrir une ſeule perſonne qu'on ait convaincue de croire ou d'avoir ſoutenu & enſeigné ces erreurs. Vous ſavez ſans doute le temoignage que M. l'Evêque de Tournai a rendu là deſſus il y a près de 20. ans, dans ſes Lettres au Pape & au Roi. Ce qui ſe confirme encore par la lettre des 19. Prelats au Pape Clement IX. enſuite de laquelle ſe fit l'accommodement de l'affaire des quatre Evêques. Il eſt vrai qu'on n'a pas ceſſé depuis ce tems-là de repandre les mêmes bruits, & de faire les mêmes accuſations contre les prétendus Janſeniſtes. On a même depuis quelque tems banni & empriſonné plus de gens ſous ce prétexte, qu'on n'avoit fait dans la plus grande chaleur des diſputes, comme vous le marquez dans votre lettre, où vous prétendez que cela vient de ce que l'on découvre tous les jours les funeſtes effets de leur cabale, & de ce que le Roi a reconnu une infinité de choſes qu'ils ont faites préjudiciables à la Religion & à l'Etat. Mais tout le

monde ſait aſſez qu'il y a d'autres motifs de ces exils & de ces empriſonnemens que le prétendu Janſeniſme; & quoique vous en diſiez, le public n'eſt nullement perſuadé que toutes ces perſonnes, que l'on conduit à la Baſtille, qu'on chaſſe de leurs emplois, & qu'on relegue par des lettres de cachet, ſoient heretiques & des gens pernicieux à la Religion & à l'Etat. Ce ſont la plupart des Curez, des Prêtres & des Religieux d'une vie exemplaire, qui ſont non ſeulement dans la Communion, mais dans l'eſtime & l'aprobation particuliere de leurs Evêques. On ſait auſſi que ce qui ſe fait contre ces perſonnes n'eſt point gouté & aprouvé du Pape, ni dans la Cour de Rome. On ne garde envers eux aucune forme de juſtice. Tout ſe fait par des lettres de cachet, & par l'autorité du Prince, ſans que l'Egliſe y ait aucune part; ce qui porte plus naturellement à croire, que ce ſont des perſonnes calomniées qui ſouffrent pour la juſtice, que non pas des criminels qui aient mérité ces châtimens.

Ce n'eſt pas, comme vous ſavez, la premiere fois, que des Princes même Catholiques mal informés & ſurpris par ceux à qui ils ſe confioient, ſe ſont portés à perſecuter des perſonnes innocentes & très-Catholiques. C'eſt pourquoi ce

que

que vous dites ſur ce ſujet afin de diſculper vos freres, & en particulier le R. P. de la Chaiſe, ne ſatisfait pas, puiſque ce n'eſt pas aſſez qu'ils n'aient point ſu en particulier qui ſont ceux qu'on a depuis peu empriſonnés ou bannis par le prétexte du Janſeniſme, s'il eſt vrai que ce ſoient eux qui continuent à faire entendre au Roi que ce Janſeniſme eſt une heréſie dangereuſe, qui a grand nombre de Sectateurs, contre lesquels il faut emploier les plus rigoureux châtimens pour les exterminer.

Enfin vous alleguez que ces Theologiens, ſous pretexte de ſe defendre, publient des libelles ſanglans contre tous ceux qui n'aprouvent pas leur doctrine, ſans épargner ni le caractere des Prelats, ni la majeſté des Princes; & vous marquez pour exemple de ces libelles, ceux qu'ils ont fait pour la defenſe du Nouveau Teſtament de Mons & du Miroir de pieté. Il ne ſeroit pas juſte, M. R. P. de rendre les prétendus Janſeniſtes reſponſables de tous les libelles qui ont été faits pour leur défenſe. Il peut y en avoir auxquels ils n'ont point eu de part, & qu'ils deſavoueroient, s'ils en étoient interrogés. Pour moi je vous déclare que je n'ai point vu de ces ſortes de libelles que vous marquez. Les livres que j'ai vus pour la

defenſe du Nouveau Teſtament de Mons, bien loin d'avoir ce caractere que vous leur donnez, m'ont paru très-beaux, très-ſolides & très-édifians. Pour le Miroir de pieté, j'ai ſu que c'eſt un ouvrage qui n'a pas été géneralement aprouvé de tous ceux que vous apellez Janſeniſtes. Vous pouvez voir toutefois par la cenſure que M. l'Evêque de Grenoble a cru en devoir faire, qu'il ne contient dans le fond qu'une doctrine orthodoxe, quoiqu'il y ait des choſes propoſées d'une maniere un peu dure, & qu'il ne falloit peut-être pas mettre dans un livre en langue vulgaire, qui devoit être entre les mains de toutes ſortes de perſonnes. Que ſi l'on a fait des libelles pour la defenſe de cet ouvrage, qui paroiſſent emportés & peu reſpectueux envers les Prelats qui l'ont cenſuré, on n'a pas droit de les imputer aux prétendus Janſeniſtes, d'autant plus que dans ces libelles même il y a des pieces qui marquent expreſſement qu'ils n'y ont point eu de part.

Voilà, M. R. P. ce que j'ai cru devoir repondre à votre lettre. J'aurois pû ajouter encore pluſieurs choſes; mais cette réponſe n'eſt déja que trop longue. Au reſte vous me faites juſtice en temoignant que vous étes pleinement perſuadé de la ſincérité de ma foi, & de ma parfaite ſoumiſſion

miſſion pour l'Egliſe & pour ſes déciſions. Comme Dieu m'a fait la grace d'y rentrer par la ſeule vue de la verité qu'il m'a fait connoître, ſans qu'aucun reſpect humain m'y ait porté, ou m'ait empêché de quitter la ſecte dans laquelle j'avois été elevé, c'eſt auſſi ce même amour de la verité qui m'a engagé à m'éclaircir des diſputes qui s'y agitent depuis ſi long-tems entre les Theologiens; & c'eſt à quoi m'a ſervi le peu de talent que Dieu m'a donné pour l'étude & pour les livres. Je ſouhaitte que ce que je vous ai repreſenté, faſſe impreſſion dans votre eſprit, & vous porte à vous éclaircir de la verité. Mais après tout, quand cela n'arriveroit pas, je ſai que c'eſt un des effets de la miſere des hommes & des tenebres de cette vie, que d'être partagez de ſentimens ſur ces ſortes de faits, en quoi la charité & l'amour de la paix veulent qu'on ſe ſuporte les uns les autres. Ainſi quoiqu'il arrive à cet égard, ſoiez, je vous prie, perſuadé que je conſerverai toujours pour vous & pour votre Compagnie les mêmes ſentimens & la même affection que j'ai eu juſques ici. Je ſuis.

LETTRE CCXXVIII.

7 Avril. 1683.

A Mad. DE FONTPERTUIS. *En la consolant sur sa maladie; il lui donne des regles de conduite, sur ses abstinences & ses austeritez indiscretes.*

JE n'ai osé, Madame, vous écrire à vous même dans l'inquietude où m'avoit mis la nouvelle de votre maladie. Je me suis contenté d'en ecrire à M. de B. qui étant toute pleine d'esperance, avoit un peu diminué par ce qu'elle nous mandoit, la fraieur que nous donnoient les autres lettres. Celles que nous reçûmes hier, nous laissent encore dans une très grande peine, vos douleurs n'étant pas cessées, mais étant seulement moindres que les extrêmes que vous avez ressenties dabord, & n'étant pas continuelles comme ces premieres. On ne peut, Madame, qu'on ne soit sensiblement touché de vous savoir en cet état, & ce qui augmente ma peine est que j'ai lieu decroire que j'en suis en partie cause; la bonté que vous avez pour vos amis vous aiant fait oublier ce que vous devez à votre propre conservation pour leur rendre service, quelque priere que j'aie pu vous faire de vous ménager davantage. Mais je ne puis vous dissimu-

ler

ler que tous nos amis ſe plaignent, que vous vous étes tuée par des auſtéritez & des abſtinences indiſcretes, & que c'eſt ce qui leur fait apprehender que votre corps n'en ſoit tellement affoibli qu'il ſoit bien difficile de le réparer. Ils s'en prennent preſque à moi, de ce que je ne vous ai pas aſſez fait comprendre que ces excès ne ſont point agréables à Dieu. Et ils m'en veulent rendre reſponſable pour l'avenir, ſi je ne vous oblige à être plus docile, & à ne vous plus laiſſer emporter à votre zele, mais à faire exactement tout ce qu'on vous ordonnera, non ſeulement pendant la maladie, mais auſſi pendant la ſanté. Que je m'eſtimerois heureux s'il n'y avoit plus que cela à faire, & que Dieu nous eût ôté de l'inquiétude où nous ſommes! Il le faut eſperer de ſa bonté, & qu'aiant égard à notre foibleſſe, il ne nous ôtera pas tout ce qui nous reſte d'appui & de conſolation ſur la terre. C'eſt ce que je lui demande dans tous les ſacrifices que je lui offre, quoi qu'indigne, que ſa miſericorde l'emporte ſur ſa juſtice, & qu'il ceſſe un peu d'appeſantir ſa main ſur nous, comme il a fait depuis quelque tems. Aidez nous, Madame, à nous faire obtenir l'effet de nos prieres en y joignant les vôtres dans la vue des perſonnes que la nature & la charité vous enga-

gent de ſervir, & même pour avoir du tems de reparer en cette vie les fautes de vos indiſcretions paſſées, par une conduite plus ſage & un zele plus reglé. Si je n'étois bien perſuadé que nous n'aimez pas qu'on vous flatte, je ne vous parlerois pas d'une maniere qui poura paroître dure en un tems où il ſembleroit qu'on ne devroit penſer qu'à vous plaindre, & à vous conſoler dans le lit de la douleur où N. S. vous a réduite. Mais je ne doute pas que ce qui peut contribuer à la ſanté de votre ame, qui ſera d'autant plus ſaine qu'elle ſera plus humiliée dans la vue de ſes imperfections & de ſes ténebres, ne vous ſoit plus cher que ce qui poura ſervir au retabliſſement de la ſanté de votre corps. Vous ſavez dailleurs de quelle ſource procede la liberté que je prens de vous faire ces reprimandes. Dieu nous a unis, ma très chere ſœur, par le lien d'une charité indiſſoluble pour la vie & pour la mort. Jettons-nous entre ſes bras, & le laiſſons diſpoſer de nous comme il lui plaira. Aions ſeulement ſoin de ne le point tenter, en nous réduiſant aux regles communes de la prudence chretienne. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCXXIX.

A Mad. DE FONTPERTUIS. *Sur ſa rechute ; la perte que feroient ſes amis, ſi Dieu la retiroit du monde ; & ſur les études de M. ſon Fils.* 3 Mai. 1683.

NOus avons eu une extrême joie, Madame, de ce que Dieu vous a retiré des portes de la mort pour vous rendre à votre enfant, à votre famille, à vos amis & à l'Egliſe. Mais cette joie a été troublée par la facheuſe nouvelle de votre rechute, que nous aprenons preſentement. Je n'ai point ceſſé depuis ce tems là de prier Dieu qu'il vous conſerve, & je ne crois pas que mes prieres en ſoient moins agréables à Dieu pour être intereſſées. Car il eſt vrai que ce ſeroit une terrible choſe pour toutes nos affaires, que de ne plus avoir une telle amie, qui loin de ſe laiſſer aller à ce torrent de timidité qui entraine preſque tout le monde, & qui fait dire à bien des gens, *Non novi hominem*, les plus grands perils où elle s'eſt vue expoſée, n'ont fait que l'affermir davantage dans la reſolution de rendre de plus grands ſervices à ceux qu'elle aime en Dieu & pour Dieu, ſans regarder ni les oppoſitions d'une famille à qui ces généroſitez ne plaiſent

ſent point, ni les jugemens des hommes qui condamnent aujourd'hui comme la plus grande de toutes les imprudences, de ne craindre point de ſe declarer pour ceux qui ſont malheureux & opprimez. On ne peut donc pas nier que nous n'aions un grand interêt à votre conſervation. Mais la charité a ſes interêts auſſi bien que la cupidité; avec cette difference, que la cupidité veut abſolument ce qui lui eſt avantageux, au lieu que la charité y ajoute toujours la condition que J. C. nous a appris qui doit accompagner toutes nos prieres touchant les choſes temporelles; *Veruntamen non mea voluntas, ſed tua fiat.*

Ce n'eſt pas qu'il ne faille avoir bien de la foi pour être ſincerement & du fond du cœur dans la diſpoſition où cette condition veut que nous ſoions. Mais enfin il y faut être, & il faut demander à Dieu qu'il nous y mette de plus en plus, puis qu'il n'y a que ce qui eſt eternel que nous pouvons déſirer abſolument. Et néanmoins Dieu eſt ſi bon qu'il n'a pas deſagréable que nous paroiſſions avoir quelque attache pour nos amis, puiſque nous voions que S. Paul regarde comme une grace ſinguliere de la miſericorde de Dieu de ce qu'il lui avoit conſervé un des ſiens, *afin qu'il n'eût pas triſteſſe ſur triſteſſe.* Il nous excuſera donc ſi n'aiant pas le dégagement de

ce

ce Saint Apôtre, nous ſommes allarmés de l'apprehenſion d'une perte qui nous ſeroit ſi ſenſible pour une infinité de raiſons, & ſi nous le prions qu'il n'ajoute pas cet accablement à tant d'autres qui nous ſurviennent tous les jours.

J'ai bien de la joie, Madame, de ce que M. votre fils eſt tout à fait gueri, & qu'il avance dans ſes etudes. Je ne doute point qu'on n'en ſoit ſatisfait, pourvû qu'on ne precipite rien, & qu'on le laiſſe ſuffiſamment dans les humanités, en laiſſant là la Philoſophie de College qui ne lui ſervira jamais de grand choſe.

Il eſt trop juſte de remercier votre bonne hoteſſe des ſoins qu'elle a eu de vous pendant votre maladie. Je lui écris preſentement, & je ne lui temoigne que ce que j'ai au fond du cœur, quand je l'aſſure des obligations que nous lui en avons.

LETTRE CCXXX.

2 Juil. 1683.

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle de deux livres, l'un intitulé,* Le Triomphe de la doctrine Chrétienne; *& l'autre,* Le Calviniſme & le Papiſme mis en paralelle.

NOus n'avons point reçu de vos lettres cet ordinaire.

Je n'ai à vous parler que de deux livres, l'un d'un Jeſuite, & l'autre d'un Calviniſte.

Le 1. eſt du P. Hazard Jeſuite d'Anvers, qui a quelque reputation pour la controverſe. Il a fait un livre in folio intitulé : *Le triomphe de la doctrine chrétienne*, ou, *le grand Catechiſme*, où il y a beaucoup d'erreurs contre la grace & contre la pénitence, & beaucoup de venin contre la Frequente communion. Nôtre Ami * travaille à recueillir ſes erreurs & à les refuter. Il nous en a envoié une liſte : mais nous n'avons pas aſſez de tems pour l'envoier aujourd'hui. J'ajouterai ſeulement ici, que le Jeſuite, qui prêche à Ste. Vaudru (à Mons) a dit ſur ce même livre de la Frequente Communion : *Que l'auteur de ce livre fait peur au monde par ſon nom, auſſi bien que le lieu où il a demeuré : & on ne l'entend prononcer que pour en avoir horreur.*

* Le P. Gerberon

L'autre livre a pour titre : *Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele*, ou l'Apologie pour les Reformateurs & la Reformation diviſée en 4. parties contre un libelle intitulé : *L'Hiſtoire du Calviniſme par M. Maimbourg.*

La 1. partie eſt la juſtification des perſonnes.

La 2. de la maniere dont la reformation

tion s'eſt introduite en divers lieux & principalement en France.

La 3. Reponſe par voie de recrimination ... contenant l'hiſtoire abregée des troubles que le Papiſme a cauſez dans le monde, des cruautés qu'il y a exercées, & de ſes attentats contre l'autorité ſouveraine.

La 4. a le même titre, que la 3. mais il contient les deux dernieres recriminations *des cruautez, & des attentats contre l'autorité ſouveraine.*

C'eſt dans la 3. recrimination qu'il entreprend de repondre à la premiere partie de l'Apologie pour les Catholiques. Mais ſon fort eſt de dire beaucoup d'injures à l'auteur; de diſſimuler l'etat de la queſtion, qui eſt de ſavoir ſi on ne peut être Catholique qu'en croiant que le Pape peut dépoſer les Rois; & en diſſimulant tout ce qui l'incommode & à quoi il ne trouve point de bonnes reponſes.

Voici quelques unes des injures. Il ſuppoſe que tout le monde convient que l'Auteur de la Politique du Clergé *a écrit fort ſagement. Cependant*, dit-il, *ſa moderation a donné lieu à un torrent d'injures* verſé par un Janſeniſte auteur du livre qui a pour titre: *Apologie pour les Catholiques contre la Politique du Clergé. On y reconnoît*

noît aiſément le caractere & le genie de ce vieux ſolitaire, qui ſe tenant caché depuis quelques années, reſſemble à ces vieux lions qui du fond de leurs tanieres jettent des rugiſſemens effroiables, & qui ne ſe font ſentir que par là. Car ce chef de parti, qui s'eſt derobé à la vue de l'univers, n'eſt plus connu que par les emportemens de ſon humeur chagrine, qui ſe répand toujours ſur quelqu'un, du milieu de ces retraittes qu'il a choiſies pour ſes aziles. Dans cet ouvrage on le reconnoît bien moins à ſon habileté, qu'à l'emportement de ſon ſtile & à ſon grand babil. On y voit clairement ce grand parleur & ce grand diſeur d'injures, du Renverſement de la morale.... jamais il n'y eut d'auteur ſi abondant en reflexions inutiles.... Vous diriez que c'eſt un novice qui paroît pour la premiere fois en public, & qui veut faire un gros livre à quelque prix que ce ſoit.... Mais il falloit faire un gros volume pour accabler ce petit livret: on s'y étoit engagé à Mrs. du Clergé Romain du Païs-bas..... Je ne crois pas que jamais habile homme ait fait un livre où il y ait autant d'impertinences, d'illuſions, de mauvaiſe foi, & de defauts de ſincerité. On ne peut guere ſortir davantage du caractere de l'honnête homme & d'un ſage Ecrivain, que fait celui-ci dans cet ouvrage. En un mot il ſemble que l'auteur ait deſſein de voir mourir ſa reputation,

tion, avant que de mourir, lui même & qu'il ait entrepris de s'établir ſur le pied du plus infidele chicaneur qui fut jamais, n'aiant point d'autre but que de multiplier les diſputes & les livres, en conteſtant ſans bonne foi & ſans honneur les faits les plus averez, comme j'eſpere de le faire voir..... C'eſt ſon orgueil qui l'a perdu, lui, ſa famille & ſes amis par une opiniatreté de faire tout à ſa phantaiſie, & de debiter ſes productions & ſes maximes à contre tems. Enfin il eſt ſi fort reconnu de tout le monde pour être d'une vertu farouche qui n'eſt d'uſage ni dans ce ſiécle, ni dans l'autre, que deſormais tout le mal qu'il peut dire des gens, ne leur ſauroit beaucoup nuire.

Etes-vous content? N'eſt-ce pas là bien garder le caractere de l'*honnête homme* & d'un *ſage Ecrivain*? Cependant je ſuis comme en reſolution de rabatre la fierté de cet Ecrivain. Mais je ne le puis ſans déclarer encore plus fortement que je n'ai fait, qu'on peut être fort bon Catholique ſans croire que le Pape ait le pouvoir de dépoſer les Rois. On le trouvera mauvais au lieu où vous étes. Mais que faire à cela? Quoi qu'en veuille dire ce Miniſtre ſi ſage & ſi judicieux, mon caractere eſt de regarder uniquement la verité, ſans me mettre en peine de ce que peuvent dire les hommes ni d'un côté ni d'au-

d'autre. Ce n'eſt pas neanmoins ce que quelques gens croient de moi. Car ſans parler de ce Miniſtre qui dit en un autre endroit, que je n'ai fait l'Apologie des Catholiques que pour me bien remettre à la Cour, je viens d'aprendre que M. de T. croit au contraire, que je ne penſe qu'à me mettre bien avec Rome. En voici l'occaſion. Il y a à Douai un P. de l'Oratoire qui eſt habile en l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Ce Prelat l'a voulu engager à ſe faire Docteur en Théologie dans cette Univerſité, afin d'être enſuite profeſſeur roial pour enſeigner les 4. articles du Clergé. Un de ſes amis m'a conſulté là deſſus. Je n'en ai point été d'avis, parce qu'il me ſembloit que c'étoit un piege que l'on tendoit à cette pauvre Congregation, afin qu'étant déja bien mal en Cour par le prétexte du Janſeniſme, on la mît de plus très mal à Rome, & qu'ainſi elle fut accablée de tous côtez; les Jeſuites cependant ſe tenant à quartier & mettant les autres en jeu. C'eſt ſur cela qu'on m'a mandé ce qui ſuit. „ Le P. * „ a été obligé de fuir en cachette de „ Douai, pour n'être pas arrêté. On lui „ a voulu faire les dernieres violences „ pour l'obliger à entreprendre la leçon, „ & les emportemens du Gouverneur à „ ce ſujet ont été étranges. M. de T.

„ a fait auſſi tout ce qu'il a pu dans le
„ même deſſein ; & a ajouté : *Que s'il*
„ *ne s'y engageoit point, cela nuiroit à M.*
„ *Arnauld ; qu'on ſavoit bien qu'il n'avoit*
„ *fait le voiage de Mons que pour le voir &*
„ *le conſulter, & que cela aigriroit la Cour :*
„ *que la Lettre aux Docteurs de Douai lui*
„ *avoit fait tort : qu'elle étoit pleine de venin :*
„ *qu'on l'avoit vû contre Rome, lors que*
„ *la Cour étoit liée à Rome, & que main-*
„ *tenant que leurs interêts ſont differens,*
„ *l'on eſt ſurpris de le voir pour Rome contre*
„ *la Cour. Il parut enſuite fâché de s'être*
„ *échapé de la ſorte ; pria le P. * de ne par-*
„ *ler de rien à M. A. & dit qu'il le recon-*
„ *noiſſoit pour un homme qui a de l'eſprit*
„ *& de la pieté.*

Une autre choſe qui eſt traitée fort au long dans ce parallele, eſt la conjuration d'Angleterre. Mais c'eſt d'une maniere fort plaiſante. Il ne repond rien à tout ce que j'ai dit pour juſtifier Milord Stafford par ſon procès même. Il s'en ſauve, en diſant. *Que la plûpart de mes obſervations ſont des vetilles & de miſerables chicanes ſur de petites differences entre les témoins. Il y a même de la mauvaiſe foi en beaucoup d'endroits.* Et ainſi laiſſant tout ce que j'ai dit, il conte d'autres hiſtoires qui ne regardent point Milord Stafford, & ſur leſquelles je n'ai eu garde de parler,

n'en

n'en aiant aucune lumiere. Or c'eſt ſur cela que je ſerois bien aiſe d'avoir quelque inſtruction. Ce livre eſt ſans doute en Angleterre. Le Cardinal Nordfolk y pourroit écrire, non pour éclaircir tous ces faits, cela ſeroit infini; mais pour ſavoir s'il n'y en a point 2. ou 3. de mal raportés, & qui ne prouvent rien de ce qu'il prétend.

Il ſeroit auſſi important que je ſuſſe les particularités de l'affaire de Schasbury par quelqu'un qui en fût bien informé, & en quel état on eſt preſentement à Londres touchant ces bruits de conſpiration. Et s'il eſt vrai ce qu'un Anglois a dit à un de nos amis, du grand Chancelier, qu'il avoit eu un grand regret, avant que de mourir, d'avoir condamné Milord Stafford, ajoutant qu'il avoit été convaincu de ſon innocence par la lecture de l'Apologie pour les Catholiques. On me preſſe de finir; tout le monde vous ſalue.

LET-

LETTRE CCXXXI.

A M. DU VAUCEL. *Sur la guerre dont on étoit menacé; la nomination de l'Electeur de Cologne à un quatrieme Evêché; ce qu'il devoit répondre aux invitations du Prince de Rhinsfeld, quelques theſes de Rome, quelques miracles qui s'y étoient fait, & de ceux de Port-Roial.* 10 Sept. 1683.

JE vous ai déja mandé que ce que je ne pouvois croire, eſt arrivé. Nous avons ici la guerre, ou au moins une armée de quarante mille hommes, qui met toute la campagne ſous contribution en declarant qu'ils ne veulent point rompre la paix. Il ſemble qu'ils attendent qu'on leur reſiſte, afin de prendre de là occaſion de faire une guerre ouverte; & elle pourra bien arriver ſi les Hollandois envoient ici leurs Troupes, comme l'on dit qu'ils vont faire. Cependant M. Ranucci paroît fort content des honneurs, qu'on lui fait à la Cour, & on ne dit point qu'il ſe mette fort en peine d'arrêter les ſuites funeſtes d'un ſi fâcheux commencement. On voit donc bien qu'il n'y a que Dieu qui y puiſſe mettre remede. C'eſt donc à lui qu'il faut s'adreſſer, & le prier qu'il ait pitié de la chretienté qui

ſe

ſe dechire elle même en même tems qu'elle eſt attaquée par un ennemi ſi formidable & ſi cruel.

L'Electeur de Cologne eſt élu Evêque de Munſter. Ce ne lui étoit pas aſſez de trois Evêchés, dont il n'a guere plus de ſoin pour le ſpirituel, que j'en ai de l'Archevêché de Tolede : il lui en falloit un quatrieme. Et on doit s'attendre qu'il ne ſera pas le ſeul que ce fardeau accablera. Car que peut-on juger de ceux qui en lui donnant des Bulles, autoriſeront cette criminelle infraction des canons? En verité cela fait trembler. Une veritable & ſolide réformation de ſi grands abus, ſeroit bien plus capable d'apaiſer Dieu, que tout ce qui ſe fait à l'exterieur par des chrétiens qui ne changent point de vie.

Je ne ſai que vous dire de la propoſition que vous fait le Prince * de venir quelque tems chez lui. Je penſe que vous lui pourriez ſervir en lui racontant diverſes choſes très-edifiantes que vous ſavez des deux SS. Prelats : mais pour ce qui eſt des diſputes de la grace, je penſe qu'au lieu de diſputer contre lui, le meilleur ſeroit de lui faire lire le livre de S. Auguſtin de la Correction & de la Grace. On ſait des exemples des Moliniſtes que cette lecture a tout à fait changés. Mais com-

* Le Prince Erneſt de Heſſe-Rhinsfeld.

comme vous êtes reſolu de paſſer l'hiver où vous êtes, vous aurez le loiſir de penſer à cela.

On nous a envoié de Paris l'Extrait d'une Theſe ſoutenue au College Romain de la Societé en 1674. Cet Extrait eſt tout à fait Auguſtinien. Mais ce ſeroit une bonne affaire ſi vous pouviez avoir la Theſe même *.

Je ſerois ravi de ſavoir les miracles, dont vous parlez. Il en eſt arrivé quelques-uns à P. R. dont on vous pourra écrire une autrefois. On leur a accordé un fort bon confeſſeur. Il en faut remercier Dieu. Je crois vous avoir mandé que la Dame qui s'étoit recommandée aux prieres de M. de Pamiers, a obtenu l'effet de ſon vœu.

* On trouve cet Extrait, pag. 92. de la Defenſe de M. Arnauld contre la Reponſe au livres de Idées.

LETTRE CCXXXII.

A M. PIROT. *Pour l'engager à faire cenſurer en Sorbonne le livre de la devotion de la Vierge du P. Craſſet dont le Miniſtre Jurieu abuſoit.* 29 Sept. 1683.

J'Ai appris, Monſieur, avec bien de la joie qu'on vous a choiſi pour être Syndic de la Faculté, ne doutant point que vous ne vous acquittiez mieux de cet emploi que ceux qui vous ont précédé dans cet-

cette charge. C'eſt ce qui me fait prendre la liberté de vous preſenter une occaſion de rendre un très grand ſervice à l'Egliſe. Il m'eſt tombé entre les mains le livre d'un héretique dont on fait beaucoup d'eſtime dans la Hollande. Il eſt intitulé, *Préſervatif contre le changement de Religion. Ou l'Idée juſte & veritable de la Religion Catholique Romaine oppoſée aux portraits flattés que l'on en fait, & particulierement à celui de M. de Condom.* Ce livre eſt très foible par tout ailleurs: mais il tire de grands avantages contre le livre de M. de Condom de celui du P. Craſſet, comme il paroit par ces ſix pages que j'ai fait tranſcrire à part, tout de même qu'elles ſont dans le livre, avec les citations & les diverſités de caracteres. N'aiant pas le livre de ce Jeſuite, je ne puis deviner s'il ne lui impoſe point; mais ſi les choſes y ſont telles qu'il les rapporte, comme il y a bien de l'apparence, je ne doute point, Monſieur, que vous ne jugiez auſſi bien que moi, qu'il ſeroit très important pour empêcher un ſi grand ſcandale, de ne pas laiſſer ſans cenſure un ſi méchant livre qui eſt capable de détruire une grande partie du fruit que l'on peut attendre de celui de M. de Condom. La place où vous étes vous donne moien de rendre ce ſervice à l'Egliſe

gliſe. Et comme rien n'eſt d'une neceſſité plus indiſpenſable que de ſatisfaire dans des rencontres auſſi importantes que celles là aux devoirs des charges auxquelles il nous a appellez, il eſt difficile de comprendre que vous ne ſoiez pas obligé de faire au moins tout ce qui ſera en vous pour ôter ce ſcandale de la Maiſon de Dieu. J'ai de la peine à croire que ſi vous temoignez un peu de zele & de force dans cette affaire, on oſe vous défendre de la propoſer, & je ne doute point qu'étant propoſée elle ne réuſſiſſe ſans peine. Je ne ſai, Monſeigneur, ce qui en arrivera, mais il m'a ſemblé que la penſée que j'ai eue de vous donner cet avis pouvant venir de Dieu, je ne la devois point rejetter. Je ſuis &c.

LETTRE CCXXXIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur la Simonie, & quelques Decrets d'une Congregation des Jeſuites.* 19. Juill. 1683.

NOus avons reçu avanthier votre lettre du 19 Juin. C'eſt à M. Favoriti qu'on a envoié les Memoires contre la Simonie. M. de Caſſoni les doit avoir. Il eſt aſſez embaraſſant d'engager M. Navæus d'envoier de nouveaux Me-

moires dans le peu d'eſperance que cela produiſe rien. Le remede qu'on avoit propoſé dependoit uniquement du Pape. C'étoit une Bulle où le Pape condamnât de Simonie toute ſomme, ſur tout un peu conſiderable, donnée en vûe de la collation ou de la reſignation d'un benefice, ſoit devant, ſoit après qu'on ſeroit entré dans la poſſeſſion du benefice, par quelque motif que cela fût donné ou accepté, *etiam titulo gratitudinis*; & quoique l'on pût prétendre que cela ſe ſeroit fait ſans aucune ſtipulation & promeſſe: qu'on defendît par cette Bulle d'abſoudre tous ceux qui auroient ou donné ou accepté cet argent, à moins que ceux qui l'auroient donné ne renonçaſſent à leurs benefices, & que ceux qui l'auroient accepté ne le donnaſſent à quelque Hôpital, ou à quelque ſeminaire. A quoi il faudroit joindre une ſuſpenſion ou une excommunication *ipſo facto*, contre tous les confeſſeurs qui abſoudroient ces perſonnes ſans obſerver ce que deſſus, & contre tous les Théologiens qui étant conſultez ſur ces cas, répondroient autrement que ſelon ce qui auroit été determiné par cette Bulle.

On eſt aſſuré qu'elle feroit un très-grand fruit. Car il eſt certain que presque tous ceux qui entrent dans les Benefices

fices par cette voie, ne le font que parce qu'ils ſont perſuadez que cela eſt permis, ou au moins, parce qu'ils ſe tiennent comme aſſurez que s'il y avoit quelque choſe qui ne fût pas bien dans la maniere dont ils y ſont entrés, ils en ſeront quittes pour s'en accuſer & ſe faire rehabiliter par un Reſcrit de la Penitencerie de Rome.

On avoue néanmoins que cela ne ſuffiroit pas encore pour exterminer entierement cette malheureuſe coutume d'entrer dans les charges de l'Egliſe par la voie de Simon le Magicien. Car il y a encore une autre invention par où elle ſe pourra entretenir. C'eſt celle des penſions que l'on appelle banquieres, qui conſiſtent à mettre entre les mains d'un banquier le fond de la penſion, afin qu'il en paie les arrerages, ce qui fait qu'il ne manque point de donner le fond même au penſionnaire, pour ſe decharger de l'obligation d'en paier tous les ans les arrerages. C'eſt une illuſion ſi groſſiere, que je ne vois pas que devant Dieu il y ait aucune difference entre vendre un benefice, & le reſigner à penſion à cette condition là. C'eſt donc encore ce qu'il faudroit condamner ou par la même Bulle ou par une autre.

Mais pour aller juſqu'à la ſource du

mal, il faudroit défendre le rachat des penſions qui donnent lieu à ce déteſtable trafic. Et il faudroit de plus établir par toute l'Egliſe, ce qui l'eſt preſentement en France, qui eſt qu'on ne pût mettre de penſions ſur les Evêchez, ſur les Cures, & ſur les Chanoinies, ſans cauſe; & que cette cauſe fût ſeulement le beſoin qu'auroit le titulaire de ces benefices pour ſubſiſter après les avoir deſervis 14. ou 15. ans. Je vois bien le peu d'eſperance qu'il y a que cela ſe faſſe, l'abus contraire étant ſi inveteré, & y aiant tant de perſonnes qui ont interêt qu'on n'y touche pas; mais je conçois encore moins que ceux qui y peuvent mettre remede, ne ſoient pas abſolument obligez d'y travailler. Et je tremble quand je ſonge au compte que Dieu leur en demandera un jour. Je voudrois qu'on eût fait lire à un ſi bon Pape, l'Avis que neuf perſonnes des plus gens de bien de Rome & des plus éclairez donnerent à Paul III. & les deux lettres que le Cardinal Contarin, qui étoit un de ces neuf, écrivit à ce même Pape ſur le même ſujet. Je ne ſaurois croire qu'il n'en fût touché: car il n'y a rien au monde de plus raiſonnable.

Je ſuis bien aiſe que vous m'aiez envoié quelques-uns des Decrets de

la derniere Congregation des Jeſuites.

Le 19. comme vous dites fort bien, ſeroit bon s'il étoit exécuté, & que les Janſeniſtes n'en fuſſent pas tacitement exceptés. Car ces Peres continuent toujours de les déchirer à leur ordinaire: & j'ai apris depuis peu que leur predicateur de Ste. Vaudru à Mons avoit dit: *Que le nom de l'Auteur du livre de la Frequente Communion, & celui du lieu où il avoit demeuré, donnoient de l'horreur.*

Le 28. eſt beau auſſi en apparence. Mais que cela produira-t-il, puiſque l'eſtime qu'ils font de leurs Auteurs, fera que toutes les opinions, qui ſe trouveront avoir été enſeignées par leurs Leſſius, leurs Tambourins, leurs Eſcobars, leur paroîtront ſures & nullement relachées? Il auroit fallu au moins qu'ils euſſent renoncé aux deux grandes maximes de la probabilité. L'une, que toute doctrine enſeignée par des auteurs graves eſt probable; l'autre, que toute opinion probable peut être ſuivie en conſcience: *Etiam in concurſu probabilioris & tutioris.* Car tant qu'ils n'auront point abandonné ces deux maximes, qui ſont enſeignées par preſque tous ces auteurs, ce ne ſera qu'une chanſon d'ordonner en géneral de n'enſeigner que les opinions les plus ſures & les plus approuvées. Re-

marquez de plus qu'ils defendent qu'on n'imprime, mais qu'ils ne disent rien de ce qui a été déja imprimé, qui contient tout ce qui se peut imaginer de relâchement.

Pour ce qui est du 40. qui regarde les recompenses des Predicateurs, cela est beau dans la speculation. Mais je doute qu'ils fussent satisfaits si plusieurs des Marguilliers de Paris leur representoient, que puisqu'il leur est défendu de rien recevoir pour leurs sermons *tanquam stipendium aut eleemosynam*, ils ne doivent par trouver mauvais qu'étant accablés de pauvres, ils emploient pour les faire subsister ce qu'ils leur auroient donné volontiers si cela n'étoit point contraire à leur Regle.

D'autres vous mandent les nouvelles, & ainsi je finis en vous suppliant de ne me pas oublier dans vos prieres.

J'aurois eu à vous parler d'une lettre de M. de Meaux à M. de Castorie; mais je suppose que ce dernier vous l'enverra.

LETTRE CCXXXIV.

A M. DE FONTPERTUIS. *Sur un Projet de lettre au Roi, pour le desabuſer au ſujet de Janſeniſme.* 19 Juill. 1683.

JE crois vous devoir encore écrire un mot ſur le projet de lettre au Roi. Je l'ai trouvée fort bien faite. Mais outre les difficultés qu'on a déja propoſées ſur ce qu'on ne ſait par qui elle pourra être donnée, & par qui on poura ſavoir comment elle aura été reçue, j'ai de plus conſideré que je ne vois pas bien ce qu'on prétend en faire, & quelles meſures on a pris ſur cela. Car il me ſemble que pour en eſperer quelque choſe, il faudroit qu'on eût quelque lieu de croire que le Roi la recevra bien, & qu'elle le diſpoſera à vouloir bien écouter ce que je lui pourrois dire pour ma juſtification; & que de plus on eût une perſonne, qui eut promis de lui faire lire ce qu'on lui envoieroit pour cela. Car ſans cela quel fruit peut-on eſperer de cette lettre? Et ne ſeroit-ce pas un coup perdu le plus inutilement du monde? Mais ſi on avoit trouvé un tel entremetteur, en qui le Roi eût confiance, j'avoue qu'alors on ſe pourroit contenter d'envoier

manuſcrit, ce qui ſans cela ne peut avoir d'effet qu'étant imprimé *.

* L'écrit intitulé: *Juſtification, &c.* qu'il avoit compoſé, & qui dans ſa premiere forme étoit une Remontrance.

Que ſi on ne ſe peut rien promettre de ſemblable, & qu'on apprehende la publication, il faut donc ſe reduire à n'avoir plus d'eſperance qu'en de petites negociations avec M. de Paris, que l'on prétend n'être pas inexorable. Or comme j'ai dit dans une autre lettre, je ne nie pas qu'il n'y eut peut-être quelque choſe à en eſperer, ſi on ne prétendoit autre choſe que de me faire avoir la liberté du pavé de Paris, comme l'a preſentement M. Nicole. Mais c'eſt ce que j'eſtime ſi peu, que je ne voudrois pas l'acheter par la moindre complaiſance, & je ne ſaurois y trouver les avantages que nos amis s'y figurent pour la cauſe de la verité, tandis que le phantôme du Janſeniſme continuera à être la cauſe de tant de maux. Car c'eſt une illuſion de s'imaginer que mon retour ſeroit une preuve qu'on ne regarde plus le Janſeniſme que comme un phantôme, puiſqu'on donne une pleine liberté à celui qu'on en conſidere comme le Chef. C'eſt comme qui diroit, qu'il paroît bien que le Roi n'a plus de zèle pour la converſion des P. R. puiſqu'il donne à M. du Queſne, qui eſt Huguenot, un des plus beaux emplois du Roiaume. Les Rois ſuſpendent leurs pré-

préventions en faveur de qui ils veulent, ſans les quitter pour cela. Et ainſi rien n'empêchera qu'on ne diſe, & avec beaucoup de vraiſemblance, que le Roi a eu des raiſons particulieres pour me permettre de retourner à Paris, & que c'eſt peut-être qu'il a voulu que j'écriviſſe contre les héretiques, ou pour les quatre articles de l'aſſemblée; mais que cela n'empêche point qu'il n'ait toujours la même prévention contre le Janſeniſme & les Janſeniſtes, & qu'il ne ſoit toujours reſolu de faire toutes choſes, quoique ſourdement & avec moins d'éclat qu'on ne faiſoit autrefois, pour abattre ce parti, en excluant des charges & des emplois ceux qui en ſont ſoupçonnez, & favoriſant en toutes choſes ceux qui continuent plus que jamais à les faire paſſer pour héretiques. On ne peut nier que ce ne ſoit la diſpoſition où eſt le Roi. Et il faut de plus reconnoître qu'il y a beaucoup de gens & en France & dans les Païs-bas, & encore plus en Italie & en Eſpagne, qui faute d'inſtruction ſont de bonne foi dans les mêmes penſées d'averſion contre les prétendus Janſeniſtes. C'eſt cela qu'on doit regarder comme un très-grand mal, & la ſource d'une infinité de péchez, & conſiderer peu en comparaiſon, la perſecution particuliere d'un tel ou d'un

tel. C'eſt donc à ce mal qu'on doit tâcher d'apporter quelque remede. Or il eſt bien certain que cela ne ſe peut à l'égard d'un nombre infini de gens trompés, que par des écrits répandus par tout, que l'on ne doit pas s'attendre qui detromperont tout le monde, mais qui certainement en detromperont pluſieurs: & comme ce ſeront les plus raiſonnables, leur autorité en retirera beaucoup de la fauſſe imagination qu'ils ont du ſpectre du Janſeniſme. Cet effet me paroît infaillible, & je ne ſaurois concevoir qu'on en doive faire peu de cas, parce que la perſecution pourra bien ne pas ceſſer pour cela; comme ſi ce n'étoit rien que de mettre les choſes en un état, que la plupart des gens raiſonnables ſoient perſuadez, que ſi on eſt maltraitté, c'eſt pour la verité & pour la juſtice. Renonçons donc à l'Evangile, ſi nous ſommes ſi frappez de la peur de la perſecution, & ne comptons pour rien ce que dit S. Pierre: *Sed & ſi quid patimini propter juſtitiam, beati.*

Mais le capital, dira-t-on, ce ſeroit de deſabuſer le Roi: & cet écrit pourra plutôt l'aigrir davantage. Cette objection ſeroit bonne ſi on avoit quelqu'autre moien de tirer S. M. de la prévention où on l'a miſe. Mais en a-t-on?

Et

Et peut-on ſans s'aveugler ſoi-même, croire que M. de Paris ſoit capable de le faire? Je ſuppoſe qu'il eſt mal avec le P. de la Chaiſe, & j'en conclus tout le contraire de ce que penſent nos amis, qu'il en eſt moins en état de faire quelque choſe de ſolide pour nous quand il le voudroit. Car ce ſolide ſeroit de perſuader à S. M. qu'il ne doit point avoir peur du Janſeniſme, & que les Janſeniſtes ne ſont point tels qu'on les lui a dépeints. Or comment oſeroit-il le faire après tout ce que lui-même lui a dit pendant dix ans? Et s'il le faiſoit, ne donneroit-il pas lieu au P. de la Chaiſe de faire remarquer au Roi, que c'eſt un homme qui ſouffle le froid & le chaud de la même bouche, & qui après lui avoir dit tant de mal des Janſeniſtes, lui en dit maintenant du bien pour faire dépit aux Jeſuites? Rien ne me paroît plus clair, & j'admire qu'on ne voie pas que cela ſeul doit ruiner toutes les eſperances qu'on pourroit avoir de ce côté là. Mais l'écrit ne pourra pas non plus faire changer au Roi d'opinion. Je répons que cela ne ſeroit pas impoſſible ſi le Roi le liſoit. Mais comme j'avoue qu'on a peu de lieu de s'attendre qu'il le liſe, il eſt encore plus certain que ni lui, ni perſonne ne le lira pas, ſi on ne le publie pas.

A quoi on peut ajouter, que ſi pluſieurs perſonnes en étoient touchez, cela pourroit revenir inſenſiblement juſques à lui. Car il ſeroit bien difficile qu'il n'entendît parler d'un livre qui ſeroit généralement approuvé. Ainſi j'oſe dire qu'il eſt peut-être dans l'ordre de Dieu que le Roi ne ſoit jamais detrompé ſur le ſujet du Janſeniſme; mais que s'il le pouvoit être un jour, ce ne pourroit guere être que par cette voie.

Voilà tout ce qu'on peut dire, ce me ſemble, ſur ce ſujet. Qu'on le conſidere avec attention, & qu'après avoir bien recommandé à Dieu une affaire ſi importante, on nous faſſe ſavoir ce que l'on en penſe. On n'a point d'attache à à la choſe en ſoi. On n'y regarde que le bien de l'Egliſe, & il me ſemble que c'eſt à quoi principalement on doit avoir égard.

LETTRE CCXXXV.

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle d'une assemblée de Sorbonne au sujet d'une proposition de l'Archevêque de Strigonie; des peines que l'on suscitoit aux Docteurs de Louvain; de Theses soutenues par les Jesuites; du jugement de M. de Meaux touchant* l'Amor pœnitens, *& de quelques livres de Calvinistes.* 22. Juill. 1683.

NOus sommes très mal informés de tout ce qui se fait à Paris. Et ainsi nous ne savons rien que très-confusement de ce qui s'est fait en Sorbonne. Je ne saurois croire que n'aiant eu à deliberer que sur cette proposition: *Ad solam sedem Apostolicam &c.* il y ait pû avoir pour le fond differens sentimens entre les Docteurs. Je veux donc croire que le partage n'a été que sur quelques circonstances de la censure. Car le moien qu'un Docteur de Paris pût douter que tous les Evêques n'aient de droit divin le pouvoir de juger des controverses de la foi? Je sai bien que l'Inquisition de Rome tient la negative. Mais je ne sai s'il y a aucun auteur tant soit peu considerable, qui l'ait osé écrire. Et il ne seroit pas mauvais de vous enquerir sur quoi

ſe fondent ceux qui ont cette opinion. Car il ſe trouvera peut-être qu'il y a quelque équivoque en ce qu'ils prétendent, & qu'ils ne pourront défendre la propoſition de l'Archevêque de Gran, qu'en la réduiſant au ſens du Sieur du Bois, dont on vous a écrit par l'autre ordinaire : auquel cas la cenſure de Sorbonne ne les regarderoit pas, puiſqu'elle n'auroit cenſuré la propoſition de cet Archevêque qu'en un ſens auquel ils ne la ſoutiendroient pas à Rome.

J'ai une douleur ſenſible de voir que pour des prétentions conteſtées, & qui certainement ne ſont point de foi, on ceſſe de proteger, ou on ne veuille plus proteger que foiblement une Ecole auſſi pieuſe qu'eſt celle de Louvain, qui ſoutient avec tant de zèle les plus grandes verités de la Religion & de la Morale Chrétienne, & qui fournit aujourd'hui tout ce qu'il y a de bons ouvriers dans les Païs-bas Eſpagnols & Hollandois. C'eſt eſtimer bien peu le ſalut des ames pour lequel ſeul il y a des Papes dans l'Egliſe. Les Jeſuites ſentent bien qu'on n'a plus la même affection à Rome pour ces bons Docteurs; & c'eſt ce qui les rend ſi inſolens, & ſi hardis à les traiter outrageuſement comme étant ſuſpects d'héreſie pour la doctrine même, que les de-

deputés de Louvain ont ſoumiſe au jugement du S. Siege, & ſur quoi on leur a répondu après pluſieurs mois d'examen, qu'ils avoient toute liberté de la ſoutenir. C'eſt ce qu'ils ont fait depuis peu par des Theſes enveminées, qu'ils ont oppoſées à celle de M. Huygens, où après avoir avoué que la doctrine des Thomiſtes touchant la prédetermination phyſique même au materiel du peché ſe peut ſoutenir ſans note, ils ont la folie de prétendre que celle de MM. de Louvain contenue dans leurs Cenſures de la fin du ſiecle paſſé, qui eſt incomparablement plus douce & qui eſt certainement celle de S. Auguſtin, doit paſſer pour condamnée par les Conſtitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. Et rien n'eſt plus odieux que ce qu'ils ajoutent pour flater la Cour de Rome, qu'on doit croire qu'il a été determiné par une autorité infaillible ; *autoritate falli neſciâ*, que les cinq propoſitions ont été condamnées dans le vrai ſens de Janſenius : c'eſt-à-dire, qu'on ne peut être catholique, ſi on ne ſoutient leur héreſie du Collége de Clermont de l'an 1661. que le Pape eſt infaillible auſſi bien dans le fait que dans le droit.

La poſition XIII. de cette Theſe ſcandaleuſe eſt la declamation la plus outrée,

trée, la plus emportée & la plus deraiſonnable que l'on ſe puiſſe imaginer. Je la ferai tranſcrire à part. Mais il faut principalement remarquer que pour avoir occaſion de les traitter d'*héretiques*, & d'*enfans d'iniquité*, ils leur appliquent impertinemment le Bref d'Alexandre VII. contre les Grands Vicaires de l'Archevêque de Paris, que ce Pape ne connoiſſoit que par ce qu'en mandoient à Rome M. de Marca & les Jeſuites, à qui il étoit bien facile de noircir dans cette cour des perſonnes qui n'y avoient aucun appui. Que peut faire cela à ces MM. de Louvain, dont ce même Pape Alexandre VII. a approuvé par un Bref, qui leur eſt ſi honnorable, la ſoumiſſion qu'ils avoient rendue à ſa Conſtitution en condamnant les cinq propoſitions? Pourquoi les chicaner de nouveau ſur une queſtion de fait, qui ne peut qu'embrouiller & non éclaircir la veritable doctrine de la grace de J. C? Ils ont expliqué leurs ſentimens clairement, nettement, & ils les ont confirmez par l'Ecriture, par S. Auguſtin, & par S. Thomas. S'ils ſont mauvais, & qu'ils aient mal pris & mal entendu S. Auguſtin & Saint Thomas, que ne le leur fait-on voir ſans injures & ſans outrage? Mais c'eſt l'impuiſſance où les Jeſuites ſe trouvent

vent de les combattre par des voies honnêtes, qui leur fait avoir recours à ces accuſations d'héreſie ſi ridicules & ſi mal fondées, pour effraier les eſprits foibles, & entretenir par là la Cour d'Eſpagne dans les faux ſoupçons qu'ils lui ont donnez contre cette pieuſe Faculté. Si on ſouffre cela à Rome, & qu'on n'y reprime point de ſi grands emportemens, on pourra dire comme S. Gregoire de Nazianze, que l'état de l'Egliſe eſt tel, que les gens de bien ne lui peuvent plus donner que leurs larmes. Car où en ſommes nous reduits, s'il n'eſt plus permis de ſoutenir la doctrine de S. Auguſtin touchant la grace, que le S. Siege a tant de fois déclaré être celle de l'Egliſe, à moins que de s'expoſer à être traitté d'heretique par cette orgueilleuſe Societé, qui croit pouvoir faire impunément tout ce qu'elle veut contre les Diſciples de ce S. Docteur, pourvû qu'elle y foure le nom de Janſenius? Je ne vous en dis pas davantage ſur ce ſujet. J'en ai le cœur trop ſerré, & je crains bien pour ceux qui pouvant remedier à de ſi grands maux, ne l'auront pas fait.

Je m'imagine que M. l'Evêque de Caſtorie vous aura envoié la copie d'une lettre de M. l'Evêque de Meaux ſur *l'Amor pœnitens*, dont il dit beaucoup de bien,

en assurant l'auteur qu'il a obligé par là tous ceux qui ont du zele pour la veritable pieté. Il y temoigne aussi être fort satisfait du Traité des *Idées*, dont il exhorte l'auteur de combattre avec la même force le système de la nature & de la grace qu'il dit contenir, *tam nova, tam falsa, tam insana, tam exitiosa circa gratiam Christi, & tam indigna de ipsâ Christi persona, sanctæque ejus animæ Ecclesiæ suæ structuræ incumbentis scientiâ.* Il donne aussi de grands éloges aux ouvrages de M. Arnauld contre les héretiques, & temoigne desirer qu'ils soient repandus par tout. Et cependant on n'a pû encore obtenir qu'ils puissent être debités à Paris.

Il y a deux Huguenots qui ont écrit contre moi. L'un contre l'Apologie pour les Catholiques. L'autre contre les Reflexions sur le Préservatif, de la maniere du monde la plus emportée, & la plus outrageuse, jusques à m'appeller *le Tartuffe Janseniste*, & à me reprocher que je ne travaille *par aucun mouvement de conscience*, mais *par les emportemens d'une humeur chagrine*; que je suis *un animal de gloire*; que *c'est mon orgueil qui m'a perdu, moi, ma famille & tous mes amis:* & que je n'ai fait les livres qui les mettent si en colere, que *pour flater M.*

de Paris & le P. de la Chaiſe, & obtenir par là le pouvoir de retourner à Paris. Il y a dans le premier de ces Auteurs quatre pages entieres de ſuite d'injures de cette ſorte. Mais dans le fond rien n'eſt plus foible que ce qu'ils diſent pour repondre à l'un & l'autre de ces deux livres. Tout ce que le dernier a de plus ſpecieux eſt d'oppoſer à M. de Meaux le miſerable livre du P. Craſſet (qu'on n'a eu garde de condamner à Rome, parce que c'eſt le livre d'un Jeſuite) & la condamnation des *Avis ſalutaires*, de laquelle on devoit bien prevoir que les héretiques tireroient de grands avantages. Mais il n'y aura jamais que du mal à attendre de ces prohibitions de livres que l'on fait à Rome, tant qu'on y aura pour maxime de n'écouter que les delateurs, & de ne conſulter jamais les auteurs mêmes, qui pourroient expliquer les difficultez que l'on fait ſur leurs ouvrages, quelque dignité que ces auteurs puiſſent avoir dans l'Egliſe, & quoique les ouvrages que l'on veut flétrir, ſoient pleins d'ailleurs d'érudition & de pieté. D'où il arrive qu'un très bon livre aiant été condamné par l'Inquiſition ou par l'*Index* pour deux ou trois choſes de peu d'importance, ou qui ne ſont ſouvent que de pures vetilleries, il n'en faut pas da-

davantage à des gens faits comme le Sieur du Bois de Louvain, pour traitter d'*héretiques* tous ceux qui ne déferent pas aveuglement à ces cenſures; comme vous aurez vû qu'il a fait l'auteur de la lettre, où eſt rapporté l'entretien qu'il avoit eu avec un inconnu.

Je vous ai écrit la derniere fois ſur la Simonie. Mais je n'eſpere point qu'on ait aucun égard aux avis que je ne vous ai envoiez que parce que vous m'avez temoigné qu'on me les demandoit.

EXTRAIT

D'une Theſe ſoutenue par les Jeſuites de Louvain dans leur College die Jul. 11. horâ 9. ante & 3. poſt meridem.

XIII. CAUSA PECCATI.

DEum phyſicè prædeterminare ad materiale peccati docent Catholici non pauci, nec ignobiles. His reluctamur cum aliis Catholicis & bella movemus, ſed amica, qualia patitur pacis amans mater Eccleſia. Pugna eſt de libertate: fortiter pugnemus amici, ſed obtuſis gladiis ne vulneretur quiſpiam; non dicamus: Sententia eſt hæretica, eſt contraria Scripturæ Sacræ: pungunt hæc arma. Bella moveamus alia adverſus hæ-

re-

reticos atque illos quos Alexander VII. appellavit *iniquitatis filios*, qui hæreticas *quinque propositiones vel in libro Cornelii Jansenii non reperiri, sed fictè & pro arbitrio compositas esse, vel non in sensu ab eodem intento damnatas fuisse, asserere magno cum Christi fidelium scandalo non reformidant*; atque hoc prætextu eam tuentur de libertate doctrinam, quam tradidit in suo pseudo-Augustino Jansenius, quorum item nomine Edictum fuit publicatum, *in quo*, inquit Alexander VII. *sanè in primis non minùs* TEMERARIA, *quàm* MENDACI *narratione profertur tempore felicis recordationis Innocentii X. non aliud actum fuisse, quàm inquisitum, an Propositiones illæ quinque de Gratiâ veræ & Catholicæ, an potius falsæ & hæreticæ censendæ forent .... quod cùm adeò* FALSUM PATENSQUE MENDACIUM *in re tali asserere minimè veriti sitis, ubique malorum zizaniorum* IN AGRO DOMINICO SEMINATORES, ECCLESIÆ CATHOLICÆ PERTURBATORES, *& quod in vobis est* AUTORES TURPISSIMI SCHISMATIS ESSE *deprehendimini.* Ita Alexander VII. Romæ apud S. Mariam Majorem I. Augusti 1661. Adversùs hujuscemodi pugnemus strenuè ac urgeamus doctrinam de libertate in scholis catholi-

tholicis tradi debere aliam, quàm iſtam quæ tradita eſt à Cornelio Janſenio, in cujus ſenſu quinque propoſitiones hæreſeos ſunt damnatæ. Urgemus ut diſcrimen ſaltem aliquod adducant inter ſuam & Janſenii de libertate doctrinam: quando tergiverſantur, inſtamus opportunè, importunè, arguimus, obſecramus, increpamus, in omni patientiâ; pacis oſculum offerimus hac conditione, ut religioſam obſervantiam erga Conſtitutiones ſedis apoſtolicæ exhibentes fateantur quinque propoſitiones rectè eſſe damnatas, in ſenſu à Cornelio Janſenio intento, idque *authoritate falli neſciâ*, conenturque oſtendere ſuam de libertate doctrinam non eſſe eamdem cum doctrinâ in ſenſu Janſenii damnatâ. Dum verò iſtud nolunt, hoc non poſſunt, ne hæretici appareant nimis manifeſti, confugiunt, tanquam ad aſilum, ad Scholam Catholicam in quâ docetur prædeterminatio phyſica, pugnantque ſuam & Janſenii doctrinam non eſſe hæreticam, ſi talis non ſit prædeterminatio phyſica. Proh pudor! *Quæ enim participatio juſtitiæ cum iniquitate? Quæ autem conventio Chriſti ad Belial? Aut quæ pars fideli cum infideli?* Ipſos profectò deliteſcere in Scholâ Catholicâ non eſt ferendum; metuendum eſt ne ſua iſtic etiam ſeminent zizania, ne perturbent ſcho-

Scholam Catholicam. Arcendi ſunt igitur; fruſtrà jactant ſuam ac Janſenii doctrinam non magis eſſe hæreticam, quàm ſit prædeterminatio phyſica, utramque poſſe iisdem argumentis defendi, aut neutram aut utramque eſſe damnatam, fruſtrà, inquam, ita garriunt: nam ſententia Janſenii verè eſt damnata, verè eſt hæretica; prædeterminatio phyſica non eſt damnata, non eſt hæretica; ingens eſt inter utramque diſcrimen; illud aſſignare & nos ſumus parati; quamvis enim prædeterminationem phyſicam rejiciamus ipſi, ſub illâ tamen deliteſcere INIQUITATIS FILIOS, patiemur nunquam.

Si les Romains ſouffrent que les Jeſuites traittent ainſi les Docteurs de Louvain, & ſur tout M. Huygens, qui eſt ſans faire tort à perſonne, le plus pieux & le plus ſavant, ils méritent qu'on ait le dernier mepris pour eux, & qu'on les regarde comme les derniers membres de toute l'Egliſe & les plus lâches.

LET-

LETTRE CCXXXVI.

16. Avril. 1683. *A M.* DU VAUCEL. *Sur la condamnation de quelques livres faite par les Congregations de Rome.*

ON ne voit par tout que des ſujets de lamentation. Ce que vous mandez du livre du P. Gabrielis en eſt un. Mais il eſt parti pour Rome il y a plus de ſix ſemaines. Et ainſi je ne doute point qu'il n'y ſoit arrivé avant que vous receviez cette lettre. Et vous voudriez après cela qu'on ſe mît en peine de ce que ces MM. là pourroient cenſurer le *Cauſa Janſeniana*, à cauſe du titre? Tout de bon, je ne m'en ſoucie guere. Car que faire à des gens qui ſont prêts de condamner toutes ſortes de veritez ſur la ſeule imagination qu'il y pourroit avoir quelque choſe de Bajaniſme ou de Janſeniſme? Ce ſont les idoles auxquelles il faut que tout ſoit ſacrifié, ou plutôt leur vraie idole eſt leur propre gloire. C'eſt ce qui les entête de ce qu'ils ont fait une fois, quelque tort qu'ils euſſent de l'avoir fait & qu'ils en duſſent rougir. Je le viens d'aprendre, il y a peu de jours, avec douleur. Vous ſavez ce que je vous ai mandé touchant les ſept points,

&

& de quelle ſorte je vous ai fait voir que ce qu'ils avoient fait ſur cela étoit inſoutenable. Cependant les Curez aiant fait un petit écrit pour juſtifier leur conduite, tout ce qu'ils y ont gagné, eſt qu'on l'a mis encore entre les livres defendus, comme je l'apris avant hier, avec bien de l'indignation, je vous l'avoue. Tout cela me confirme de plus en plus dans la reſolution que j'ai priſe il y a long-tems, de me ſoucier fort peu de toutes ces condamnations de livres par l'Inquiſition & par l'*Index*, puiſque l'on voit par tant d'exemples que c'eſt un ſigne fort equivoque qu'un livre ſoit mauvais, de ce qu'il y eſt condamné ou défendu. Ce n'eſt pas que ce ne ſoit un ſujet de gémir, de voir les maux que cela fait, en donnant occaſion aux Jeſuites & à leurs aſſociés de décrier les meilleures choſes, & au peuple de ne vouloir plus être inſtruit ſur les ſept principaux myſteres de la Religion, *Qu'il y a un Dieu &c*, parce qu'ils diſent que les ſept points ſont condamnez. Cela a été dit encore depuis peu par des maçons qui travaillent chez nous. Et ce qui eſt merveilleux eſt que quoiqu'on puiſſe dire à ces Meſſieurs, & quelque mal que leurs Decrets faſſent, ils ne daignent pas ſeulement s'expliquer. Ils ſe croient en poſſeſſion d'être obéis à l'aveugle.

gle. Mais en verité ils en feront tant (je parle de ces Congregations particulieres, dont l'autorité n'eſt point reconnue en France) qu'on ſe mettra auſſi en poſſeſſion de ne leur obéir ni à l'aveugle ni autrement. Tout cela ne regarde point ſa Sainteté: je le revere & le revererai toujours comme un très-ſaint Pape. Mais c'eſt ce qui cauſe ma douleur. *Nam ſi in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet?* Si un Pape qui a de ſi ſaintes intentions, ne peut arrêter le cours des mauvaiſes coutumes qu'on a priſes à Rome de condamner ſi legerement de fort bons livres; que ſera-ce ſous des Papes moins bons que lui, & plus capables de ſe laiſſer emporter par le credit des Jeſuites ennemis de tout bien?

Je vous envoie une reponſe au Prince Erneſt. * Mes recommandations s'il vous plaît au bon Prieur. Tout le monde vous ſalue & vous remercie de votre ſouvenir.

* C'eſt le Projet de reponſe rapporté cideſſus, pag. 448.

LET-

LETTRE CCXXXVII.

A M. DU VAUCEL. *De quelques retranchemens faits dans une de ſes lettres, ſans avoir eu intention de diſſimuler. Des ſept points mis à l'Index. Du livre de Gonzales. De celui de l'Abé Grady. Des Theſes de M. Huygens. De la Philoſophie de Deſcartes.*

JE ſuis fâché de l'embarras où je vous ai jetté. Mais quoi qu'il en puiſſe arriver, je ne puis me réſoudre d'y remedier par le moindre déguiſement. Car Dieu m'a fait la grace de n'être pas de ceux qui diſent dans le Prophete : *Nous avons mis notre eſperance dans le menſonge* ; & j'aime mieux perdre les bonnes graces des hommes, que de ne pas faire tout mon poſſible pour être à couvert *de la colere de la verité*, comme parle S. Auguſtin. Je vous dirai donc franchement que ſi j'euſſe cru qu'on eût dû envoier dans les païs étrangers la lettre que j'avois écrite pour juſtifier ceux que l'on tourmentoit à cauſe de moi, je n'en aurois pas retranché une ſyllabe dans la copie que je vous en ai envoiée. Mais la regardant comme une piece qui ne paroitroit point en public, il me ſembloit que j'en demeurois toujours

le maitre, & qu'ainſi j'en pouvois ôter quatre ou cinq lignes qui étoient en ſubſtance dans la clauſe de devant, mais qui apliquoient davantage les perſonnes du lieu où vous étes, à une matiere qui ne leur plaît guere; & je me flatois que c'étoit agir plus reſpectueuſement envers eux. *Si id peccare eſt, fateor id quoque.* Si j'ai manqué en cela, je n'aurai pas de peine de le reconnoître; mais je ne ſai ſi ma plus grande faute n'eſt point de m'être imaginé que cette conſideration pourroit toucher celui à qui j'écrivois, & de n'avoir pas ſupoſé qu'on eſt inſenſible à la Cour à tout ce qui vient de gens qui ne ſont pas en faveur. Mais après tout je ne vois pas quel ſujet on auroit de trouver ſi mauvais au lieu, d'où vous m'écrivez, ce qu'il y a de moins dans votre copie. Le livre dont je parle *, fait aſſez connoître quel eſt mon ſentiment ſur cette matiere, & il fait voir en même tems que je n'ai que Dieu & la verité en vue, puiſque ſi j'y ai dit des choſes que je jugeois bien qui ne plairoient pas à la Cour de Rome, j'en ai dit d'autres ſur la Regale que je pouvois bien croire qui ne plairoient pas à la Cour de France. Chacun a ſes maximes. Les miennes ſont de ne parler jamais contre ma conſcience; de ne croire utile que ce qui eſt honnête, & de

* Les Conſiderations ſur les affaires de l'Egliſe.

ne

ne pas croire qu'il ſoit honnête de faire entrer des conſiderations humaines de complaiſance ou d'interêt, dans le choix de ſes ſentimens. Si on me veut bien ainſi, à la bonne heure. Sinon, je tâcherai de trouver en Dieu ſeul ce qu'on cherche en vain dans le monde.

Ce que je vous ai mandé la derniere fois n'eſt que trop vrai, qu'on a mis dans l'*Index* la Juſtification des Curez touchant les ſept points. J'en ai vû la pancarte. Cependant on aprend de Zelande que les Miniſtres aiant oui parler de cela, en font un vacarme horrible, & qu'ils diſent qu'on a condamné à Rome les ſept principaux articles de la doctrine chretienne. C'eſt une équivoque, je l'avoue. Mais pourquoi donner lieu à une choſe ſi ſcandaleuſe? Et après tout on ne ſauroit deviner ſur quoi peut être fondée la prohibition des livrets touchant ces ſept points. Je vous avois prié de le ſavoir. Mais il faut que vous n'en aiez pû rien découvrir. Je vous recommence ſouvent la même choſe: mais je ne ſaurois m'en empêcher. C'eſt qu'en verité ces cenſures indiſcretes & précipitées ſont un grand ſujet de gémiſſement.

Je m'étois trompé quand je vous avois dit il y a long-tems, que c'étoit M. Lacman qui avoit préſidé à une theſe dans le

ſeminaire de Malines, où il y avoit quelque choſe ſur le ſceau de la confeſſion que l'on a cenſuré à Rome. Ce n'eſt pas lui : c'eſt un autre* de ſon ſeminaire, & il n'avoit pas vû cette Theſe quand elle a été ſoutenue. Cependant l'Internonce a pris ſujet de là de mettre M. Lacman tellement mal dans l'eſprit de M. le Marquis de Grana, quoique dailleurs fort équitable, que cela ſera peut-être cauſe qu'il ne poura être choiſi pour être, *De ſtrictâ facultate*, quoiqu'il en ſoit très-digne. Et il en eſt de même de celui dont la Theſe a été condamnée à Rome, parce qu'il y avoit mis que la juriſdiction des Evêques eſt de droit divin. Cela eſt cauſe que M. de Caſtorie n'oſeroit le prendre pour être Préſident de ſon College à Louvain. On compte peut-être à Rome ces maux pour rien ; mais ils ſont très grands devant Dieu, & malheur à ceux par qui ces ſcandales arrivent.

* M. Opſtraet licentié en Theologie.

Le livre de Gonzales eſt à Paris, mais je ne l'ai pas lû, & je ne crois pas qu'on le trouve en ces païs-ci. Mais ſon grand ouvrage étant dans l'*Index*, c'en ſera plus qu'il ne faut pour flêtrir le ſecond. Et ainſi il ne lui aura de rien ſervi de dire anathême à Janſenius & aux Janſeniſtes, puiſqu'il faudra par la même raiſon le lui dire à lui-même. Ce n'eſt pas une fort gran-

grande merveille d'avoir trouvé dans S. Auguſtin, après 40. ans d'étude, les mêmes principes que Janſenius a expliquez, puiſque je les ai bien trouvez en 1635. lorſque je ſoutins ma Tentative, 4. ou 5. ans devant la publication du livre de M. d'Ipres. Mais c'eſt une horrible témerité à un Theologien de condamner le livre d'un grand Evêque en faiſant ſerment qu'on ne l'a point lu. Je ne trouve point que cela donne aucun avantage pour ſe demêler des chicaneries des Jeſuites. C'eſt au contraire ſe jetter dans un embarras, dont on ne ſauroit ſortir. Car qui peut répondre à cet argument? Vous avouez que les héreſies des cinq propoſitions ſont dans Janſenius: Or Janſenius ne dit rien ſur la matiere des cinq propoſitions que vous ne diſiez auſſi bien que lui: Donc les héreſies des cinq propoſitions ſont dans votre livre auſſi bien que dans le ſien.

Il y a long-tems que j'ai lû l'Ecrit de l'Abé Grady de la Probabilité. Il eſt écrit fort elégamment; mais dans le fond ce n'eſt pas grand choſe. Le Traité de Wendrock ſur cette matiere eſt tout autrement ſolide, auſſi bien que celui du P. Contenſon. Je ne ſai ſi vous avez pris garde à l'Epitre dedicatoire de l'Abé Grady. Elle roule toute ſur une maxime abominable, qui eſt que les Princes peu-

vent dormir *in utramque aurem*, pourvû qu'ils aient de bons Miniſtres.

M. Huygens a renfermé les principaux points de la matiere de la Grace en huit Theſes, dont il n'y en a encore que ſix de faites. Les quatre premieres ſont de l'efficace de la grace, & de la prédeſtination. La 5. des péchés d'ignorance; la 6. de la Probabilité; la 7. ſera de la concupiſcence, & la 8. de la charité. On les envoie à Rome à meſure qu'elles ſe font, au Profeſſeur du College de S. Norbert. Vous les pourriez avoir de là: mais je tâcherai quand elles ſeront toutes faites, de vous les faire envoier avec quelque balot de livres. Elles ſont très-ſolides, & on n'y parle point de Janſenius. Le Profeſſeur des Jeſuites de Louvain avoit chicané ſur les premieres, & il y eſt refuté dans la 3. & la 4. mais il n'a rien dit ſur la 5. & ſur la 6. L'eſtime que je fais de l'Univerſité de Louvain, tant au regard de la ſcience que de la pieté, croît tous les jours; & je ne ſaurois croire que ce ne fût un grand mal devant Dieu, ſi ceux qui avoient commencé à les proteger, les abandonnoient.

Ce qu'on a fait à Douai ne ſera pas d'un grand avantage à la Cour de Rome. Leur lettre eſt univerſellement mépriſée, & les principaux de cette Univerſité la dé-

déſavouent. Vous aurez vû ce que je me ſuis cru obligé de leur écrire.

Je ne me ſouvenois pas d'avoir lu dans l'écrit de l'Abé Grady ces deux faits du Pape Alexandre VII. & du Cardinal Palavicin. Ils me ſemblent ſi importans que dans la peur que j'ai que ce livre ne ſe trouve pas dans ces païs, je vous prie de m'envoier les propres termes de cet Auteur, touchant ces deux faits.

Votre M. Schelſtrate ne ſauroit rien faire qui vaille. Il va même plus loin que le P. Lupus, ſur les appellations & ſur d'autres points de la diſcipline.

Le Prince m'a parlé de ſon premier écrit en me demandant ſi je voulois qu'il me l'envoiât. Je lui ai repondu que j'en ſerois bien-aiſe. Mais je lui ai dit par avance qu'aparemment il n'étoit pas aſſez bien inſtruit de ce qui s'étoit paſſé en France touchant le Janſeniſme, & que cela pourroit bien lui avoir donné occaſion de nous condamner à tort.

Je n'ai rien à vous dire touchant les Carteſiens, ſinon qu'il me ſemble qu'il eſt avantageux à l'Egliſe que ceux qui font profeſſion de ſuivre cette Philoſophie, déclarent publiquement qu'elle n'eſt pas contraire à ce que l'Egliſe enſeigne touchant l'Euchariſtie, quand on auroit de la difficulté à comprendre le tour qu'ils

prennent pour accorder la foi avec leurs ſentimens, pourvû qu'ils demeurent d'accord de tout ce qui eſt de la foi dans ce myſtere; puiſqu'il eſt certain que quelque Philoſophie que l'on ſuive, il faut neceſſairement avouer, comme le Concile de Trente le reconnoît, que la maniere dont J. C. eſt dans ce ſacrement, eſt incomprehenſible. Car les manieres Philoſophiques d'acorder nos myſteres avec les opinions de la Phyſique ne ſont point de foi, & c'eſt ſans doute porter un grand préjudice à la religion que de s'opiniâtrer à vouloir que tous ceux qui tiennent de certains ſentimens de Phyſique, ſoient ſuſpects de ne pas croire les myſteres que nous nous imaginons ne pouvoir accorder avec ces ſentimens; parce que c'eſt donner un grand avantage aux héretiques qui prennent occaſion de là de faire croire qu'il y a un grand nombre de Catholiques qui ſont Calviniſtes dans le cœur, quoiqu'ils ne l'oſent pas dire, & mettre un obſtacle à la converſion de beaucoup de Sacramentaires, qui étant perſuadez que la Philoſophie de M. Deſcartes eſt la plus raiſonnable de toutes, ſeront moins portez à ſe faire Catholiques, s'ils voioient qu'on ſe fût entêté de prétendre qu'on ne peut être en même tems Catholique & Carteſien. Voilà, ce me ſem-

ſemble, quelle doit être la penſée de tous les gens raiſonnables, amis ou ennemis de la Philoſophie Carteſienne.

LETTRE CCXXXVIII. 28. Mai 1683.

A M. DU VAUCEL. *De la conduite de M. Flemal, Paſteur de Braine-Lalleu.*

JE ne ſai encore ce que deviendra la Remontrance. Nos amis de Paris en aiant été effraiés & craignant que cela n'excite une furieuſe tempête, qui poura accabler de pauvres filles: je leur en ai écrit il y a 8. jours. Je leur propoſe de la changer de forme, en ne parlant qu'en troiſieme perſonne de celui à qui je penſois l'adreſſer. Mais je leur declare en même tems que je ne ſaurois conſentir qu'on en retranche ce qui regarde le principal Auteur de toutes les injuſtices dont je me plains. J'attend leur réponſe, & cependant je travaille à la remettre dans cette nouvelle forme.

Nous partîmes ſamedi dernier pour aller voir un Curé de nos amis du Dioceſe de Namur, & nous n'en revinmes que mercredi. C'eſt un homme admirable, qui a autant de piété que d'eſprit & de conduite. Il a été premier de l'Univerſité de Louvain, & il y a enſeigné la Philoſophie avec grand aplaudiſſement.

Comme il s'eſt toujours gouverné par les avis de M. Huygens, c'a été par ſon ordre qu'il s'eſt preſenté au concours, & a accepté la cure d'un Bourg où il eſt preſentement, qui eſt de 14. ou 15. cents communians. Mais il a trois Théologiens de Louvain qui travaillent avec lui, & qui gardent d'un commun acord les vraies regles de la pénitence. Il a eu dabord de grandes difficultez, mais il les a preſque toutes ſurmontées, & il n'y a plus guere de gens dans ſa paroiſſe, qui ne faſſent tout ce qu'il veut. Mais tous généralement le regardent comme un ſaint: ſa charité, ſa vigilance, ſon application aux beſoins de ſes ouailles, tant ſpirituels que temporels, ſes prédications ſolides & animées, ſes Catechiſmes où il explique les myſteres d'une maniere proportionnée aux enfans & neanmoins très lumineuſe, n'aiant pas pû ne lui point attirer l'eſtime de tout le monde. Les deux choſes où il a le plus travaillé ont été d'empêcher les danſes, & qu'on ne s'enyvrât dans les cabarets.

* Braine Lalleu entre Bruſſelles & Namur.

Pour le premier il a eu pour adverſaire le Baillif du bourg, qui vouloit qu'au-moins on les permît quelquefois, comme lorſque les jeunes gens alloient faire une eſpece d'hommage au château. Mais aiant gagné preſque toutes les filles, ſi les garçons vouloient danſer, ils ne le pouroient faire

faire que ſeuls; de ſorte que preſentement on ne danſe plus dans ce bourg ni dans 7. hameaux qui ſont de la même paroiſſe. Pour les cabarets il a fait en ſorte que les filles qui vont tirer le vin, n'en vont plus tirer dès qu'elles voient qu'un homme a aſſez bû, & qu'il pourroit être pris de vin s'il bûvoit davantage. Il a établi auſſi preſque tous ces bonnes gens dans une grande pieté, ſur tout les femmes & les filles. Ils ſont les dimanches dès 5. ou 6. heures à l'Egliſe ſans s'ennuier. Car il y en a pluſieurs qui étant venus des hameaux qui ſont de preſque une lieue de diſtance du bourg, ne s'en retournent point qu'ils n'aient entendu les deux grandes meſſes & les prédications que l'on fait à chacune : ce qui commence à ſix heures par les Litanies des ſaints, que l'on chante en attendant que tous ceux qui veulent entendre la premiere meſſe ſoient arrivez, & ne finit qu'à midi. Dimanche dernier le Curé prêcha à la premiere meſſe après l'Epitre, parce qu'il la vouloit expliquer. Mais avant que de commencer le ſermon il lût un chapitre d'un catechiſme fort ſolide & fort bien fait, & comme il fait cela depuis pluſieurs années, ils le ſavent preſque tous, & ainſi ils ſont fort bien inſtruits même des veritez de la grace. Car il n'a pas oublié d'y en mettre autant qu'il faut

pour établir les ames dans la veritable humilité chretienne. Et ils ont ſi bien profité de ſes leçons, que M. Navæus * qui étoit avec nous (car il eſt ami intime de ce bon Curé) aiant demandé à une jeune fille qui eſt fort devote, & qui paroît fort reſolue & fort genereuſe, en quoi conſiſte la conſtance & la fermeté chretienne: elle lui repondit ſans heſiter que c'étoit à croire que nous ne pouvons rien de nous-mêmes, & que toute notre force vient de Dieu. Après cette lecture il prêcha ſur l'Epitre de S. Jaques ſur la quelle il fit une fort belle homelie, après l'avoir lue toute entiere en françois. Sur les dix heures on commenca la ſeconde grande Meſſe, & ce fut à celle là qu'on fit l'eau benite. Et le Vicaire prêcha après l'Evangile. Nous aſſiſtâmes au Catechiſme qui ſe fait avant Vêpres. C'eſt M. le Curé qui le fit, & il propoſa de très-belles queſtions, comme, ſi le Fils étoit plus miſericordieux que le Pere, & l'enfant aiant repondu qu'ils l'étoient autant l'un que l'autre, parce qu'ils n'avoient qu'une même miſericorde, il objecta que le Fils le devoit être plus que le Pere, puiſqu'il n'y avoit que le Fils qui fût mort pour nous, ce qu'il démêla enſuite parfaitement bien. Il leur demanda auſſi ſi la Vierge avoit plus de miſericorde que

* Chanoine de S. Paul de Liege.

J.

J.C. & il leur fit voir que non, parce que la misericorde J.C. en tant que Dieu, est infinie, & que celle qu'il a en tant qu'homme, quoique finie en soi, est d'une infinie valeur.

Le lendemain, comme tous les jours ouvriers, on sonna la priere à 4. heures & demie du matin, où il se trouva plus de deux cents personnes. Ce n'est que depuis trois mois qu'il a établi cette coutume qui n'est qu'à devotion, car personne n'est obligé de s'y trouver. Elle se fait en François, & c'est la même que dans le livre du Sr. de Laval; si ce n'est qu'il l'a faite plus longue en y ajoutant diverses choses, & elle dure près d'une demi-heure à cause des pauses, où on se tient quelque tems recueilli sans rien dire. Et après cette priere on dit une messe à laquelle se trouvent plusieurs personnes des hameaux quoiqu'eloignez de près d'une lieue. Je vous avoue que tout cela nous a ravis. Mais cela me fait faire deux reflexions.

La premiere que tout ce bien vient originairement de M. Huygens, car ce bon Curé qui s'apelle M. Flemal, a toujours été sous sa conduite depuis qu'il est venu étudier à Louvain. Et c'est ce qui m'est un sujet de gémissement de voir qu'il semble que tout conspire à ruiner le bien que fait cette pieuse Université. Car au lieu qu'ils n'avoient de protection que du

S.

S. Siege, depuis quelque tems c'eſt tout le contraire, l'Internonce faiſant tout ce qu'il peut contre ces pieux Docteurs, parce qu'ils n'ont pas voulu s'engager dans des queſtions ſur leſquelles ils n'étoient point aſſez inſtruits. Et ce qui eſt de plus injuſte, eſt que tout cela va preſentement contre M. Huygens, quoiqu'on ne lui puiſſe rien imputer de ce qu'on trouve mauvais à Rome, puiſqu'il n'y a point eu de voix, n'étant pas de la Faculté etroite. Cependant l'affaire étant renvoiée d'Eſpagne au Marquis de Grana, on auroit ſujet d'en aſſez bien eſperer, ſans l'Internonce qui agit tant qu'il peut contre les vrais interêts du S. Siege, en empêchant qu'on ne laiſſe la Faculté dans la liberté d'élire ſes membres, dans laquelle le S. Siege l'a toujours maintenue juſques ici, ce qui ne ſe peut faire qu'elle ne devienne eſclave de la puiſſance ſeculiere, qui pourroit bien un jour y introduire les Jeſuites, ce qui ſeroit entierement la ruiner. N'y auroit-il point quelque moien de faire conſiderer cela à Sa Saintété?

L'autre reflexion que j'ai faite eſt, que le bon ordre de cette paroiſſe pouvant être en partie attribué au concours, qui donne moien de mettre de bons Paſteurs dans les cures, cela m'a fait ſouvenir de

la deſolation, où ſont les peuples de la campagne dans tout le païs de Liege par une raiſon contraire, qui eſt qu'il n'y a point de concours, à cauſe qu'on a fait paſſer preſque toutes les cures pour des vicaireries perpetuelles, qu'on dit avoir été déclarées exemtes du concours par quelque declaration des Cardinaux. Il arrive de là que preſque toutes les cures ſe vendent ou ſe donnent par les chanoines à leurs valets, quelque ignorans qu'ils ſoient, pour recompenſe de ſervices. Cependant les ames ſe perdent, pour leſquelles J. C. eſt mort; l'hereſie qui diminue en Hollande, gagne inſenſiblement dans le païs, les peuples étant ſans inſtruction, & y aiant des villages, où il y a plus de 40. ans qu'on n'a fait de Catechiſme. Rien ne ſeroit plus facile que de remedier à tous ces maux. Il ne faudroit que faire faire une déclaration par les Cardinaux en interpretant l'autre s'il y en a eu, par laquelle on ordonnât que dans le Païs de Liege, les cures que l'on prétend être des Vicaireries perpetuelles, ſeroient ſujettes au concours, parce qu'autrement il n'y auroit point de concours, à cauſe qu'on a voulu faire paſſer preſque toutes les cures pour des vicaireries, & que par là on a négligé d'y mettre de bons Paſteurs capables de ſervir les ames. Je ne vois pas que l'on puiſſe

en conſcience ſe diſpenſer de faire un ſi grand bien, dont on eſt prêt de donner tous les moiens, qui ne manqueront pas de réuſſir pourvû qu'on témoigne le vouloir. Et il faut remarquer que le ſeminaire étant fort bien adminiſtré on ne manque pas de bons ſujets pour mettre dans les cures. Mais les gens de bien n'y entrent pas maintenant, parce qu'ils ne veulent pas y entrer par ſimonie, qui eſt preſque la ſeule porte par où on y entre aujourd'hui. Je ne ſaurois croire que ſi on en parloit à Sa Saintété, elle ne fût touchée de compaſſion pour tant de pauvres ames qui periſſent faute de bons Paſteurs. Je laiſſe à votre prudence & à votre zèle à voir ce que vous pourriez pour ces deux points, la protection de l'Univerſité de Louvain, & l'établiſſement du concours dans le païs de Liége. Souvenez-vous de cette parole de S. Gregoire, que c'eſt un talent dont les pauvres mêmes rendront compte à Dieu, que d'avoir accès auprès des perſonnes riches à qui on peut repreſenter des occaſions d'exercer la charité. Vous en ferez aiſément l'application. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCXXXIX.

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE. 21 Juin. 1683.
Jugement sur le Livre des Devoirs de la Vie Monastique, & sur le Summa Christiana Merbesii.

POur le livre de M. de la Trappe, je crois comme vous, qu'il y aura bien des Religieux qui en seront choquez : mais voici le jugement que j'en fais. C'est un livre très bien écrit, plein de lumiere, qui donne une grande idée de la vie religieuse, & qui porte beaucoup à Dieu. Il peut quelquefois être excessif en regardant comme nécessaire ce qui n'est peut-être que d'une plus grande perfection; mais cela même sera fort avantageux à son Monastere, parce que cela les attachera davantage à l'état de perfection où ils sont maintenant, & les empêchera de se relâcher. Nous n'avons pas encore lu ce qu'il dit des mitigations, & ainsi je ne vous en puis parler. Il n'y a rien de trop sur l'argent que l'on exige pour les entrées en religion, & il a été aussi bas sur ce sujet que l'on pourroit aller ; mais en d'autres endroits son zèle peut l'avoir emporté trop avant. Je ne les ai pas remarquez en particulier, car je ne l'ai pas lu pour en faire

faire une critique, mais seulement pour en être édifié. Pour moi il me semble que si j'étois Religieux je m'en humilierois & ne m'en fâcherois point. Car si je croiois que tout ce qu'il dit est vrai, je tâcherois de m'y conformer autant qu'il me seroit possible, & je prierois Dieu qu'il m'en donnât le pouvoir. Et si j'étois persuadé qu'on peut être bon Religieux, sans être dans une si haute perfection, je ne laisserois pas de me confondre de ma lâcheté, & de benir Dieu des graces qu'il feroit aux autres de le servir avec plus de ferveur. Il me semble que c'est la disposition où doivent être tous les bons Religieux à l'égard de ce livre.

Je n'ai pas lu celui de Monsieur Merbes; mais par quelques endroits où je suis tombé par hasard, & par ce qu'on m'en a dit, je crains qu'il n'y ait bien des choses outrées, & que cela ne tienne du prédicateur: ceux qui font ce métier, comme il l'a fait longtems, étant sujets à exagerer. La proposition que vous rapportez touchant ceux qui assistent à la messe, qu'ils font un péché mortel s'ils n'aiment Dieu plus que toutes choses, n'est pas supportable. Et je ne sai comment les censeurs, que l'on dit avoir affoibli beaucoup de bonnes choses, ont laissé passer celle-là.

LET-

LETTRE CCXL.

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE. *Du Livre des Devoirs de la Vie Monaſtique, & du* Summa Chriſtiana Merbeſii.

NOus avons achevé la lecture du livre de M. de la Trappe. Je voudrois qu'on eut ôté la derniere queſtion, ou au moins qu'on eût tourné d'une autre ſorte, quantité de bonnes choſes qui y ſont. Car il paroît que tout ce qu'il y dit, regarde principalement les Congregations de S. Vanne & de S. Maur: & la maniere dont il en parle va beaucoup à les décrier. Or quand une Congrégation de Religieux eſt bonne en ſoi, & que ceux qui s'y retirent ſont en état de ſe ſauver, quoi qu'il y ait quelque choſe à deſirer afin qu'ils fuſſent dans une plus grande perfection, & qu'on y puiſſe même remarquer des défauts aſſez conſidérables, on ne doit pas les décrier par des livres publics, ni détourner par là ceux qui n'étant pas capables d'une vie auſſi auſtere que celle de la Trappe, auroient la penſée de ſe retirer dans des Reformes moins parfaites. Il n'y a preſque rien dans ce monde qui ne ſoit mêlé de bien

bien & de mal, de vertu & de défaut, d'avantages & d'inconveniens. Il me ſemble donc que pour en porter un jugement abſolu, il faut avoir égard à ce qui y prévaut du bien & du mal. Et que de plus, pour en parler dans un livre public, il faut conſiderer s'il eſt plus avantageux à l'Egliſe, qu'une telle perſonne ou un tel inſtitut ſoit expoſé aux mépris des hommes par les défauts que l'on y remarque, qu'il ne lui ſeroit utile qu'on en eût bonne opinion, parce que le commun du monde ne ſauroit pas ce qu'il y a à blâmer. C'eſt par là que de grands hommes, Alain de Solminiac Evêque de Cahors, Nicolas Pavillon Evêque d'Alet, François de Caulet Evêque de Pamiers, ont jugé qu'on devoit faire connoître les Jeſuites pour tels qu'ils ſont, à cauſe du mal que cette Société fait préſentement à l'Egliſe: mais apparemment ils n'auroient pas cru qu'on dût parler deſavantageuſement dans un livre public d'un Ordre tel qu'eſt la Congrégation de S. Maur. Il auroit été à ſouhaiter que ce S. Abé eût un peu tempéré ſon zèle, & eût évité de repreſenter comme néceſſaire à la vie monaſtique, ce qui fait ſeulement qu'elle eſt plus parfaite. J'ai peur que cela ne ſoit cauſe que ce livre faſſe moins de fruit qu'il n'en eût fait

ſans

ſans cela : & ne donne même ſujet aux perſonnes peu équitables de dire, qu'il témoigne trop d'eſtime & trop d'amour pour ſon œuvre. Tout le monde n'eſt pas capable de porter l'auſtérité de la Trappe ; je ne dis pas ſeulement à cauſe du manger, mais auſſi pour cet admirable ſilence, & cette application continuelle à Dieu. Rien n'eſt plus beau que cela, ni plus avantageux en beaucoup de manieres quand on le peut pratiquer. Mais il y a bien des gens à qui cela feroit tourner la tête, ou qui s'en trouveroient accablez. Et ce bon Abé eſt obligé d'avouer que de cent qui ſe préſentent pour être reçus chez lui, il n'y en a pas ſouvent cinq ou ſix qui y demeurent. Cependant il y a beaucoup de perſonnes à qui la religion eſt neceſſaire, ou au moins extrêmement utile pour le ſalut. Il eſt donc bon qu'il y ait des maiſons religieuſes dont l'obſervance ſoit moins parfaite & où ils puiſſent être reçus ; & par conſequent il n'eſt pas à propos d'en parler publiquement d'une maniere qui en donne une trop méchante opinion.

J'ai regardé cet endroit de M. Merbes touchant l'aſſiſtance à la Meſſe. Je n'y ai pas trouvé en propres termes, que ce ſoit un péché mortel d'y aſſiſter ſans aimer

aimer Dieu *ſuper omnia.* Ce ne pourroit être que par conſequence qu'on tireroit cela de ce qu'il demande au pécheur, pour y aſſiſter ſans péché, *interni amoris actum, quo ſaltem per emendationis propoſitum efficax & ſincerum, ad Deum, à quo per ſua flagitia deſcivit, reverti ſtudeat.* Mais il dit qu'il n'aſſure pas que le péché qu'on commet quand on n'eſt pas dans cette diſpoſition, ſoit mortel: *Ita ut ſi non peccent mortaliter (quod tamen non ſine fundamento quidam aſſerunt) at certè eos in magnum & non infrequens lethalis peccati periculum . . . . ſeſe conjicere manifeſtum eſt.*

Pour l'autre Propoſition : *Nulla eſſe bonorum operum merita in illis quibus amor Dei ſuper omnia non dominatur*, il l'entend peut-être des mérites proprement dits que les Théologiens appellent *ex condigno.* Car il enſeigne ailleurs pag. 67. que ce ſeroit une héreſie de dire, *omnia opera quæ ante juſtificationem fiunt, eſſe peccata.*

Quoiqu'il en ſoit il a aſſurement de bons principes & de fort bonnes choſes : mais il ne faut pas s'attendre d'y trouver une grande juſteſſe.

LET-

LETTRE CCXLI.

A M. DU VAUCEL. *Sur le changement fait aux Remontrances auxquelles on donnoit le nom de* Juſtification. 24 Juin 1683.

NOus étions fort en peine de ne point recevoir de vos Lettres. Car nous avons été trois ordinaires ſans en recevoir. Et enfin nous en reçumes hier du 5. de ce mois, où vous ne faites excuſe que pour un ordinaire. C'eſt peut-être que vous ne faites état que d'écrire tous les 15. jours.

Ce qu'on appelle preſentement *Juſtification* au lieu de *Remontrances*, eſt achevé. Il contient quatre parties. La premiere eſt du Janſenisme. La ſeconde: Accuſation d'erreurs ſur d'autres matieres. La troiſieme, Reproches d'intrigues & de cabale. La quatrieme, qu'on ſe mêle de ce qu'on n'a que faire, où je ne parle que de deux choſes, de la lettre latine contre les Caſuiſtes *, que M. de Paris a empêché qui ne fût envoiée, & des *Conſiderations*. La 1. Partie contiendroit un volume de la groſſeur de l'apologie pour les Catholiques. Et les 3. autres enſemble un autre qui ne ſeroit pas ſi gros. On attend ſur cela la réponſe de nos

* M. Nicole avoit dreſſée cette lettre à la priere de MM. les Evêques de S. Pons & d'Arras, & elle ſe trouve dans le ſecond Tome de ſes Lettres de l'édition de Lille p. 208.

amis. On s'eſt rendu à leurs avis pour ce qui eſt de ne la point adreſſer au Roi. Cela étoit trop génant & obligeoit à trop de meſures. Mais on n'a pu acquieſcer à ce que quelques-uns d'eux euſſent voulu, qui eſt qu'on en eût retranché tout ce qui attaque directement le Prélat ſignalé. Car je ſuis perſuadé qu'en retranchant cela, ç'auroit été *telum imbelle ſine ictu.* La 2. Partie comprend toutes les calomnies des Jeſuites ſur d'autres matieres que la grace. Tout cela étant ramaſſé enſemble, fait un horrible portrait de cette compagnie. Et on ne voit pas comment-ils y pourroient répondre. Car on n'avance rien que de certain & inconteſtable à l'égard des faits. Dans la 3. les premiers reproches de cabale les regardent auſſi. Car ce ſont eux, qui ont voulu faire croire que nous étions diſpoſez à défendre notre prétendue ſecte par la voie des armes, comme ont fait les Huguenots, & que durant la fronde nous avions offert à M. le Duc d'Orleans de lui entretenir douze mille hommes, & autres ſemblables fadaiſes. Ce ſont eux auſſi qui ont fait croire que nous avions des richeſſes immenſes, dans une bourſe commune, dont nous donnions des penſions à une infinité de gens. Cela donne occaſion de parler du P. le Clerc.

Clerc. Et ſur ce que dans des libelles ils nous ont reproché que nous avions une merveilleuſe adreſſe à attraper de l'argent: *Mira eſt Janſeniſtarum calliditas ad corradendas pecunias*, & que *cela ſe pouvoit prouver par une infinité d'exemples*; & qu'ainſi nous ne devions pas trouver mauvais qu'on jugeât de nous par nos œuvres: *Quidni ex operibus veſtris judicemus vos:* on accepte la regle qu'ils donnent, & on propoſe des exemples de leur adreſſe à attraper de l'argent en diverſes parties du monde, n'en apportant aucun que bien atteſté & bien averé. Il leur ſera encore aſſez difficile de ſe défendre ſur cela; & d'empêcher que tout le monde ne juge qu'ils n'ont pas eu raiſon de nous inſulter ſur ce chapitre en diſant: *Eſt ſanè quod Jeſuitæ in hoc vobis cedant.* Pour le 4. j'avoue les *Conſiderations* & les ſoutiens d'une maniere qui n'eſt pas choquante & qui n'a rien de bas. Cela n'eſt pas fort long. Car je renvoie à ce livre, & ne m'amuſe pas à traiter les mêmes choſes qui y ſont traitées. J'ajoute ſeulement quelques conſiderations priſes des livres du P. Thomaſſin, & du nouveau livre de M. de la Trappe pour faire voir l'injuſtice de l'affaire de Charrone, & combien la conſcience des Rois eſt ſouvent en-

gagée dans la diſtribution des Benefices.

Tout cela me paroît très-important. Cependant je ne ſai ſi on pourra vaincre la timidité de nos amis. Ce ſont eux qui m'ont engagé à entreprendre ce travail, auquel j'avois dabord beaucoup de repugnance. Je crois bien que c'eſt qu'ils s'imaginoient qu'il ne ſeroit pas ſi fort, quoiqu'il n'y ait rien de perſonnel contre le Prelat pour ce qui regarde *occulta dedecoris*. Mais je n'ai jamais pu comprendre qu'on pût rien faire, ſi on n'éventoit ſa miſerable politique, & qu'on ne fît voir à toute la terre avec combien de fourberie il fait ſemblant d'entretenir la paix de l'Egliſe lorſqu'il ne travaille qu'à la ruiner. Mais à propos de ce Prelat eſt-il donc vrai que le Pape lui a écrit un Bref fort obligeant pour l'engager à porter le Roi à ſe joindre à l'Empereur contre les Turcs? Si cela eſt, on connoît bien mal à Rome la Cour de France. Il n'y a perſonne de qui on eût moins de ſujet de rien attendre de bon & d'effectif ſur une affaire de cette nature. Car d'une part c'eſt de quoi le Roi ne lui parle jamais, & de l'autre il eſt tellement eſclave & flateur, qu'il n'a garde de rien propoſer au Roi, qu'il ait le moindre ſujet de craindre qui ne ſoit con-

contraire aux meſures que S. M. peut avoir priſes. Mais revenons à la Juſtification. J'en dois écrire de nouveau à nos amis, & je ne manquerai pas de leur mander votre ſentiment.

L'uſage qu'on eût voulu faire de la lettre d'Alexandre VII. étoit pour montrer que les Jeſuites ne cedent point aux Janſeniſtes dans l'adreſſe d'attraper de l'argent. Mais puiſque cela pourroit faire quelque affaire à un de vos amis, on quitte entierement le deſſein d'en faire cet uſage là : quoiqu'on ne put pas ſavoir que cela fut venu de lui, étant aſſuré que la copie de cette lettre eſt en Hollande. Il ſuffit qu'on l'en pourroit ſoupçonner, & on ne voudroit pas le commettre pour quoi que ce ſoit. Cependant on ſeroit bien aiſe d'avoir ces deux pieces pour les mettre au fond d'un coffre ſans les communiquer à perſonne, parce que cela pourroit ſervir dans 30. ou 40. ans lorſqu'il n'y auroit plus perſonne en vie à qui on s'en pût prendre. Car on doit avoir ſoin de l'avenir auſſi bien que du preſent, puiſqu'on eſt aſſuré que l'Egliſe ſubſiſtera juſqu'à la fin des ſiecles.

LETTRE CCXLII.

26 Août. 1683. *A M.* DU VAUCEL. *Sur la mort de la Reine; de l'Abaie de S. Cyran, & de celle du Tard.*

IL falloit qu'on ne ſut pas encore le 7. quand vous avez écrit, la mort de la Reine. On en aura été bien ſurpris. Tout le monde convient qu'on l'a tuée par une ſaignée que lui ordonnerent le premier Medecin du Roi & celui de M. le Dauphin contre l'avis de ſon Medecin à Elle, qui ſoutenoit que c'étoit la tuer, parce que cela feroit rentrer dans les veines le pus d'un abcès qu'Elle avoit au deſſus de l'aiſſelle. Le Roi a dit une belle parole ſur ſon ſujet. Car quelqu'un lui faiſant un compliment de condoléance il répondit en ces termes; j'ai bien ſujet de la regretter : c'étoit une très-bonne Princeſſe, & je dois lui rendre ce témoignage que depuis vingt trois ans que nous avons été enſemble, elle ne m'a jamais donné aucun ſujet de mécontentement, quoique je lui en euſſe donné beaucoup.

J'ai auſſi à vous dire à la louange de S. M. qu'il a eu une bonté & une équité admirable pour l'Abaie de S. Cyran. Car quoi-

quoiqu'on l'eut noircie par des calomnies & des médiſances atroces: en aiant pris Elle même connoiſſance, Elle a voulu qu'on executât tout ce qu'avoit reglé le dernier Abé, qu'on y pût recevoir juſqu'à vingt Religieux ſelon l'intention de cet Abé, que le Roi a louée & approuvée, & que la regularité y fût obſervée, comme il l'avoit établie. Et S. M. a auſſi trouvé bon que M. des Touches & M. Gedoin y demeuraſſent s'ils vouloient, quelque oppoſition qu'y fît le preſent Abé, qui a beaucoup perdu de ſon credit & de ſa reputation par toutes ſes chicanes; au lieu que le P. Prieur qui a été obligé de venir à Paris pour cette affaire, y a été honoré & regardé comme un ſaint par tous ceux qui l'ont vû.

Voici encore une autre affaire pour laquelle il faut bien remercier Dieu. Le Tard eſt une des plus anciennes Abaies de Filles de l'Ordre de Cîteaux, qui étoit autrefois à la campagne auprès de Dijon, & qui depuis le commencement de ce ſiecle eſt dans la ville. Le Roi y nommoit autrefois comme aux autres de cet Ordre, quoique cela ſoit contre le concordat; mais il y a environ 60. ans que les Religieuſes obtinrent du Roi qu'elles pourroient élire leur Abeſſe de 3. ans en 3. ans. Et comme ce Monaſtere étoit

fort uni à celui de P. R. la M. Agnès Arnauld qui s'étoit démiſe de la Coadjutorerie de l'Abaie de P. R. pour la mettre auſſi en élection triennale, aiant été élue Abeſſe du Tard par les Religieuſes une & deux fois, y a été Abeſſe pendant ſix ans, après leſquels elle fut rapellée à Paris. Cependant comme il n'y a toujours que trop de filles ambitieuſes, une jeune Religieuſe de qualité demanda l'année paſſée cette Abaie au Roi, comme étant de ſa nomination, ſe la fit donner, & obtint des Bulles du Pape, qui apparemment ne ſavoit pas que ce Monaſtere fût d'une autre condition que les autres. Mais les Religieuſes s'étant oppoſées à la priſe de poſſeſſion de cette Abeſſe prétendue, le Roi a eu la juſtice de renvoier l'affaire au Grand Conſeil, & par un Arrêt contradictoire, le 6. Août qui eſt le jour de la mort de la Mere Angelique, les Religieuſes ont été maintenues dans leur droit d'élection, & l'ambitieuſe renvoiée dans ſon couvent. Vous jugez aſſez combien cela eſt important pour des perſonnes que vous connoiſſez.

La Dame qui s'étoit recommandée à feu M. de Pamiers dans la même vue que la Mere de Samuel, croit avoir obtenu depuis trois mois l'effet de ſon deſir. Mais

Mais elle vous prie que l'on continue les prieres que l'on avoit commencé de faire pour elle, afin que Dieu lui en donne un entier accompliſſement.

J'avois bien prevû qu'il n'y avoit point d'apparence que l'on fît rien ſur l'un des deux points pour leſquels on avoit demandé des memoires. Cependant cela fait trembler, comme je vous ai déja dit. Car eſt-on aſſuré de ſe ſauver en autoriſant ou ſouffrant de ſi grands deſordres; & quelque bonne intention que l'on ait, ne craint-on point le *verumtamen* de l'Ecriture, qui a fait que des Princes qui ont paru avoir tant de piété, comme Joſaphat, n'ont point été unis par le Saint Eſprit au nombre des bons Rois?

J'apprehende bien qu'on n'ait guere plus de zele pour le ſecond qui eſt le concours, quoique cela ſoit bien plus facile. Il faut neanmoins s'attendre qu'il y aura de l'oppoſition, & qu'il faudra de la fermeté pour la ſurmonter.

L'ouvrage eſt entierement arrêté. Les amis y trouvent trop d'inconveniens. C'eſt une marque que Dieu ne le veut pas.

La Juſtification dont il parle dans la Lettre précedente.

LETTRE CCXLIII.

17 Juin. 1683. *A* MADEMOISELLE DE VERTUS. *Pour la remercier de ſa generoſité.*

VOus dois-je remercier, Mademoiſelle, ou plutot rendre graces à Dieu de la géneroſité qu'il vous donne ? Je ſuis riche de vos liberalitez ; mais Dieu vous enrichit en même tems en vous rempliſſant de zèle pour la verité & pour la juſtice. C'eſt dommage que je ne reſſemble à S. Chryſoſtome. Vous auriez plus d'honneur de reſſembler à ſa génereuſe amie. Mais je n'ai pu entendre dire ſans douleur, que l'inquiétude que je vous cauſe, vous fait perdre le ſommeil. Aiez plus de foi, je vous prie, je ſuis en la garde de Dieu, & il faut eſperer qu'il écoutera les prieres de tant de bonnes perſonnes qui prient pour moi nuit & jour. C'eſt mon plus grand ſujet de confiance. Je ſuis tout à vous.

LET-

LETTRE CCXLIV.

A M. DU VAUCEL. *Sur une lettre de M. Naveus; l'Extrait de la Theſe qui lui avoit été envoié. La crainte d'une guerre prochaine; & le ſilence de ceux qui aprochoient le Roi.* 2 Sept. 1683.

JE viens de recevoir votre lettre du 14. Août. Je ne vous y aurois pas fait réponſe, tant j'ai peu de choſes à vous mander, ſi je n'avois eu à vous faire tenir une lettre de M. Naveus qu'il m'a envoiée ouverte afin que je la viſſe, & qui me paroît d'une extrême importance. Vous en jugerez de même que moi; & ainſi je ne doute point que vous & vos amis, ne faſſiez tout votre poſſible pour faire réuſſir une affaire qui feroit ceſſer un des plus grands deſordres qui puiſſent être dans l'Egliſe. Les cheveux m'ont dreſſé à la tête en liſant ce qu'il en mande. Rien n'eſt plus facile que de faire ce qu'il propoſe, & ſi on le neglige, il ne faut plus eſperer qu'on mette ordre à rien. La guerre du Turc ne doit point empêcher qu'on ne s'y aplique. Car ce ſont ces ſortes de bonnes œuvres, qui vont au ſalut des ames, qui peuvent plus attirer que toute autre cho-

ſe la protection de Dieu ſur les Chrétiens.

Si le Cardinal dont vous parlez a un veritable zèle pour la bonne doctrine, & pour empêcher qu'on ne ruine par un eſprit ſchiſmatique, la paix & la charité qui doit regner entre les Théologiens Catholiques, il ſuffira de lui faire voir l'extrait de la Theſe qui vous a été envoié pour le porter à en parler au Pape, afin que Sa Sainteté arrête de ſi grands emportemens, & qu'elle en reprime les auteurs. Mais ſi cela ne lui ſuffit pas, je ſuis aſſuré qu'une lettre que je lui en écrirois, n'y feroit rien davantage, & peut-être même qu'elle y nuiroit en reveillant la prévention que l'on peut avoir en ce païs-là contre les pretendus Janſeniſtes, dont on a accoutumé de me regarder comme le chef.

Il y a deja quatre ou cinq jours que le bruit couroit que le Roi aſſembloit beaucoup de troupes en ce païs ici, & qu'il y pourroit bien faire la guerre. On nous en avoit même écrit quelque choſe de Paris. Je ne le pouvois croire, & je ſoutenois contre tout le monde que cela ne ſeroit point. Cependant mardi matin un Brigadier envoié au Gouverneur géneral par M. le Maréchal d'Humieres lui vint dire que le Roi aiant at-

attendu qu'on lui fît raiſon ſur ſes pretentions, il étoit reſolu de s'en mettre en poſſeſſion, & qu'il avoit quarante mille hommes prêts pour cela. Le Marquis de Grana lui répondit fort ſagement, que cela le ſurprenoit, & que la conjoncture préſente lui faiſoit croire que tout demeureroit dans une profonde paix: mais que S. M. T. Chr. aiant un Ambaſſadeur à Madrid, & S. M. C. en aiant un à Paris, il lui ſembloit que c'étoit par l'un ou par l'autre que cela ſe devoit traiter. Vous jugez après cela dans quelle conſternation on eſt dans ce païs ici. Mais comme il y a apparence qu'on aura envoié un Courier extraordinaire pour apprendre au Pape une nouvelle ſi ſurprenante, vous en ſerez peut-être déja informé avant que de recevoir cette lettre. Peut-être qu'il n'y aura point de guerre. Car les Eſpagnols ſont ſi foibles, qu'ils pourront laiſſer prendre ce que l'on voudra, plutôt que de reſiſter & donner par là occaſion à une guerre, dont ils craindroient que la fin ne fût la perte de tout le païs. Quoiqu'il en ſoit je ſuis réſolu de ne point déloger, & d'attendre en repos & en patience ce que Dieu voudra qui arrive de tout ceci. Je ne laiſſe pas d'en être bien touché, je vous l'avoue. Mais le mal augmenteroit plus qu'il ne

diminueroit par mes craintes & par mes inquietudes . . .

C'eſt aujourd'hui la fête de S. Antonin Patron de Pamiers. Mais laiſſera-t-on toujours dans l'oppreſſion les bonnes gens de ce païs-là ? Seront-ils toujours dans la terre de l'oubli comme des morts, non pas de quatre jours, ainſi que S. Lazare dont on fait auſſi la fête en ce même jour ; mais de 4. ans ? Ne ſe trouvera-t-il point une main favorable, qui leve la pierre de leur tombeau ? En un mot n'en dit-on plus rien ? Et croit-on traiter favorablement le Roi en le laiſſant chargé devant Dieu de tant de pechez que de mauvais conſeils lui ont fait commettre, dont il eſt impoſſible qu'il obtienne le pardon, tant que les maux qu'on lui a fait faire ſubſiſteront ? Quel malheur aux Princes, que perſonne ne leur oſe dire la verité ! On leur fait perdre le fruit du peu de bien qu'ils font, par les louanges qu'on leur en donne, & on n'oſe leur dire un mot de ce qui bleſſe dans leur conduite toutes ſortes de loix & divines, & humaines, par la peur qu'on a qu'ils ne s'en offenſent ! Les plus gens de bien qu'on croiroit avoir droit de leur parler s'en excuſent ſur divers prétextes ; & c'eſt une autre peine où on eſt ſur ce ſujet. Car eſt-on bien aſſuré que Dieu recevra leurs

leurs excuſes, & qu'il ne leur demandera point compte, comme d'un talent qu'ils negligent de faire profiter, de n'uſer pas de la liberté que le rang qu'ils ont dans l'Egliſe leur donne de faire ce qu'ont fait tant d'autres ſaints en de ſemblables rencontres? Je ne ſai comment je me ſuis engagé dans ce diſcours. Je ne penſois pas vous rien dire de tout cela.

LETTRE CCXLV.

A M. DU VAUCEL. *D'une Cabale contre M. Huygens. De l'état deplorable du Dioceſe de Liege. De quelques Réponſes ſur la matiere de la grace. Des livres que l'on peut conſeiller à un Eccleſiaſtique.* 30. Sept. 1683.

ON n'a que des ſujets de douleur, d'où il ſembloit qu'on en dût moins attendre. L'Internonce * ne travaille ici à autre choſe qu'à ôter à la Faculté de Louvain ſon droit d'élection pour les places vacantes; & le fort de la cabale va à exclure M. Huygens pour lequel il a écrit autre fois une très-bonne lettre au Secretaire du Duc de Villa-Hermoſa. C'eſt aujourd'hui que ſe doit faire l'élection. On vous mandera ce qui s'y ſera fait, ſi on en a des nouvelles avant demain à midi. On

* M. Tanara depuis Cardinal, Mort Doien des Cardinaux.

On m'a fait voir une lettre d'un bon Curé de Liege. Je vous en envoie un extrait, afin que l'on comprenne au lieu où vous étes, l'état deplorable de ce Diocéſe; & que l'on juge de là, ſi on n'eſt point obligé d'y aporter de remede. Le concours feroit ceſſer beaucoup de ces maux.

Le Prince m'a envoié la copie de votre lettre ſur la grace, que j'ai trouvée parfaitement belle. La reponſe qu'il y a faite, eſt bien foible. Ce n'eſt pas ſon talent que de parler de ces matieres Théologiques. Mais il parle de très-bon ſens des Controverſes génerales, & d'autres ſujets qui ne paſſent pas ſa portée. Il eſt ami des Jeſuites, mais cela n'empêche pas qu'en beaucoup de choſes, il n'entende raiſon ſur leur ſujet même: car il a un grand fond d'équité. Et c'eſt ordinairement pour n'être pas bien inſtruit des faits qu'il juge autrement qu'il ne devroit.

J'ai fait quelques reponſes aſſez courtes ſur les vetilleries du P. Jobert. Cela eſt vuidé préſentement, & je n'écrirai rien au Prince ſur cela. Je lui écris aujourd'hui une aſſez longue lettre, mais c'eſt ſur autre choſe, quoique j'y parle un peu de la conduite des Jeſuites, qui ſe chargent ſi aiſement de la conſcience

de

de ces Evêques d'Allemagne doubles, triples, ou ſimples, mais qui ne font rien moins que le devoir d'Evêques.

Je ne ſai pour quoi vous me demandez pour ce bon Eccleſiaſtique Collegue de * ce que vous pouvez lui donner vous même. Car vous ſavez mieux que moi quelles études ſont propres pour les emplois auxquels il ſe ſent porté, puiſque vous connoiſſez parfaitement ce qu'on doit enſeigner dans les ſeminaires. Tout le monde convient que le fond de la doctrine Eccleſiaſtique ſe doit prendre dans S. Auguſtin. On peut commencer par les Lettres & par les explications ſur les Pſeaumes, & y joindre les principaux ouvrages de la grace : les Morales de S. Gregoire, en s'arrêtant à ce qui eſt de moral, & paſſant ce qui n'eſt qu'allegorique; & les Sermons de S. Bernard qui ſont admirables pour inſpirer la pieté. Je ne crois pas qu'on ſe puiſſe paſſer de lire la 2. 2. de S. Thomas. Car quoique cela ſoit bien ſec, il y a des choſes fort ſolides, & ce qu'on y trouve de bon eſt de grande autorité. Les opuſcules de Denis le Chartreux peuvent auſſi être fort utiles. Il faut lire les principaux canons; mais c'eſt une terrible étude, que d'entreprendre de lire tous les Conciles, & je ne ſache point d'abregé qui ſoit bien fait.

fait. Je penſe que la lecture d'Aurelius peut ſervir; on peut paſſer ce qui n'eſt que de refutation. Mais il y a de très belles choſes pour faire connoître le vrai eſprit de l'Egliſe, il donne une grande idée de l'Epiſcopat. Voilà tout ce que je vous puis dire pour aujourd'hui. Mais tout de bon je ne ſai pourquoi vous vous addreſſez à moi ſur cela, pouvant de vous même donner d'auſſi bons conſeils que perſonne.

Au reſte je ſuis étonné de ce qu'il ſemble que l'on ſuppoſe que feu M. de Pamiers n'étoit pas bien ferme ſur la matiere de la grace. Car je ſai ce qu'il m'a dit la derniere fois qu'il fut à Paris, dans le jardin de S. Victor: *Qu'il étoit perſuadé que le fondement de la Morale Chrétienne étoit la predeſtination gratuite, & l'efficace de la grace*, qui ſont les Chefs capitaux de toute cette doctrine.

LETTRE CCXLVI.

A M. DU VAUCEL. *Sur quelques affaires de Louvain, la condamnation des 4. Articles, & les 7. points.* 1683. 30 Oct.

JE commence par une choſe que j'ai peur d'oublier, & puis je reviendrai à celles, dont je vous ai écrit la derniere fois.

Il y a à Louvain une conteſtation fort échaufée entre les Docteurs de la Faculté & les Jeſuites. Les premiers ont dit dès leur retour de Rome, qu'aiant donné leurs cenſures de 1585. & 1588. à examiner, après trois mois d'examen, on les leur avoit rendues, & que l'Aſſeſſeur du S. Office leur avoit dit, qu'ils pouvoient ſoutenir la doctrine qui y étoit contenue *ſine offenſa ſedis apoſtolicæ.* Un Jeſuite nommé le P. de Vos, a prétendu par pluſieurs theſes que ce fait n'étoit pas veritable, & dans une derniere il allegue une lettre qu'il dit avoir reçue de Rome, par laquelle on lui mande qu'une perſonne aiant vû l'Aſſeſſeur du S. Office pour en ſavoir la verité, cet Aſſeſſeur a nié ce que ces MM. de Louvain lui avoient attribué. Cela paroît incroiable. Car M. Viane qui eſt un très homme de bien & très dig-

digne de foi proteſte l'avoir oui de ſes propres oreilles. Et je ſai de plus qu'il a une lettre de M. Favoriti, qu'il ne veut pas montrer par diſcretion, qui confirme tout cela, & qui fait entendre que c'eſt le jugement que le Pape même, & les Cardinaux ont porté de leur doctrine, enſuite de l'examen qui en a été fait par les Theologiens à ce députez. Je crois au moins que c'eſt le ſens de cette lettre. Car je ne l'ai pas vûe. On rendroit un grand ſervice à l'Egliſe, ſi on pouvoit demêler cela, & confondre ce Jeſuite, qui feint avoir reçu de Rome ce qu'il n'y auroit pas reçu, ou ce qu'il n'auroit obtenu que par ſurpriſe & par ſupercherie. En voilà aſſez pour cet article; mais en general je crois, vous devoir dire qu'il y a maintenant tant de piété dans l'Univerſité de Louvain, & particulierement dans la Faculté de Théologie, que rien n'eſt plus digne de la ſaintété d'un ſi grand Pape, que de la ſoutenir contre les efforts que le Diable fait pour la renverſer.

Je reprens les deux ou trois points de ma lettre precedente. Le 1. n'eſt aparemment guere de ſaiſon. Car ſelon toutes les nouvelles & publiques & particulieres, toutes les eſperances d'accommodement ſont perdues. Et c'eſt ce qui fait plus craindre qu'on ne faſſe de part & d'autre

des

des choſes qui pourroient rendre la plaie de la diviſion incurable. La condamnation des quatre Articles pourroit avoir ce mauvais effet, & embaraſſer ceux qui travaillent à la converſion des heretiques. Car ſi on les avoit condamnez comme *des erreurs aprochantes de l'héreſie*, les Proteſtans ne manqueroient pas de dire, que les Controverſiſtes ſe moquent d'eux, quand ils leur déclarent qu'on n'oblige point les Catholiques de croire que le Pape ſoit infaillible, & qu'il puiſſe depoſer les Rois: que ce ſont des artifices par leſquels on prétend les endormir : mais qu'il faut bien que tous les Catholiques qui ont la conſcience timorée, & qui ont de la veneration pour le S. Siege, croient cela, puis que Rome déclare que le contraire eſt une erreur, qui approche de l'hereſie. De ſorte que s'il arrivoit, diront-ils, qu'un Pape entreprît de dépoſer un Roi, la plus grande partie de ſes ſujets s'imaginant qu'il a droit de le faire, ſe rangeroient de ſon côté. On ſait que c'eſt ce point qui eſt la principale cauſe de la perſecution des Catholiques d'Angleterre. Cette cenſure ne la renouvelleroit-elle pas, & Dieu aprouveroit-il qu'on donnât occaſion à de ſi grands maux pour ſoutenir un droit qui n'eſt plus qu'en imagination, les Papes certainement n'étant

tant plus en état de le faire valoir, quand il ſeroit bien fondé?

J'ai peu à ajouter touchant les ſept points. Le ſcandale eſt horrible. Quoique ce Decret de l'Inquiſition n'ait point été publié par aucune autorité legitime, de faux zèlez ont été dans des Ecoles de petits enfans y dechirer tous les livrets, qu'on leur avoit donnez pour y aprendre qu'il y a un Dieu créateur de toutes choſes, & le reſte. Des peres & des meres conduits par des moines aiant dit à leurs enfans que cela eſt condamné, ils ſe mettent à pleurer quand on les interroge ſur cela dans l'Ecole, & ne veulent point répondre. Un Paſteur aiant demandé à un homme ignorant combien il y avoit de ſacremens, & l'autre aiant repondu qu'il n'y en avoit qu'un qui étoit le mariage, il ne voulut point avouer qu'il y en avoit ſept, parce, diſoit-il, que les ſept points étoient condamnez. Un bon Alleman aiant vû ce Decret affiché à la porte d'une Egliſe de Moines (par une entrepriſe puniſſable, puiſque ce n'eſt pas à eux à publier ces ſortes de choſes) il s'écria en pleine rue: Que l'on vouloit donc que les hommes devinſſent athées, puis qu'on ne vouloit pas qu'on fût obligé de leur aprendre qu'il y a Dieu createur de toutes choſes, qu'il gouverne l'univers, que nô-

nôtre ame eſt immortelle &c. On a remarqué une autre incongruité dans ce pretendu Decret (car j'aime mieux croire qu'il n'eſt pas veritable) c'eſt qu'étant diviſé par articles 1. 2. 3. *&c.* il y a dans le 1. *Romano-Catholicus pacificus ..... Item varii libelli ſeu folia eamdem fere materiam eodem modo proponentia: nempe.* Ce qui donne ſujet de croire que ce premier livre qui eſt d'un Benedictin Anglois contient à peu près les mêmes choſes que ces livrets ſur les ſept points. Et cependant il n'y a rien du tout de ſemblable. Et ce qui fait cette brouillerie eſt qu'on auroit dû mettre: *Item varii libelli &c.* ſous le nombre 2. & non pas ſous le n. 1. dans lequel la raiſon vouloit qu'on ne parlât que du livre Anglois.

J'aprends que les Paſteurs font imprimer deux ou trois feuilles pour la defenſe de leur pratique.

Au reſte je vous prie de conſiderer qu'il me ſeroit d'un grand uſage pour ruiner le phantôme du Janſeniſme (à quoi je travaille preſentement) de faire des diligences ſur ce que je vous ai écrit dabord dans cette lettre.

LET-

LETTRE CCLXVII.

5 Nov. 1683. *A M.* DODART. *Sur le Catechiſme hiſtorique de M. Fleury.*

CE qui me preſſe de vous écrire eſt que nous avons parçouru le Catechiſme hiſtorique qui nous a été envoié de Paris. (Car celui qu'on imprime ici, n'eſt pas encore achevé) Nous y avons trouvé de parfaitement belles choſes. Mais il y a un endroit qui nous a fait de la peine. C'eſt en la leçon 48. du grand Catechiſme, où ce qui eſt dit de la diſpoſition néceſſaire pour être abſous dans le Sacrement de pénitence, ne ſe peut accorder avec ce que S. Thomas, après tous les Peres, enſeigne de la néceſſité de l'amour de Dieu pour être juſtifié. Car on y dit, *que la douleur des pechez doit être fondée ſur la foi & avoir pour motif ou la bonté infinie de Dieu, ou du moins ſa juſtice & ſa puiſſance, qui peut recompenſer & punir éternellement. Si c'eſt purement l'amour de Dieu qui faſſe deteſter le peché, c'eſt la contrition parfaite. Si c'eſt la crainte* QUI DOMINE *on l'appelle contrition imparfaite ou attrition: mais il faut toujours qu'elle exclue entierement la volonté de pecher, ce qui ſemble ne pouvoir*

être

être ſans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour.

C'eſt ne ſe guere éloigner de l'opinion de ceux qui prétendent qu'on peut être juſtifié dans le ſacrement par la ſeule crainte des peines, ſans aucun amour, ce qui ne ſe peut ſoutenir ſans renverſer la morale chrétienne par le fondement. Car on ne s'en éloigne que par un *ce ſemble*: ce n'eſt donc qu'avec incertitude que l'on inſinue, qu'il y a de l'apparence *qu'il faut au moins quelque commencement d'amour.* Or cela ne peut qu'être très mal reçu en ce païs-ci, où on eſt perſuadé que MM. de Louvain ont très fortement établi le ſentiment contraire, qu'on ne peut être juſtifié ſans un amour dominant.

Il ſemble que le moins que pourroit faire l'Auteur, ſeroit d'effacer *Ce ſemble*, & mettre abſolument, *ce qui ne ſauroit être ſans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour.*

Cela ſeroit moins mal qu'il n'eſt; mais cela ne ſeroit pas encore trop bien. Car il y a bien encore des choſes qui donnent lieu de croire qu'on n'eſt pas eloigné de tenir que la crainte de l'enfer ſuffit.

1. On apporte pour raiſon de ce que la contrition doit être ſurnaturelle: *Car*

il ne ſuffit pas d'être affligés de nos pechés par des motifs temporels à cauſe des maux que nous ſentons ou que nous craignons en cette vie. On juge donc par là qu'il n'en eſt pas de même des peines de l'autre vie. Et ainſi cette raiſon n'empêche point que la crainte de l'enfer ne ſuffiſe, ce que S. Auguſtin condamne par tout. *Qui peccatum propter gehennam metuit, non peccare metuit, ſed ardere.*

2. *Il faut que cette douleur ſoit fondée ſur la foi.* C'eſt ce que diſent auſſi les partiſans de l'attrition, par la ſeule crainte de l'enfer. Car nous ne connoiſſons l'enfer que par la foi.

3. On donne deux motifs à la contrition, ou la bonté de Dieu, ou la juſtice qui punit. On ſuppoſe donc que l'un ou l'autre de ces deux motifs ſuffit. Or n'avoir douleur de ſon peché que parce que Dieu punit les pecheurs dans l'enfer, ce n'eſt pas craindre de pécher, comme dit S. Auguſtin, mais de brûler.

4. *Si c'eſt la crainte qui domine, on l'appelle contrition imparfaite.* Et c'eſt ce qu'on ſuppoſe qui ſuffit.

Il ſuffit donc pour être reconcilié avec Dieu, d'être dans une diſpoſition où on s'aime plus que Dieu. Car celui en qui domine la crainte d'être damné, aime moins

moins Dieu, qu'il ne craint d'être brûlé. Or on ne craint d'être brûlé, quand cette crainte eſt l'affection dominante de notre cœur, que parce qu'on s'aime.

Aſſurément il ſeroit bon que tout cela fût changé. Mais ſi on ne le peut pas encore faire dans cette nouvelle Edition de Bruxelles, il faudroit au moins changer la fin comme je l'ai marqué. Et ſi on vouloit faire mieux, il faudroit mettre ainſi les 4. dernieres lignes. *On l'appelle contrition imparfaite ou attrition; mais afin qu'elle ſuffiſe avec le ſacrement, il faut qu'elle exclue entierement la volonté de pécher, ce qui ne ſauroit être ſans qu'il y ait un commencement d'amour qui nous faſſe aimer Dieu plus que toutes choſes.*

Vous rendriez un grand ſervice à l'Egliſe, ſi vous pouviez porter votre ami à vouloir bien qu'on fit cette correction dans l'impreſſion de ſon livre que l'on fait ici. Mais il faudroit ſe hâter. Car il ne s'en faut guere que le livre ne ſoit achevé. Si on ne corrige point cela, le livre qui eſt d'ailleurs très bon, en ſera beaucoup moins eſtimé en ce païs-ci. Je ſuis preſſé de finir. Car il eſt tems de porter les lettres à la poſte. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCXLVIII.

31. Decembre 1683.

A M. NICOLE. *Sur le ſyſtême du P. Malebranche.*

APrès vous avoir ſouhaité une heureuſe & ſainte année, je vous prierai auſſi de demander à Dieu pour moi qu'il me faſſe connoître ſa volonté dans la conjoncture où je me trouve.

Je ſuis bien aiſe de vous entretenir de ce qui m'occupe preſentement. Je continue toujours à travailler contre l'Auteur du ſiſtême *. Outre le livre des *Idées*, j'ai achevé aujourd'hui le 2. livre des Reflexions Philoſophiques & Théologiques. Et je ne ſai ſi je pourrai mettre dans le 3. tout ce que j'ai encore à dire contre le ſiſtême. Car outre la grace & la liberté, par où je finirai, j'ai encore à traiter tout ce qui regarde l'ame de J. C. comme cauſe occaſionnelle de la grace; & que je n'ai pû faire entrer dans le 2. livre, parce qu'il auroit été trop gros. J'ai augmenté le 1. livre depuis qu'il a été vû, de près de la moitié: de ſorte qu'il eſt aſſurément beaucoup plus fort & plus beau qu'il n'étoit auparavant. Et néanmoins, je ne ſai ſi je me flatte, le ſecond livre me paroît encore toute autre

* Le P. Malebranche.

autre choſe. Mais quoi qu'il n'y ait rien d'injurieux, j'ai peur qu'en quelques endroits on ne le trouve pas aſſez proportionné à la delicateſſe du ſiecle. J'attens à y mettre la derniere main, & à le radoucir un peu, ſi cela eſt neceſſaire, que j'aie vû la reponſe aux *Idées*. Car elle pourroit être telle que l'on n'exigeroit pas de moi un ſi grand ménagement. Depuis le tems qu'on dit qu'elle eſt faite & donnée à imprimer, elle devroit être publique. Ne ſavez-vous point quelle eſt la cauſe de ce retardement? Ou ſeroit-ce que je ne l'aurois pas vue, quoi qu'elle courût déja; comme ce n'a été que par hazard que j'ai vu les *Meditations Chrétiennes*; car je n'avois point ſu qu'elles avoient été imprimées depuis que le Marquis * de nos amis m'avoit mandé qu'il les avoit écrites à la main.

* M. de Roucy.

Ne vous étonnez pas ſi malgré la reſolution que j'avois priſe d'être fort doux, je ne puis m'empêcher quelquefois d'être un peu fort, non dans les termes, car je ne penſe pas qu'il y en ait dont on ſe puiſſe plaindre, mais dans la maniere de réfuter, un peu vive. C'eſt qu'en verité plus j'avance dans ce travail, plus je ſuis touché des renverſemens que ces imaginations Metaphiſiques font dans la religion. Cependant il a des diſciples,

& ſa maniere d'écrire a quelque choſe qui peut éblouir bien des gens: quoi qu'à vous dire le vrai, je ne trouve guere moins à redire à ſa Rhetorique qu'à ſa Logique, ſur tout dans ſes Meditations. Car il y eſt ſi guindé, & il affecte ſi fort de ne rien dire ſimplement, qu'il eſt laſſant; & que s'il ſe fait eſtimer par là à ceux qui aiment une éloquence pompeuſe, il donne plutôt du dégout que du plaiſir à ceux qui aprouvent davantage celle qui eſt plus naturelle. Ce n'eſt pas néanmoins à quoi je m'arrête. Je ne lui ferai jamais de procès là deſſus: & j'avoue qu'à cela près, qui ſe pourra corriger avec l'âge, il écrit fort bien. Mais ce que j'ai de la peine à ſouffrir, eſt qu'il garde ſi peu le caractere qu'il s'attribue à lui-même, dans l'extrait d'une lettre qui eſt à la tête de ſa 3. édition, *de parler clairement, & par ordre, & de repandre la lumiere dans les eſprits attentifs.* Car j'y trouve au contraire peu d'ordre dans ce qu'il traite, peu de clarté dans les choſes qu'il devoit avoir eu plus de ſoin de bien faire entendre, parce qu'elles lui ſont particulieres, peu d'exactitude à donner aux principaux termes de la matiere de ſon traité une notion fixe & arrêtée, afin d'éviter les contradictions où l'on tombe en les prenant

nant en divers ſens; & ſur tout peu de juſteſſe dans les raiſonnemens & dans les preuves, pour ne pas dire qu'il eſt dificile de s'en imaginer de plus pitoiables dans un homme qui ſe vante de ne rien avancer qu'il ne démontre, ſur tout ce qui lui eſt particulier. Si c'eſt là ce qu'on appelle *repandre la lumiere dans les eſprits attentifs*, je ne ſai ce qu'il faudroit faire pour y répandre les tenebres. Car dans la verité, c'eſt de quoi il remplit ceux qui le liſent, & qui ſe laiſſent prévenir de ces nouvelles opinions; quoi qu'outre cela je ſois aſſuré qu'il y en a beaucoup de ceux là qui ne ſavent ce qu'ils aprouvent quand ils aprouvent ſes ſentimens; tant il eſt difficile de les bien comprendre dans le fond & dans les ſuites, à moins qu'on n'y ait une application tout à fait extraordinaire. Et c'eſt à quoi j'ai pris le plus de peine, de bien demêler tout ce que ſa doctrine a de particulier, & de le mettre dans un grand jour, m'étant perſuadé qu'on en pouvoit dire ce que S. Jerôme diſoit aux Pelagiens, *Sententias veſtras prodidiſſe, ſuperaſſe eſt.* Cependant je ne ſai ſi je ne travaille point en vain, ou au moins ſi je ne ſerai point obligé de changer les meſures que j'avois priſes. Car, pour eviter la difficulté qu'il y a de faire entrer les livres à Paris, je pen-

fois y faire imprimer cette reponſe en l'envoiant à un Prélat qui m'a engagé de l'entreprendre. Mais nos amis ne croient pas que cela puiſſe reuſſir. Il n'importe; je ne laiſſerai pas d'achever avec la grace de Dieu, & je lui en abandonnerai l'événement. Priez pour moi je vous en ſupplie.

LETTRE *

* Cette lettre doit être placée enſuite de la grande lettre de M. Arnau Card. Cibo, qui eſt la 172. dans ce Tome.

De M. LE CARDINAL CIBO.

PER ILLUSTRIS ET ADMODUM REVERENDE DOMINE.

QUæ nuper ad me ſcripſiſti excuſans publicationem epiſtolæ quâ ego ad tuam Pontificis juſſu reſcripſeram, mihi planè ſatisfecerunt: quamquam etiam, te ſilente, non dubitaſſem, quin tu ab omni inanis jactantiæ ſuſpicione immunis eſſes. Qui profecto, ſi me audis, curare non debes, quid alii obloquantur, dum conſtanti tuâ in Apoſtolicam ſedem obſervantia fideque, merearis, ut benè de te ipſa ſentiat, gaudeatque in dies magis hæreticorum conatus adverſus Catholicam fidem, tua multiplici eruditione, ac ſingulari facundia reprimi & convelli. Legi libentiſſimè quæ in iisdem litteris de te ipſo, tuiſque ſtudiis diſertè retuliſti, ne-

neque deero occaſionibus obſecundandi votis tuis, in eo præſertim quod pertinet ad pacem Eccleſiæ tuendam, cui tam impenſè ſtudere te profiteris. Sanctitas quidem ſua in eam fertur eodem planè ſtudio, quo in publicam Chriſtianorum Principum concordiam promovendam, maximè cupiens ut non minus Catholici Doctores veræ caritatis vinculo inter ſe colligati, calamum & ingenium in debellandam hæreſim, quàm iidem Principes ſacro fœdere initiati, in barbaros profligandos opes & arma conjungant: ideoque nullam omittet rei bene curandæ occaſionem. Hæc habui quæ ad proximas tuas reſcriberem; cui læta interim omnia à Deo auguror, & operam officiaque mea ex animo offero. Romæ die 10. Novembris 1677.

D. V.

Ad officia Paratiſſimus
Cardinalis Cibo.

La ſuſcription étoit

Perilluſtri & admodum Reverendo
Domino Antonio Arnaldo
Doctori Sorbonico.

LETTRE.

17. Juil. 1680. *De M.* L'EVEQUE DE CASTORIE, *à M.* DE PONTCHATEAU. *Il parle de M. Arnauld, qui étoit pour lors en Hollande.*

VIrum, quem ob fidei integritatem, ob doctrinæ altitudinem, ob variam reconditamque eruditionem, & præſertim ob mores ab omni faſtu, ambitione, & cupiditate alieniſſimos, ſemper ſumma cum obſervantia colui, tandem, Illuſtriſſime Domine, Menæe * colendiſſime, in ædibus meis accipere merui. Omnes qui mecum ſunt, ſe ejus contubernio felices exiſtimant, magnæque ſibi gloriæ tribuunt, ſi quod ei officium poſſunt exhibere. Eccleſiaſtici, qui mihi cohabitant, pendent ab ore ejus, dum ſuæ nobis doctrinæ fluenta depromit. Exulto autem in Deo ſalutari meo, dum tam fideli, tam humili ſervo ejus anguſtias cordis mei licet aperire, atque ab eo diſcere quid à me is poſtulet, cui vivere morique debeo. Ora pro me, Menæe colendiſſime, ut hac aſſequendæ ſalutis opportunitate non abutar, ſed in ejus ſpe ac deſiderio magis magiſque proficiam.

* C'étoit un nom qu'avoit pris M. de Pontchateau, en François du Menay.

Unicè deſiderat is ſenex, ut Romæ

mæ diutiùs permanere velis. Illud ut facias cum ipſo rogo, quia cum ipſo ſentio te illic Eccleſiæ Dei utiliſſimam operam navare. Scio te ſolitudinis deſiderio teneri, atque ab ea abhorrere vita, quæ ſine aliquo tumultu & mentis evagatione vix eſſe poteſt. Sed, uti noſti, non oberit ſtrepitus quem ut pondus toleras, & non velut delicias amplecteris. Patere ergo moleſtias, quæ tibi ad meritum, Eccleſiæ ad profectum, & amicis tuis proficiunt ad gaudium. Spero quòd expeditis feliciter negotiis, te hìc nobis fruendum dabis. Hoc poſtulat qui te in viſceribus Chriſti complectitur & honorat.

ELOGE FUNEBRE

De M. Arnauld d'Andilly fait par M. Arnauld ſon Frere à P. R. des Champs le 27. Septembre 1674.

Juſtum deduxit Dominus per vias rectas.

IL n'y a guere de choſes dont on abuſe davantage que des louanges, & ſur tout de celles qu'on a accoutumé de donner aux morts au milieu des ſaints myſteres. On les couvre de gloire pour des actions qui les ont couverts devant Dieu de confuſion & de honte; & ſouvent ce qui eſt

la cauſe de leur punition en l'autre monde, eſt le ſujet des plus grands éloges qu'on leur donne en celui-ci. Rien n'eſt plus contraire à la religion que ces ſortes de panegyriques. Elle nous apprend que la louange, l'honneur & la gloire n'appartiennent qu'à Dieu ſeul: que tout ce qui eſt de l'homme comme de l'homme, n'eſt digne que de blâme & de mepris, parce que le péché a corrompu tout ce qu'il pouvoit avoir d'excellent par ſa nature: & qu'ainſi on ne peut louer veritablement ſelon les regles du chriſtianiſme, que les effets de la miſericorde de Dieu, en ceux en qui il lui plaît de reparer les deſordres du péché par la puiſſance de ſa grace.

C'eſt, Mes Sœurs, ce que nous avons à faire aujourd'hui. Gardons nous bien d'élever la creature en elle même; ce ſeroit une eſpece d'idolatrie. Mais louons Dieu dans la creature: remarquons les traces de ſon amour paternel dans celui qu'il a choiſi pour être du nombre de ſes élûs. Suivons le par les diverſes routes par leſquelles il l'a fait marcher pour le faire arriver à ſon repos éternel; & renfermons tout ce que nous avons à dire pour nous conſoler de la perte que nous avons faites, dans ces uniques paroles, *Juſtum deduxit Dominus per vias rectas*: c'eſt vous, mon Seigneur, qui avez conduit par

par des voies droites, ce juſte que vous venez d'appeller à vous.

Ce n'eſt pas qu'il ne nous ſoit permis de conſiderer dans ce ſerviteur de Dieu des avantages naturels que tout le monde y a admirés. C'eſt louer Dieu dans ſes ouvrages que de reconnoître qu'il lui avoit donné un eſprit vif, noble, élevé, un cœur genereux, porté aux choſes honnêtes, & éloigné des paſſions baſſes de l'avarice & de l'interêt, & une grandeur d'ame qui l'a tenu élevé au deſſus des plus grands emplois où il a pu être appellé, & l'a fait agir avec les Princes, comme s'il eût été lui-même en ce rang.

Mais qu'auroit-ce été que tout cela ſans la grace de Dieu qui a ſeule empêché qu'il n'en abuſât à ſa perte. L'élevation de l'eſprit ne porte ſouvent qu'au libertinage, & à dedaigner de ſoumettre de fauſſes lumieres à l'obſcurité de la foi. Les cœurs les plus genereux étant laiſſés à eux-mémes, conſument tout ce qu'ils ont d'ardeur & de feu à ſatisfaire leur vanité, & à ſe faire un Dieu de leur propre eſtime, lors même qu'ils ſemblent être peu touchés de celle des autres: & ce qu'on appelle une grandeur d'ame, n'eſt quaſi jamais qu'une matiere propre à faire des demons d'orgueil de ceux qui ſe croient par

là être quelque choſe de plus que le commun des hommes.

Mais c'eſt en cela même, Mon Seigneur, que vous avez conduit votre ſerviteur par des voies droites, en ce que vous avez rectifié par votre grace ce que vous lui aviez donné de qualités naturelles. Cet eſprit naturellement ſi grand, n'a jamais eu dans tous les tems qu'une docilité d'enfant pour toutes les choſes de la foi. Le commerce continuel qu'il a eu étant fort jeune avec des perſonnes de contraire religion, auroit été capable de le renverſer, ſi Dieu ſeul ne l'eut ſoutenu par une protection viſible dans un combat interieur qu'il permit un jour qui lui arrivât ſur ce ſujet, & qui ſe termina, par un miracle de la grace, à un ſi parfait aſſujetiſſement à l'autorité de l'Egliſe Catholique, qu'il n'a jamais eu depuis la moindre peine à s'y tenir inviolablement attaché.

Aiant été nourri à la Cour, où l'impieté eſt ſi ordinaire, il n'en a eu toujours que plus d'horreur: & Dieu a voulu, comme pour recompenſer la fermeté de ſa foi, que le dernier ouvrage auquel il s'eſt appliqué, & ſur lequel il eſt mort, ait été un recueil du treſor & du depôt de la foi, qui eſt ſon Ecriture divine.

La grace n'a pas moins veillé à lui faire bien uſer de ſon cœur que de ſon eſprit.

C'a

C'a été certainement une merveille ſurprenante, & qui ne peut être attribuée qu'à un ſoin tout particulier que Dieu a eu de lui, de ce qu'étant d'un naturel ſi porté à aimer, & à aimer avec paſſion, il n'a point permis que ſes affections aient jamais rien eu que d'honnête: & ſon innocence en ce point, lors même qu'il a vêcu parmi les plus grands attraits de la volupté, a été peut-être une des choſes des plus extraordinaires que l'on ait vu dans ce ſiecle.

Il y a encore une autre choſe non moins admirable en matiere d'amitié, quoi que dans un autre genre. C'eſt qu'étant impoſſible que parmi le grand nombre d'amis qu'il a toujours eu, & qu'il étoit toujours prêts de ſervir, il n'y en ait eu qui étoient tout-a-fait du monde, jamais ſa vertu n'a reſſenti d'affoibliſſement par une liaiſon qui peut être fort dangereuſe aux perſonnes foibles: & jamais leur conſideration ne l'a porté à rien faire qui ait bleſſé ſa conſcience. Mais on peut dire qu'outre que Dieu le fortifioit contre ces tentations, il les detournoit auſſi par un autre moien, qui étoit la reputation de ſa probité, ſi connue de tout le monde, que jamais perſonne n'auroit été aſſez hardi pour le ſolliciter d'une choſe injuſte.

Dieu a agi d'une autre ſorte pour le préſerver du dernier écueil, qui eſt celui des

des grandes ames. Il l'a conduit par la main dans toute la ſuite de ſa vie, en ſouffrant qu'il s'élevât juſqu'à un certain point, ſans l'expoſer au peril d'une plus haute fortune qui s'eſt ſouvent preſentée à lui, mais que Dieu a toujours detournée par un ordre ſecret de ſa providence qui le deſtinoit à une vie de retraite & de ſolitude plus chrétienne & plus ſainte, que ne pouvoit être celle qu'il avoit menée dans le monde.

Car il ne s'y faut pas tromper, quelque deſir que l'on ait de ſervir Dieu en vivant parmi le monde qui eſt ſon ennemi, il eſt bien difficile qu'on ne le faſſe d'une maniere fort imparfaite, & que le bien même que l'on y fait, ne ſoit mêlé de beaucoup de defauts. Il eſt preſque impoſſible, diſent les Peres, que la pouſſiere du monde ne ſouille le cœur des perſonnes même les plus pieuſes : *Neceſſe eſt de mundano pulvere etiam religioſa corda ſordeſcere* : & ſi le mariage étant de ſoi une choſe ſainte & ſanctifiée par un des ſacremens de la loi nouvelle, S. Paul ne laiſſe pas de dire que la femme mariée n'eſt point auſſi parfaitement à Dieu que celle qui eſt libre, parce qu'elle eſt partagée entre ce qu'elle doit à Dieu & le ſoin qu'elle a de plaire à ſon mari, on ne peut douter que cela ne ſoit encore plus vrai des emplois du monde, qui diviſent

ſans

ſans doute beaucoup plus le cœur d'un chrétien, & le rendent plus incapable de vaquer uniquement & préferablement à toutes choſes à cet un neceſſaire, qui nous eſt recommandé dans l'Evangile.

Reconnoiſſons donc que le Seigneur a toujours conduit ſon ſerviteur par des voies droites; mais que ç'a été par divers degrés, qui ont été comme les divers âges de cet homme ſpirituel qu'il vouloit former en lui.

Il l'a d'abord preſervé de la corruption du monde en le laiſſant dans le grand monde, & il lui a fait accomplir d'une maniere qui a étonné tous ceux qui l'ont connu, cette parole dont l'Egliſe ſe ſert pour faire l'éloge de ceux de ſes ſaints qui n'ont point été élevés aux premieres dignités de l'Egliſe, *Beatus vir qui inventus eſt ſine macula, & quipoſt aurum non abiit, nec ſperavit in pecunia & theſauris*: Bienheureux celui qui s'eſt conſervé ſans tache, qui n'a point couru après l'or, & n'a point mis ſon eſperance dans l'argent & dans les treſors. C'eſt le premier effet de la grace dans celui que nous regrettons. Un deſintereſſement merveilleux, un éloignement de toute avarice, une humeur liberale & bienfaiſante, qui a fait qu'il n'a cherché à s'enrichir qu'en bonnes œuvres, ſelon la parole de S. Paul, &

que

que bien loin de penſer à ſe faire des treſors en ce monde par des voies illegitimes, il a conſumé une partie de ſon bien dans des emplois où d'autres auroient amaſſé de grandes richeſſes.

Dieu l'a fait encore marcher par une autre voie, qui pour être rude & remplie d'épines, n'en a été que plus droite, parce qu'elle l'a mené plus droit à la croix, qui eſt le lieu où doivent aboutir toutes les voies par leſquelles Dieu fait marcher les vrais chrétiens. C'eſt la voie des adverſités & des renverſemens de fortune, qui n'ont eu à ſon égard pour leur veritable cauſe, qu'une inviolable attachement au ſervice de ſon Roi, & un parfait éloignement, par la ſeule vue de la conſcience, des brouilleries & des factions qui pouvoient troubler l'Etat.

Mais il faut remonter plus haut, & reconnoître que ces changemens qui ſembloient renverſer tout le bien que Dieu avoit commencé à faire par lui, n'ont été qu'une ſuite de ſa bonté paternelle envers ſon ſerviteur.

Il ſait mieux que les hommes ce qui peut le plus contribuer au veritable bien de ſes élûs. Il l'avoit préſervé dans la proſperité qui corrompt la plûpart de ceux qui s'y trouvent engagés. Il l'a voulu purifier par l'adverſité qui eſt la four-

fournaiſe, comme dit S. Pierre, où s'éprouve l'or de la veritable foi. Il lui a fait ſouffrir ſans murmure & avec une tranquilité d'ame toujours egale, les injuſtices des hommes. Mais ce n'a pas été là le plus grand deſſein de Dieu: c'eſt qu'il le vouloit à lui d'une maniere plus particuliere. Il falloit pour cela rompre les liens qui l'attachoient à la vie du ſiecle, & lui procurer ce repos ſi neceſſaire pour s'entretenir & ſe fortifier dans la pieté, qu'il n'auroit pas eu le courage de ſe procurer à ſoi même, ſi on eut toujours rendu juſtice à ſa ſuffiſance & à ſa vertu. Lot même ne pouvoit ſe reſoudre à ſortir de Sodome, & il fallut que les Anges l'y contraigniſſent. Moins le monde avoit eu de pouvoir de le corrompre, plus il ſe ſeroit flatté qu'il n'avoit pas beſoin de s'en retirer pour mieux ſervir Dieu.

Avouons-le donc à la gloire de ſon liberateur, avouons qu'il a eu beſoin de dire comme David, *Bonum mihi quia humiliaſti me, ut diſcam juſtificationes tuas:* Il m'a été bon, Seigneur, que vous m'aiez humilié, que vous m'aiez rabaiſſé, que vous aiez permis que les hommes m'aient maltraité, parce que c'eſt ce qui m'a appris à vous mieux ſervir, à me donner

donner tout à vous, & à ne travailler que pour votre gloire.

Nous voilà donc arrivés à ce qui fait la plus ſainte partie de ſa vie. Juſques ici nous n'avons conſideré que les graces que Dieu lui avoit faites pour le préparer à la ſolitude. L'y voilà, mes Sœurs, & ce que nous y pouvons admirer d'abord, eſt le ſoin que Dieu a pris de lui faire eviter l'ecueil le plus ordinaire de ces ſortes de retraites, qui eſt de changer en un repos de pareſſe, & en une molle oiſiveté, ce qu'il y a de laborieux & de penible dans les occupations du monde, comme il lui avoit fait eviter dans la vie laborieuſe du monde, ce qu'elle a de plus dangereux, qui eſt l'engagement dans l'injuſtice & dans le peché. Ainſi l'on peut dire des deux ſortes de vies qu'il a menées en divers temps, cette parole de S. Auguſtin: que la premiere n'a point été criminelle, ce que doit eviter celle qui ſe paſſe dans le tracas des affaires; & que la ſeconde n'a point été pareſſeuſe, ce que doit eviter celle qui ſe paſſe dans le repos: *Non facinoroſa, quod cavere debet laborioſa; non deſidioſa, quod cavere debet otioſa.*

Ce n'eſt pas aſſurément une grace commune que cette fuite de l'oiſiveté & cet amour du travail, qui l'ont tenu attaché

à

à des occupations ou innocentes ou ſaintes juſques à la fin de ſa vie. Un ouvrage n'étoit pas plûtot achevé, qu'il en entreprenoit un autre qu'il pourſuivoit toujours avec une même ardeur; & il ſemble que Dieu ait attendu à le retirer du monde, qu'il eut mis la derniere main à ce qu'il s'étoit propoſé pour être le dernier de ſes travaux: de ſorte que l'on peut dire de notre juſte, ce qui eſt dit de celui dont il eſt parlé dans l'endroit de l'Ecriture que nous avons pris pour le ſujet de ce diſcours; *Honeſtavit illum in laboribus, & complevit labores illius*: Il l'a rendu illuſtre par ſes travaux, & il lui a fait la grace d'y donner le dernier accompliſſement.

Neanmoins ce n'ont été encore là que les occupations & les exercices de ſon eſprit: le cœur en a eu d'autres, & l'eſprit de Dieu qui l'animoit, n'a pas manqué de l'embraſer toujours de plus en plus de la double charité qui fait toute la ſainteté des chrétiens, de celle que l'on doit à Dieu, & de celle que l'on doit au prochain.

Quel plus grand témoignage aurions-nous pu deſirer de la premiere, qui eſt plus cachée, que ce qu'un mouvement de ſa conſcience, mêlé d'une crainte reſpectueuſe envers Dieu, lui a fait dire aux approches

ches de la mort, lors que l'ame commençant à ſe ſeparer du corps qui l'appeſantit, ſemble voir plus à decouvert ſes propres ſentimens. Le deſir d'aller à Dieu lui cauſant quelque défiance qu'il ne fût pas en état de ſe preſenter devant lui, il fit par le ſeul inſtinct de ſa pieté, ce que conſeille S. Auguſtin dans de ſemblables rencontres quand on eſt en doute ſi on eſt bien avec Dieu. Vous n'avez alors, dit ce ſaint, qu'à interroger votre cœur: *Interroga cor tuum*: & ſi vous y trouvez de l'amour pour Dieu, rendez lui en graces, & aiez confiance en ſa bonté. C'eſt ce qu'a fait notre cher malade: il a interrogé ſon cœur, & ſon cœur lui a repondu qu'il aimoit Dieu.

On lui a oui dire ces edifiantes paroles: Que c'eſt une choſe terrible, ô mon Dieu, de ſe preſenter devant vous lors qu'on ne vous aime point? Mais comment nous pouvons-nous aſſurer que nous vous aimons? Il me ſemble neanmoins que je vous aime: car il n'y a rien que je ne vouluſſe faire & donner pour vous. Il eſt inutile après cela de chercher d'autres marques de l'amour qu'il a eu pour Dieu, quoi que d'ailleurs ſa fidelité conſtante & invariable dans ſes exercices de pieté, & ſon amour pour la priere, en fuſſent des témoignages continuels.

Pour

Pour la charité envers le prochain, il n'a pas attendu à ſa retraite à en donner des preuves très edifiantes. Jamais rien ne fut ni plus chrétien ni plus genereux que ce que le ſeul motif de cette vertu lui fit entreprendre il y a plus de quarante ans pour des Officiers d'un préſidial, prêts d'être condamnés au dernier ſupplice ſur l'apparence d'un crime dont preſque tout le monde les croioit coupables, quoi qu'ils en fuſſent innocens. La providence divine l'aiant amené dans la priſon où ils étoient enfermés, & où il n'alloit que pour viſiter un de ſes amis qui y étoit detenu pour dettes, ils le rencontrerent par hazard, & lui raconterent leur infortune; & un certain air de ſincerité qui paroiſſoit dans leur diſcours, l'aiant perſuadé de leur innocence, il ne lui en fallut pas davantage pour croire que Dieu l'engageoit à ſe declarer leur protecteur contre les pourſuites violentes d'un homme puiſſant qui les accabloit par ſon credit. Il le fit: il ſe rendit le principal & preſque l'unique ſolliciteur de leur affaire, avec autant & plus de chaleur que s'il s'y fût agi de tout ſon bien. Et après des peines & des fatigues incroiables, il les tira d'oppreſſion par un arrêt qui les renvoia abſous des crimes qu'on leur impoſoit. Mais il lui en penſa couter

la

la vie. Car il s'epuiſa tellement le corps & l'eſprit à courir continuellement chez les juges, & à leur parler avec ſa force ordinaire, qu'il lui en prit une maladie qui le mit à deux doigts de la mort, aiant recu le viatique ſans preſque aucune apparence d'en revenir. Notre Seigneur dit que le plus grand effet de l'amour eſt de donner ſa vie pour ſes amis. Il l'a donnée pour des inconnus, mais que ſa pieté lui avoit fait prendre pour ſes amis, auſſi-tôt que Dieu lui eut fait connoître qu'ils avoient beſoin de ſon aſſiſtance: tant la foi l'avoit fait entrer dans ce que Jeſus Chriſt a voulu nous apprendre par la parabole du Samaritain, qui eſt de regarder comme notre prochain & notre ami, tout homme que la providence nous donne moien d'aſſiſter.

J'en devrois demeurer là. Car que peut-on ajouter à une action qui l'a pu faire appeller un martir de la charité & de la juſtice, puis qu'il en avoit aſſez fait pour en mourir, & que ſi nous ne l'avons pas perdu dès ce tems là, c'eſt que Dieu vous le reſervoit, mes très cheres Sœurs, & vouloit que ce fut chez vous qu'il conſommât le ſacrifice de ſa charité. Et il eſt vrai auſſi que vous en avez été les plus chers objets. En choiſiſſant votre maiſon pour le lieu de ſa retraite,

traite, il y avoit mis toutes ſes affections. En s'y donnant tout entier à Dieu, il s'y étoit donné tout à vous & à tous ceux que la ſocieté du même eſprit avoit fait un même corps avec vous. Quelle part n'a-t-il point priſe à toutes vos perſecutions? Que vous a-t-on fait ſouffrir que ſon cœur n'en ait été dechiré? Quelle conſideration ou de crainte de ſe nuire, ou de reſpect envers les plus grands a été capable de le retenir, lors qu'il a eu occaſion de défendre votre innocence? La plûpart de vous ſe ſouviennent de cette triſte journée dont on peut dire, ſelon la parole de Jeſus Chriſt dans l'Evangile, que votre ennemi avoit demandé de vous cribler comme on fait le bled. Que ne fit-il point dans cette rencontre par le mouvement d'un zele auſſi humble que genereux? Il s'abaiſſa juſqu'à ſe mettre à genoux pour amolir un cœur que Dieu permit qui demeurât inflexible, pour éprouver ſes ſervantes: & il fit voir enſuite par ſa conſtance, & par la part qu'il prenoit à leur fermeté, qu'eſtimant heureuſes celles qui ſouffroient, il ne s'étoit ſi fort humilié pour detourner cet orage qu'afin d'en épargner la honte à ceux qui les faiſoient ſouffrir.

Mais laiſſons là ce que vous avez tant de fois demandé à Dieu d'oublier. Il

vaut mieux pour rentrer dans le deſſein que je me ſuis propoſé d'abord, de ne penſer principalement qu'à rendre gloire à Dieu ; il vaut mieux, dis-je, vous faire faire une nouvelle attention ſur des choſes, où le plus grand avantage de ſon ſerviteur eſt qu'il lui a plu ſe ſervir de lui pour faire en cette maiſon des faveurs très ſingulieres, & qui lui ont été ſi importantes, que cela ſeul merite que ſa memoire y ſoit en benediction dans toute la ſuite des ſiecles.

La premiere eſt, que Dieu aiant inſpiré à la mere Angelique de ſe demettre de ſa qualité d'Abbeſſe, elle trouva dans ce cher frere tant de diſpoſition à ménager les interêts de Dieu contre les ſiens propres, que ce fut par le credit qu'il avoit alors à la Cour que vous obtintes du Roi le pouvoir dont vous jouiſſez encore d'élire votre ſuperieure. Vous ſavez aſſez de quelle importance eſt ce choix à votre maiſon, pour y maitenir le bien que vos meres y ont établi. Mais ce qui vous rend plus obligées à la perſonne qui vous a fait avoir ce droit, eſt qu'il agiſſoit tellement en cela contre toutes les vues de la ſageſſe mondaine, que ſes amis ne pouvoient comprendre la chaleur qu'il témoignoit dans cette affaire, & prenoient ſes ſollicitations pour une folie ;

parce

parce que la prudence de la chair auroit voulu qu'il eut plûtot penſé à conſerver ce benefice dans ſa famille, comme on parle dans le monde, que de l'en faire lui même ſortir par le droit d'élire qu'il procuroit au monaſtere. C'en eſt aſſez, mes ſœurs, pour vous engager à une reconnoiſſance perpetuelle envers l'auteur d'une action ſi ſainte & ſi deſintereſſée.

Ce que je compte pour la ſeconde grace que Dieu vous a faite par ſon ſerviteur, eſt que c'eſt de lui que vous eſt venue la connoiſſance de ce * ſaint homme par qui on peut dire que Dieu a verſé ſur cette maiſon toutes ſortes de benedictions ſpirituelles & temporelles: car les premieres ont attiré les ſecondes. Mais ce ſont les premieres qui meritant particulierement que nous en rendions à Dieu, tous tant que nous ſommes qui avons eu le bonheur d'y avoir part, des actions de graces infinies, nous obligent en même tems de remarquer comme une faveur ſinguliere qu'il a faite à notre juſte, de s'être ſervi de lui pour vous adreſſer à cet Ananie, qui étant plein de l'Eſprit de Dieu, a plus contribué que perſonne à renouveller en ce tems les fondemens ſolides de la veritable pieté, & les regles les plus importantes de la conduite des ames.

* M. de S. Cyran.

Je ne m'etens pas davantage ſur ce ſujet. Vous avez ſans doute prevenu dans votre penſée tout ce que je vous en pourrois dire: & il vaut mieux dans ces rencontres adorer Dieu dans le ſilence que de trop publier ſes graces mêmes, parce que notre miſere eſt ſi grande qu'il eſt à craindre que nous ne nous en elevions.

Il y a encore une autre grace qui eſt preſque de même nature, à laquelle Dieu a voulu que ſon ſerviteur eut quelque part, quoi que d'une maniere plus éloignée. Vous ſavez, mes Sœurs, que dans la derniere tempête qui s'eſt elevée contre vous; vous n'avez point trouvé de plus grande conſolation dans vos maux, ni de plus fort appui devant Dieu & devant les hommes, que dans la charité genereuſe de ce grand Prelat qui remplit aujourd'hui toute l'Egliſe de l'odeur de ſa ſainteté. Quel eſt donc le bonheur de celui que nous pleurons, d'avoir autrefois contribué par la ſeule veneration qu'il eut pour une pieté ſi extraordinaire, à le faire elever dans le rang qu'il tient aujourd'hui dans l'Egliſe, c'eſt-à-dire, à mettre ſur le chandelier une lumiere ſi eclatante, & à donner moien à un zele ſi fervent d'embraſſer avec un courage intrepide tout ce que Dieu lui feroit

M. l'Evêque d'Alet.

feroit entendre être de ſa gloire & de ſon ſervice?

Et il ne faut pas dire que cela eſt recherché de bien loin. Ce qui eſt eloigné dans la ſuite des tems eſt proche dans les deſſeins de Dieu. Tout s'y entretient, & tout y eſt lié par les ordres de ſa ſageſſe; & comme on ne peut pas douter qu'en elevant ce ſaint homme à l'Epiſcopat, il n'ait prevu tout le bien que ſa grace lui feroit faire dans cette charge, dont la protection d'une maiſon ſainte très injuſtement perſecutée n'eſt peut-être pas une des moindres, on peut croire auſſi que celui qui par le pur zele de la gloire de Dieu s'eſt emploié à lui procurer cette dignité, a quelque part devant Dieu à toutes les heureuſes ſuites qu'elle a eues; & qu'ainſi ce n'eſt pas ſans raiſon que je vous l'ai fait conſiderer comme un objet de votre reconnoiſſance pour les biens que Dieu vous a faits par l'entremiſe de cet excellent Evêque.

J'en puis dire preſque autant de votre premier retour dans cette ancienne maiſon, qui eſt maintenant la ſeule où s'eſt conſervé l'eſprit de vos cheres Meres. La retraite qu'il y avoit choiſie en a été l'occaſion: & il ſemble que Dieu ne l'y ait envoié que pour vous y appeller après

lui. Il y remit toutes choſes en ſi bon état, que l'on crut que la raiſon qui vous en avoit fait ſortir étoit ceſſée en partie. Et il a toujours fait depuis une partie de ſa pieté de travailler pour les ſervantes de Jeſus-Chriſt, & de leur rendre leur ſolitude plus aimable. Mais admirons ici la conduite de Dieu envers ſes élus. Il avoit dit ſans doute avec David en ſe retirant dans ce deſert. *Hæc requies mea in ſæculum ſæculi, hìc habitabo quoniam elegi eam*, c'eſt ici le lieu de mon repos pour toujours, & j'y demeurerai, parce que je l'ai choiſi. Mais Dieu l'a voulu éprouver en cela même, & lui faire ſentir qu'on ne doit s'aſſurer de rien en ce monde, mais vivre toujours dans une entiere dependance de ce qu'il lui plaît d'ordonner de nous.

Il s'en eſt vu chaſſé par le même orage qui vous a preſque ſubmergées; & nous ne devons pas diſſimuler ce qui nous peut donner un nouveau ſujet d'elever Dieu par l'humiliation de la creature. C'eſt qu'afin qu'il fût convaincu par ſa propre experience du beſoin continuel que nous avons de la grace pour ne nous point affoiblir dans nos plus ſaintes reſolutions, Dieu a permis que la douceur de ſon exil lui ait fait un peu oublier ce qu'il devoit conſiderer

comme

comme ſon veritable païs au regard de la terre, lors qu'il ne tenoit plus qu'à lui d'y retourner.

Quelques conſiderations legitimes en ſoi, mais qui devoient ceder à des engagemens plus ſaints, l'arrêterent un peu de tems, & furent comme une glue qui embaraſſant les aîles ſpirituelles de cette colombe, comme parle S. Auguſtin, l'a empêchée de s'envoler auſſi-tôt qu'elle l'auroit pu vers ſa chere ſolitude.

Mais cette tentation fut bien-tôt diſſipée, & il paroît qu'elle n'a ſervi qu'à lui faire goûter davantage le bonheur qu'il reſſentoit de ſe retrouver enfin dans ce lieu de ſes chaſtes & ſaintes delices, parmi les perſonnes qu'il aimoit le plus en notre Seigneur. C'eſt ce qu'il a temoigné dans ſa derniere heure: car il a paru, mes Sœurs, par tout ce qu'il a dit en ſe voiant proche de ſa fin, que les deux diſpoſitions dont ſon eſprit & ſon cœur étoient le plus penetrés, ont été la joie qu'il avoit de ſe voir en ce lieu ci dans les derniers momens de ſa vie, & un deſir ardent d'aller à Dieu.

Il ne ceſſoit d'une part d'admirer la grace que Dieu lui faiſoit de ſe trouver, comme il diſoit, dans une ſi ſainte maiſon, & d'être aſſiſté dans ce dernier paſſage d'où depend l'eternité, des prieres

de tant de bonnes ames qui avoient pour lui une charité ſi ardente. Mais il ne ceſſoit auſſi de l'autre de temoigner combien il deſiroit, à l'exemple de S. Paul, la diſſolution de ſon corps pour aller à Jeſus Chriſt, juſqu'à ſe plaindre qu'on retardoit ſon bonheur en priant Dieu avec trop d'inſtance pour le recouvrement de ſa ſanté.

Il n'y avoit qu'une grace extraordinaire qui pouvoit allier en lui ces deux ſentimens. Car on n'aime pas naturellement à quitter les lieux & les perſonnes qu'on aime beaucoup. S'il trouvoit donc tant de douceur dans le lieu de ſa ſolitude, & dans la compagnie des perſonnes que Dieu lui avoit unies par de ſi aimables liens, comment avoir tant d'impatience de quitter tout cela? C'eſt qu'un moindre amour cede à un plus grand; c'eſt que l'eſprit de Dieu le rempliſſant de foi & de confiance, il ſe tenoit aſſuré de trouver dans le ciel ce qu'il aimoit plus que ce qu'il quittoit ſur la terre. C'eſt, comme nous avons déja dit, qu'interrogeant ſon cœur, il lui avoit repondu qu'il pouvoit bien croire qu'il aimoit Dieu, puiſqu'il ſe ſentoit diſpoſé à tout faire & à tout donner pour Dieu.

En verité, Mes très cheres Sœurs, nous avons tort après cela de trop écou-

ter

ter la nature pour trouver des ſujets de triſteſſe & d'affliction dans ce qui nous doit plutôt donner de la joie, ſi nous avons un peu de foi. Tous les Peres nous enſeignent que la marque des vrais fideles eſt le deſir de la mort; que comme le premier avenement du Meſſie a été l'objet des deſirs continuels & de la devotion des vrais Iſraëlites, ainſi le ſecond avenement de Jeſus Chriſt doit être l'objet de la plus ſolide pieté, & des plus fervens deſirs des chrétiens; que c'eſt alors ſeulement qu'on ſe peut croire detaché de toutes les choſes de la terre, comme Jeſus Chriſt nous y oblige, quand on deſire ſincerement de mourir: & enfin S. Auguſtin comprend tout en un mot, lors qu'il dit, que le parfait chrétien eſt celui qui a beſoin de patience pour ſouffrir la vie preſente, & qui reçoit la mort avec joie: *Qui perfectus eſt, patienter vivit, & delectabiliter moritur.*

Que pouvions-nous donc demander à Dieu qui fût plus capable de nous conſoler, que ce qu'il a fait en notre faveur? Il nous avoir donné celui que nous regrettons. Il nous l'a conſervé très long tems plein de vigueur & de force. Il lui a fait paſſer les bornes ordinaires de la vie des hommes, ſelon le témoignage de David. Il l'a détaché de la terre avant que de la

lui faire, quiter, & il a voulu que nous fuſſions qu'il avoit comblé tant de graces qu'il lui avoit faites, par celle qui en eſt la perfection ſelon les Peres, qui eſt un ſincere & ardent deſir de jouir de Dieu. Nous pouvoit-il mieux aſſurer qu'il poſſede preſentement ce qu'il lui a fait deſirer avec tant de foi, & eſperer avec tant de confiance? Et cela étant, il faut que nous nous aimions plus que lui, ſi nous n'avons plus de joie de ſon bonheur, que de douleur de ſa ſeparation.

Finiſſons donc, mes Sœurs, par ces belles paroles de votre Pere S. Bernard, qui a eu beſoin comme vous dans une rencontre ſemblable à la vôtre, d'oppoſer la force de ſa foi à la foibleſſe de la nature: *Temperet dilecti gaudium meſtitiam deſolatorum, & tolerabilius fiat nobis quod nobiſcum non eſt, quia cum Deo eſt*: Que la joie de celui qui nous étoit ſi cher en notre Seigneur tempere la triſteſſe de ceux qu'il a laiſſés dans la deſolation; & que la créance que nous avons qu'il eſt avec Dieu, nous rende plus ſupportable de ce qu'il n'eſt pas avec nous. Paſſons plus avant. Prions Dieu qu'il rempliſſe notre cœur des mêmes deſirs dont il avoit rempli le ſien; & au lieu de nous plaindre de ce qu'il n'eſt plus avec nous, nous nous plaindrons nous-mêmes de

de n'être pas avec lui, & nous ne penſerons comme lui qu'à nous rendre dignes d'arriver à l'éternité bienheureuſe, où nous conduiſe le Pere, le Fils & le S. Eſprit.

Fautes à corriger

Pag. 25. *ligne penultieme*, *lis.* ma Sœur.
43. *dans le titre lis.* de Mad. Angran, avec M le Marquis de Roucy.
59. *lign.* 17. ils, *lis.* il.
60. *lign.* 22. deſorde, *lis.* deſordre.
70. *lign.* 5. *lis.* que je diſſe.
92. *dans le titre lis.* Clement IX.
100. *lign.* 7. *lis.* des hommes.
111 *lign.* 20 *lis.* qu'ils ne concluent.
130 *dans le titre lis.* Prunſterer.
202. *à la marge en bas lis.* vers 33.
272. *lign.* 14. *lis.* nette & preciſe.
277. *lign.* 14. *lis.* de ſa ſuffiſance.
282. *lign.* 11. *lis.* ne ſachent.
294. *lign.* 2. *lis.* ſans enigmes.
356. *lign.* 7. *lis.* de la grace, ſi
376. *lign.* 8. *lis.* qu'il lui a plu.
385. *lign.* 7. *lis.* ruiner ce livre.
396. *lign.* 10. *lis.* ſelon la diſpoſition.
422 *lign.* 14. *lis.* j'en ai apris.
466. *lign.* 5. *lis.* que vous n'aimez.
507. *à la marge du titre mettez* 29. Avril. 16 3.
537. *lign.* 16. *lis.* n'ont point été mis.
548. *lign.* 14. *lis.* qu'il n'en auroit.

MAG 2020766